



MIGRATIONS MIXTES AU TCHAD

Rapport préparé par Altai Consulting à l'intention d'UNHCR Tchad | Mars 2018



REMERCIEMENTS

Ce rapport a été rédigé par Anne-Sophie Lustin, avec le soutien d'André-Jacques Odent, d'Hugo Ribadeau Dumas et de Jérôme Veyret, sous la direction de Sébastien Duhaut. Le travail de terrain a été réalisé par Sébastien Duhaut, Anne-Sophie Lustin et Jérôme Veyret, avec le soutien d'une équipe de consultants nationaux : MM. Mahamat Foudda Djourab, Maxime Merci Moukoingar, Bakari Sali et Youssouf Mboh Kerim.

Nous remercions les autorités nationales et locales, les chefs communautaires, le personnel des organisations internationales, y compris du Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR), et des bailleurs de fonds internationaux et organisations non-gouvernementales, les chercheurs, ainsi que toutes les personnes interviewées, pour avoir bien voulu partager avec nous leur vision et leurs connaissances sur les mouvements de population au Tchad. Nous remercions également les 185 personnes – réfugiés, migrants, déplacés, retournés tchadiens, avec lesquelles nous nous sommes entretenus, pour le temps qu'ils nous ont accordé.

Pour finir, nous remercions chaleureusement la Représentation du HCR au Tchad, en particulier l'équipe de protection Migrations Mixtes - spécialement Muriel Joramie, Sally O'Donnell et Moise Olouwadara Inandjo. Nos remerciements s'adressent également à M. le Représentant M. Mbili Ambaoumba, et le Représentant Adjoint Protection, M. Edward O'Dwyer, pour leur disponibilité et leur précieuse collaboration pour l'organisation du travail de terrain et la mise en relation avec les autorités tchadiennes ainsi que les partenaires.

ALTAI CONSULTING

Altai Consulting est une entreprise de conseil et de recherche, spécialisée dans les Etats fragiles ou émergents. Créée en 2003, elle a mis en œuvre plus de 350 projets de recherche et de conseil en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie Centrale. Altai compte parmi ses clients des organisations internationales telles que la Banque Mondiale, la Commission Européenne, et des agences de l'ONU, des ONG internationales et des agences gouvernementales.

Notre équipe se compose de 40 consultants internationaux et de plus de 500 consultants locaux dans les pays d'opération. Le Département Politiques Publiques d'Altai dispose de bureaux permanents en Afghanistan, au Kenya, en Somalie, au Sud-Soudan et en Tunisie, et a conduit des projets de recherche à Djibouti, en Egypte, Ethiopie, en Gambie, au Ghana, en Guinée, en Irak, en Libye, au Maroc, au Mali, au Niger, au Nigeria, au Pakistan, en Palestine, en République Démocratique du Congo, au Rwanda, au Sénégal, au Soudan, au Togo, et au Yémen.

Sauf mention contraire, toutes les photographies incluses dans ce rapport sont la propriété d'Altai Consulting.

Crédit photo couverture : Jérôme Veyret.

AVANT-PROPOS

Ces dernières années, le Tchad a dû faire face au même titre que certains pays voisins, aux défis multidimensionnels de gestion des mouvements migratoires complexes. Ces mouvements comprennent des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asile, des victimes de traite et ou de trafic de personnes, ou encore des femmes seules et des enfants non accompagnés qui se trouvent souvent dans des situations de détresse et/ou d'extrême vulnérabilité. Parmi cette population, il y a certainement des victimes de conflits armés ou de violences en besoin de protection internationale.

La migration mixte est un phénomène global et transnational, sa gestion est complexifiée puisqu'il s'agit avant tout d'une décision d'ordre individuel qui cependant peut se heurter au droit des Etats d'exercer leur souveraineté et de réguler les flux migratoires au sein de leur territoire.

Au niveau international, les migrations mixtes font l'objet de tensions entre des intérêts divers pour lesquels il est nécessaire de rechercher des arbitrages. Au Tchad, il était question de commissioner une étude avec les autorités nationales afin d'évaluer l'ampleur du phénomène des migrations mixtes et s'engager dans un dialogue avec les acteurs humanitaires et de développement pour pouvoir saisir les opportunités qu'offrent les migrations mixtes et en relever les défis.

L'objectif principal de cette étude est donc de compiler l'ensemble des informations collectées lors des visites de terrain, les routes entreprises et les finalités des déplacements, d'évaluer les capacités de gestion de ces flux par les autorités nationales, de montrer les résultats du projet, et également de permettre aux personnes en besoin de protection internationale d'y avoir accès.

L'idée de cette étude sur un thème aussi important que les migrations mixtes est à la fois un défi et une nécessité pour un pays comme le Tchad au sens de la dynamique des migrations et des besoins en protection internationale dans la région du Sahel. En effet, vu la rareté des études dans ce domaine, on serait tenté de croire que les mouvements des populations, qu'ils soient internes ou externes à la région, représentent un phénomène marginal. Pourtant, à l'observation, la réalité est tout autre. Le Tchad se caractérise par certaines dynamiques migratoires intra régionales frappées par les mouvements des réfugiés en provenance des pays limitrophes, le Soudan, la République Centrafricaine et le Nigeria et à l'intérieur même de ces Etats, qui s'articulent avec d'autres systèmes migratoires, en provenance ou orientés vers l'Afrique Australe, l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Est, et les pays du Golfe.

En réponse globale et concertée aux problèmes des réfugiés et des migrants dans le cadre des flux migratoires mixtes, le HCR a mis à jour en 2016 son plan d'action en dix points. L'objectif de ce plan d'action est d'identifier des solutions durables en faveur des réfugiés et en même temps veiller à ce que les personnes qui n'ont pas besoin de protection internationale puissent, à travers le soutien d'autres partenaires notamment l'OIM, soit, rentrer dans leur patrie de façon digne, soit, régulariser leur statut conformément aux politiques de migration des Etats concernés.

Dans le même ordre d'idées et dans le but de faire évoluer les cultures, les mentalités et les méthodes de travail, le Tchad, à la lumière de son adhésion le 3 mai 2018 au CRRF « Cadre d'action global pour les réfugiés », constituant la première annexe de la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants, s'est ainsi engagé aux côtés des acteurs humanitaires et de développement à constituer une plateforme en vue de fournir des services destinés tant aux réfugiés qu'aux communautés d'accueil.

La République du Tchad est ainsi invitée à consolider ses efforts dans ses différentes politiques d'intervention, en relations avec le plan national de développement, afin de tirer le meilleur bénéfice du potentiel qu'offrent les migrations mixtes en termes d'opportunités pour le développement durable et la lutte contre la pauvreté.

Nous publions cet ouvrage en vue de mettre à la disposition des bénéficiaires et du public en général, et à la communauté des donateurs, un état de réflexion sur les tendances actuelles des migrations mixtes au Tchad et les enjeux et défis politiques à relever dans ce domaine. L'objectif général est de

contribuer à un débat informé et participatif sur la meilleure façon d'aborder la question des migrations mixtes en rapport avec les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 pour assurer la paix et la prospérité pour les peuples et la planète.

De prime abord, les résultats de la présente étude montrent que les dynamiques migratoires mixtes au Tchad et dans la sous-région constituent une réalité complexe qui nécessite une harmonisation du cadre juridique nationale avec les instruments internationaux et régionaux en vue d'une meilleure compréhension des implications de la migration mixte sur le développement social et économique du Tchad.

Je souhaite rendre un hommage mérité au Gouvernement du Tchad pour toute sa générosité, sa parfaite collaboration ainsi que la diligence dont il fait preuve toutefois qu'il s'agit des questions liées à la protection des personnes relevant de la compétence du HCR. Merci à la CNARR pour ses facilités pour mener à bien ce projet ainsi qu'à la CRT et à l'OIM pour leur soutien. Mes remerciements vont aux différents bailleurs, partenaires et donateurs qui nous appuient pour contrecarrer ce phénomène complexe des migrations mixtes dans tous ses aspects et je sollicite une fois encore leurs concours dans le cadre de nos activités futures.

Mbili Ambaoumba

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	2
TABLE DES MATIERES	5
RESUME EXECUTIF	8
LISTE DES ABREVIATIONS	13
LISTE DES CARTES	15
LISTE DES FOCUS BOX	16
LISTE DES TABLEAUX	17
LISTE DES FIGURES	19
LISTE DES PHOTOGRAPHIES	21
1. INTRODUCTION	22
1.1. Le projet	22
1.1.1. Présentation du projet	22
1.1.2. Méthodologie	24
2. CARTOGRAPHIE DES MIGRATIONS AU TCHAD	34
2.1. Profils migratoires régionaux	38
2.1.1. N'Djamena	38
2.1.2. Le Nord	44
2.1.3. L'Est	48
2.1.4. Le Sud	55
2.1.5. L'Ouest	60
2.2. Mouvements de population	69
2.2.1. Nature et volume	69
2.2.2. Destinations	72
2.2.3. Routes principales	73
3. CADRE POLITICO-JURIDIQUE	80
3.1. Populations en mouvement	80
3.1.1. Cadre juridique	80
3.1.2. Etat des lieux et carences actuelles	85
3.2. Réfugiés	86
3.2.1. Cadre juridique	86
3.2.2. Etat des lieux et carences actuelles	89
3.3. Déplacés internes	90
3.3.1. Cadre juridique	90
3.3.2. Etat des lieux et carences actuelles	90
3.4. Retournés tchadiens	91
3.4.1. Cadre juridique	91
3.4.2. Etat des lieux et carences actuelles	92

4. ASSISTANCE AUX REFUGIES, MIGRANTS, DEPLACES ET RETOURNES TCHADIENS	94
4.1. Vulnérabilités	95
4.1.1. Vulnérabilités liées aux caractéristiques individuelles de la personne	95
4.1.2. Vulnérabilités juridiques	96
4.1.3. Vulnérabilités liées à l'environnement socio-économique	97
4.1.4. Vulnérabilités sociétales	98
4.2. Assistance délivrée aux réfugiés, migrants, déplacés et retournés tchadiens	100
4.2.1. Réfugiés	101
4.2.2. Déplacés.....	108
4.2.3. Retournés tchadiens	113
4.2.4. Populations en mouvement (migrants et réfugiés)	118
4.3. Défis	118
4.3.1. Besoins non couverts par catégorie de personnes	118
4.3.2. Besoins non couverts par zone	126
4.3.3. Liens entre l'assistance et la mobilité - Conclusion.....	128
5. RECOMMANDATIONS	131
A l'intention du HCR, de ses partenaires, et pour considération par le gouvernement tchadien	131
MIEUX CONNAITRE LE PHENOMENE MIGRATOIRE POUR MIEUX REpondre AUX DEFIS SOUS-JACENTS	131
RENFORCER LA COMPOSANTE COLLECTE DE DONNEES DU PROJET MIGRATIONS MIXTES DU HCR ET DE LA CNARR	131
AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES MOUVEMENTS SECONDAIRES DES REFUGIES DANS LES CAMPS ET HORS CAMPS	132
OPERER UNE ANALYSE PROSPECTIVE DES FLUX DE MIGRATIONS TRADITIONNELLES	132
MIEUX PROTEGER ET ASSISTER LES REFUGIES, MIGRANTS, DEPLACES ET RETOURNES TCHADIENS	133
AMELIORER LA PROTECTION ET L'ASSISTANCE AUX REFUGIES EN MOUVEMENT ET MIGRANTS VULNERABLES	133
AMELIORER L'ASSISTANCE AUX REFUGIES, DEPLACES INTERNES ET RETOURNES TCHADIENS	134
DEVELOPPER EN PARALLELE LES AUTRES SOLUTIONS DURABLES	135
CLARIFIER LE STATUT DES REFUGIES, MIGRANTS, DEPLACES ET RETOURNES TCHADIENS POUR LIMITER LES ANGES MORTS DE L'ASSISTANCE	135
MIEUX SE COORDONNER	135
RENFORCER LES EFFORTS DE SENSIBILISATION, DE FORMATION ET LES ACTIVITES DE PLAIDOYER	136
RENFORCER LES EFFORTS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION SUR LA MIGRATION MIXTE	136
PLAIDER POUR L'AMELIORATION DU CADRE LEGISLATIF ENCADRANT LES MOUVEMENTS DE POPULATION	137
CONCLUSION DES TRAVAUX DE GROUPE A LA SUITE DE LA PRESENTATION DU RAPPORT	138
COORDINATION ET PARTAGE DE L'INFORMATION	138
CADRE JURIDIQUE	138
SYSTEMES DE REFERENCMENT DES PERSONNES EN MOUVEMENT	139
SENSIBILISATION	139

6. ANNEXES	140
6.1. Catégorisation du Tchad par zone	140
6.2. Analyse schématique des flux passés et envisages des individus interviewés 141	
6.2.1. Nord.....	141
6.2.2. Est.....	141
6.2.3. Sud.....	142
6.2.4. Lac.....	142
6.3. Détail des entretiens réalisés	143
6.4. Questionnaires	152
6.4.1. Questionnaire IDIs.....	152
6.4.2. Questionnaire KIIs.....	158
6.5. Sources	163

RESUME EXECUTIF

OBJECTIFS

Altai Consulting a été mandaté par le **Haut-Commissariat des Nations Unies (HCR)** pour réaliser une étude sur les **migrations mixtes au Tchad**. Celle-ci a pour ambition d'analyser les tendances récentes en matière de migrations mixtes (réfugiés et migrants), de **cartographier les principales communautés de réfugiés et de migrants** et les **itinéraires** des personnes en mouvement sur le territoire tchadien, de comprendre les **dynamiques** à l'origine de ces mouvements. Elle cherche également à mieux comprendre les **réseaux de passeurs et de la traite** des personnes, à identifier les **vulnérabilités** et les **besoins en protection et en assistance** des populations de réfugiés, migrants, déplacés et retournés tchadiens, à analyser le **cadre légal** dans lequel s'opèrent les déplacements, enfin, à proposer une série de **recommandations** à l'intention du HCR et de ses partenaires, également pour considération par les autorités tchadiennes.

METHODOLOGIE

Pour réaliser cette étude, Altai s'est fondé sur une revue des sources secondaires et sur les **données qualitatives** collectées au cours d'entretiens réalisés **sur le terrain**, dans 13 régions (sur 23) du Tchad et dans le Sud de la Libye :

- **185 entretiens** avec des réfugiés, migrants, déplacés et retournés tchadiens
- **141 entretiens** avec des **informateurs clés** (autorités nationales, autorités locales, organisations internationales et bailleurs, organisations non-gouvernementales, passeurs, chercheurs, etc.)
- **8 discussions de groupes** avec des réfugiés et migrants pour aborder certains points spécifiques (perception de l'assistance reçue, manques observés, vulnérabilités, itinéraires empruntés).

RESULTATS

Introduction

Le Tchad est le théâtre de **mouvements complexes, variés et imbriqués de population**.

Ces mouvements sont d'abord **forcés**. On trouve en effet au Tchad 430 768 **réfugiés** et demandeurs d'asile originaires des pays voisins, dont 324 389 réfugiés soudanais, 91 042 réfugiés centrafricains et 9 544 réfugiés nigériens¹. Des Tchadiens sont également forcés de se déplacer, à l'intérieur même du pays (147 032 déplacés internes dans la région du Lac²), ou en **rentrant** pour des raisons sécuritaires de pays où ils étaient souvent installés et intégrés depuis longtemps (République centrafricaine - RCA, Niger, Nigeria).

Des mouvements de population plus **volontaires** – temporaires ou durables – s'opèrent également depuis et vers le Tchad, avec, par exemple, des **mouvements circulaires** liés notamment au travail

¹ Sauf mention contraire, toutes les statistiques concernant les réfugiés sont issues de : UNHCR/CNARR, Chiffres de la population concernée par le HCR au Tchad (Résumé), à la date du 31/12/2017, auxquelles s'ajoutent des chiffres du HCR au 31.01.2018

² OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM), Tchad – Région du Lac, Septembre 2017

ou aux études avec la Libye, l'Afrique de l'Ouest et vers l'Est (Soudan, Arabie saoudite). Il est légitime de s'interroger sur les effets de la crise économique au Tchad sur les flux de **départ**. Le Tchad est également dans une certaine mesure une zone de **transit**, sur la route de la Libye, voire de l'Europe, et du Soudan.

Ces dynamiques de mouvements forcés et de mouvements volontaires sont parfois **interconnectées**. En effet, une partie des mouvements volontaires sont le fait de réfugiés, qui, après avoir été contraints de quitter leur pays, entreprennent parfois des **mouvements secondaires** vers un pays tiers.

L'extrapolation des résultats du **projet de monitoring** mené par le HCR et la Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR) avec le support de la Croix Rouge Tchadienne (CRT) permet d'estimer que le nombre de Tchadiens, de migrants et de réfugiés en mouvement pourrait être de **25 000 personnes** a minima en 2018³. Sur les 3 861 individus en mouvement interrogés entre novembre 2017 et janvier 2018 par 160 relais à travers le Tchad, les nationalités les plus représentées étaient les Tchadiens (41%), les Centrafricains (22%), les Soudanais (15%), les Nigériens (5%) et les Camerounais (5%). Les destinations envisagées étaient principalement la Libye (1487 individus), le Tchad (902 individus, non-tchadiens), et l'Europe (477 individus).

Profils régionaux

Chaque grande zone du Tchad génère, attire et voit transiter des mouvements de population différenciés.

N'Djamena accueille 5 008 réfugiés. Environ 500 **retournés tchadiens** de RCA⁴ vivent toujours sur le site de Gaoui dans le 8^{ème} arrondissement de la capitale. La ville se situe également au carrefour de mouvements de population variés : **mouvements de transit** en route vers la Libye ou le Soudan (il y aurait par exemple en moyenne cinq à six Maliens et deux à trois Sénégalais qui entreraient par le pont de N'Guéli chaque jour à des fins de transit⁵), **migrations de travail, exode rural, mouvements pendulaires** avec le Cameroun (par exemple, les flux de Camerounais traversant la frontière à N'Guéli depuis Kousséri s'élèveraient quotidiennement à 1000 individus⁶), etc.

Le **Nord** du Tchad est avant tout une **zone de transit** pour des individus souhaitant se rendre en **Libye**, soit pour y travailler de manière temporaire (Tchadiens et Soudanais notamment), soit pour tenter de continuer vers l'Europe (surtout Soudanais, mais également quelques Somaliens, Nigériens, Tchadiens, etc.). Certains de ces individus sont des réfugiés, notamment des réfugiés soudanais des camps de l'Est du Tchad. Beaucoup font appel à des passeurs pour traverser le désert, puis la frontière libyenne. Une partie s'arrête en route dans les **mines d'or** du Tibesti – notamment ceux qui n'ont pas les moyens nécessaires pour continuer leur route – ou y effectue des allers-retours dans l'espoir de s'enrichir, mais avec des **risques de mauvais traitements très importants** (travail forcé, violences physiques, enlèvement contre rançon, etc.). A ce stade, en dépit d'une longue frontière partagée, et des opportunités de travail en route, le Tchad n'apparaît toutefois pas comme la route principale depuis l'Afrique sub-saharienne vers la Libye et l'Europe. Il est toutefois légitime de s'interroger sur l'effet que pourraient avoir les mesures de contrôle des frontières prises récemment au Niger sur les volumes de personnes transitant par le Tchad.

³ HCR / CNARR, Situation en matière de Migrations Mixtes au 30 janvier 2018

⁴ Ce terme désigne les personnes tchadiennes ou d'origine tchadienne rentrées au Tchad avec le soutien des autorités tchadiennes, à la suite des événements en RCA fin 2013 – début 2014. Il se distingue du terme de « retournés » selon la terminologie officielle du HCR qui désigne les réfugiés qui rentrent dans leur pays d'origine.

⁵ Estimations non officielles obtenues au cours d'un entretien avec un représentant des autorités tchadiennes, Novembre 2017

⁶ Estimations non officielles obtenues au cours d'un entretien avec un représentant des autorités tchadiennes, Novembre 2017

L'Est du Tchad accueille 324 358 réfugiés, soit près de **80% des réfugiés** du pays, dont certains formulent des vœux de retour au Soudan, mais avec des garanties qui restent à mettre en œuvre à travers l'accord tripartite Tchad / Soudan / HCR, tandis qu'un nombre important envisage l'émigration lointaine, principalement vers l'Europe, en raison du manque d'opportunités économiques ou de développement personnel. C'est aussi un carrefour migratoire important : **mouvements de transit** en route vers la **Libye** (Soudanais, en majorité, mais également Africains de l'Est – Somaliens, notamment – et de l'Ouest) ou le **Soudan** (Tchadiens, Africains de l'Ouest, notamment Haoussas) ; **migrations de travail** (présence à Abéché de personnes originaires de la Guinée, du Mali, du Niger, du Nigéria, du Cameroun, de RCA, d'Ethiopie, du Soudan, etc.) ; **mouvements temporaires** avec le Soudan. Ces mouvements sont le fait de migrants et de réfugiés.

Le **Sud** accueille **91 042 réfugiés** et **69 000** retournés tchadiens⁷ de RCA. La zone est également le théâtre d'importants mouvements de population volontaires : **mouvements de transit** dans les trois centres urbains du Sud, en provenance du Cameroun et de pays d'Afrique de l'Ouest, à destination de la Libye et du Soudan, **migrations de travail** (Camerounais, Nigériens, Nigériens, notamment, dans le secteur du pétrole jusqu'en 2014, ou le commerce), **mouvements temporaires** avec le Cameroun et la RCA. Le Sud est aussi une zone de départ pour les jeunes ruraux migrant vers N'Djamena, dans le cadre d'un mouvement général d'attractivité urbaine.

La **région du Lac**, à l'Ouest du pays, est depuis 2014 le théâtre d'importants **mouvements forcés** de population (déplacés internes, réfugiés et retournés tchadiens) liés à la présence de Boko Haram autour du Lac Tchad, depuis les rives et les îles vers les zones intérieures plus sûres. C'est aussi traditionnellement une zone où s'opèrent de nombreux mouvements de population **temporaires** sur de courtes distances, avec le Niger, le Nigéria et le Cameroun, pour le commerce, la pêche, l'élevage ou encore les études islamiques au Borno (Nigéria). Ces mouvements sont fortement perturbés par la crise et les mesures sécuritaires associées (fermetures de frontières, évacuations de populations civiles).

Routes principales

Le Tchad est une **zone par laquelle transitent** des migrants et des réfugiés en mouvement. C'est aussi un **pays de départ** pour les réfugiés installés au Tchad et candidats à la migration, et pour les Tchadiens, qui restent toutefois moins enclins à une migration lointaine et durable que certains de leurs voisins. La crise socio-économique au Tchad et le manque de perspectives concrètes sont susceptibles d'accroître le nombre de réfugiés et de Tchadiens qui quittent le Tchad pour aller vers la Libye et l'Europe. Enfin, le Tchad demeure un **pays de destination**, mais la réduction des opportunités économiques, en raison de la crise économique qui sévit depuis 2014, a partiellement affecté cette immigration de travail (notamment les migrants Camerounais qui venaient travailler en nombre au Sud du pays, dans le secteur du pétrole ou le commerce).

Les **routes migratoires changent régulièrement** pour s'adapter aux évolutions de la réglementation et au contexte politico-sécuritaire. Le Tchad dispose de 37 postes-frontières dispersés sur le territoire, mais ils manquent de **moyens** pour contrôler de manière efficace les passages aux frontières, d'autant plus que les frontières sont très étendues et parfois situées en zones désertiques. Ainsi, de nombreux migrants et réfugiés traversent les frontières **hors des points de contrôle**.

Pour se rendre en Libye, la majorité des migrants et réfugiés en mouvement transitent par **Faya-Largeau**, au Nord du Tchad, ou à proximité quand il leur est nécessaire d'échapper aux contrôles. Ils peuvent ensuite rejoindre :

⁷ OCHA, Profil humanitaire de la région du Moyen-Chari, Novembre 2016 – OCHA, Profil humanitaire de la région du Logone Oriental, Décembre 2016 – OCHA, Profil humanitaire de la région du Logone Occidental, Janvier 2017

1. Le Sud-Est de la Libye (essentiellement Koufra) via **l'Ennedi**, au Nord-Est du Tchad, mais cette route traditionnelle est moins populaire depuis le déclenchement en 2011 de la crise libyenne et compte tenu de l'insécurité qui y règne.
2. Le Sud-Ouest de la Libye (essentiellement Al Gatrun), en traversant le **Tibesti**, au Nord-Ouest du Tchad, ce qui leur laisse la possibilité de s'arrêter en route pour travailler dans les mines d'or.

Beaucoup d'entre eux font appel à des **passeurs** pour traverser les zones désertiques du Nord du Tchad jusqu'en Libye – ce sont souvent des individus issus de tribus vivant de part et d'autre de la frontière. Les trajets se font généralement en convois de véhicules pick-up, dans lesquels sont transportées de 20 à 30 personnes, en évitant les villes et les contrôles par pilotage au GPS et points de ravitaillements prépositionnés. Pour se rendre en Libye, les migrants et réfugiés qui partent de l'Est du Tchad payent entre 125 000 et 200 000 CFA (200 à 300 euros). Au départ de N'Djamena, le voyage coûte entre 200 000 et 300 000 CFA (300 à 450 euros). Les migrants et réfugiés sont parfois victimes de **mauvais traitements** (violences physiques et tortures, travaux forcés, emprisonnement, demande de rançons).

Cadre juridique et politique

Mouvements de population et traite des personnes

Le contexte géographique et économique du Tchad **ne permet pas un contrôle effectif aux frontières, ni l'application concrète** des accords signés par le Tchad et des lois migratoires existantes. Une **loi sur la traite des personnes** est actuellement en cours de révision, dans le but de lutter plus efficacement contre ce phénomène (durcissement des peines, procédés d'identification, prévention, mécanismes de protection et d'assistance).

Réfugiés

Un **projet de loi d'asile** est actuellement à l'examen et devrait aboutir en 2018⁸. Il permettrait de faciliter les déplacements et l'accès au travail des réfugiés, conditions nécessaires à leur inclusion dans la société tchadienne, et à leur autonomisation progressive pour passer d'une logique d'assistance pure à une logique de développement communautaire.

Déplacés internes

La réponse de l'Etat vis-à-vis des déplacements internes au Lac est demeurée centrée sur les fonctions régaliennes, au premier rang desquelles le domaine **sécuritaire**. Au niveau local, c'est l'action conjointe de l'Etat central et des autorités traditionnelles-religieuses qui apporte des réponses sur les questions principales liées aux déplacements, notamment **la difficile question de l'accès aux terres agricoles**, tandis que **l'assistance humanitaire** est fournie presque entièrement par la communauté humanitaire (avec coordination au niveau du gouverneur et des préfets). La communauté humanitaire, en collaboration avec les autorités, notamment l'Action Sociale, les divers services sécuritaires et les chefs de canton traditionnels, s'impliquent pour la réintégration des personnes en situation de reddition (PSR).

⁸ Conformément à l'engagement pris par le Président de la République en marge de l'Assemblée générale des Nations-Unies en Septembre 2016

Retournés tchadiens

La crise de RCA fin 2013/début 2014 a suscité une réponse globale de la part de l'Etat vis-à-vis des retournés tchadiens (**rapatriement** sur le territoire tchadien, **adoption de plans** nationaux, efforts de **documentation**). Mais des **incertitudes** demeurent sur le statut de certains de ces individus, et le plan pluri annuel en faveur des retournés n'est que très partiellement mis en œuvre, faute de ressources.

Protection et assistance

Les réfugiés, migrants, déplacés et retournés tchadiens sont sujets à plusieurs types de vulnérabilités: les vulnérabilités liées à leurs caractéristiques individuelles, les vulnérabilités juridiques, socio-économiques et enfin sociétales, auxquelles répondent plusieurs volets d'assistance (alimentation, abris, santé, éducation, moyens d'existence, protection, etc.).

Les **réfugiés** dans les camps bénéficient de services de protection et d'une assistance relativement **conséquente**, mais **en diminution**, dans un contexte de réduction des moyens et de crises de longue durée (notamment le Darfour). Les acteurs développent une réflexion stratégique sur les moyens de passer de l'assistance pure à une dynamique de développement, **d'autonomisation** et d'inclusion dans les communautés locales.

Les **déplacés** bénéficient de **programmes d'urgence**, leur **dispersion géographique** et les mouvements de retours ou d'allers-retours compliquent l'accès à cette assistance. Le passage à une stratégie de **développement** et à des solutions plus durables, notamment pour accompagner leur retour quand il devient possible, dans un contexte de ressources faibles et en diminution, constitue pour cette population un enjeu majeur.

Les **retournés tchadiens** bénéficient d'une **assistance plus limitée**, en raison du manque de moyens de l'Etat, et d'un engagement limité de la communauté humanitaire et du développement sur le terrain.

Enfin, les **migrants et réfugiés en mouvement** sont très difficile à atteindre et ne reçoivent pratiquement pas d'assistance. Ils doivent le plus souvent compter sur leurs propres économies ou sur l'assistance de leur communauté d'origine ou de petites diasporas en chemin. Dans un nombre de cas très limité, ils peuvent bénéficier d'aides au retour de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), ou d'une prise en charge par le HCR et la CNARR dans le cas des réfugiés. Ces populations comptent souvent parmi les plus vulnérables, car en transit dans des zones peu quadrillées par l'Etat ou les organisations humanitaires, et aux prises parfois avec des réseaux clandestins transfrontaliers.

Malgré l'assistance fournie, en particulier aux réfugiés, déplacés et retournés, certains **besoins** restent **non couverts**. Il s'agit de besoins en protection, et d'assistance de court-terme (besoins alimentaires, abris, hygiène, santé) ou de plus long-terme (éducation, moyens d'existence). Le **manque d'opportunités, tant en matière d'éducation que de travail**, étant le facteur le plus important dans la décision de mouvements, l'assistance doit veiller à donner de véritables perspectives d'autonomisation aux personnes concernées.

LISTE DES ABREVIATIONS

ACTED	Agence d'Aide à la Coopération Technique et au développement
ADES	Association pour le Développement Economique et social
AFD	Agence française de Développement
AGR	Activités génératrices de revenu
APLFT	Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad
AVRR	Aide au retour volontaire et à la réintégration
BMZ	Ministère de la coopération économique et du développement allemand
BPRM	Bureau of Population, Refugees and Migration
CARE	Cooperative for Assistance and Relief Everywhere
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale
CNARR	Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés
CRT	Croix-Rouge du Tchad
DGV	Distribution Générale de vivres
EAH	Eau, Assainissement et Hygiène
ECHO	Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMM	Force multinationale mixte
GBV	Violences basées sur le genre
GIZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés
HIAS	<i>Hebrew Immigrant Aid Society</i>
IHDL	Initiative Humanitaire pour le Développement local
IRC	<i>International Rescue Committee</i>
IDIs	<i>In-Depth Interviews</i>
IMC	<i>International Medical Corps</i>
IRW	<i>Islamic Relief Worldwide</i>
JRS	<i>Jesuit Refugee Service</i>
KIIs	<i>Key-informant Interviews</i>
OCHA	Office des Nations Unies pour la Coordination des Affaires humanitaires
OFPRA	Office français des Protection des Réfugiés et des Apatrides
OI	Organisation Internationale
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONG	Organisation non-gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial

PBS	Personnes à besoins spécifiques
PSR	Personnes en situation de reddition
RCA	République centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
SECADEV	Secours Catholique et Développement
UNFPA	Fonds des Nations-Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

LISTE DES CARTES

Carte 1 – Carte globale du travail de terrain – zones couvertes.....	26
Carte 2 – Répartition géographique des entretiens qualitatifs avec les réfugiés, migrants, déplacés et retournés.....	27
Carte 3 – Analyse et représentation schématique des mouvements passés et envisagés des 185 personnes interviewées	37
Carte 4 – Profil migratoire de N'Djamena	38
Carte 5 – Parcours individuel d'un retourné tchadien installé sur le site de Gaoui	40
Carte 6 – Parcours individuel d'un migrant nigérien de 27 ans	45
Carte 7 – Mines d'or et routes migratoires – Exemple de la mine de Kouri Bougoudi	46
Carte 8 – Profil migratoire de l'Est du Tchad	49
Carte 9 – Parcours individuel d'une migrante soudanaise de 40 ans	51
Carte 10 – Profil migratoire du sud du Tchad	55
Carte 11 – Trois carrefours migratoires au Sud du Tchad.....	57
Carte 12 – Profil migratoire de l'Ouest du Tchad.....	60
Carte 13 – Quelques chiffres rassemblés sur les passages dans les postes-frontières clés.....	71
Carte 14 – Principales routes migratoires du Nord et de l'Est du Tchad.....	74
Carte 15 – Accès à la santé dans les sites de retournés du Logone Oriental et du Logone Occidental	115
Carte 16 – Catégorisation du Tchad par zone	140

LISTE DES FOCUS BOX

Focus Box 1 - L'orpaillage dans le Tibesti	45
Focus Box 2 - Les réseaux de passeurs dans le Nord du Tchad	76
Focus Box 3 - La traite des personnes	82
Focus Box 4 - Les « repentis » de Boko Haram	113

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Glossaire des termes utilisés	22
Tableau 2 – Liste des zones clés couvertes durant la phase terrain.....	25
Tableau 3 – Entretiens réalisés par catégorie de personnes	28
Tableau 4 – Nombre d’entretiens réalisés, par genre et par zone.....	31
Tableau 5 – KIIs réalisés par zone	31
Tableau 6 – Informations clés sur N'Djamena	38
Tableau 7 – Informations clés sur le Nord du Tchad	44
Tableau 8 – Informations clés sur l’Est du Tchad	48
Tableau 9 – Projets individuels de mouvement (Camp de Gaga)	53
Tableau 10 – Projets migratoires individuels (Camp de Bredjing).....	54
Tableau 11 – Informations clés sur le Sud du Tchad	55
Tableau 12 – Intentions de mouvements de réfugiés au Sud du Tchad	59
Tableau 13 – Pourcentage de la population en mouvement au Tchad, en Gambie, au Mali, au Niger et au Sénégal en 2015 – Tableau comparatif.....	69
Tableau 14 – Assistance alimentaire fournie aux réfugiés	102
Tableau 15 – Services de santé disponibles pour les réfugiés.....	104
Tableau 16 – Scolarisation des réfugiés.....	105
Tableau 17 – Liste non exhaustive de programmes de protection ciblant les réfugiés	107
Tableau 18 – Assistance alimentaire fournie aux déplacés.....	109
Tableau 19 – Liste non exhaustive de programmes d’assistance Abris / EAH pour les déplacés.....	109
Tableau 20 – Liste non exhaustive des programmes de santé ciblant les déplacés.....	110
Tableau 21 – Liste non exhaustive des programmes d’éducation ciblant les déplacés	110
Tableau 22 – Liste non exhaustive des programmes de protection ciblant les déplacés	111
Tableau 23 – Liste non exhaustive de programmes <i>Livelihood</i> ciblant les déplacés	111
Tableau 24 – Assistance alimentaire fournie aux retournés.....	114
Tableau 25 – Liste non exhaustive des programmes Abris / EAH ciblant les retournés	115
Tableau 26 – Liste non exhaustive de programmes de protection ciblant les retournés	116
Tableau 27 – Liste non exhaustive des programmes <i>Livelihood</i> ciblant les retournés	117
Tableau 28 – Perception des insuffisances de l’assistance EAH (Réfugiés)	119
Tableau 29 – Perception des insuffisances en matière d’accès à la santé (Réfugiés)	120
Tableau 30 – Perception des insuffisances en matière d’accès à l’éducation (Réfugiés).....	120
Tableau 31 – Perception des insuffisances en matière de formation professionnelle (Réfugiés).....	121
Tableau 32 - Besoins exprimés de manière récurrente par les réfugiés interviewés individuellement	122
Tableau 33 – Besoins exprimés de manière récurrente par les déplacés interviewés	123

Tableau 34 – Perception des insuffisances en EAH et infrastructures pour les retournés	123
Tableau 35 – Perception des insuffisances en matière d'accès à la santé pour les retournés.....	123
Tableau 36 – Perception des insuffisances en matière d'accès à l'éducation pour les retournés	124
Tableau 37 - Perception des insuffisances en matière de moyens d'existence pour les retournés...	124
Tableau 38 – Besoins exprimés de manière récurrente par les retournés interviewés.....	125
Tableau 39 – Besoins exprimés de manière récurrente par les migrants interviewés	125
Tableau 40 – Matrice des besoins non couverts par catégories de population au Nord.....	126
Tableau 41 – Matrice des besoins non couverts par catégorie de population à l'Est.....	127
Tableau 42 – Matrice des besoins non couverts par catégorie de population au Sud.....	127
Tableau 43 – Matrice des besoins non couverts par catégorie de population au Lac	128
Tableau 44 – Entretiens individuels (IDIs) réalisés.....	143
Tableau 45 – Liste des interlocuteurs rencontrés (entretiens KIIs)	144
Tableau 46 – Liste des sources étudiées au cours de la revue préliminaire de la littérature existante	163

LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Nationalités des 185 personnes interviewées	28
Figure 2 – Niveau d'éducation des 185 personnes interviewées	29
Figure 3 – Répartition des entretiens par type d'informateurs.....	33
Figure 4 – Profil migratoire schématique du Tchad	35
Figure 5 – Réfugiés au Tchad par nationalité	35
Figure 6 – Réfugiés au Tchad par zone.....	35
Figure 7 – Intentions de mouvement des 185 individus interviewés, par zone	37
Figure 8 – Niveau d'alphabétisation des 185 individus interviewés, par statut (Réponse positive à la question : Savez-vous lire et écrire ?)	37
Figure 9 – Situations des réfugiés de N'Djamena en mouvement identifiés par la CRT.....	44
Figure 10 – Intentions migratoires des 12 migrants étrangers interviewés à l'Est du Tchad	50
Figure 11 - Intentions de retour exprimées par les 31 réfugiés interviewés à l'Est	52
Figure 12 – Situations des réfugiés de l'Est du Tchad en mouvement identifiés par la CRT.....	53
Figure 13 – Nationalité déclarée par les 8 retournés tchadiens interviewés dans le Logone-Oriental	56
Figure 14 – Intentions de destination des 6 migrants se déclarant en transit interviewés à Bongor....	58
Figure 15 – Intentions de mouvements des 37 réfugiés centrafricains interviewés au Sud du Tchad	59
Figure 16 – Déplacements forcés dans la région du Lac	61
Figure 17 – Répartition des déplacés au Lac	62
Figure 18 – Année de déplacement.....	62
Figure 19 – Déplacements anciens et nouveau dans la région du Lac.....	62
Figure 20 – Répartition des réfugiés au Lac	64
Figure 21 – Distance parcourue en moyenne par les 185 interviewés au cours de la totalité de leurs trajets passés (en km).....	65
Figure 22 – Localisation des migrants tchadiens à travers le monde.....	72
Figure 23 – Budget dépensé en route par les 185 interviewés au cours du dernier mouvement en date (en euros).....	79
Figure 24 – Documents d'identité détenus par les 185 individus interviewés	86
Figure 25 – Représentation schématique des vulnérabilités	95
Figure 26 – Perception de leur situation socio-économique par les réfugiés de l'Est et du Sud (en %)	98
Figure 27 – Violences morales et physiques subies par les 185 interviewés.....	100
Figure 28 – Organisations délivrant une assistance, mentionnées par les 185 personnes interviewées	101
Figure 29 – Proportion des réfugiés bénéficiant des activités <i>Livelihood</i> du HCR (en %)	108
Figure 30 – Accès à l'éducation dans les sites de retournés.....	116

Figure 31 – Principaux besoins non couverts mentionnés par les 185 interviewés, par catégorie de population (en % des répondants).....	125
Figure 32 – Facteur ayant présidé à la décision de migration parmi les migrants interviewés (49 migrants ayant donné une réponse à la question « Qu'est-ce qui vous a décidé à partir ? »)	129
Figure 33 – Représentation schématique des liens entre l'assistance et la formulation de projets migratoires	130

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photographie 1 – Consultant tchadien menant un entretien avec des déplacés, Bagasola, Région du Lac, 20 Novembre 2017	30
Photographie 2 – Discussion de groupe avec les réfugiés du camp de Tréguine/ Bredjing, Camp de réfugiés de Bredjing, 23 novembre 2017	30
Photographie 3 – Discussion avec des ressortissants d’Afrique de l’Ouest installés à N’Djamena, 19 Novembre 2017	41
Photographie 4 - Un orpailleur montre le fruit de plusieurs mois de travail dans une mine du Tibesti, Bardaï, 17 décembre 2017	46
Photographie 5 - Saisie d’armes sur les sites d’orpaillage au Tibesti (photo d’une photo prise par un passeur), Bardaï, 17 décembre 2017	46
Photographie 6 – Gros porteur, Kalait, 27 Novembre 2017	78
Photographie 7 – Carte de réfugié anonymisée, Camp de réfugiés de Dosseye, 28 novembre 2017	88
Photographie 8 – Carte OIM de déplacé, Yakoua, Région du Lac, Novembre 2017	91
Photographie 9 – Carte familiale HCR / PAM de déplacé, Méléa, Région du Lac, Novembre 2017 ...	91
Photographie 10 – Carte FAO de retourné, Méléa, Région du Lac, Novembre 2017	92
Photographie 11 – Carte familiale HCR / PAM de déplacé, Méléa, Région du Lac, Novembre 2017	92
Photographie 12 – Bons d’achat pour kits hygiéniques, Camp d’Amnabak, Région du Wadi Fira, 20 novembre 2017	103
Photographie 13 – Equipement hydraulique, Camp de Dosseye, Région du Logone Oriental, 28 novembre 2017	103
Photographie 13 – Machine à coudre reçue par un jeune réfugié, à la suite d’une formation professionnelle, Camp de Dosseye, Région du Logone Oriental, 28 novembre 2017	106
Photographie 14 – Site de déplacés de Kafia, Région du Lac, Novembre 2017	109
Photographie 15 – Marché, site de retournés de Kobiteye, 29 novembre 2017	117

1. INTRODUCTION

1.1. LE PROJET

1.1.1. PRESENTATION DU PROJET

Altai Consulting a été mandaté par le **Haut-Commissariat des Nations Unies (HCR)** pour réaliser une étude sur les **migrations mixtes au Tchad**. Celle-ci a pour ambition d'analyser les tendances récentes en matière de migrations mixtes (réfugiés et migrants), de **cartographier les principales communautés de réfugiés et de migrants** et les **itinéraires** des personnes en mouvement sur le territoire tchadien, de comprendre les **dynamiques** à l'origine de ces mouvements. Elle cherche également à mieux connaître les **réseaux de passeurs et de la traite** des personnes, à identifier les **vulnérabilités** et les **besoins en protection et en assistance** des populations de réfugiés, migrants, déplacés, retournés tchadiens, à analyser le **cadre légal** dans lequel s'opèrent les déplacements, enfin, à proposer une série de **recommandations** à l'intention du HCR et de ses partenaires, également pour considération par les autorités tchadiennes.

Cette étude porte sur les migrants, *stricto sensu*, qui ont quitté ou quittent volontairement leur pays pour un autre, mais aussi les migrants de retour dans leur pays d'origine, les réfugiés et demandeurs d'asile, et enfin les déplacés internes.

Tableau 1 – Glossaire des termes utilisés

Population	Définition
Demandeurs d'asile et réfugiés	<p>Un réfugié est une personne qui remplit les critères d'éligibilité de la définition de réfugié contenue dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, et les instruments internationaux et régionaux pertinents, ou la législation nationale, s'il y a lieu. Selon nombre de ces instruments, un réfugié est une personne qui ne peut pas rentrer dans son pays d'origine car craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, ou est forcée de quitter son pays d'origine en raison d'une violence sans discrimination ou d'autres événements qui perturbent sérieusement l'ordre public, ou voit sa vie, sa sécurité ou sa liberté menacées en conséquence.</p> <p>Selon le droit international, une personne est considérée comme un réfugié dès qu'elle remplit les critères pertinents, qu'elle ait été reconnue formellement ou non comme un réfugié. Une personne ne devient pas un réfugié parce qu'elle est reconnue comme tel, mais est reconnue comme tel parce qu'elle est un réfugié.</p>
Migrants	<p>Un migrant <i>stricto sensu</i> est une personne qui décide de quitter son pays par exemple pour des motifs économiques, dans le but de chercher du travail et/ou d'améliorer ses conditions de vie, pour des motifs d'éducation ou de regroupement familial. Certains migrants entrent, séjournent et travaillent dans un pays étranger de manière irrégulière, c'est-à-dire sans les autorisations nécessaires ou les documents requis. Certains d'entre eux font appel à des passeurs pour franchir la frontière.</p>
Migrants de retour et rapatriés	<p>Ce terme désigne tout migrant de retour dans son pays d'origine. Dans certains cas, le migrant rentre de manière volontaire, soit par ses propres moyens soit avec l'assistance de programmes tels que l'Assistance au Retour Volontaire et à la Réinsertion (AVRR) de l'Organisation internationale des migrations (OIM). Le migrant peut aussi avoir été rapatrié de force vers son pays d'origine.</p>
Retournés tchadiens	<p>Au Tchad, les autorités et les acteurs humanitaires désignent comme « retournés » les personnes tchadiennes ou d'origine tchadienne qui, à la suite d'un risque sécuritaire,</p>

	rentrent au Tchad, en provenance d'un pays dans lequel ils étaient installés souvent depuis longtemps. Dans ce rapport, ces personnes seront désignées comme « retournés tchadiens », afin de les distinguer de la terminologie officielle du HCR, pour laquelle un « retourné » désigne un réfugié qui rentre dans son pays d'origine.
Personnes déplacées internes	Ce terme désigne les « personnes [...] qui ont à l'intérieur de leur pays été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat » ⁹ .

Objectifs de l'étude

Objectif 1 – cartographier et analyser les différentes facettes des phénomènes de mouvements de population sur le territoire tchadien

- Localiser les **grands bassins de migrants, de réfugiés et de déplacés** sur le territoire tchadien
- Identifier les **routes empruntées** par les différentes catégories de population en mouvement depuis, à travers, et vers le Tchad
- Analyser les **facteurs à l'origine des migrations et déplacements**
- Comprendre les **réseaux de passeurs et de la traite**, leurs routes et leurs méthodes
- Identifier les **vulnérabilités** des réfugiés, migrants, déplacés et retournés au Tchad et leurs besoins en protection

Objectif 2 – analyser le cadre juridique des mouvements de population au Tchad

- Recenser les **politiques développées au niveau international et régional** et applicables au Tchad qui traitent de la migration, de l'asile, de l'apatridie, du trafic de migrants et de la traite des personnes
- Analyser le **cadre légal tchadien** relatif à la migration, à l'asile, à l'apatridie, au trafic de migrants et à la traite des personnes
- Identifier les **lacunes dans le contexte juridique national, régional et international**

Objectif 3 – analyser les services disponibles pour les populations concernées

- Cartographier les **services disponibles** pour chacune des catégories de personnes en mouvement dans les grands bassins de migration
- Comparer **l'accès à ces services** entre les populations en mouvement et les populations autochtones
- Identifier **les lacunes dans les services disponibles**

⁹ UNHCR, Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, E/CN.4/1998/53/Add.2, 1998

Objectif 4 – formuler des recommandations au HCR et à ses partenaires, pour considération par le gouvernement tchadien

Ces recommandations visent notamment à :

- **Améliorer le cadre légal** et soutenir la mise en œuvre des stratégies et plans d’actions existants ;
- **Comblent les lacunes identifiées dans les services disponibles** pour les populations concernées, en améliorant les services existants et en développant de nouveaux services ;
- **Améliorer les systèmes de collecte de données** relatives aux migrations et déplacements ;
- **Assurer une meilleure coordination** entre les acteurs impliqués dans les questions de migrations mixtes.

Altai a formulé ces recommandations sur un mode opérationnel de sorte qu’elles soient exploitables par le HCR dans le cadre de son exercice programmatique pour l’année 2018 et 2019.

1.1.2. METHODOLOGIE

Revue des sources secondaires et entretiens préliminaires

Au cours de la phase de lancement, Altai a passé en revue **les données et la littérature existantes sur les mouvements de population au Tchad** (articles de presse, rapports de l’ONU, rapports d’organisations non-gouvernementales, données statistiques, papiers académiques, etc.). L’équipe s’est également penchée sur les dernières évolutions en date du contexte politique, sécuritaire et économique tchadien, afin d’être en mesure d’inscrire les réalités migratoires tchadiennes dans leur contexte national plus large.

La littérature sur les mouvements de population au Tchad est limitée, à l’exception de certaines crises qui sont relativement bien documentées (réfugiés soudanais et centrafricains, déplacements liés à la crise de Boko Haram). De manière générale, les statistiques relatives à la question des migrations au Tchad sont limitées voire absentes. Combinée à quelques entretiens préliminaires, la revue de la littérature a toutefois permis d’identifier **une dizaine de zones clés en matière de mouvements de population**, soit qu’elles abritent une quantité importante de réfugiés, migrants, déplacés ou retournés, soit qu’elles constituent un point de passage important. Chacune de ces zones clés a fait l’objet d’une visite de terrain afin de collecter des données qualitatives sur les phénomènes de mouvements de population.

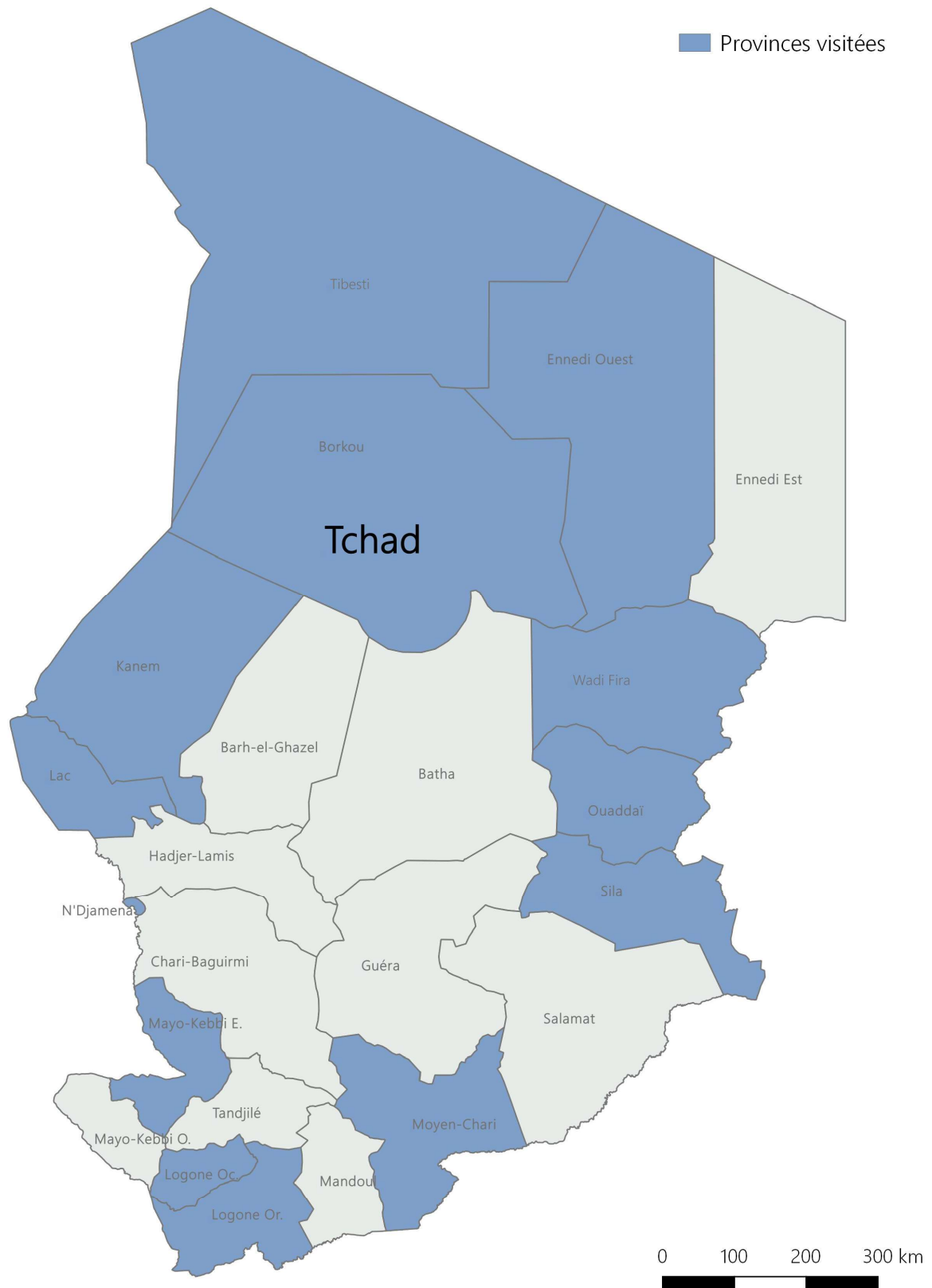
Entretiens sur le terrain

Altai s’est déployé sur le territoire tchadien pour couvrir chacune des **13 régions clés** identifiées durant la phase préliminaire (voir Tableau 2 – Liste des zones clés couvertes durant la phase terrain). La liste initiale proposée en phase de lancement a subi quelques modifications en cours de projet : une ville considérée comme moins stratégique a été retirée (Fada, dans l’Ennedi), tandis que plusieurs autres ont été ajoutées : Bongor au Mayo-Kebbi Est, Mao dans la région du Kanem, et Al Gatrun dans le sud de la Libye.

Tableau 2 – Liste des zones clés couvertes durant la phase terrain

Zone	Région et villes	Principales populations concernées	Dates de la visite terrain
Nord	Borkou (Faya-Largeau)	Migrants et réfugiés	Décembre 2017
Nord	Ennedi (Kalait)	Migrants et réfugiés	Novembre 2017
Nord	Tibesti (Bardaï)	Migrants et réfugiés	Décembre 2017
Est	Sila (Goz Beïda)	Réfugiés	Novembre 2017
Est	Ouaddaï (Abéché, Adré, Farchana)	Migrants et réfugiés	Novembre 2017
Est	Wadi Fira (Iriba)	Réfugiés	Novembre 2017
Sud	Logone Occidental (Moundou)	Migrants	Novembre 2017
Sud	Logone Oriental (Goré, Diba)	Réfugiés et retournés tchadiens	Novembre 2017
Sud	Mayo-Kebbi Est (Bongor)	Migrants	Décembre 2017
Sud	Moyen-Chari (Maro)	Réfugiés et retournés tchadiens	Novembre 2017
Ouest	Lac (Bol, Dar Es Salam, Bagasola)	Déplacés et réfugiés	Novembre 2017
Ouest	Kanem (Mao)	Migrants	Décembre 2017
N'Djamena	N'Djamena	Migrants, réfugiés urbains et retournés tchadiens	Novembre / Décembre 2017
Libye	Sud (Al Gatrun)	Migrants	Décembre 2017

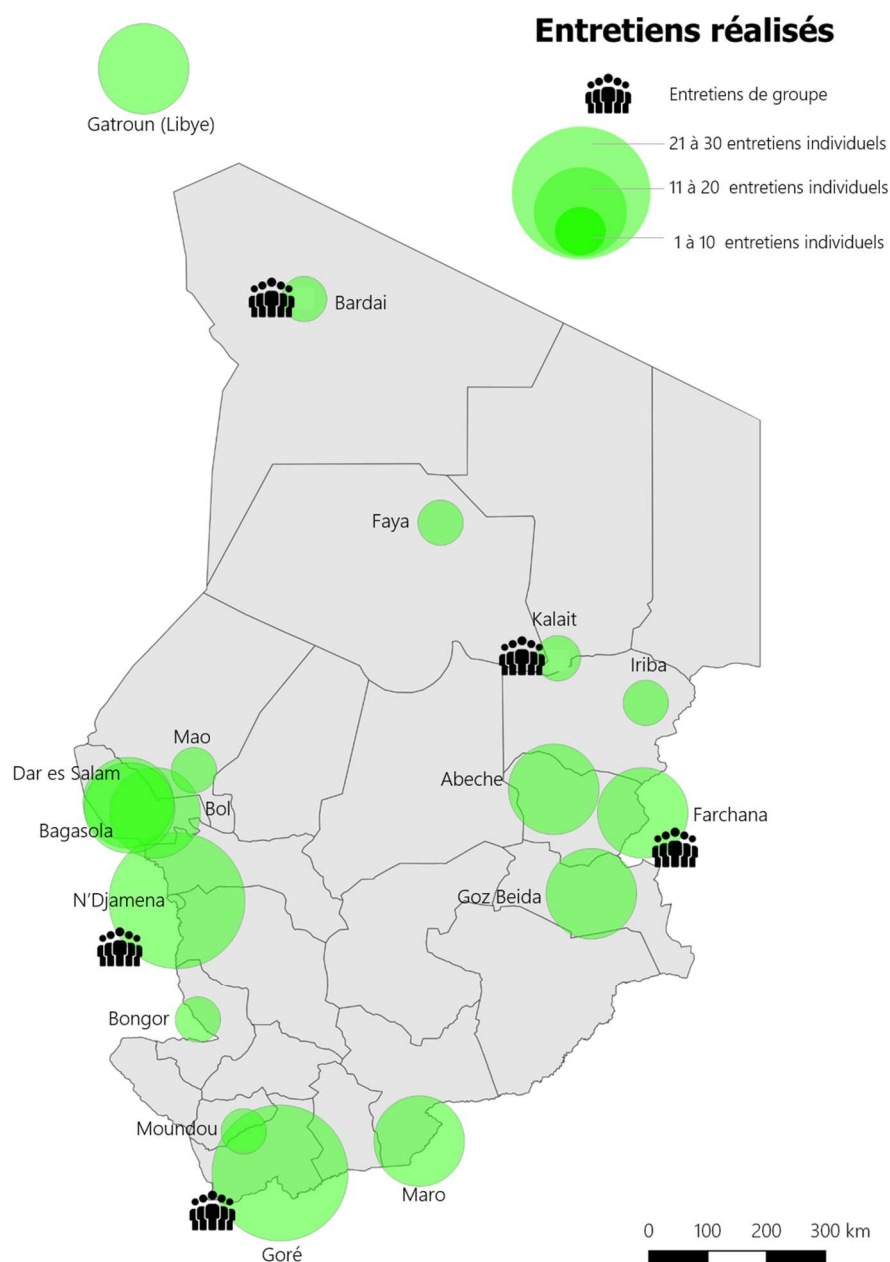
Carte 1 – Carte globale du travail de terrain – zones couvertes



Entretiens qualitatifs avec des réfugiés, migrants, déplacés et retournés tchadiens (*In-depth Interviews - IDIs*)

Dans chacune des zones identifiées au cours de la phase préparatoire (voir Tableau 2 – Liste des zones clés couvertes durant la phase terrain), **une série d'entretiens individuels (IDIs)** ont été menés avec des **réfugiés, migrants, déplacés internes et retournés tchadiens**. Les premiers entretiens ont été menés par un consultant international d'Altai, accompagné d'un consultant national, afin de former ce dernier. Les suivants ont été réalisés par le consultant national lui-même, sous la supervision d'un consultant Altai.

Carte 2 – Répartition géographique des entretiens qualitatifs avec les réfugiés, migrants, déplacés et retournés



Cette étude n'ambitionne pas de présenter un échantillonnage représentatif, ce qui serait d'ailleurs un défi compte-tenu du manque de données statistiques fiables sur les populations en mouvement. Toutefois, Altai s'est efforcé de **respecter à grands traits le profil migratoire du Tchad et ses principaux équilibres**, qui ont été identifiés pendant la revue de la littérature, de sorte d'assurer que des personnes appartenant aux principales catégories de réfugiés et migrants dans la zone donnée ont bien été interviewées, et que les principaux pays d'origine sont bien représentés. Une attention toute particulière a été portée à la bonne représentation des femmes dans l'échantillon (35% des personnes interviewées).

Pour assurer le respect de ces équilibres, Altai a élaboré **un tableau de suivi**, établi sur la base des quotas fixés à titre indicatif en début de projet, qui a permis aux équipes présentes sur le terrain (consultants internationaux et consultants locaux) d'ajuster en temps réel la cible de leurs entretiens.

Tableau 3 – Entretiens réalisés par catégorie de personnes

Entretiens réalisés
185 entretiens, avec :
- 63 migrants (48 migrants étrangers et 15 migrants tchadiens potentiels ou déjà en mouvement)
- 81 réfugiés et demandeurs d'asile (36 centrafricains, 30 soudanais, 11 nigériens, 3 maliens et 1 congolais RDC)
- 21 retournés tchadiens (16 rentrés de RCA, 4 du Nigéria, 1 du Niger)
- 20 déplacés internes

Figure 1 – Nationalités des 185 personnes interviewées

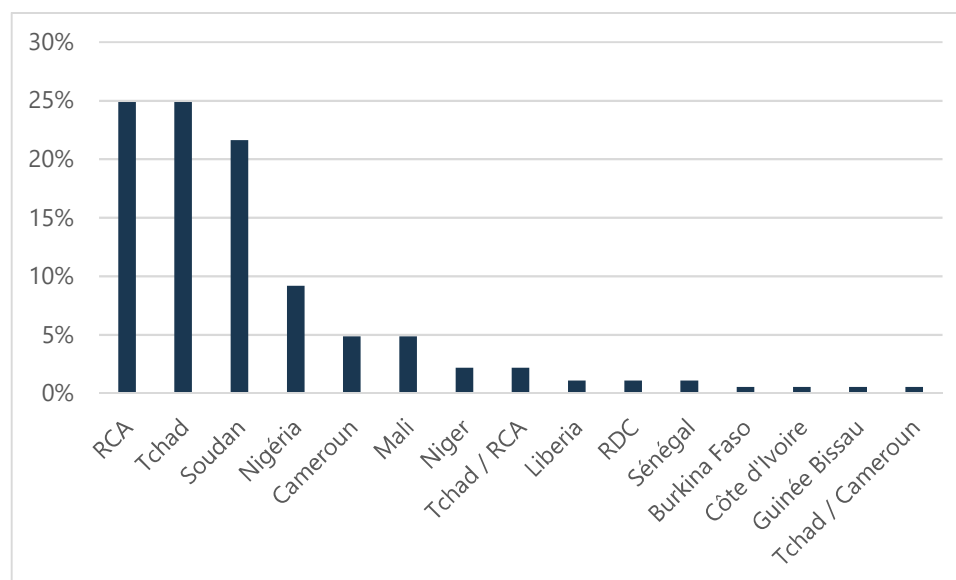
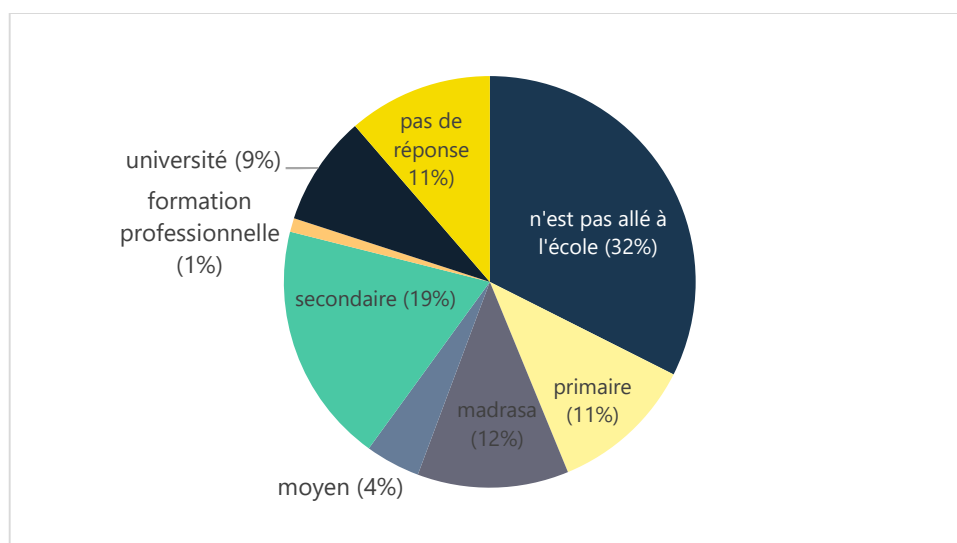


Figure 2 – Niveau d'éducation des 185 personnes interviewées



Les entretiens ont été menés par des consultants Altai et des consultants tchadiens formés par Altai, sur la base de questionnaires comprenant principalement des questions ouvertes appelant des réponses détaillées (voir Annexes).

Des **discussions de groupes** avec des réfugiés et des migrants ont également été organisées pour aborder certains points spécifiques (perception de l'assistance reçue, manques observés, vulnérabilités, itinéraires empruntés). Ce format permet de dynamiser les discussions : stimulées par le groupe, les participants sont plus enclins à partager leur opinion sur un sujet donné. Ces discussions permettent également de dégager des tendances en observant à l'échelle d'un groupe la prévalence d'un phénomène ou d'une perception.

Trois discussions de groupes ont ainsi été organisées avec des **groupes de réfugiés** majoritairement jeunes et masculins pour aborder deux questions : celle de l'assistance reçue dans les camps (lacunes observées, besoins exprimés), et celle des mouvements secondaires (mouvements vers un pays tiers réalisés et intentions de mouvement). Environ 120 personnes ont participé à ces discussions (environ 70 à l'est et 50 au Sud). Quatre discussions de groupe ont également été organisées au Nord du pays (Kalait et Bardaï), avec un total de 52 **migrants**, afin de les interroger sur leurs vulnérabilités, leur itinéraire et leurs projets futurs.

Photographie 1 – Consultant tchadien menant un entretien avec des déplacés, Bagasola, Région du Lac, 20 novembre 2017



Photographie 2 – Discussion de groupe avec les réfugiés du camp de Tréguine/ Bredjing, Camp de réfugiés de Bredjing, 23 novembre 2017



Tableau 4 – Nombre d'entretiens réalisés, par genre et par zone

Zone	Hommes	Femmes	Totaux
N'Djamena	17	7	24
Est	24	21	45
Ouest	30	14	44
Sud	29	21	50
Nord	21	1	22
Totaux	121	64	185

Entretiens avec des informateurs clés dans chacune des zones migratoires clés (Key Informant Interviews - KIIs)

Altai a mené un total de 141 entretiens **avec des informateurs clés (KIIs) répartis dans chacune des zones migratoires clés** (voir Annexes pour la liste complète des interlocuteurs). Ces entretiens semi-structurés ont été menés principalement par les consultants Altai, sur la base d'une grille d'entretien qualitatif élaborée par Altai (voir Annexes).

Tableau 5 – KIIs réalisés par zone

Zone	Nombre d'entretiens
N'Djamena	66
Nord, dont	18
- Bardaï	5
- Faya-Largeau	6
- Kalait	5
- Al Gatrun (Libye)	2
Est, dont	24
- Abéché	8
- Adré	1
- Iriba	9
- Farchana	6
Sud, dont	13
- Moundou	4
- Goré	9
Ouest, dont	18
- Bagasola	10
- Bol	8
France	2
Total	141

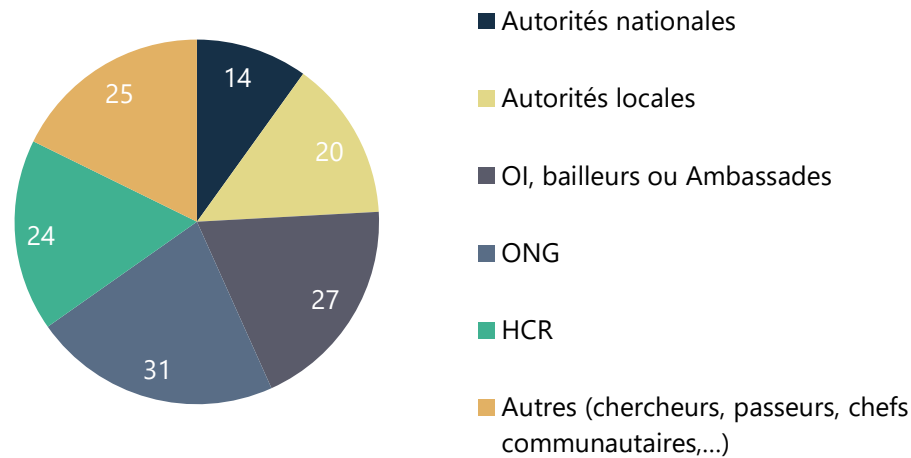
Altai a mené **une soixantaine d'entretiens dans la capitale** du pays avec :

- **Les autorités gouvernementales** : représentants du Ministère de l'Administration du territoire et de la Gouvernance locale (Ministère de l'Administration du territoire, de la Sécurité publique et de la Gouvernance locale, depuis le 24 décembre 2017), de la Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR), du Ministère des Affaires étrangères, du Ministère de la Femme, de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale, du Ministère de la Justice, du Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement et du Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration.
- **Les organisations internationales, les bailleurs internationaux et agences d'aide** : agences onusiennes (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance – UNICEF ; Office des Nations Unies pour la Coordination des Affaires humanitaires – OCHA ; Organisation internationale pour les migrations – OIM ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – FAO ; Programme alimentaire mondial – PAM ; Programme des Nations Unies pour le Développement – PNUD), Banque Mondiale, Union Européenne (UE), Agence Française de Développement (AFD), Coopération Suisse, la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ), etc.
- **Le personnel du HCR à N'Djamena** : Représentant, Représentant Adjoint, chefs des sections santé/nutrition, réinstallation, moyens de subsistance, protection, technologies de l'information et de la communication, *data management*, migrations mixtes, éducation, programme, etc.
- **Les organisations non gouvernementales internationales** impliquées dans la gestion des migrations et dans l'assistance aux réfugiés, migrants, déplacés ou retournés tchadiens : Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement (ACTED), Croix-Rouge du Tchad (CRT), *Hebrew Immigrant Aid Society* (HIAS), *International Rescue Committee* (IRC), etc.
- **D'autres informateurs clés** : chercheurs, passeurs, chefs communautaires, etc.

Dans chaque **zone migratoire clé**, Altai s'est par ailleurs entretenu avec :

- **Les autorités locales**, tant administratives (gouverneurs et préfets, autorités responsables du maintien de l'ordre, autorités en charge de l'action sociale, représentants locaux de la CNARR, etc.) que traditionnelles (chefs de canton).
- **Les organisations non-gouvernementales internationales et organisations locales de la société civile** délivrant sur le terrain des services aux réfugiés, migrants, déplacés ou retournés tchadiens
- **Le personnel du HCR**
- **Les personnes impliquées dans les réseaux de trafic illicite de migrants et dans la traite des personnes.**

Figure 3 – Répartition des entretiens par type d'informateurs



Analyse et rédaction du rapport

Pour la rédaction du rapport, Altai s'est d'abord fondé sur les **informations collectées auprès des informateurs clés** rencontrés au gré de la phase terrain¹⁰. Altai s'est efforcé de croiser les informations fournies par les informateurs pour en vérifier la véracité. Elle a cherché, chaque fois que cela était possible, à étayer les affirmations des informateurs par des éléments concrets (données statistiques, extrait de textes de loi, etc.).

Les **données collectées au cours des entretiens avec les réfugiés, migrants, déplacés et retournés tchadiens**, n'ont pas pour objectif de dégager des statistiques, dans le cadre de cette étude avant tout qualitative¹¹. En revanche, elles viennent en appui des informations collectées au cours des *Klls*. Par exemple, en comptabilisant la fréquence à laquelle tel ou tel besoin d'assistance ou projet d'avenir est mentionné par chaque catégorie de personnes, il a été possible de confirmer des tendances dégagées au cours des entretiens avec les informateurs clés. Les entretiens avec les réfugiés, migrants, déplacés et retournés tchadiens ont également été une source de **témoignages** qui permettent de rendre certains faits plus concrets.

L'examen des réponses obtenues sur le terrain a été complété d'un **travail d'analyse poussé des documents et sources écrites** que les informateurs et le HCR ont partagé avec l'équipe.

Limites

Les consultants ont parfois rencontré des difficultés à s'entretenir avec les **femmes**, soit en raison du contexte culturel (femmes moins visibles ou moins accessibles), soit de manière plus structurelle en raison d'une sous-représentation des femmes dans certaines catégories de personnes en mouvement (personnes en route vers la Libye notamment).

¹⁰ La source des informations collectées est généralement indiquée en note de bas de page, toutefois sans donner de précisions sur l'interlocuteur, pour des raisons de confidentialité.

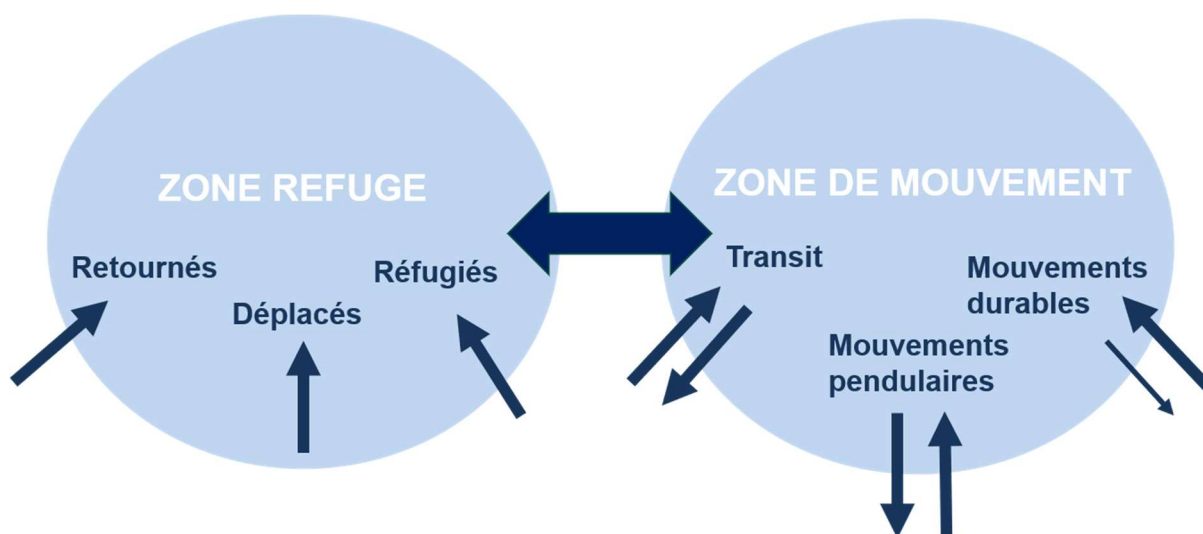
¹¹ Le HCR et la CNARR mènent en parallèle un projet de collecte de données sur les réfugiés et les migrants en mouvement, avec le support de la CRT.

2. CARTOGRAPHIE DES MIGRATIONS AU TCHAD

PRINCIPAUX POINTS

- **La capitale** du pays, N'Djamena, est une **ville d'accueil**, en particulier pour les **réfugiés centrafricains** et les **retournés** tchadiens de RCA. La ville se situe également au carrefour de mouvements de population variés : **mouvements de transit** en route vers la Libye ou le Soudan, **migrations de travail**, **exode rural**, **mouvements pendulaires** avec le Cameroun, etc.
 - **Le Nord du Tchad** est avant tout une **zone de transit** pour les individus souhaitant se rendre en Libye, soit pour y travailler de manière temporaire (Tchadiens et Soudanais notamment), soit pour tenter de continuer vers l'Europe (surtout Soudanais, mais également quelques Somaliens, Nigériens, Tchadiens, etc.). Certains de ces individus sont des réfugiés, notamment des réfugiés soudanais des camps de l'Est du Tchad. Une partie s'arrête en route dans les **mines d'or du Tibesti**, depuis 2013.
 - **L'Est** du Tchad accueille près de **80% des réfugiés du pays**, dont certains formulent des vœux de retour au Soudan, tandis qu'un nombre important envisage l'émigration lointaine, principalement vers l'Europe, en raison notamment du manque d'opportunités économiques. C'est aussi un **carrefour migratoire important** : **mouvements de transit** en route vers la Libye ou le Soudan ; **migrations de travail**, par exemple à Abéché ; **mouvements temporaires** avec le Soudan. Ces mouvements sont le fait de migrants et de réfugiés.
 - **Le Sud** accueille des **réfugiés centrafricains** et des Tchadiens **retournés** de RCA. La zone est également le théâtre d'importants mouvements de population volontaires : **mouvements de transit** dans les trois centres urbains du Sud, en provenance du Cameroun et de pays d'Afrique de l'Ouest, à destination de la Libye et du Soudan, **migrations de travail**, **mouvements temporaires** avec le Cameroun et la RCA. Le Sud est aussi une zone de départ pour les jeunes ruraux migrant vers N'Djamena, dans le cadre d'un mouvement général d'attractivité urbaine.
 - **La région du Lac**, à l'Ouest du pays, est depuis 2014 le théâtre **d'importants mouvements forcés de population** (déplacés internes, réfugiés et retournés tchadiens) **liés à la présence de Boko Haram** autour du Lac Tchad. C'est aussi traditionnellement une zone où s'opèrent de nombreux **mouvements de population temporaires** sur de courtes distances, avec le Niger, le Nigéria et le Cameroun, pour le commerce, la pêche, l'élevage ou encore les études islamiques au Borno (Nigéria). Ces mouvements sont fortement **perturbés** par la crise et les mesures sécuritaires associées (fermetures de frontières, évacuations de populations civiles).
-

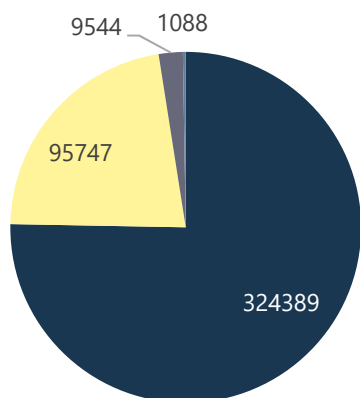
Figure 4 – Profil migratoire schématique du Tchad



Le Tchad est le théâtre de **mouvements complexes, variés et imbriqués de population**.

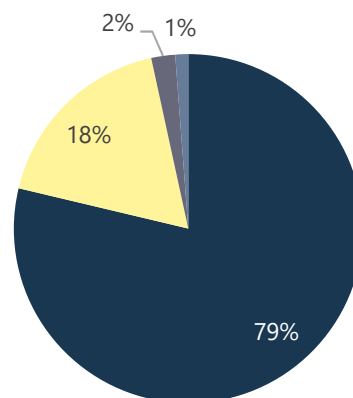
Ces mouvements sont d'abord **forcés**. On trouve en effet au Tchad 430 768 **réfugiés** et demandeurs d'asile des pays voisins, dont 324 389 réfugiés soudanais, 91 042 réfugiés centrafricains et 9 544 réfugiés nigériens¹². Des Tchadiens sont également forcés de se déplacer, à l'intérieur même du pays (147 032 déplacés internes dans la région du Lac¹³), ou en **rentrant** pour des raisons sécuritaires de pays où ils étaient souvent installés et intégrés depuis longtemps (RCA, Niger, Nigeria).

Figure 5 – Réfugiés au Tchad par nationalité¹⁴



■ Soudanais ■ Centrafricains ■ Nigériens ■ Autres

Figure 6 – Réfugiés au Tchad par zone¹⁵



■ Est ■ Sud ■ Lac ■ N'djamena

Le Tchad est également une **zone de mouvement de population**. Il s'agit de **mouvements temporaires ou pendulaires** (journaliers) mais aussi de **mouvements plus durables** avec tous les

¹² Sauf mention contraire, toutes les statistiques concernant les réfugiés sont issues des Statistiques périodiques du HCR, au 31.12.2018, auxquelles s'ajoutent des chiffres du HCR au 31.01.2018

¹³ OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM), Tchad – Région du Lac, Septembre 2017

¹⁴ UNHCR/CNARR, Chiffres de la population concernée par le HCR au Tchad (Résumé), à la date du 31/12/2017

¹⁵ UNHCR/CNARR, Chiffres de la population concernée par le HCR au Tchad (Résumé), à la date du 31/12/2017

pays voisins du Tchad. Il importe de noter que les Tchadiens sont relativement moins enclins à une émigration durable et lointaine qu'un certain nombre de leurs voisins (voir section 0. Flux migratoires). Il est toutefois légitime de s'interroger sur **les effets de la crise économique au Tchad** sur les flux de départ.

Le Tchad est également une **zone de transit**, en particulier en direction de la Libye et du Soudan, pour des personnes originaires des pays d'Afrique subsahariennes limitrophes (Nigéria, Niger, Cameroun, RCA, Soudan), mais aussi de pays plus lointains tels que le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, ou le Sénégal en Afrique de l'Ouest, le Congo-Brazzaville, la RDC en Afrique Centrale, et l'Erythrée, l'Éthiopie, ou la Somalie en Afrique de l'Est¹⁶.

Ces deux dynamiques – celle du Tchad zone refuge et celle du Tchad zone de mouvement de population – sont **dans certains cas interconnectées**. D'une part, les réfugiés au Tchad peuvent alimenter les mouvements de population, soit en s'engageant dans une dynamique de retour vers le pays qu'ils ont fui, soit en se déplaçant dans un pays tiers (mouvements secondaires). D'autre part, certains migrants qui entrent ou transitent par le Tchad sont en réalité des réfugiés selon la définition inscrite aux articles premiers de la Convention sur le Statut de réfugiés (1951) et le Protocole relatif au statut de réfugiés (1967).

L'extrapolation des résultats du **projet de monitoring** mené par le HCR et la Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR) avec le support de la Croix Rouge Tchadienne (CRT) permet d'estimer que le nombre de Tchadiens, de migrants et de réfugiés en mouvement pourrait être de **25 000 personnes** a minima en 2018¹⁷. Sur les 3 861 individus en mouvement interrogés entre novembre 2017 et janvier 2018 par 160 relais à travers le Tchad, les nationalités les plus représentées étaient les Tchadiens (41%), les Centrafricains (22%) et les Soudanais (15%). Les destinations envisagées étaient principalement la Libye (1487 individus), le Tchad (902 individus, non-tchadiens), et l'Europe (477 individus).

Chaque zone étudiée présente un **profil migratoire différencié**, en ce que chacune génère, attire et voit transiter des mouvements de population différenciés. Il importe donc d'analyser de manière séparée les dynamiques à l'œuvre dans chaque grande région du Tchad.

L'analyse des 185 entretiens avec les réfugiés, migrants, déplacés et retournés tchadiens (à l'intérieur du Tchad et en Libye) a permis de réaliser des cartes représentant les **mouvements passés et les mouvements envisagés** des personnes interviewées¹⁸. Si ces mouvements ne représentent que les trajectoires individuelles de 185 personnes et ne sauraient donc être érigés en statistique, il n'en demeure pas moins vrai qu'ils permettent de dégager quelques tendances utiles pour l'analyse. Pour faciliter la lecture, ces cartes ont d'ailleurs été complétées d'une **analyse schématique** (pour l'analyse des mouvements globaux, voir Carte 3 – Analyse et représentation schématique des mouvements passés et envisagés des 185 personnes interviewées ; pour l'analyse des mouvements à l'échelle régionale, voir Annexes).

¹⁶ Sur la base des entretiens avec les informateurs clés et avec les personnes en mouvement à travers le pays, Novembre et Décembre 2017

¹⁷ HCR / CNARR, Situation Migrations Mixtes au 30 janvier 2018

¹⁸ Ces cartes GPS sont disponibles à plusieurs échelles.

Carte 3 – Analyse et représentation schématique des mouvements passés et envisagés des 185 personnes interviewées¹⁹

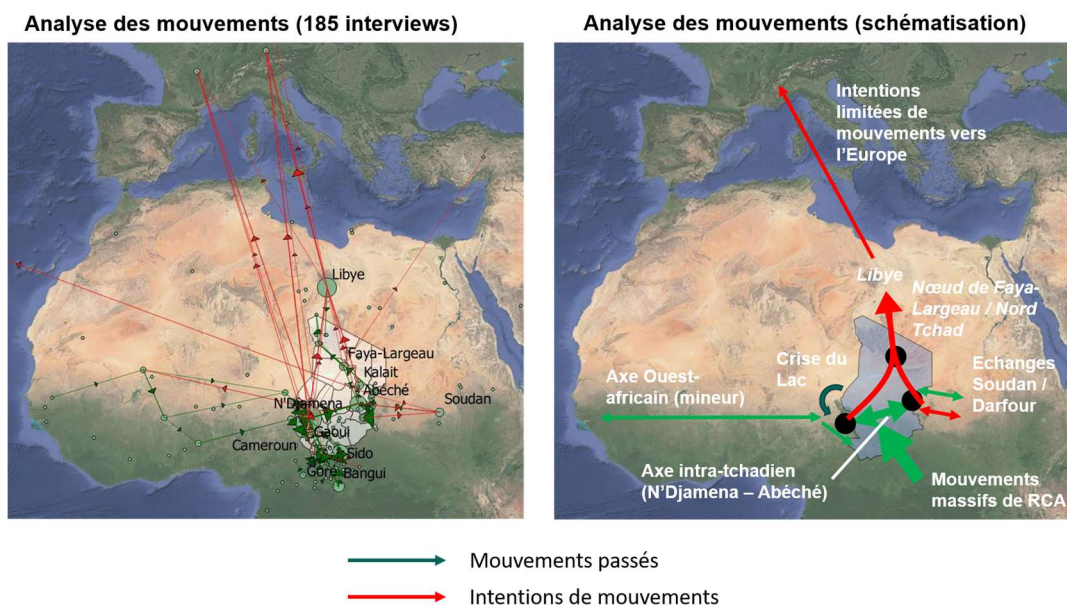


Figure 7 – Intentions de mouvement des 185 individus interviewés, par zone

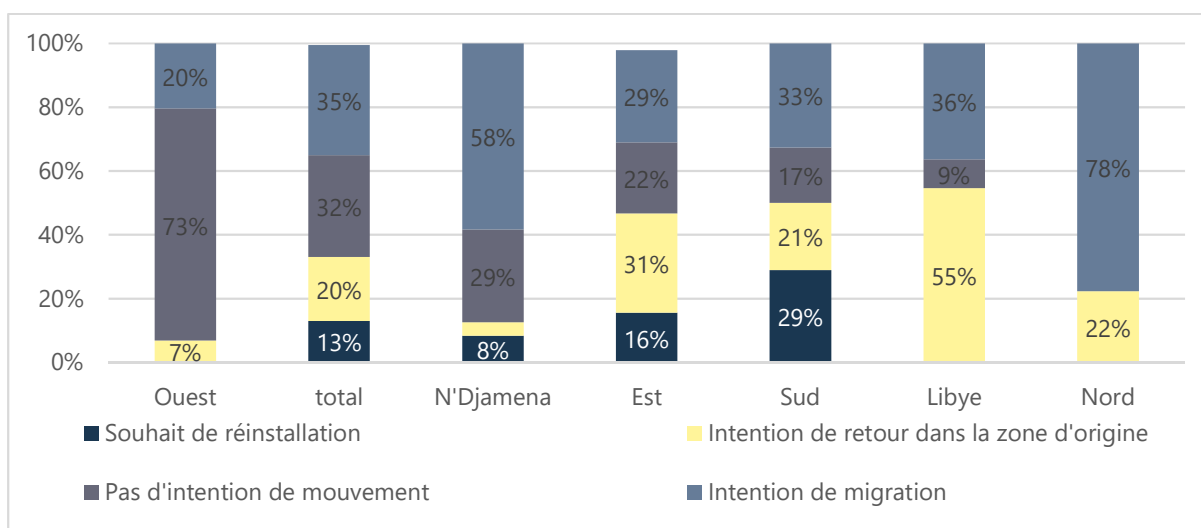
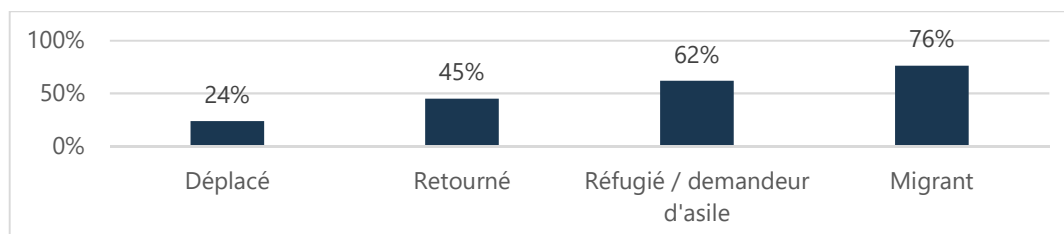


Figure 8 – Niveau d'alphabétisation des 185 individus interviewés, par statut (Réponse positive à la question : Savez-vous lire et écrire ?)



¹⁹ La carte de gauche agrège les parcours individuels déclarés par les 185 répondants individuels. Dans un petit nombre de cas, certains noms de localités mentionnés n'ont pas pu être retrouvés et situés sur la carte.

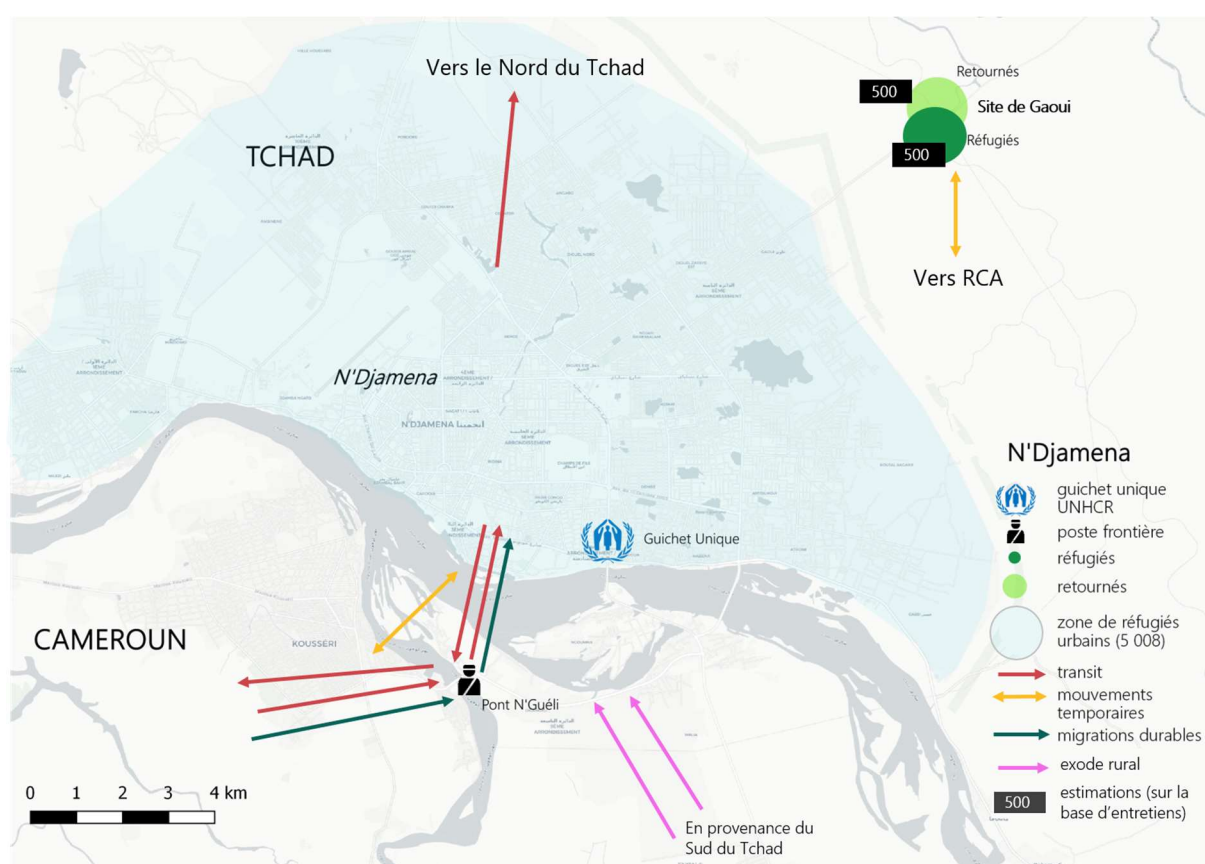
2.1. PROFILS MIGRATOIRES REGIONAUX

2.1.1. N'DJAMENA

Tableau 6 – Informations clés sur N'Djamena

INFORMATIONS CLES – N'DJAMENA
- Capitale du pays, 1 310 206 habitants en 2016 ²⁰
- Construite sur le fleuve Chari, qui marque la frontière avec le Cameroun
- Poste-frontière de N'Guéli situé à 10 km au Sud de la ville

Carte 4 – Profil migratoire de N'Djamena



²⁰ United Nations, World Urbanization prospects, Population in largest city, 2016, en ligne : <https://data.worldbank.org/indicator/EN.URB.LCTY?locations=TD&view=chart>

Zone refuge

Réfugiés

N'Djamena accueille **5 008 réfugiés** (1 796 ménages). 660 d'entre eux sont demandeurs d'asile²¹. Ces réfugiés proviennent principalement de la RCA (84% des réfugiés urbains), de la République démocratique du Congo (RDC - 6% des réfugiés urbains) et du Soudan (5,5%).

Ces populations ont pour la plupart choisi de s'installer en ville plutôt que dans un camp de réfugiés, au prix d'une assistance moins importante et systématique que celle proposée dans les camps. Cela s'explique notamment par leur niveau d'éducation plus élevé²² et leur espoir de saisir des opportunités économiques plus variées et diversifiées dans la capitale.

Retournés tchadiens

N'Djamena est également une **ville d'accueil pour un nombre important de personnes tchadiennes ou d'origine tchadienne rentrées au Tchad** avec le soutien des autorités tchadiennes à la suite des événements en RCA fin 2013 – début 2014. Ces retournés tchadiens, selon le terme consacré, sont concentrés principalement sur le **site de Gaoui**, situé dans le 8^{ème} arrondissement de la capitale. Le site regroupait 4 405 individus en juin 2017²³. Depuis la nouvelle vérification opérée sur le site de Gaoui en Septembre, et le projet de réinsertion ACTED (voir section 4.2.3) qui a permis de reloger environ 2 800 individus, il n'y aurait dans le site plus que 500 retournés.

Les **retournés** présents sur le site de Gaoui étaient en 2017 95% à se déclarer de nationalité tchadienne, mais près de 80% d'entre eux sont nés en RCA²⁴. Ce sont en majorité des personnes rapatriées par avion de Bangui fin 2013 / début 2014, quoi qu'une portion d'entre elles est arrivée par la route de RCA, au moment de la crise, ou en provenance d'autres sites au Sud du pays par la suite. Des retournés continuent d'arriver sur le site, en provenance du Sud du Tchad²⁵.

²¹ UNHCR/CNARR, Chiffres de la population concernée par le HCR au Tchad (Résumé), à la date du 31/12/2017

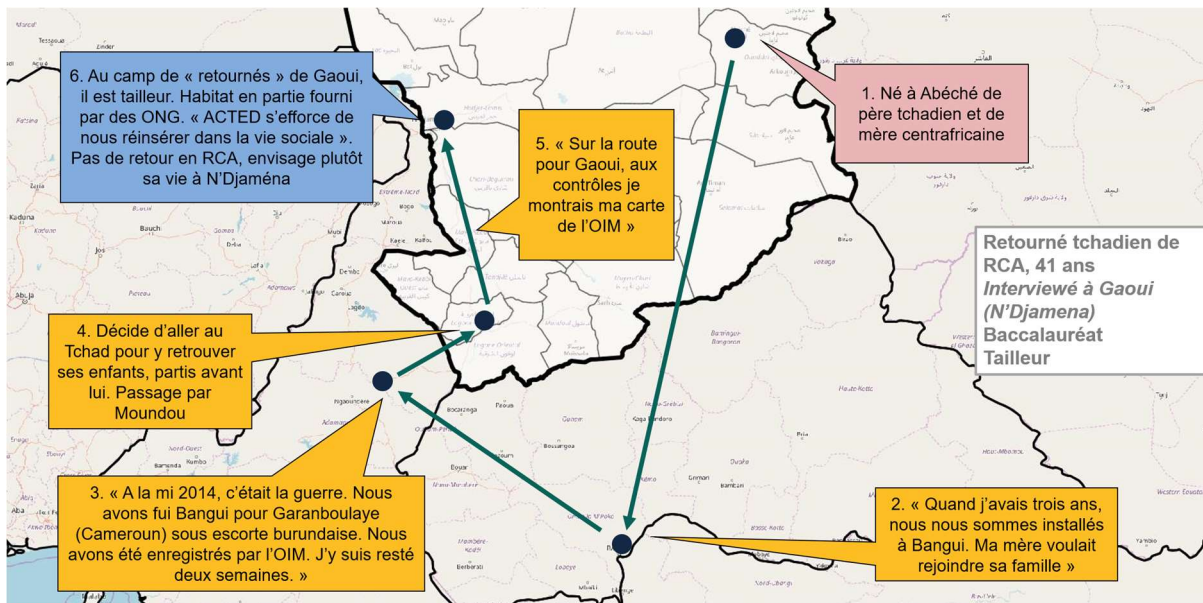
²² Sur la base d'entretiens conduits avec le personnel du HCR, Décembre 2017

²³ ACTED, Projet d'appui à la réinsertion socio-économique des retournés tchadiens provenant de la RCA installés sur le site de transit de Gaoui, Rapport d'enquête initiale et rapport d'intention, Juin 2017

²⁴ ACTED, Projet d'appui à la réinsertion socio-économique des retournés tchadiens provenant de la RCA installés sur le site de transit de Gaoui, Rapport d'enquête initiale et rapport d'intention, Juin 2017

²⁵ Selon ACTED

Carte 5 – Parcours individuel d'un retourné tchadien installé sur le site de Gaoui



Zone de mouvement

N'Djaména est une zone de mouvement importante tant pour des raisons géographiques qu'économiques. La capitale tchadienne est en effet localisée à **proximité d'une frontière internationale** : le poste-frontière de N'Guéli est situé à 10 km au sud du centre de N'Djaména et à 5 km au sud de Kousséri (Cameroun). Ce sont surtout les **opportunités économiques** liées à son caractère de capitale qui font de N'Djaména une zone de transit et d'immigration.

L'absence de statistiques consolidées ne permet pas de quantifier le nombre d'étrangers présents à N'Djaména. Nombre d'entre eux sont d'ailleurs présents de manière irrégulière, soit du fait de leur entrée irrégulière et sans contrôle soit parce qu'ils ne se sont pas enregistrés une fois dépassée la durée de séjour à laquelle ils ont droit initialement à leur entrée sur le territoire.

Mouvements de transit

Des individus étrangers en partance **transitent par N'Djaména** pour chercher du travail ou des renseignements leur permettant de continuer leur route. D'autres sont au contraire sur le retour et transitent par N'Djaména pour rejoindre leur pays d'origine. Compte tenu de la position géographique de N'Djaména à l'Ouest du Tchad, il s'agit en particulier de **populations d'Afrique de l'Ouest et Centrale**. La durée de leur séjour peut varier de quelques jours à plusieurs années. Certains s'arrêtent en effet dans la capitale pour travailler avant de continuer leur voyage.

A la question « Comment les autorités tchadiennes vous ont-elles accueilli ? », un migrant malien sans papier répond « Bien, elles ne m'ont rien dit »

– Migrant malien de 29 ans, arrivé à N'Djaména le 27 mars 2017

« Je suis serveur dans un snack. Je gagne 60 000 CFA par mois (91 euros). Je veux économiser au moins 200 000 CFA (305 euros), puis je continue ma route vers l'Europe ».

– Migrant camerounais de 27 ans

Les nationalités réputées pour transiter par N'Djamena avant de rejoindre la Libye puis l'Europe sont **les Maliens et les Sénégalais**. Il y aurait ainsi en moyenne cinq à six Maliens et deux à trois Sénégalais qui entreraient par N'Guéli chaque jour à des fins de transit²⁶.

Au cours des entretiens menés par Altai avec des migrants étrangers à N'Djamena, tous sauf un ont fait part de leur projet de continuer leur route (vers l'Europe, vers leur pays d'origine, ou vers le Soudan).

Photographie 3 – Discussion avec des ressortissants d'Afrique de l'Ouest installés à N'Djamena, 19 Novembre 2017



Mouvements pendulaires et temporaires

Immigration

De nombreux migrants **viennent à N'Djamena de manière quotidienne** pour y travailler. Les Camerounais en particulier font le trajet quotidiennement depuis la ville frontalière de **Kousséri** pour venir travailler à N'Djamena dans des secteurs variés (entreprises, hôtels, etc.). Il y en aurait environ 1000²⁷ quotidiennement.

Emigration

Inversement, beaucoup de Tchadiens **traversent quotidiennement la frontière** à N'Guéli pour se rendre à Kousséri, pour y travailler ou pour y acheter à moindre coût des produits maraîchers (bananes, oranges, pommes de terre) et revenir les vendre à N'Djamena.

²⁶ Estimations non officielles obtenues au cours d'un entretien avec un représentant des autorités tchadiennes, Novembre 2017

²⁷ Estimations non officielles obtenues au cours d'un entretien avec un représentant des autorités tchadiennes, Novembre 2017

Quelques **réfugiés** effectuent également des déplacements temporaires à l'étranger, en particulier **vers le Cameroun**. La CNARR délivre aux réfugiés souhaitant se rendre à l'étranger ce que l'on appelle des « **à qui de droit** » qui leur permettent, en sus d'un document de voyage, de traverser les frontières. En 2017, 69 « à qui de droit » ont été délivrés, dont 62 pour le Cameroun²⁸. Certains **retournés** effectuent également des **aller-retours en RCA**, notamment des femmes qui achètent des produits en RCA pour les vendre à Gaoui.

Mouvements durables

Immigration

Des étrangers viennent également à N'Djamena pour **s'installer** plus durablement. Ces flux semblent toutefois en baisse depuis la crise économique tchadienne en 2014 et la réduction des **opportunités de travail** dans la capitale. Parmi les étrangers qui viennent s'installer durablement à N'Djamena, on trouve notamment des Burkinabés, des Camerounais, des Centrafricains, des Gabonais, des Guinéens, des Nigériens, etc²⁹. Certaines nationalités sont très représentées dans des secteurs d'activité très spécifiques : lavage du linge et des tapis pour les Burkinabés, vente ambulante de café pour les Guinéens, vente de grillades, cordonnerie ou bâtiment pour les Nigériens, etc.

Exode rural et attractivité de la capitale

Traditionnellement, de nombreux **jeunes Tchadiens originaires de la campagne** se rendent à N'Djamena en quête d'un travail. L'absence d'opportunités économiques, le manque d'intrants agricoles et le changement climatique ont en effet accru la concurrence foncière, incitant ces jeunes souvent peu éduqués à partir³⁰. Ils sont principalement **originaires des régions du Sud, en particulier du Mandoul**, mais aussi des régions du Bahr el Gazal, Kanem, Logone oriental, Logone Occidental, Moyen-Chari, et du Tandjile³¹. Cet exode rural existe depuis les années 1990 mais se serait récemment intensifié. Nombreux sont ceux parmi eux qui viennent réaliser des travaux domestiques pour des familles originaires du Nord du pays. Un grand nombre ne parvient pas à trouver de travail stable et proposent leurs services pour des travaux journaliers (on retrouve ces derniers autour de la grande mosquée centrale de N'Djamena). Ils vivent dans des conditions de grande précarité, et souvent logent à plusieurs dizaines dans une seule chambre. Ce phénomène qu'un informateur a qualifié d' « esclavage volontaire » paraît difficilement quantifiable.

Si la plupart de ces jeunes ont pour objectif de rentrer dans leur zone d'origine avec un statut socio-économique amélioré, il est légitime de se demander, dans un contexte de crise économique, si les jeunes issus de l'exode rural, face à l'absence d'opportunités économiques dans la capitale,

« Nous sommes beaucoup de Burkinabés ici à N'Djamena. On est là depuis 40 ans. Mais on n'a pas de papiers tchadiens, ni burkinabés d'ailleurs. En général, nous sommes laveurs de linge, et de tapis. Nous on reste ici, on est là pour travailler, avec nos femmes et nos enfants qui vont à l'école. Mais d'autres tentent d'aller dans le Nord dans les mines d'or, ou pour aller en Libye. Depuis deux ans, le flux d'arrivée a diminué, car c'est la crise ici. Je déconseille à mes frères de venir. »

– Chef communautaire burkinabé, N'Djamena

²⁸ Statistiques fournies par la CNARR

²⁹ Sur la base d'entretiens avec des autorités, Novembre et Décembre 2017

³⁰ Sur la base d'entretiens avec des ONG réalisés à N'Djamena et à Moundou, Novembre et Décembre 2017

³¹ Sur la base d'entretiens avec plusieurs ONG, Novembre et Décembre 2017

constitueront à l'avenir une source de flux migratoires vers l'Europe ou les pays de la sous-région.

Emigration

N'Djamena est également un **point de départ de flux d'émigration**. Il s'agit de flux d'émigration de Tchadiens désireux de quitter le Tchad à la recherche de meilleures conditions de vie ou d'un meilleur système éducatif (au Cameroun et au Soudan notamment).

Les Tchadiens sont certes réputés **moins enclins à l'émigration durable** que certains de leurs voisins africains et les statistiques des Nations-Unies permettent de confirmer cette remarque (voir section 2.2.1). Mais la **crise économique tchadienne** et les **difficultés d'intégration** rencontrées par certaines communautés tchadiennes pourraient avoir un impact sur les intentions migratoires de la **jeunesse** de N'Djamena confrontée à l'absence d'opportunités.

Les **intentions de migration au sein des retournés** tchadiens à Gaoui sont relativement limitées. Selon une enquête menée par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) en 2014, 94% des retournés désireux de sortir du site de Gaoui souhaitent s'installer à N'Djamena. Certains néanmoins, notamment des jeunes, décident de rentrer en RCA.

Mouvements secondaires des réfugiés

N'Djamena est enfin une ville de départ pour les **réfugiés urbains qui s'engagent dans des mouvements secondaires**. Ce phénomène concernerait notamment les réfugiés de RDC. Une soixantaine d'entre eux seraient partis dans les deux dernières années³², ce qui représente une proportion importante de cette population (367 réfugiés et demandeurs d'asile de RDC à l'heure actuelle³³). Les demandeurs d'asile, dont le statut ne permet pas de bénéficier des services de santé et d'éducation au même titre que les réfugiés, seraient relativement plus enclins à partir³⁴. Selon plusieurs informateurs, il y aurait également de plus en plus de **réfugiés centrafricains qui prendraient la route vers la Libye** ou seraient enclins à le faire³⁵, en raison de l'absence de travail et de moyens de subsistance, des difficultés d'intégration, de mauvais traitements subis par les centrafricains dans la capitale (actes racistes, intimidations), et de l'impossibilité actuelle de retourner dans leur pays d'origine.

La CRT a réalisé en fin d'année 2017 une **évaluation participative** sur la situation des réfugiés et demandeurs d'asile en mouvements migratoires au Tchad, sur la base d'informations fournies par les leaders et chefs de blocs des camps. Selon cette étude, parmi les 5008 réfugiés et demandeurs d'asile de N'Djamena, 130 personnes ont été identifiées comme étant en situation de migration et déjà hors du

« Depuis que j'ai fini l'université en 2014, je veux partir en Europe. En Allemagne, plus exactement. Ici, il n'y a pas de travail, la vie est dure. Avec le tribalisme, si tu ne viens pas de la bonne famille, tu ne trouves pas de travail. Je vais partir très bientôt. Si la voie légale ne marche pas, je prendrai la voie irrégulière. Je connais quelques personnes qui s'occupent de faire passer les gens. »

– Tchadien de 31 ans, N'Djamena

« J'ai déjà été jusqu'en France, en traversant la Méditerranée sur une petite embarcation jusqu'à Lampedusa. Mais on m'a rapatrié au Tchad. Je vais repartir bientôt par le même chemin, avec ma fille. La voie légale est trop difficile et demande beaucoup d'argent. »

– Tchado-camerounais de 37 ans, N'Djamena

³² Selon un chef communautaire rencontré à N'Djamena

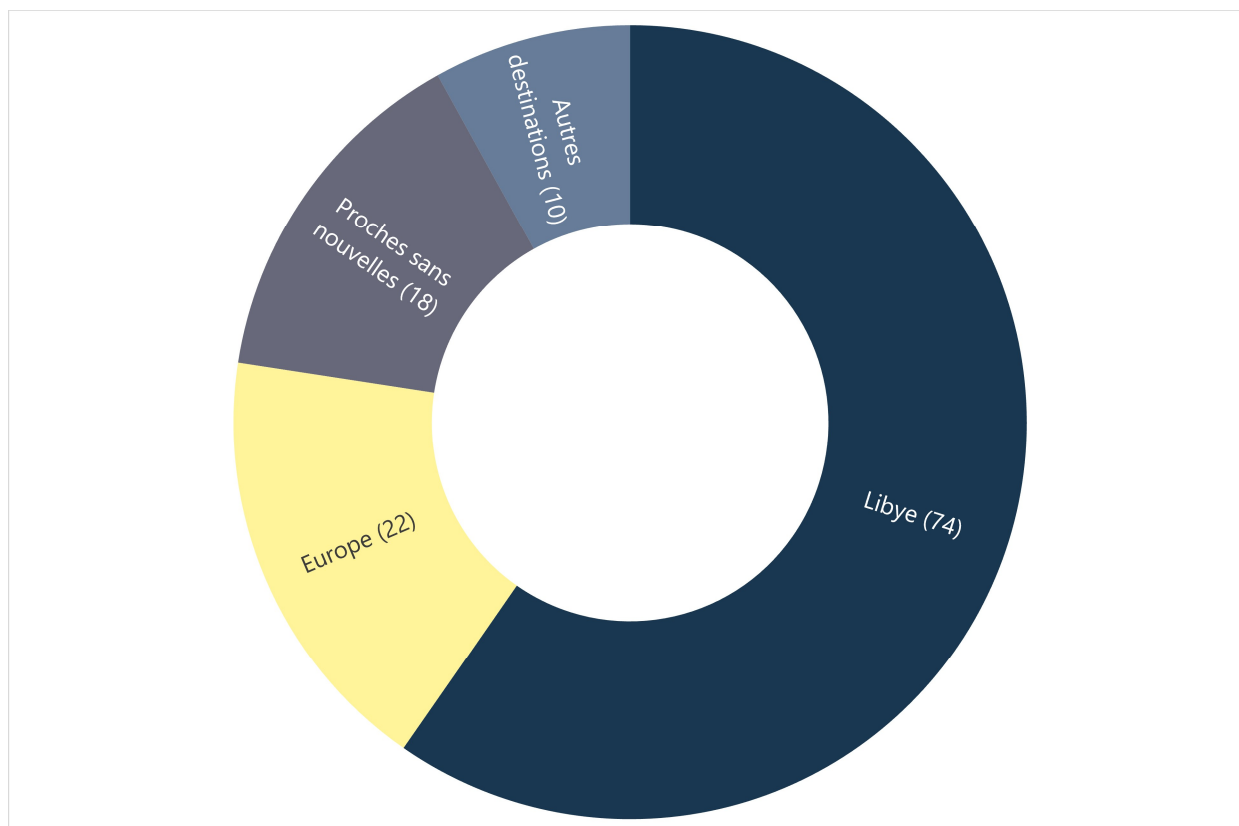
³³ UNHCR/CNARR, Chiffres de la population concernée par le HCR au Tchad (Résumé), à la date du 31/12/2017

³⁴ Sur la base d'un entretien réalisé avec un chef communautaire à N'Djamena, Décembre 2017

³⁵ Sur la base d'entretiens avec plusieurs chefs communautaires centrafricains à N'Djamena, Novembre et Décembre 2017

Tchad, dont 93% étaient des ressortissants de la RDC³⁶. Les équipes de la CRT ont également identifié à N'Djamena et Abéché 17 réfugiés urbains de N'Djamena en route vers un pays étranger (intentions de destination : Europe, Etats-Unis, Canada)¹.

Figure 9 – Situations des réfugiés de N'Djamena en mouvement identifiés par la CRT³⁷



2.1.2. LE NORD

Tableau 7 – Informations clés sur le Nord du Tchad

INFORMATIONS CLES – NORD
<ul style="list-style-type: none"> - Zone désertique à faible densité humaine - Frontière avec la Libye longue de 1 050 km³⁸. - Frontière officiellement en partie fermée, avec points de passage autorisés, mais difficultés pratiques à effectivement contrôler les flux.

³⁶ Croix Rouge du Tchad, Evaluation participative, Situation des réfugiés et demandeurs d'asile en mouvements migratoires au Tchad, au 17/01/2018

³⁷ CRT, Evaluation participative, Situation des réfugiés et demandeurs d'asile en mouvements migratoires au Tchad, au 17/01/2018

³⁸ Central Intelligence Agency, The World Factbook, Land Boundaries, en ligne : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/fields/2096.html>

Zone de mouvement

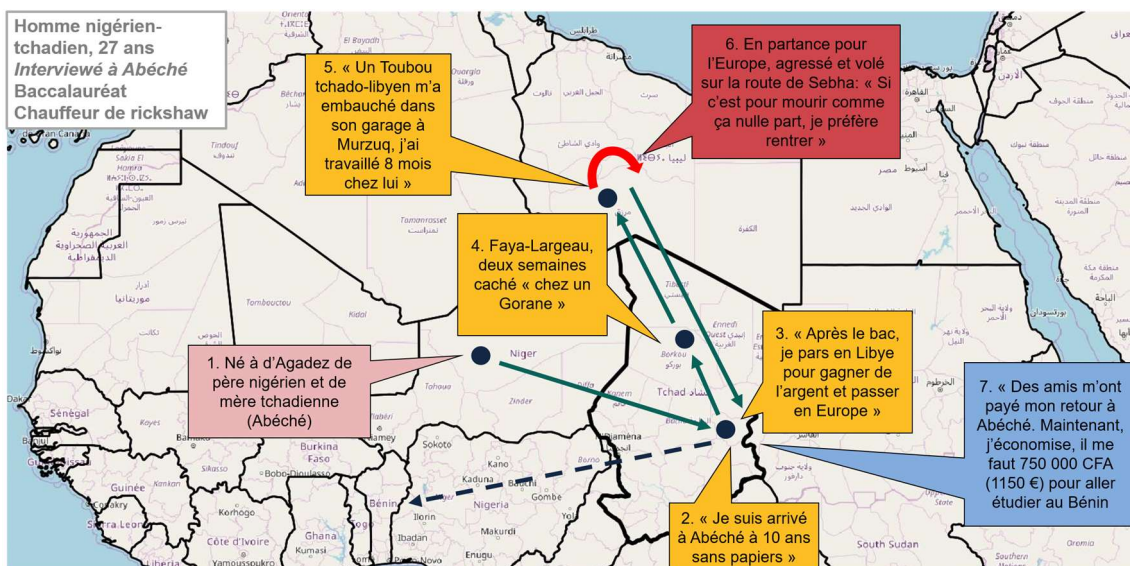
Mouvements de transit

Le Nord du Tchad est une **importante zone de transit** compte tenu des 1 050 km de frontières que partage le pays avec la Libye au Nord, bien qu'en termes de volume, cette route est **moins empruntée** que celles du Niger ou du Soudan qui mènent également en Libye.

La route tchadienne présente l'avantage d'offrir des **opportunités de travail pour les migrants et les réfugiés en route**, afin que ces derniers puissent au cours de leurs voyage économiser les sommes d'argent nécessaires à la réalisation de leur projet migratoire. Ainsi, les individus en route pour la Libye trouvent de quoi travailler sur leur chemin dans les **centres urbains** comme N'Djamena, Bongor au Sud, ou encore Abéché à l'Est. Au Nord, les opportunités de travail sont concentrées dans les **mines d'or artisanales** (cf Focus Box 1 - L'orpaillage dans le Tibesti) où un certain nombre de migrants et de réfugiés s'arrêtent afin de gagner le pécule nécessaire à la poursuite de leur voyage.

Au cours des derniers mois, il y aurait eu une **augmentation du nombre d'Africains de l'Ouest** transitant à travers le Darfour, ainsi qu'à travers le Tchad, pour rejoindre la Libye. Cela pourrait avoir été causé par les mesures prises récemment au Niger pour lutter contre la migration irrégulière³⁹.

Carte 6 – Parcours individuel d'un migrant nigérien de 27 ans



Focus Box 1 - L'orpaillage dans le Tibesti

A l'été 2012, les **orpailleurs** arrivent dans la sous-préfecture de Yebi-Bou, dans le **Tibesti**, la région la moins peuplée du Tchad (21 970 habitants⁴⁰). Les premiers mineurs viennent principalement du **Darfour**. Le bruit se répand rapidement dans toute la sous-région et en 2013 commence une véritable **ruée vers l'or**⁴¹ : **plusieurs dizaines de milliers de personnes** affluent dans les régions du Borkou, de l'Ennedi et du Tibesti. Ce sont des hommes tchadiens, soudanais, nigériens, libyens,

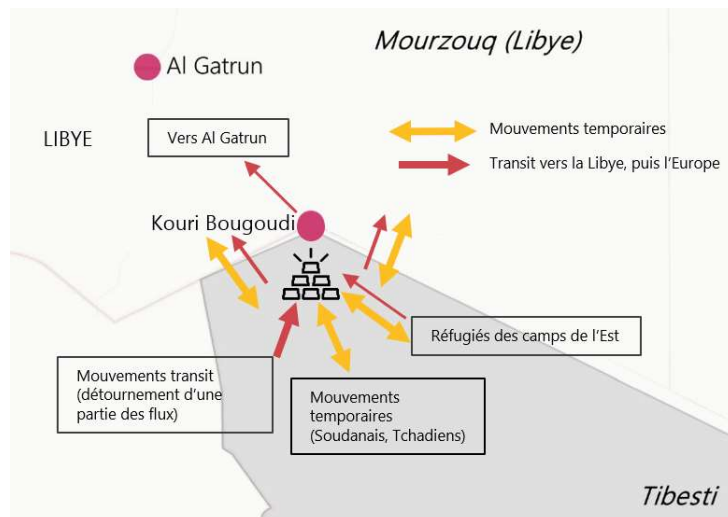
³⁹ United Nations Security Council, Final report of the Panel of Experts on the Sudan established pursuant to resolution 1591(2005), S/2017/1125, 28 December 2017

⁴⁰ Ministère du plan, de l'économie et de la coopération internationale, Deuxième recensement général de la population et de l'habitat, 2009

⁴¹ Sur la base d'entretiens avec des notables de Bardaï, Décembre 2017

mauritaniens. Certains sont agriculteurs ou éleveurs, d'autres instituteurs ou fonctionnaires du gouvernement. Certains envisagent leur séjour dans les mines comme une étape destinée à s'enrichir avant de continuer le voyage vers la Libye, voire l'Europe. Certains orpailleurs sont des enfants, parfois aussi jeunes que 13 ou 14 ans⁴².

Carte 7 – Mines d'or et routes migratoires – Exemple de la mine de Kouri Bougoudi



Munis de détecteurs de métaux, les mineurs trouvent en général l'or à fleur de sol et le revendent sur place, à Faya-Largeau ou à l'étranger (Soudan, Libye). Depuis, des puits ont été creusés en profondeur pour atteindre des filons plus importants. Le prix du gramme varie autour de 20 000 CFA (environ 30 euros) et le mineur partage ses recettes avec le transporteur, le propriétaire du détecteur, gardant ainsi pour lui seulement environ un tiers de la valeur.

Photographie 4 - Un orpailleur montre le fruit de plusieurs mois de travail dans une mine du Tibesti, Bardaï, 17 décembre 2017



Photographie 5 - Saisie d'armes sur les sites d'orpaillage au Tibesti (photographie d'une photographie prise par un passeur), Bardaï, 17 décembre 2017



Des villes sortent rapidement de terre des deux côtés de la frontière avec la Libye, sur le site de **Kouri-Bougoudi**, par exemple. Ces villes sont **approvisionnées depuis la Libye** en eau, nourriture, matériel d'orpaillage et armes. Les orpailleurs y vivent dans des **conditions très**

⁴² Selon une autorité locale rencontrée en Décembre 2017

précaires, sans assistance aucune. Seule peut être notée la présence d'un chirurgien anglais à l'hôpital de Bardai depuis novembre 2017 dans le cadre d'un projet de l'ONG *Mosko Hanadii*. Certains mineurs sont **exploités** et travaillent gratuitement pour le compte du transporteur qui les a amenés sur place. C'est le cas notamment de nombreux réfugiés soudanais qui arrivent depuis les camps de l'Est du Tchad : ils voyagent **à crédit** et doivent rembourser leurs dettes en travaillant gratuitement dans les mines. D'autres sont même torturés et accusés de garder l'or pour eux. Des brigands opèrent des razzias, obligeant certains mineurs à se cacher le jour pour travailler en secret la nuit. Les orpailleurs sont nombreux à être armés et les **tensions dégénèrent parfois en violences**, comme en témoignent des affrontements qui, les 22 et 25 décembre 2017, ont causé la mort de plus de 15 mineurs. L'hôpital de Faya-Largeau reçoit toutes les semaines des orpailleurs blessés par balle ou par arme blanche⁴³.

Dès 2013, **l'Etat tchadien a interdit l'orpaillage artisanal**. Une brigade anti-orpaillage a été mise en place (confiscation de matériel, refoulement aux frontières)⁴⁴. L'Etat lance régulièrement des opérations militaires pour fermer les mines, notamment dans la région de Miski au Tibesti. Mais les mineurs trouvent refuge dans les vallées voisines ou en Libye et reviennent souvent quelque temps plus tard.

L'apparition de l'or a eu un **effet important sur les routes migratoires tchadiennes à destination de la Libye**. Auparavant, au Tchad, la route traditionnelle partait de Faya-Largeau ou de Fada et remontait vers Koufra, via **l'Ennedi**. Aujourd'hui, de plus en plus de migrants et de réfugiés passent par le **Tibesti** pour rejoindre la Libye. D'une part, **la route traditionnelle est devenue plus dangereuse**. D'autre part, **de nombreux migrants et réfugiés se rendent dans les mines d'or**, dans l'espoir de s'y enrichir avant de continuer la route vers Sebha. Mais beaucoup abandonnent leur projet de départ vers la Libye et rentrent, parfois lourdement endettés. Par ailleurs, même si aucune donnée chiffrée ne permet de l'affirmer, il est probable que l'apparition de ces mines d'or a **dévié une partie des flux migratoires transitant par le Niger**.

L'orpaillage a aussi des **effets négatifs sur les populations locales**. Les Toubous perçoivent mal cet afflux d'étrangers « qui pillent nos ressources⁴⁵ ». Des tensions inter-ethniques éclatent fréquemment autour des mines entre Toubous, Zaghawas et Goranes. L'attraction de l'orpaillage a en outre engendré une baisse significative du nombre d'élèves dans les écoles dans la région, les jeunes préférant tenter leur chance dans les mines plutôt que d'étudier⁴⁶. La culture des dattes du Tibesti serait également délaissée faute de main-d'œuvre.

Dans les prochaines années, les mines du Tibesti pourraient continuer à attirer les orpailleurs. L'or s'y trouverait en grande quantité et la difficulté pour les autorités de contrôler la région laisse le champ relativement libre aux mineurs clandestins. A terme, l'exploitation de surface pourrait cependant se tarir et l'extraction nécessiter des moyens industriels afin d'atteindre des filons plus profonds. Autant d'investissements hors de portée des orpailleurs artisanaux.

Parmi les **migrants et réfugiés en mouvement au Nord du Tchad**, on trouve deux catégories de populations :

1) **Ceux qui migrent vers la Libye pour y travailler de manière temporaire** (de plusieurs mois à plusieurs années) avant de revenir dans leur région d'origine ou leur camp de réfugié, avec l'espoir

⁴³ Entretien avec le personnel médical de l'hôpital de Bardai, Décembre 2017

⁴⁴ Selon une autorité locale

⁴⁵ Entretien avec des habitants du Tibesti, Décembre 2017

⁴⁶ Entretien avec une autorité locale, Décembre 2017

d'une situation socio-économique améliorée. Ces mouvements temporaires sont le fait principalement de Tchadiens et de Soudanais (estimation de 180 entrées de Soudanais au poste de Zouar et 145 à celui de Faya-Largeau en Novembre 2017)⁴⁷.

2) **Ceux qui migrent vers la Libye avec l'intention de se rendre ensuite en Europe**, qu'ils y parviennent ou non. Parmi les nationalités représentées, on trouve des **Soudanais** principalement, mais également quelques **Somaliens** (qui présentent souvent la particularité de partir avec en poche la somme nécessaire pour accomplir leur voyage jusqu'en Europe) et quelques Tchadiens. Ces derniers sont peu à y parvenir : le HCR a comptabilisé seulement 48 Tchadiens sur un total de 171 332 arrivées irrégulières en Europe par la Méditerranée en 2017⁴⁸. Dans une moindre mesure, on trouve également sur cette route des **nationalités ouest-africaines**, notamment des Nigériens (estimation de 27 sorties de Nigériens au poste de Zouar et 32 à celui de Faya-Largeau en novembre 2017⁴⁹).

Mouvements temporaires

L'économie du Tchad repose en grande partie sur l'élevage, dont près de 80 % est mobile. **A l'approche de la saison sèche, les troupeaux quittent le Nord pour descendre vers les pâturages du Sud** et le mouvement s'inverse avant la saison des pluies. Ces troupeaux seraient accompagnés par une population d'éleveurs que l'on estime à **300 000 individus**⁵⁰. Les 6000 km de pistes de transhumance croisent parfois les **champs des agriculteurs** et provoquent des **conflits** sur le partage des ressources en eau et pâturages. De nombreux efforts ont été fait pour **baliser des couloirs de transhumance** afin de canaliser les mouvements et pour mettre en place des systèmes de résolution des conflits entre les deux communautés. Mais l'équilibre reste fragile et le dérèglement climatique pourrait à l'avenir accentuer les conflits.

2.1.3. L'EST

Tableau 8 – Informations clés sur l'Est du Tchad

INFORMATIONS CLES – EST
<ul style="list-style-type: none">- Abrite la 4^{ème} ville du Tchad, Abéché, relativement bien connectée au reste du pays- Frontière longue de 1 403 km avec le Soudan⁵¹.- Frontière avec le Soudan ouverte.

⁴⁷ Il s'agit ici d'estimations, à considérer avec précaution.

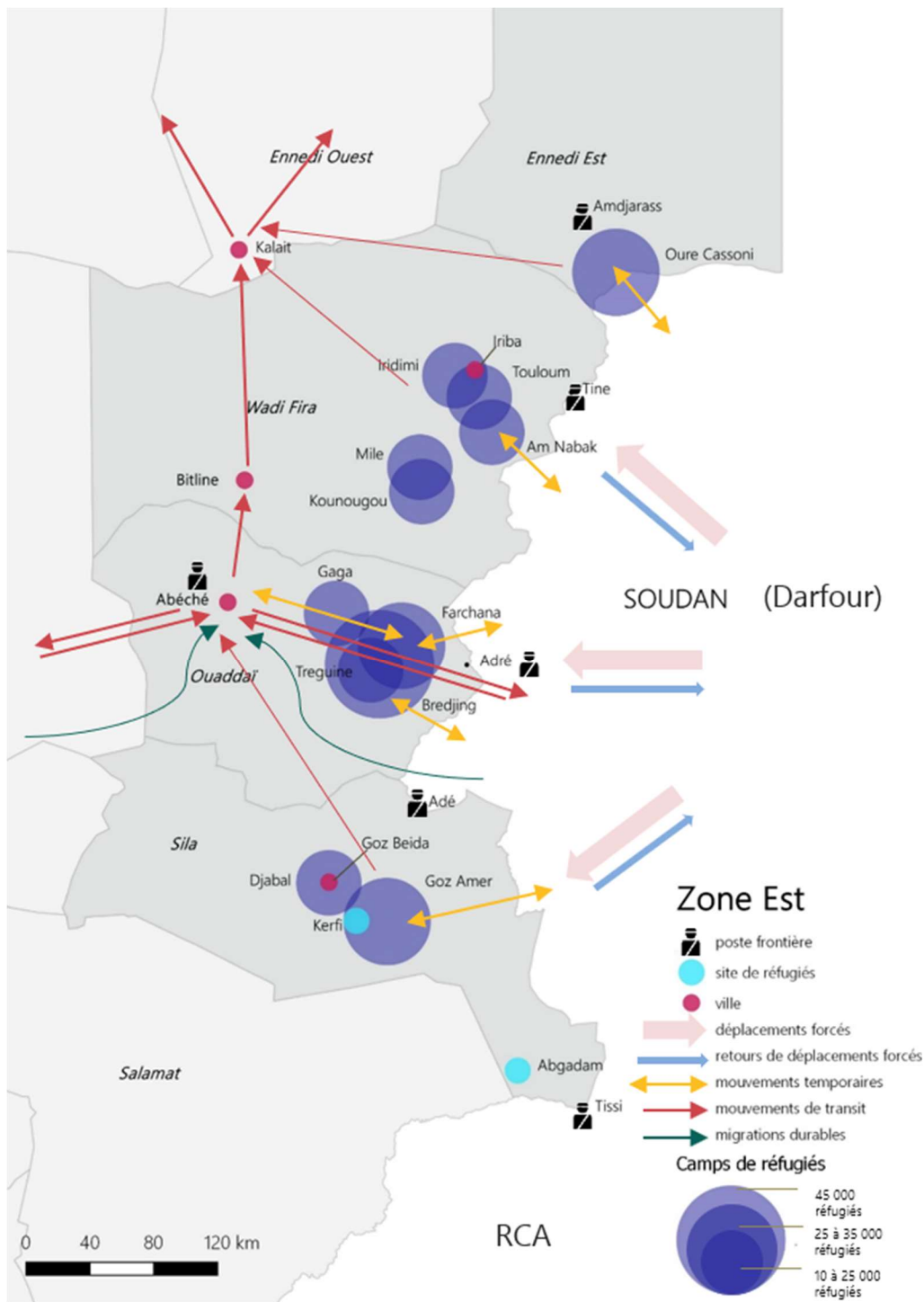
⁴⁸ UNHCR, Operational Portal, Refugee Situations, Mediterranean Situation [en ligne], <<http://data2.unhcr.org/en/situations/mediterranean>>, consulté en janvier 2018

⁴⁹ Il s'agit ici de chiffres non officiels, dont la méthodologie de calcul n'est pas connue, et qui sont donc à considérer avec précaution.

⁵⁰ Entretien avec un bailleur à N'Djamena, Novembre 2017.

⁵¹ Central Intelligence Agency, The World Factbook, Land Boundaries, en ligne : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/fields/2096.html>

Carte 8 – Profil migratoire de l'Est du Tchad



Zone refuge

L'Est du Tchad est la zone du Tchad qui accueille le plus de **réfugiés** (324 358 réfugiés au total). Les régions d'Ouaddaï et de Wadi Fira concentrent à elles seules 60% des réfugiés du pays⁵².

⁵² UNHCR, Chiffres de la population concernée par le HCR au Tchad (Résumé), à la date du 31/12/2017

Les **12 camps de l'Est** accueillent essentiellement des **réfugiés soudanais**, avec quelques exceptions (23 réfugiés centrafricains au camp de Goz Amir sur un total de 33 775 personnes, 228 Centrafricains en sus des 1 297 soudanais sur le site de Kerfi). Des populations de réfugiés soudanais vivent également **hors camps** le long de la frontière à l'Est, à Abgadam et sur le site de Kerfi, dans le Sila.

Les Soudanais présents dans les camps de l'Est du Tchad ont **fui la guerre au Darfour**. Ils sont arrivés au Tchad entre 2003 et aujourd'hui. Il n'y a **plus de vagues d'arrivée massives depuis fin 2015**, et seul un nombre très limité de Soudanais rejoint encore certains camps restés « ouverts », soit en provenance du Soudan, soit en provenance d'autres camps. A titre d'exemple, le camp de Gaga, qui accueille 24 781 réfugiés pour une capacité théorique de 35 000 personnes, reçoit chaque mois environ quatre réfugiés supplémentaires en provenance du Soudan et 10 à 12 réfugiés en provenance d'autres camps, qui désirent s'installer au camp de Gaga pour des raisons souvent d'ordre familial⁵³. L'Est du pays voit aussi transiter des **demandeurs d'asile** qui ont déposé leur demande au Soudan. Ils sont originaires du Sud-Soudan, de RCA, d'Erythrée, de RDC. Ils sont orientés à N'Djamena par le HCR et la CNARR.

Zone de mouvement

Abéché, la 4ème ville du Tchad, est un noeud migratoire clé, étant donné sa position géographique, au carrefour des routes menant à Biltine et Kalait au Nord, au Soudan à l'Est, à Am Timan puis Sarh au Sud, enfin à N'Djamena à l'Ouest.

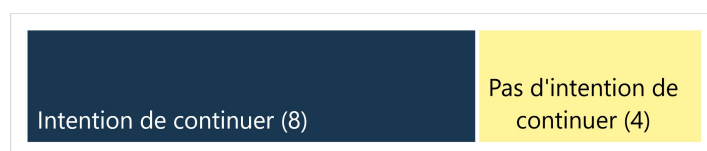
Mouvements de transit

Une partie des migrants et réfugiés en partance pour la Libye transitent par l'Est du Tchad avant de rejoindre le Nord du Pays puis la **Libye** (via l'Ennedi à l'Est ou via le Tibesti à l'Ouest – cf Section 2.2.3). Il s'agit en majorité de **Soudanais**, mais également d'**Africains de l'Est** (Somaliens, Erythréens) et de **l'Ouest** (Burkina Faso, Libéria, Nigeria, Niger).

Il y a eu ces dernières années une augmentation du nombre de Darfouriens transitant par la Libye pour rejoindre l'Europe⁵⁴, dont une partie passe par le Tchad, pour passer au Niger ou directement en Libye. Selon une enquête réalisée par le HCR Niger, 72% des 1002 demandeurs d'asile profilés au 1^{er} février 2018 à Agadez étaient des demandeurs d'asile soudanais (dont 111 avaient le Tchad comme pays d'asile initial).

Les personnes en partance pour le **Soudan** et pour les pays du Golfe – en particulier l'Arabie Saoudite – transitent également par l'Est du pays. Il s'agit de **Tchadiens** et d'**Africains de l'Ouest** (Haoussas notamment). Les Haoussas seraient ainsi les populations qui transiteraient le plus par le poste-frontière d'Adré après les Soudanais (voir Mouvements temporaires), avec 15 à 20 personnes par jour⁵⁵. Ces flux seraient néanmoins en baisse.

Figure 10 – Intentions migratoires des 12 migrants étrangers interviewés à l'Est du Tchad

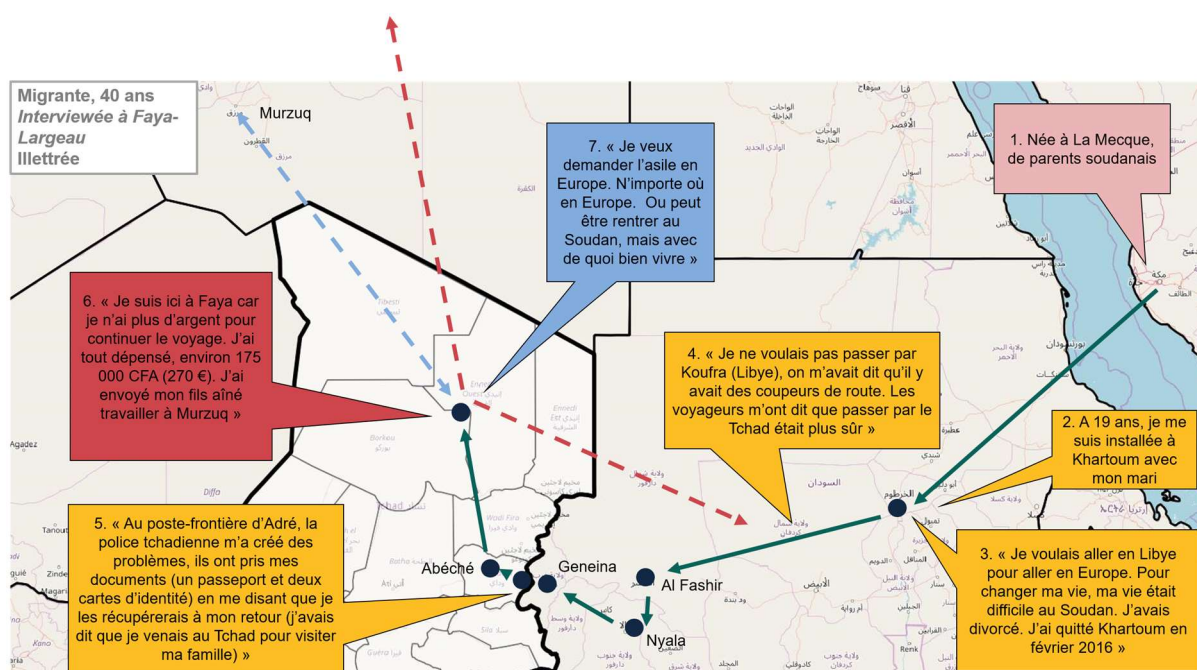


⁵³ Sur la base d'entretiens avec les autorités locales, Novembre 2017

⁵⁴ United Nations Security Council, Final report of the Panel of Experts on the Sudan established pursuant to resolution 1591(2005), S/2017/1125, 28 December 2017

⁵⁵ Estimations non officielles, sur la base d'entretiens avec les autorités locales, Novembre 2017

Carte 9 – Parcours individuel d'une migrante soudanaise de 40 ans



Mouvements temporaires

L'Est du Tchad est aussi le lieu d'importants **mouvements d'allers-retours entre le Tchad et le Soudan**. De nombreux réfugiés soudanais font des allers-retours dans leurs pays d'origine (il y en aurait environ 40 par jour qui transiteraient par Adré – un des quatre postes-frontières de l'Est – par exemple⁵⁶), à des fins commerciales ou agricoles, pour rendre visite à leurs proches, se faire soigner ou encore pour surveiller leurs terres délaissées au moment de la fuite. Certains ne viendraient dans les camps de réfugiés que pour les distributions de vivres⁵⁷. Dans l'autre direction, **de nombreux commerçants soudanais se rendent régulièrement à l'Est du Tchad**. La monnaie soudanaise serait ainsi plus courante dans les camps que le Franc CFA, dans une dynamique comparable à la région du Lac, où le Naira nigérian est largement accepté. Environ **300 laissez-passer** de deux semaines seraient ainsi délivrés chaque mois à des commerçants soudanais pour venir à Abéché⁵⁸. Les mouvements temporaires des réfugiés sont également **internes** au Tchad. Face aux manques de ressources disponibles, de nombreux réfugiés cherchent du travail hors des camps, par exemple à Abéché et à Chokoyan.

Mouvements durables

Immigration

Pour certains migrants, l'Est du Tchad et en particulier Abéché constituent **une destination en soi**. Abéché accueille en effet des **migrants de nationalités très variées** : ouest-africaines (Guinée, Mali, Niger, Nigeria), centre-africaines (Cameroun, RCA) ou nord et est-africaines (Ethiopie, Soudan). La

⁵⁶ Estimations non officielles, sur la base d'entretiens avec les autorités locales, Novembre 2017. Ces chiffres n'incluent que les personnes franchissant la frontière de manière régulière.

⁵⁷ Sur la base d'entretiens avec les autorités locales, Novembre 2017

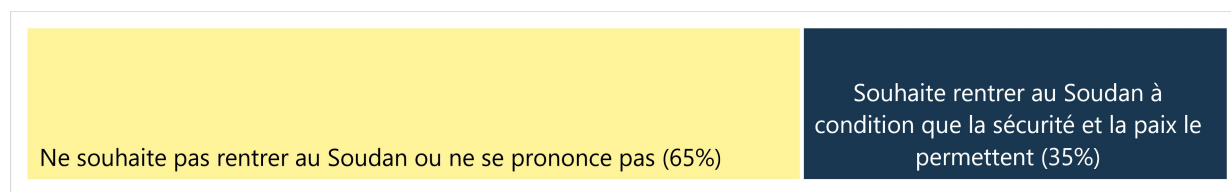
⁵⁸ Sur la base d'entretiens avec les autorités locales, Novembre 2017. Ces chiffres n'incluent que les personnes franchissant la frontière de manière régulière.

ville abrite notamment une importante **communauté de migrants haoussas**, en provenance principalement du Niger et du Nigeria, mais aussi du Mali et du Ghana. Le chef haoussa d'Abéché déclarait une population d'environ **800 migrants** sous sa protection à Abéché en novembre 2017, et une moyenne d'au moins trois ou quatre arrivées quotidiennes, avec des variations selon les saisons (afflux au moment de la fin des travaux champêtres en fin d'année). Les femmes seraient plus nombreuses que les hommes et viennent souvent avec leurs enfants. Les hommes viennent en particulier pour les travaux champêtres, les femmes pour réaliser des travaux domestiques. Ces migrants restent à Abéché d'un ou deux mois à plusieurs années. Il s'agit essentiellement d'une **migration circulaire de travail**, et ces migrants repartent généralement chez eux une fois qu'elles ont gagné de l'argent. Une partie continue toutefois vers le Soudan, ou vers la Libye et l'Europe pour les plus instruits⁵⁹.

Retour des réfugiés

Le **retour volontaire** de réfugiés soudanais vers le Soudan, et des réfugiés tchadiens vers le Tchad, est envisagé par l'accord tripartite signé en mai 2017 entre le Tchad, le Soudan et le HCR, mais il n'y a pas actuellement de mouvement massif en ce sens. 4 405 réfugiés tchadiens ont exprimé leur souhait de rentrer du Soudan⁶⁰, et fin 2017, 942 réfugiés tchadiens ont été rapatriés du Soudan, et accueillis par les autorités tchadiennes et la CNARR, avec l'appui du HCR et de ses partenaires⁶¹. Quant aux réfugiés soudanais, environ 20 000 d'entre eux ont exprimé le souhait de rentrer chez eux en 2018⁶².

Figure 11 - Intentions de retour exprimées par les 31 réfugiés interviewés à l'Est



Mouvements secondaires des réfugiés

Les réfugiés des camps de l'Est sont nombreux à se lancer dans des **mouvements secondaires** vers des pays tiers. Il s'agit surtout de **mouvement vers la Libye**. Les réfugiés partent y travailler de quelques mois à quelques années, afin de revenir au camp avec une situation socio-économique améliorée. Mais une partie d'entre eux continue pour tenter de rejoindre l'Europe (voir section 2.1.2).

L'évaluation participative de la CRT a permis d'identifier, parmi les réfugiés de l'Est du Tchad, un total de **327 personnes engagés dans un mouvement secondaire et déjà hors du Tchad**, dont 41% sont issus du camp de Bredjing.

Les équipes de la CRT ont également identifié dans des lieux aussi variés qu'Abéché, Adré, Amdjarass, Borota, Guereda, Goz Beida, Kalait, Kalari et Koufroun, un total de **58 réfugiés** des camps de l'Est en mouvement. Ils étaient en très grande majorité issus des camps autour de Farchana et avaient l'intention de se rendre en Libye, Arabie Saoudite, Israël, Europe, Canada et Niger⁶³.

⁵⁹ Entretien avec un chef communautaire à Abéché, Novembre 2017

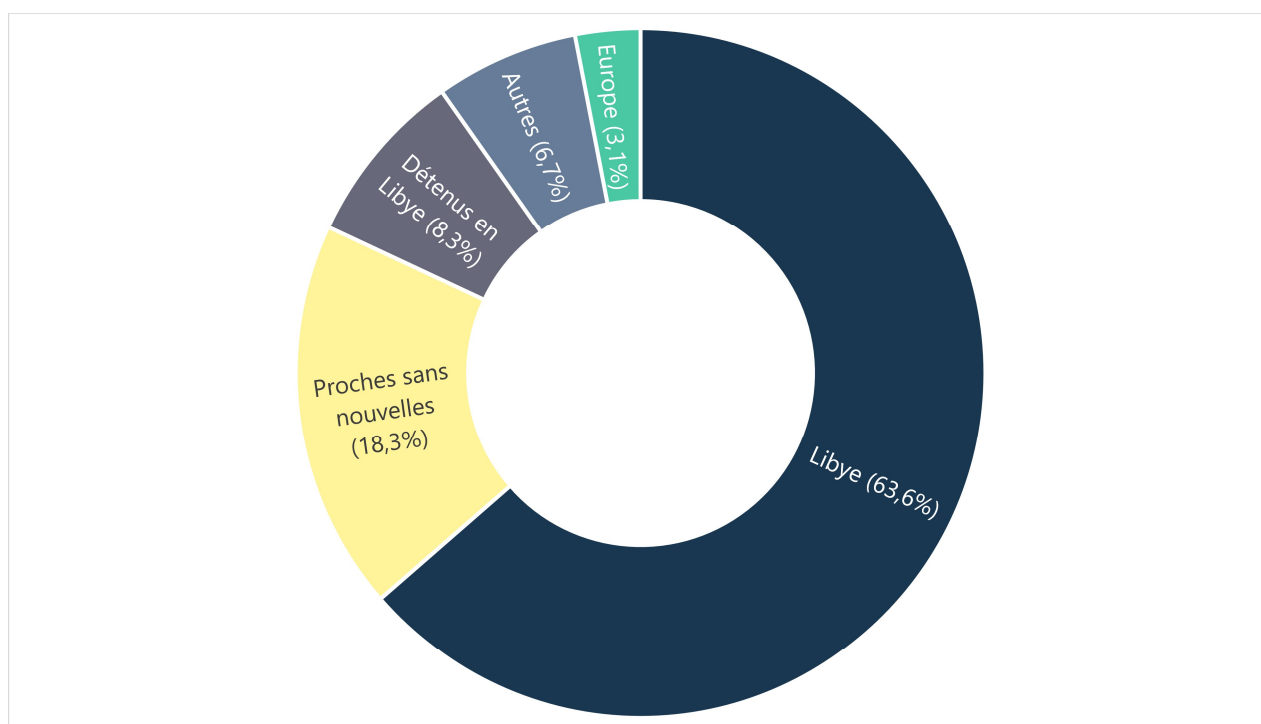
⁶⁰ Sudan, / Chad / UNHCR, Operational Plan for the Voluntary Repatriation of Chadian refugees from Sudan

⁶¹ UNHCR, Rapport d'évaluation des sites de retour des rapatriés tchadiens, 15-19 janvier 2018

⁶² Chad, Sudan, HCR, Joint Communiqué, 26th January 2018

⁶³ Croix Rouge du Tchad, Situation des réfugiés / demandeurs d'asile localisés sur le territoire tchadien par les relais communautaires de la Croix-Rouge Tchadienne au 17/01/2018

Figure 12 – Situations des réfugiés de l'Est du Tchad en mouvement identifiés par la CRT⁶⁴



Sur les 31 réfugiés soudanais interviewés par Altai à l'Est du Tchad, plus de 30% ont exprimé le souhait de s'engager dans des mouvements secondaires, mais leurs projets sont souvent encore assez abstraits. Au cours des deux **discussions de groupe** menées par Altai dans les camps de l'Est, certaines tendances de mouvements de population ont pu être dégagées (voir Tableau 9).

Tableau 9 – Projets individuels de mouvement (Camp de Gaga)

Discussion de groupe n°1 – Camp de Gaga – Novembre 2017	
21 participants, majoritairement des hommes jeunes (moins de 40 ans).	
Réfugiés désireux de se rendre dans les mines d'or	Grande majorité
Réfugiés se préparant actuellement à aller dans les mines d'or	24%
Réfugiés désireux de rentrer au Soudan	Aucun - Les réfugiés présents ont précisé qu'ils ne voulaient pas rentrer au Soudan car les conditions de sécurité n'étaient pour l'heure pas réunies.

⁶⁴ Croix Rouge du Tchad, Evaluation participative, Situation des réfugiés et demandeurs d'asile en mouvements migratoires au Tchad, au 17/01/2018

Tableau 10 – Projets migratoires individuels (Camp de Bredjing)

Discussion de groupe n°2 – Camp de Bredjing – Novembre 2017	
<i>46 participants, issus des camps de Tréguine et de Bredjing, 44 hommes jeunes (moins de 40 ans), et 2 femmes. En présence des deux présidents de camp.</i>	
Réfugiés désireux de se rendre dans les mines d'or	Grande majorité
Réfugiés qui se sont rendus dans les mines d'or	- 30% des réfugiés présents se sont rendus dans les mines tchadiennes - 10% dans les mines nigériennes - 6,5% dans les mines libyennes
Réfugiés qui ont déjà migré en Libye	50% - pour une durée moyenne de 2-3 ans, entre 2000 et aujourd'hui. Secteurs d'activité : agriculture et construction. Pas d'intention d'y retourner car la majorité d'entre eux ont subi des mauvais traitements en Libye (voir ci-dessous).
Réfugiés ayant effectué un séjour en prison en Libye, et ayant subi des actes violents ou de torture	30%
Réfugiés qui souhaitent partir/repartir travailler hors du Tchad	52% Les destinations les plus mentionnées étaient les Etats-Unis (29% de ceux qui veulent partir), les pays européens (17%), l'Arabie Saoudite (12%), l'Australie (8%), et le Canada (4%).

L'absence de travail, l'insuffisance de l'assistance et surtout le manque d'opportunités en matière d'éducation et de formation sont les facteurs les plus souvent mentionnés comme déterminants pour la décision d'émigrer (pour plus de détails sur les besoins non couverts, se référer à la section 4.3.1). Au camp de Gaga, les jeunes présents ont rapporté le cas de plusieurs jeunes réfugiés qui, face à l'impossibilité d'accéder à l'université, ont pris la route de la Libye et se sont noyés en Méditerranée.

« Il y a de gros risques sur la route, mais comme ici au camp, il n'y a rien, c'est normal, il n'y a pas d'espoir ». A la question : « Etes-vous prêts à prendre ces risques ? », tous répondent avec enthousiasme que oui, « ce sera forcément mieux qu'ici ».

– Jeunes réfugiés, camp de Gaga

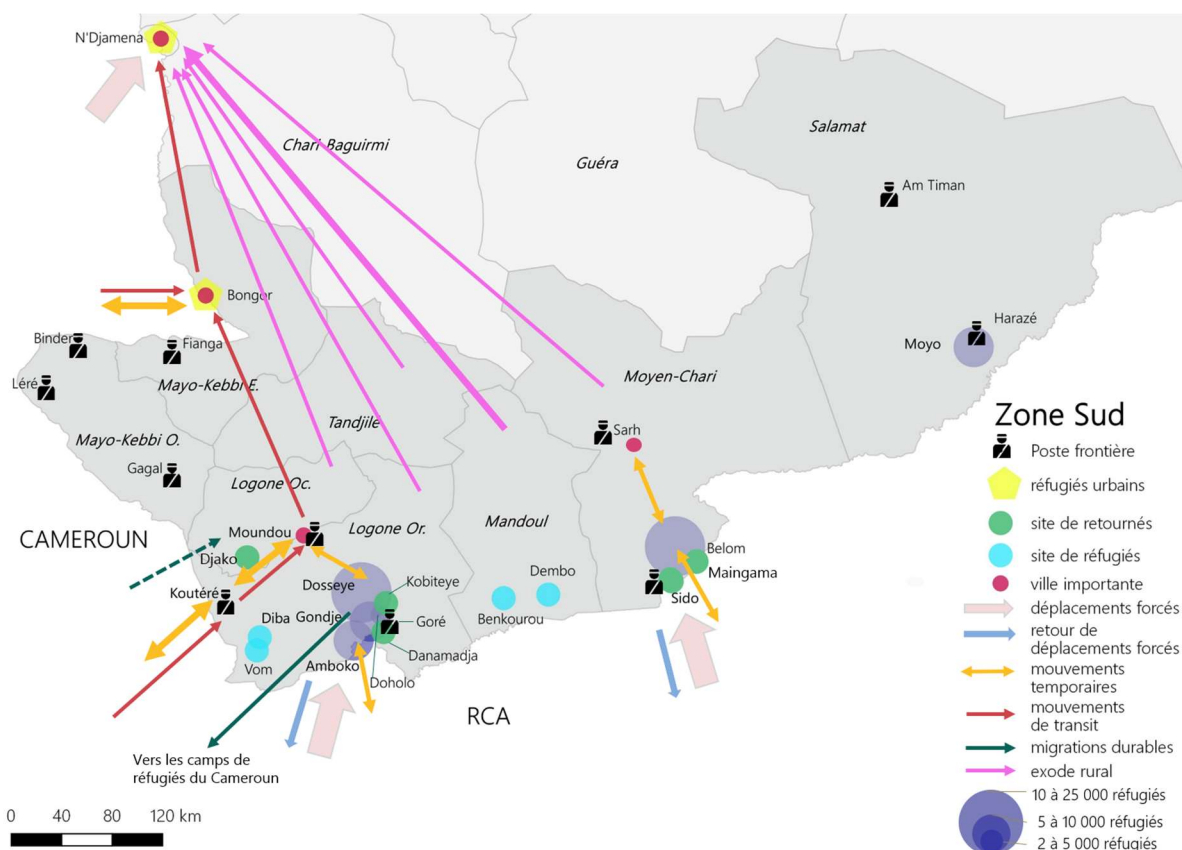
2.1.4. LE SUD

Tableau 11 – Informations clés sur le Sud du Tchad

INFORMATIONS CLES – SUD

- Climat tropical, à plus forte pluviométrie que le reste du Tchad. Les densités de population sont plus élevées qu'ailleurs dans le pays, en particulier au Sud-Ouest.
- Abrite Moundou et Sarh, respectivement les 2^{ème} et 3^{ème} villes du Tchad.
- **Frontière avec la RCA** longue de 1 556 km⁶⁵. Frontière officiellement **fermée**.
- **Frontière avec le Cameroun** au Sud-Ouest.

Carte 10 – Profil migratoire du sud du Tchad



Zone refuge

Réfugiés

Le Sud accueille **91 042 réfugiés**⁶⁶. Les trois régions qui concentrent la majeure partie des réfugiés sont le Logone Oriental, le Moyen-Chari, et le Salamat. Le Sud du Tchad abrite **6 camps**. Dans le cadre

⁶⁵ Central Intelligence Agency, The World Factbook, Land Boundaries, en ligne : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/fields/2096.html>

⁶⁶ Sauf mention contraire, toutes les statistiques concernant les réfugiés sont issues de : UNHCR/CNARR, Chiffres de la population concernée par le HCR au Tchad (Résumé), à la date du 31/12/2017, auxquelles s'ajoutent des chiffres du HCR au 31.01.2018

de la stratégie d'accueil hors camps, mise en application depuis 2014, certains réfugiés vivent **hors camps**, notamment dans la ville de Bongor, les villages de Diba, Daha, Massambagne, Batimera, dans les villages relevant des sous-préfectures de Dembo et de Békourou. D'autres, sortis des camps, sont présents dans les grandes agglomérations comme Moundou, Bebidja, Doba, Koumra, Sarh et Am Timan. Le HCR envisage de les dénombrer, dans la mesure où de nombreux réfugiés quittent les camps sans signaler leur destination à la CNARR.

Les 6 camps du Sud accueillent presque uniquement des **réfugiés centrafricains** (seulement 43 réfugiés de RDC et 2 réfugiés soudanais à Amboko, etc.). Le Mayo-Kebbi Est accueille en revanche des réfugiés de plusieurs nationalités : un quart de réfugiés centrafricains et trois quarts de réfugiés nigériens.

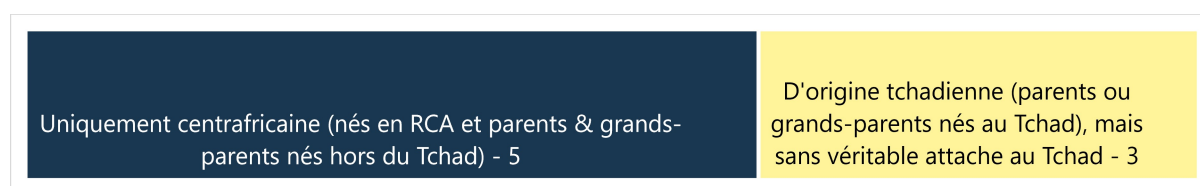
Les réfugiés centrafricains présents dans les camps du Sud du Tchad ont **fui la guerre en RCA**. Ils sont arrivés au Tchad entre 2003 et aujourd'hui, avec une vague massive au début de l'année 2014. Si les flux d'arrivée massifs sont terminés, des Centrafricains continuent d'arriver dans les camps restés « ouverts ».

Retournés tchadiens

Le Sud du Tchad abrite également des **personnes tchadiennes ou d'origine tchadienne** forcés de quitter la RCA pour rentrer dans leur pays d'origine, essentiellement en 2014. Ces **69 000** retournés tchadiens⁶⁷ sont installés sur plusieurs sites dans les régions du Logone Oriental (sites de Danamadja, Kobiteye) du Logone Occidental (Djako, quelques retournés à Moundou) et du Moyen-Chari (sites de Maingama et retournés à Sido). Certains retournés se déplacent d'un site à l'autre, souvent pour des raisons familiales.

La plupart sont arrivés fin 2013/ début 2014 grâce au soutien du gouvernement tchadien. Ils ont quitté la RCA de manière massive à la suite des tensions interreligieuses qui sévissaient notamment à Bangui. Parmi les personnes qui ont trouvé refuge dans ces sites de retournés, un grand nombre de personnes n'a cependant **pas d'attache profonde avec le Tchad** et n'a pas le tissu de relations nécessaires pour se réintégrer dans la société. Une majorité est en effet née en RCA, de parents nés au Tchad. Certains « retournés » au Sud pourraient par ailleurs relever en réalité du **statut de réfugiés**, en raison d'une erreur au moment de l'enregistrement.

Figure 13 – Nationalité déclarée par les 8 retournés tchadiens interviewés dans le Logone-Oriental



Zone de mouvement

Le Sud du Tchad compte **trois villes** qui peuvent être considérées comme des **nœuds migratoires**, de par leur position géographique, et leur caractère de centre économique régional : Bongor, Moundou et Sarh.

⁶⁷ OCHA, Profil humanitaire de la région du Moyen-Chari, Novembre 2016 – OCHA, Profil humanitaire de la région du Logone Oriental, Décembre 2016 – OCHA, Profil humanitaire de la région du Logone Occidental, Janvier 2017

Carte 11 – Trois carrefours migratoires au Sud du Tchad



Officiellement, **la frontière avec la RCA est actuellement fermée** et surveillée par l’armée, mais des personnes continuent à la franchir clandestinement. Les autorités locales s’impliquent pour faciliter la demande d’asile aux personnes éligibles.

Quelques grandes tendances peuvent être soulignées. Les **Camerounais** sont traditionnellement **présents dans les villes de Bongor et de Moundou**, en raison de la proximité géographique de ces villes avec le Cameroun. Les **Centrafricains** sont également très présents dans les villes du Sud. On retrouve également des ressortissants de pays variés qui transitent par le Sud avant de continuer leur route vers le Nord (N’Djamena) ou l’Est (Abéché). Il s’agit notamment de Camerounais et de Nigériens.

“Le chauffeur connaissait la plupart des agents de sécurité aux postes de contrôle. Il leur donnait parfois 1 000 CFA (1,5 euros), parfois 2 000 CFA (3 euros) par voyageur. Ce geste financier nous épargnait tout contrôle, C’est ainsi que j’ai pu venir jusqu’à N’Djamena ».

– Centrafricain de 33 ans, arrivé de Bangui en 2017, en route pour la Libye, puis l’Europe (Mao)

Mouvements de transit

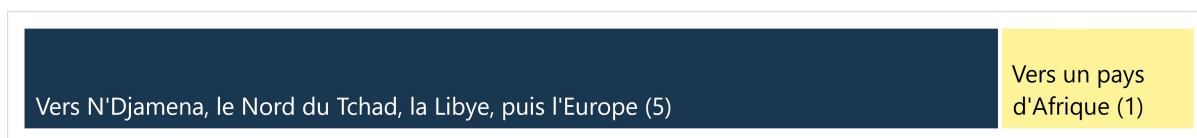
Le Sud du pays est également une **zone de transit** pour les migrants et réfugiés en partance pour la **Libye et le Soudan**. Certains migrants et réfugiés passent en effet par le Sud du pays plutôt que par N’Djamena, notamment parce que le passage de la frontière au Sud du Tchad est **réputé plus aisé** qu’à N’Guéli.

“ On m’a dit que ce serait plus facile de passer à Moundou. A Kousséri, la police m’aurait renvoyé.”

– Migrante camerounaise de 32 ans, installée depuis 4 ans à Moundou

On retrouve ainsi dans les villes du Sud du Tchad des migrants et réfugiés en transit originaires du **Cameroun** (en particulier du Sud du pays), et de **pays d’Afrique de l’Ouest** (Nigeria, Libéria, par exemple).

Figure 14 – Intentions de destination des 6 migrants se déclarant en transit interviewés à Bongor



Mouvements temporaires

Les **mouvements circulaires** sont fréquents entre le **Cameroun et Bongor/Moundou** compte tenu de l'immédiate proximité géographique, avec par exemple à Moundou une vingtaine de passages de Camerounais tous les 2/3 jours, dans les deux directions⁶⁸.

Le Sud du Tchad est aussi le lieu d'importants mouvements temporaires entre **le Tchad et la RCA**. De nombreux **réfugiés** centrafricains effectuent des allers-retours dans leurs pays d'origine. Face au manque d'opportunités économiques dans les camps, des réfugiés et des retournés se déplacent également **au Sud du Tchad** hors des camps à la recherche d'un travail (à Moundou, Sarh, Goré, Doba, parfois Abéché à l'Est), voire au **Cameroun**, pour travailler notamment dans le commerce et la restauration.

Mouvements durables

Immigration

A l'époque de l'exploitation du pétrole dans les bassins de Doba et de Bongor, de 2003 à 2014, le Sud du Tchad attirait d'importants **flux de migration de travail** (Camerounais, Nigériens, Nigériens, notamment, dans le secteur du pétrole ou le commerce). Ces migrations ont été largement affectées par la crise **économique** qui a frappé le Tchad à partir de 2014, en raison de la baisse des prix du pétrole. De nombreux Camerounais installés à Moundou sont partis en 2015-2016 à la suite de la **crise**. Ils ne seraient aujourd'hui plus que 50⁶⁹ à Moundou.

Emigration

Le Sud du Tchad est notamment une zone d'origine de **flux d'émigration vers la capitale**. **L'exode rural** des jeunes peu éduqués est un phénomène grandissant (voir Section 2.1.1).

Mouvements secondaires des réfugiés

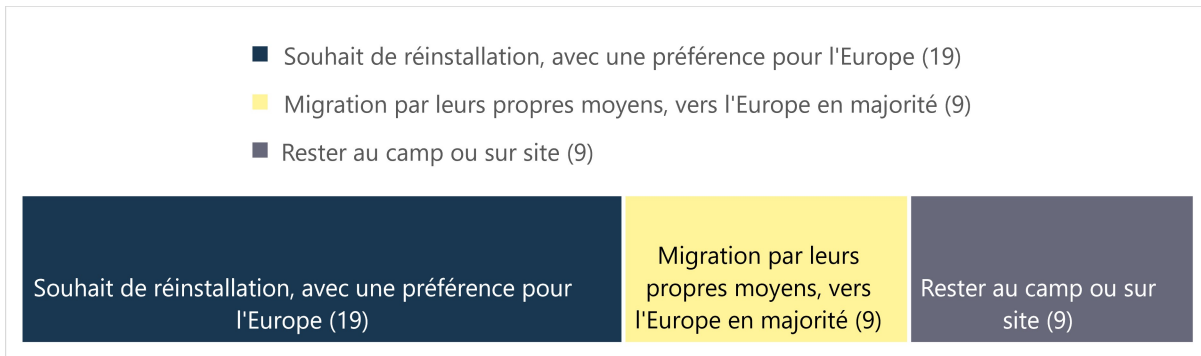
Face au constat de l'absence d'opportunités économiques autour des sites, certains réfugiés centrafricains forment des **projets de migration durable**. Ce phénomène semble **toutefois moins développé que dans les camps à l'Est du Tchad** (voir Section 2.1.3.). Si les intentions de migration sont relativement prégnantes, les réfugiés centrafricains sont moins nombreux à avoir déjà réalisé des mouvements migratoires hors du Tchad que les réfugiés soudanais. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les réfugiés centrafricains sont en moyenne présents au Tchad depuis moins longtemps que les réfugiés soudanais. Par ailleurs, le traumatisme de la crise est pour beaucoup plus récent. Au cours de leur évaluation participative, les équipes de la CRT n'ont identifié que quatre réfugiés issus des camps de Goré en cours de migration mais toujours au Tchad (intentions de destination : Europe, Canada, N'Djamena)⁷⁰.

⁶⁸ Sur la base d'entretiens avec les autorités locales, Novembre 2017

⁶⁹ Sur la base de plusieurs entretiens avec des Camerounais à Moundou, Novembre 2017

⁷⁰ Croix Rouge du Tchad, Situation des migrants réfugiés / demandeurs d'asile localisés sur le territoire tchadien par les relais communautaires de la Croix-Rouge Tchadienne au 17/01/2018

Figure 15 – Intentions de mouvements des 37 réfugiés centrafricains interviewés au Sud du Tchad⁷¹



Des **réfugiés centrafricains installés au Cameroun viennent s'installer** au Tchad (600 en 2017⁷²), en particulier sur les sites de Diba et Vom. De la même manière, des réfugiés centrafricains au Tchad partent pour le Cameroun (une centaine en 2017). Ces mouvements peuvent s'expliquer par les variations de l'assistance d'un pays à l'autre, l'insécurité dans certaines zones du Cameroun, ou par des cas de réunification familiale.

Retour des réfugiés

A chaque accalmie en RCA, **des réfugiés, en particulier des hommes, prennent le risque d'y retourner**. Début 2017, certains d'entre eux ont été confrontés à une situation sécuritaire dégradée et sont donc revenus au camp.

Seul 23% des réfugiés interrogés individuellement au Sud du pays ont exprimé le souhaiter de retourner en RCA, à condition que la paix revienne, pour la majorité. Au cours de la discussion de groupe organisée au camp de Doholo, seules 10% des personnes présentes avaient formulé un vœu de retour (voir Tableau 12 – Intentions de mouvements de réfugiés au Sud du Tchad).

Tableau 12 – Intentions de mouvements de réfugiés au Sud du Tchad

Discussion de groupe n°3 – Camp de Doholo - Novembre 2017	
50 participants, dont 6 femmes	
Réfugiés s'étant déjà rendu au Cameroun depuis le camp	24% (raisons invoquées : soins, décès familial)
Réfugiés désireux de quitter le camp pour l'Europe ou l'Amérique (moyens non détaillés)	67%
Réfugiés qui envisageraient de migrer par la voie irrégulière si la réinstallation n'est pas possible	50%
Réfugiés désireux de retourner en RCA, si la situation redevenait stable	10%

⁷¹ Notons que certains réfugiés ont exprimé des intentions multiples (par exemple : migration par leurs propres moyens si la réinstallation ne fonctionne pas)

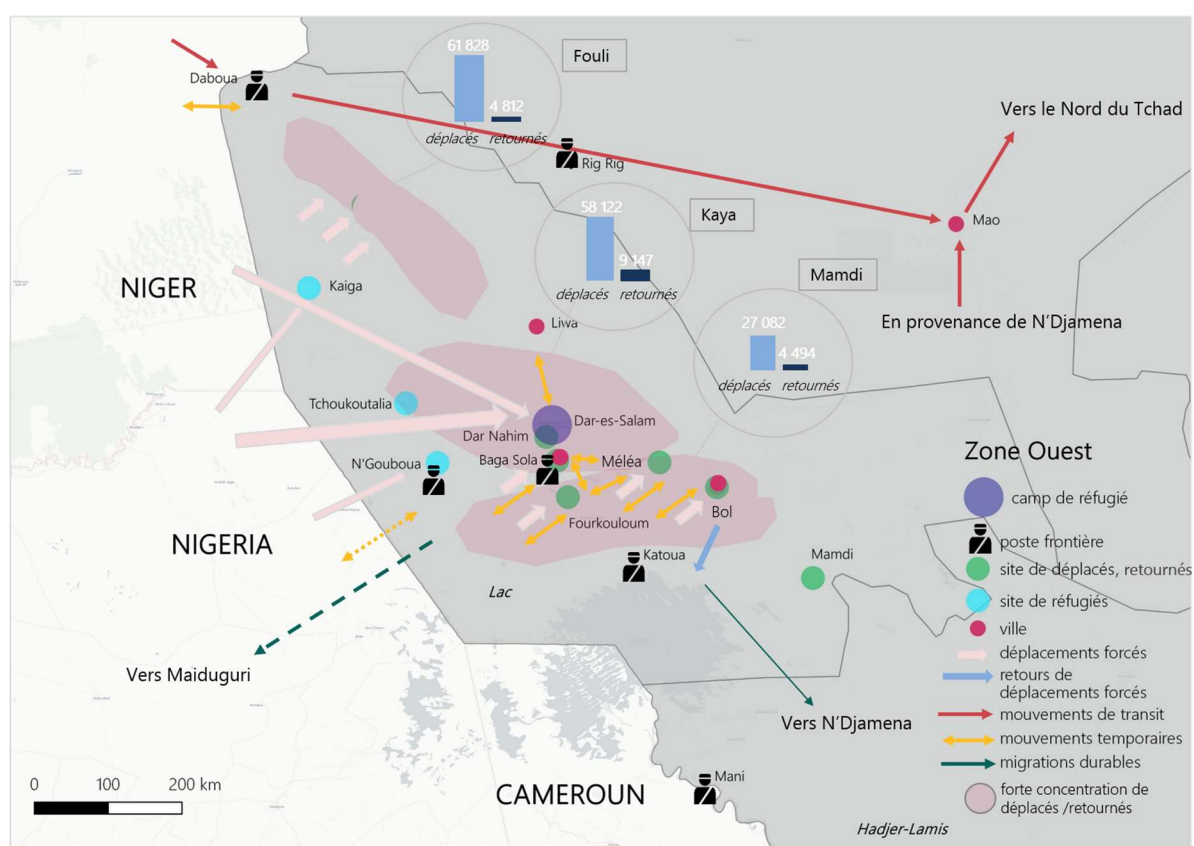
⁷² Sur la base d'informations fournies par le HCR

2.1.5. L'OUEST

INFORMATIONS CLES – OUEST

- Conditions environnementales relativement favorables (ressources en eau, terres fertiles), malgré l'assèchement du Lac Tchad
- **Forte présence militaire** dans le cadre de la lutte contre Boko Haram, avec zones interdites
- **Frontière avec le Niger** longue de 1 196 km⁷³.
- **Frontière avec le Nigéria** longue de 85 km.
- **Frontière avec le Cameroun** (longueur totale de la frontière Tchad / Cameroun : 1 116km⁷⁴), fermée au niveau du Lac Tchad.

Carte 12 – Profil migratoire de l'Ouest du Tchad



Zone refuge

La région du Lac a subi les conséquences du conflit qui agite les pays riverains du Lac Tchad. Cette crise, liée à la montée en puissance de **Boko Haram**, a entraîné de nombreux déplacements forcés de différentes natures : principalement déplacés internes, mais également retournés et réfugiés. On

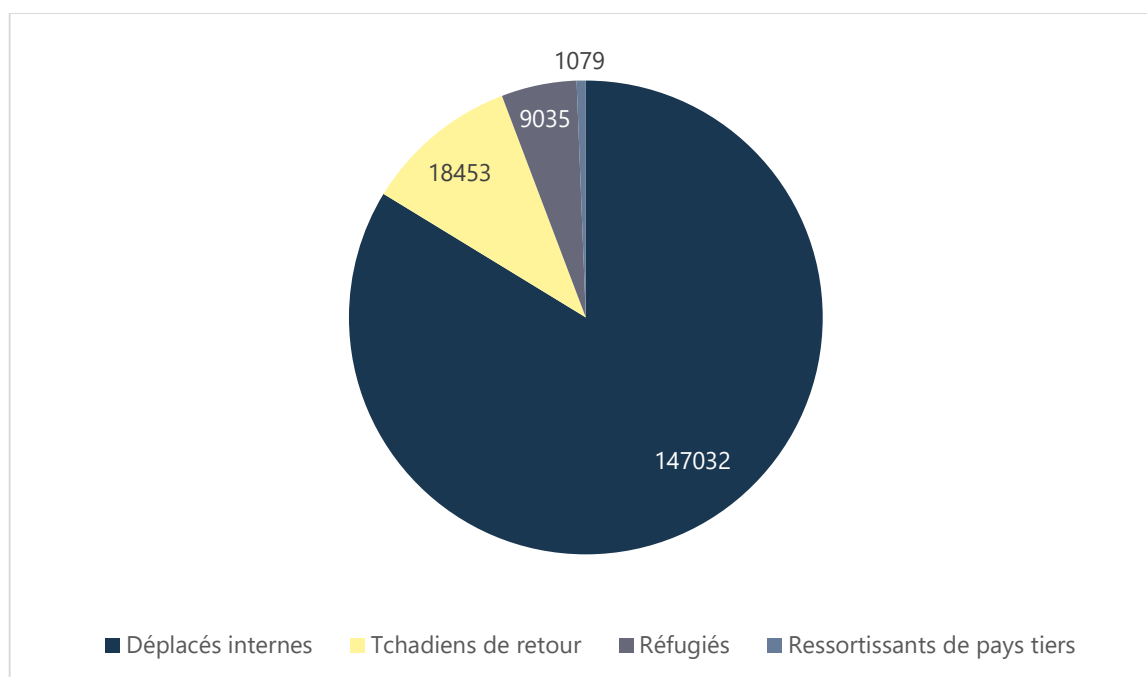
⁷³ Central Intelligence Agency, The World Factbook, Land Boundaries, en ligne : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/fields/2096.html>

⁷⁴ Ibid.

dénombrer ainsi 157 734 déplacés et retournés dans la région du Lac⁷⁵, ainsi que 9 035 réfugiés (2% des réfugiés du Tchad), principalement nigériens⁷⁶.

La **variation des eaux du Lac Tchad** sur la longue durée affecte également les déplacements dans la zone. De manière générale, à un **mouvement lent, sur plusieurs générations, de déplacements vers l'intérieur du Lac** en raison de la baisse des eaux (à la recherche de terres fertiles et d'activités de pêche), a succédé une **fuite très rapide**, souvent en une nuit, lors des principales vagues d'attaques de Boko Haram en 2014. **Ce second mouvement a eu lieu en sens inverse**, depuis les rives et les îles du Lac vers les zones intérieures, et notamment autour des centres administratifs considérés comme plus sûrs (chefs-lieux de région ou de département comme Bol ou Bagasola). Dans de nombreux cas, les gens sont en fait revenus dans le village de leurs parents ou grands-parents, ce qui a d'ailleurs grandement facilité leur accueil et les relations avec les populations hôtes.

Figure 16 – Déplacements forcés dans la région du Lac



Déplacés internes

Lorsque Boko Haram a envahi les îles du lac Tchad en 2014, de nombreux **Tchadiens, victimes d'exactions, par crainte d'en subir, ou en raison des ordres d'évacuation de l'armée tchadienne**, ont été contraints de partir vers les zones continentales. La région du Lac comptait ainsi, en Septembre 2017, **147 032 déplacés internes**⁷⁷, répartis sur une centaine de sites. Certains ne comptent que 20 à 50 ménages⁷⁸, d'autres sont plus importants, comme Méléa.

⁷⁵ OIM / Cluster CCCM, Chiffres validés du DTM, Région du Lac, 21 décembre 2017

⁷⁶ HCR, Chiffres de la population concernée par le HCR au Tchad (Résumé), à la date du 31/12/2017

⁷⁷ OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM), Tchad – Région du Lac, Septembre 2017

⁷⁸ OCHA

Figure 17 – Répartition des déplacés au Lac

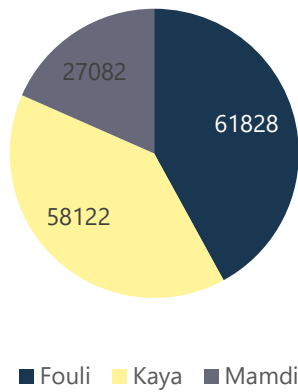


Figure 18 – Année de déplacement

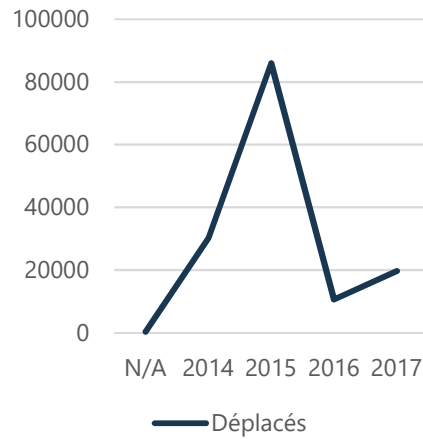
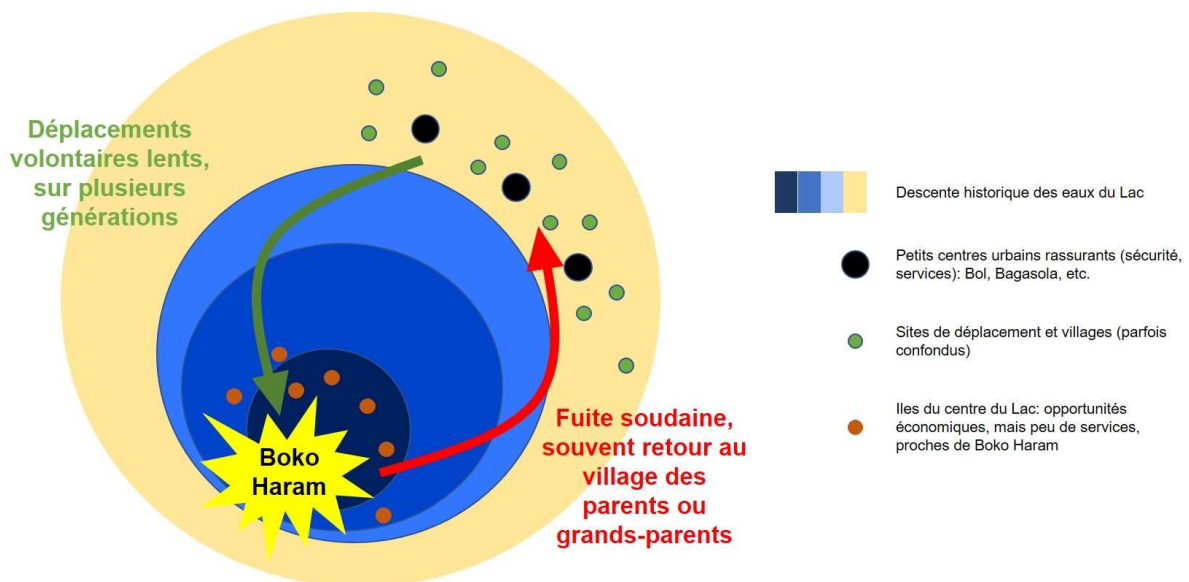


Figure 19 – Déplacements anciens et nouveaux dans la région du Lac



La majorité (58,5%) ont effectué leur déplacement en 2015, mais les déplacements forcés restent encore nombreux. Si le DTM comptabilise 19 771 déplacés internes en 2017, une ONG active à Bagasola évoque quant à elle la création depuis juin 2017 de 9 nouveaux sites englobant 27 000 personnes. Des individus continuent de fuir certaines zones, telles que **la zone frontalière** avec le Nigéria et le Niger, au nord de la route de Ngouboua⁷⁹.

La plupart se sont généralement déplacés sur de **petites distances** afin de se réinstaller dans des villages et des sites d'accueil informels. De véritables écosystèmes se sont créés autour de ces points de peuplement (commerce, services de santé, d'éducation, etc.), suscitant des déplacements motivés par la recherche d'assistance et de services. Les déplacés tendent ainsi à se regrouper dans les zones où se concentre l'aide humanitaire. On trouve ainsi de nombreux sites de déplacés autour de Bol, Bagasola ou encore Kiskira.

⁷⁹ Sur la base d'entretiens avec la communauté humanitaire dans la région du Lac, Novembre 2017

Ces déplacés sont pour la plupart des pêcheurs ou des agriculteurs, avec un **niveau d'éducation relativement faible** (70% des déplacés interviewés n'ont pas été scolarisés et ne savent ni lire ni écrire). La grande majorité font partie des ethnies Buduma et Kanembou, mais on trouve aussi des Kanouris et des Haoussas. Dans de nombreux cas, les déplacés sont installés dans des zones de la même ethnie, ou d'ethnies qui dès avant la crise de Boko Haram vivaient ensemble, ce qui facilite les relations. Toutefois, la forte proportion de Budumas parmi les troupes de Boko Haram a entraîné des réactions négatives et des accusations généralisatrices.

“ A Kaya Kinjiria, ancien bastion de Boko Haram, il y a uniquement deux sites de déplacés. Au contraire à Kiskira, on trouve de très nombreux sites car ce sont les zones où les humanitaires accèdent facilement.”

– ONG à Bagasola, Novembre 2017

Retournés

En Septembre 2017, la région du Lac comptait 18 453 retournés tchadiens⁸⁰, principalement du Niger et du Nigéria. Les **Tchadiens retournés du Nigéria** sont en majorité des commerçants de poisson et de bétail⁸¹, qui s'étaient installés au Nigéria, souvent sur les rives du Lac, pour des raisons commerciales – par exemple dans le port de Bagakawa. Les **Tchadiens retournés du Niger** représentent un cas particulier, puisque la majorité sont issus de **tribus arabes** originaires du Batha, et partis au Niger il y a plus de 30 ans, et même d'une tribu particulière (les Rached) qui avait quitté le Tchad pour des raisons politiques. C'est le retrait récent des forces tchadiennes du Nigéria, en passant par le Niger, qui aurait provoqué leur retour⁸². Ces retournés du Niger sont installés en particulier dans le camp de Dar Naheem. Quelques retournés du **Cameroun** seraient également présents au niveau de la frontière.

Ressortissants de pays tiers

1 079 ressortissants de pays tiers ont été enregistrés au Lac par l'OIM. Ce sont principalement des **pêcheurs maliens**, qui vivaient depuis longtemps à la frontière du Tchad, en particulier dans les îles de la sous-préfecture de Kangallam⁸³. On trouve également quelques rares cas de Camerounais.

Réfugiés

La région du Lac abrite **9 035 réfugiés** (soit 2% des réfugiés du Tchad), dont 95% sont des Nigériens.

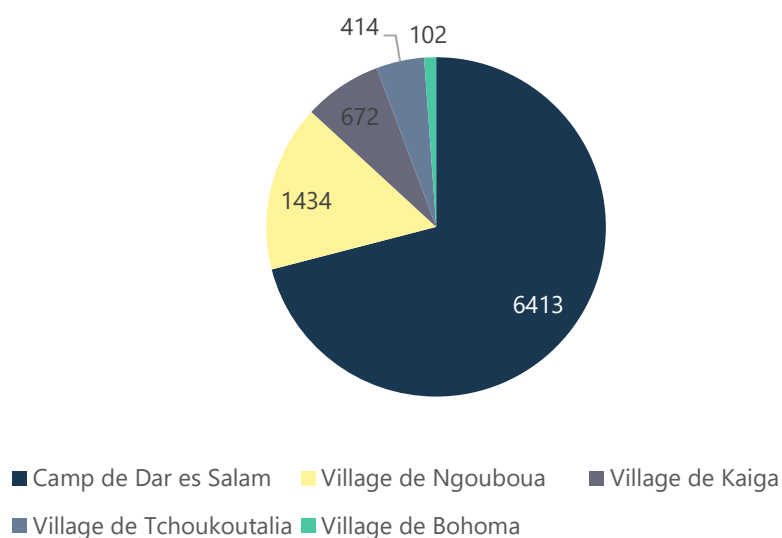
⁸⁰ OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM) Tchad – Région du Lac, Septembre 2017

⁸¹ Entretiens avec les autorités locales à Bol, Novembre 2017

⁸² Entretiens avec les autorités locales à Bol, Novembre 2017

⁸³ Entretien avec l'OIM, Novembre 2017

Figure 20 – Répartition des réfugiés au Lac



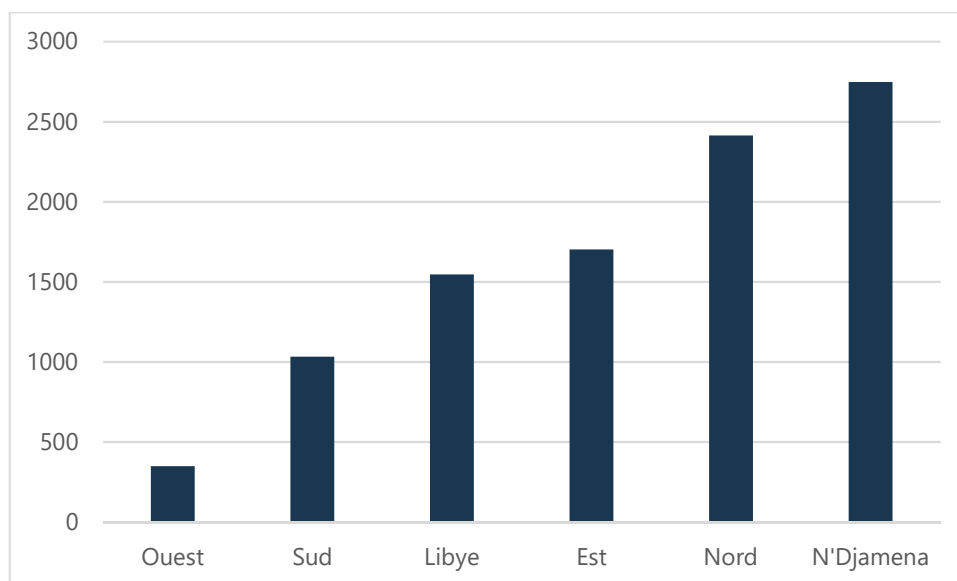
Tous sont réfugiés au Tchad en raison de la situation sécuritaire sur les rives du Lac Tchad. Ces réfugiés sont surtout des **agriculteurs** et des **pêcheurs**, avec un niveau d'éducation généralement peu élevé. Ils sont issus principalement des ethnies Kanuri, Buduma et Haoussa.

Zone de mouvement

La région du Lac est traditionnellement une zone où s'opèrent de **nombreux mouvements de population, mais sur de faibles distances** (voir Figure 21 – Distance parcourue en moyenne par les 185 interviewés au cours de la totalité de leurs trajets passés). Malgré sa situation à l'articulation de quatre pays (Cameroun, Niger, Nigéria et Tchad), la région du Lac ne constitue pas véritablement un nœud de mouvements internationaux de population : les principales routes évitent plutôt cette région, et la crise de Boko Haram contribue à fermer cette zone. Il s'agit en revanche d'une importante zone de **mouvements traditionnels circulaires**, sur de courtes distances. Ces flux – qu'ils soient transitoires, pendulaires ou durables, ont toutefois **nettement diminué en raison de la crise de Boko Haram et des mesures sécuritaires prises en réponse**, qui ont fortement perturbé l'écosystème local des mouvements autour du Lac. Malgré les tentatives du gouvernement de mieux contrôler les flux dans la région (fermetures de la frontière avec le Cameroun, fermeture jusqu'à récemment de la frontière avec le Nigéria), il demeure cependant difficile de détecter ou empêcher tous les passages. A Daboua par exemple, sur la frontière nigérienne, les capacités des autorités sont trop limitées pour contrôler les flux (mais l'OIM apporte un soutien technique dans le cadre de son programme « *Integrated Border Management* », qui pourrait faire évoluer la situation).

La ville de Mao constitue un nœud migratoire important. Sa position géographique, à 300 km au Nord de N'Djamena, sur les bordures du désert qui conduit vers la Libye, fait d'elle une **zone de transit** pour des migrants et réfugiés désireux de se rendre en Libye, et pour une partie d'entre eux, continuer vers l'Europe (voir section 2.2.3 Routes principales).

Figure 21 – Distance parcourue en moyenne par les 185 interviewés au cours de la totalité de leurs trajets passés (en km)⁸⁴



Mouvements de transit

Les flux de personnes originaires de pays ouest-africains choisissant d'entrer au Tchad par l'Ouest avant de continuer leur route sont **traditionnellement assez faibles**⁸⁵, et **la situation sécuritaire dans la région du Lac a réduit encore leur ampleur**. Les personnes en mouvement choisissent souvent d'emprunter des **chemins alternatifs** : par exemple, ceux en provenance

“ On attend juste de croiser celui qui pourra nous guider convenablement jusqu'en Libye. ”

– Congolais de 28 ans interviewé à Mao le 29/12/2017

du Cameroun peuvent entrer au Tchad par la capitale ou plus au Sud. Ceux provenant du Nigéria peuvent choisir de traverser le Cameroun pour entrer au Tchad par N'Djamena. Depuis N'Djamena, nombreux sont les migrants à rejoindre Mao pour préparer la suite de leur voyage (recherche d'un passeur) vers le Nord du Tchad, puis la Libye. Au cours des entretiens menés avec des migrants étrangers à Mao, tous ont évoqué leur projet de continuer vers le Nord pour rejoindre l'Europe.

Mouvements temporaires

L'Ouest du Tchad est surtout le lieu d'importants **mouvements de populations traditionnels et saisonniers**. Les habitants des zones riveraines du Lac Tchad relèvent à bien des aspects d'un système économique et social unique, bien qu'il soit divisé entre quatre pays. Les principales raisons de ces déplacements sont les suivantes :

- **Commerce de viande ou de poisson**, avec par exemple les Nigériens qui tiennent traditionnellement le commerce de viande du côté tchadien à Bagasola, ou des pêcheurs

⁸⁴ Calculée comme la somme des distances de toutes les étapes des individus interviewés (pour les étapes dont les coordonnées n'ont pas pu être retrouvées, distance = 0)

⁸⁵ En particulier au Lac, selon les informateurs (autorités locales, OI et ONG) interviewés à Bol et Bagasola

tchadiens installés de longue date de l'autre côté du Lac à Bagakawa pour mieux écouler leurs produits

- **Pastoralisme**, avec des éleveurs (par exemple peuls) qui se déplacent traditionnellement avec leurs troupeaux, au gré des saisons (dans la partie insulaire pendant la saison sèche et dans la partie continentale pendant la saison des pluies), sans se soucier des frontières. Les mouvements de transhumance sont également internes au Tchad : par exemple des éleveurs du Kanem viennent faire paître leurs troupeaux dans la région du Lac.

La réponse sécuritaire apportée aux conflits a eu pour conséquence de **fortement perturber** et de **réduire l'ampleur de ces mouvements temporaires traditionnels**⁸⁶. Les échanges commerciaux sont de plus en plus difficiles (interdiction du transport de vivres - par exemple, interdiction du commerce de poissons issus du Lac au Niger, pour lutter contre Boko Haram). Les éleveurs doivent emprunter des routes différentes – par exemple en passant assez loin du Lac au Nord, à Daboua, ce qui fait chuter significativement le poids des bêtes et donc leur valeur. Les mouvements commerciaux se poursuivent avec le Niger (véhicules d'occasion par exemple). Avec le Nigéria, les mouvements sont devenus plus difficiles en raison de la ceinture militaire tchadienne, mais les échanges continuent de manière informelle (vente de poissons, de viande fumée, de peaux au Nigéria).

Plus récemment, les déplacés internes dans les départements de Kaya et Mamdi opèrent des **allers-retours réguliers vers leur zone d'origine**, d'autant plus depuis que la situation sécuritaire s'est améliorée. Ils se déplacent en général pour quelques jours, notamment pour les travaux champêtres. Ils rentrent dans leur zone d'origine pour planter (vers mars-avril), puis à nouveau en novembre pour récolter. Les aller-retours vers la zone d'origine sont fonction de l'évolution de la situation sécuritaire et de l'assistance délivrée.

“ Plus les gens seront acculés sur le plan de l'alimentation, plus ils prendront le risque de faire des allers-retours vers leur village.”

– une ONG à Bagasola

On observe également des **déplacements entre sites de déplacés**, qui sont fonction de l'assistance fournie par les ONG. Un phénomène de clientélisme est en effet observable : certaines familles tentent de maintenir une certaine activité économique sur les îles (où ils ont accès à la terre, ce qui n'est pas généralement le cas dans les sites de déplacement, et peuvent également pratiquer la pêche), tout en revenant sur les sites de déplacés pour bénéficier des distributions de nourriture et des services qui y sont fournis. A cet égard, il faut également souligner que les services humanitaires fournis à l'occasion de la crise de Boko Haram sont parfois **supérieurs à ce que connaissaient ces populations dans les zones les plus reculées du Lac**, où bien souvent l'accès à l'éducation et aux soins était précaire. Enfin, certaines personnes enregistrées comme déplacées seraient en fait des transhumants habituels.

Les **réfugiés**, hommes en particulier, opèrent également des **déplacements pendulaires**, pour aller travailler hors du camp, notamment en tant qu'ouvriers agricoles. Certains tentent enfin de faire des **allers-retours dans le pays d'origine**, principalement le Nigéria tout proche, ce qui n'est pas en théorie autorisé et que le HCR déconseille, mais demeure relativement facile en obtenant simplement un sauf-conduit pour sortir du camp, puis en prolongeant leur absence. Il n'y a pas actuellement de mouvement de retour significatif, mais plutôt des **incursions rapides « en éclaireurs »** de personnes qui vont observer la situation directement et relaient l'information au reste de la communauté. Un sondage sur les intentions de retour est prévu par le HCR en 2018.

⁸⁶ Entretiens avec les ONG à Bol, Novembre 2017

Mouvements durables

Immigration

De manière traditionnelle, la région du Lac **attirait des flux d'immigration en raison des conditions environnementales favorables** : vastes ressources en eau, terres fertiles notamment par les systèmes de polders, couvert végétal plus important qu'ailleurs. De nombreux agriculteurs viennent par exemple y chercher des terres cultivables. La région du Lac a ainsi été décrite comme un « Tchad en miniature », du fait de l'installation sur place de gens venus d'autres régions.

Emigration

Traditionnellement, la région du Lac est **faiblement émettrice de flux migratoires durables**. Les habitants sont très enracinés dans leur terre, et rarement en communication avec des proches installés à l'étranger. De plus, leurs réserves monétaires sont généralement très faibles, ne permettant pas de payer un passage vers la Libye, l'Europe ou d'autres destinations. Enfin, le faible **niveau d'éducation** ne conduit que rarement ces populations à imaginer une émigration de travail ou d'études vers des destinations lointaines. Peuvent être notés toutefois les déplacements traditionnels effectués (avant la crise de Boko Haram) par de nombreux enfants tchadiens vers Maiduguri au Nigéria, centre islamique réputé, pour y suivre des études coraniques en internat, souvent durant près d'une dizaine d'années.

Aujourd'hui, des déplacements s'opèrent sur des distances de quelques dizaines de kilomètres (par exemple depuis les sites de déplacés vers Bagasola et Bol, ou entre sites de déplacés). Certains tenteront l'aventure jusqu'à la capitale, quelques-uns s'aventureront dans les mines d'or du Tibesti (voir Focus Box 1 - L'orpaillage dans le Tibesti) mais rares sont ceux qui continueront vers l'Europe et la Libye. Sur les 38 personnes interviewées au Lac, trois seulement – deux réfugiés, et un déplacé interne – ont évoqué le projet de partir, sans toutefois évoquer des projets concrets. Les facteurs expliquant cette **très faible appétence pour des mouvements secondaires** parmi cette population déplacée par une crise (contrairement aux réfugiés du Darfour dans l'Est du Tchad par exemple), sont les suivants :

- Les habitudes d'émigration étaient déjà très faibles avant la crise de Boko Haram
- La crise est récente et les perspectives de retour ou d'installation durable dans la zone de déplacement demeurent relativement bonnes
- Les conditions de vie dans les sites de déplacés sont perçues comme relativement acceptables, parfois même meilleures que dans les zones d'origine pour l'accès à l'école ou au dispensaire par exemple
- Ces personnes n'ont souvent pas changé de cadre naturel ou ethnique, malgré le déplacement forcé.

Toutefois, le changement de cadre socio-culturel de la jeunesse du Lac, sa sortie d'une zone très enclavée et l'installation dans ou à proximité de petits centres urbains comme Bol et Bagasola, pourrait à plus long terme lui donner des envies de migration plus lointaine.

Retour

Si dans de nombreuses zones le retour des **déplacés internes** chez eux n'a pas été autorisé formellement, il est toléré. 11 000 ménages de déplacés (51 000 individus estimés)⁸⁷ seraient déjà de retour, notamment des individus autour de Bol rentrés dans les îles proches. Les retours des déplacés sont fonction de **l'évolution de la situation sécuritaire** (certains rentrent dans les zones connaissant une période d'accalmie, telles que le sud-est de la route de Ngouboua) **et de l'assistance** (certains privés d'aide alimentaire repartent déjà). Pour l'heure, les déplacés choisissent plutôt d'opérer des **allers-retours réguliers plutôt que d'envisager un retour durable**, dans la mesure où les améliorations sécuritaires sont fragiles et réversibles. Ces populations bénéficient par ailleurs de

⁸⁷ Chiffres OCHA

services inexistant dans leur zone d'origine, en particulier ceux originaires des îles les plus éloignées qui ont toujours été très peu couvertes par les services de santé et d'éducation. Par conséquent, les riverains des îles les plus proches (telles qu'Iga) sont plus enclins au retour. Quand la crise sera terminée, certains sites, où les opportunités sont peu nombreuses, se videront, mais d'autres demeureront durablement et devraient se transformer en villages à part entière.

Actuellement, les **retournés tchadiens ne repartent pas** vers le Nigéria ou le Niger – leurs anciens pays de résidence. Mais si la situation sécuritaire venait à s'améliorer durablement, on peut supposer que ces Tchadiens, ainsi que les **réfugiés nigériens**, envisageront assez rapidement le retour, dans la mesure où nombre d'entre eux avaient une situation socio-économique meilleure (surtout au Nigéria).

Les **ressortissants de pays tiers** sont éligibles à des **programmes de retours volontaires** proposés par l'OIM (20 retours depuis 2015). Mais la majorité n'a pas souhaité en bénéficier et préfère attendre que le calme revienne sur la Lac⁸⁸.

Sur les 38 retournés, réfugiés et déplacés interviewés dans la région du Lac, seuls 4 ont affirmé envisager un retour dans leur zone d'origine. Il s'agissait exclusivement de **réfugiés maliens** interviewés dans un site informel à Bagasola.

⁸⁸ Entretien avec l'OIM à Bagasola, Novembre 2017

2.2. MOUVEMENTS DE POPULATION

2.2.1. NATURE ET VOLUME

Nature des flux

Le Tchad est un **pays d'origine** de mouvements de population, même si les Tchadiens sont réputés moins mobiles que certains de leurs voisins, en particulier d'Afrique de l'Ouest, ce que les chiffres des Nations-Unies semblent confirmer (voir Tableau 13 – Pourcentage de la population en mouvement au Tchad, en Gambie, au Mali, au Niger et au Sénégal en 2015 – Tableau comparatif). Il est toutefois légitime de s'interroger sur les effets au long cours de la **crise économique** au Tchad sur les flux de départ.

Tableau 13 – Pourcentage de la population en mouvement au Tchad, en Gambie, au Mali, au Niger et au Sénégal en 2015 – Tableau comparatif⁸⁹

	Tchad	Gambie	Mali	Niger	Sénégal
Nombre de migrants et réfugiés (2015 UN Migrant Stock) ⁹⁰	208 137	89 639	1 005 607	356 793	586 870
Nombre de réfugiés (UNHCR statistiques 2015) ⁹¹	14 939	8 492	154 266	1 390	20 845
Estimation du nombre de migrants en 2015 ⁹²	193 198	81 147	851 341	355 403	566 025
Population ⁹³ (millions, 2015)	14,01	1,98	17,47	19,90	14,98
Pourcentage de la population en migration	1,4%	4,1%	4,9%	1,8%	3,8%

Le Tchad est un **pays de transit d'autres nationalités** (pays limitrophes, autres pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale, pays d'Afrique de l'Est). Selon les résultats au 30 janvier 2018 du projet *monitoring* Migrations mixtes mené par le HCR et la CNARR avec le support de la CRT, 22% des 3 861 individus en mouvement interviewés étaient des Centrafricains, 15% des Soudanais, 5% des Nigériens, et 5% des Camerounais⁹⁴.

⁸⁹ Ces calculs doivent être pris avec précaution, dans la mesure où ils sont fondés sur des statistiques établies avec des méthodologies différentes. De plus, ils excluent les réfugiés en mouvement.

⁹⁰ United Nations, Population Division, Trends in international migrant stock : migrants by destinations and origin, table 16, 2015

⁹¹ HCR, UNHCR Statistics – The World in numbers [en ligne], www.popstats.unhcr.org

⁹² Soustraction entre le nombre de migrants (UN, 2015) et le nombre de réfugiés (UNHCR 2015). Ces calculs doivent être pris avec précaution, dans la mesure où ils sont fondés sur des statistiques établies avec des méthodologies différentes. De plus, ils excluent les réfugiés en mouvement.

⁹³ Banque Mondiale, Data Bank, Population estimates and projections, 2015 [en ligne] <<http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=population-estimates-and-projections>>, consulté en janvier 2018

⁹⁴ La nationalité la plus représentée parmi les individus en mouvement interviewés reste la nationalité tchadienne (41%).

Enfin, le Tchad est un **pays de destination** : selon les résultats au 30 janvier 2018 du projet de monitoring Migrations mixtes mené par le HCR et la CNARR, avec le support de la CRT, **902 individus** (hors Tchadiens) déclaraient le Tchad comme pays de destination.

Volumes

Le Tchad ne dispose pas d'un système permettant d'évaluer précisément **le volume des flux de population** qui partent du pays, le traversent ou y arrivent.

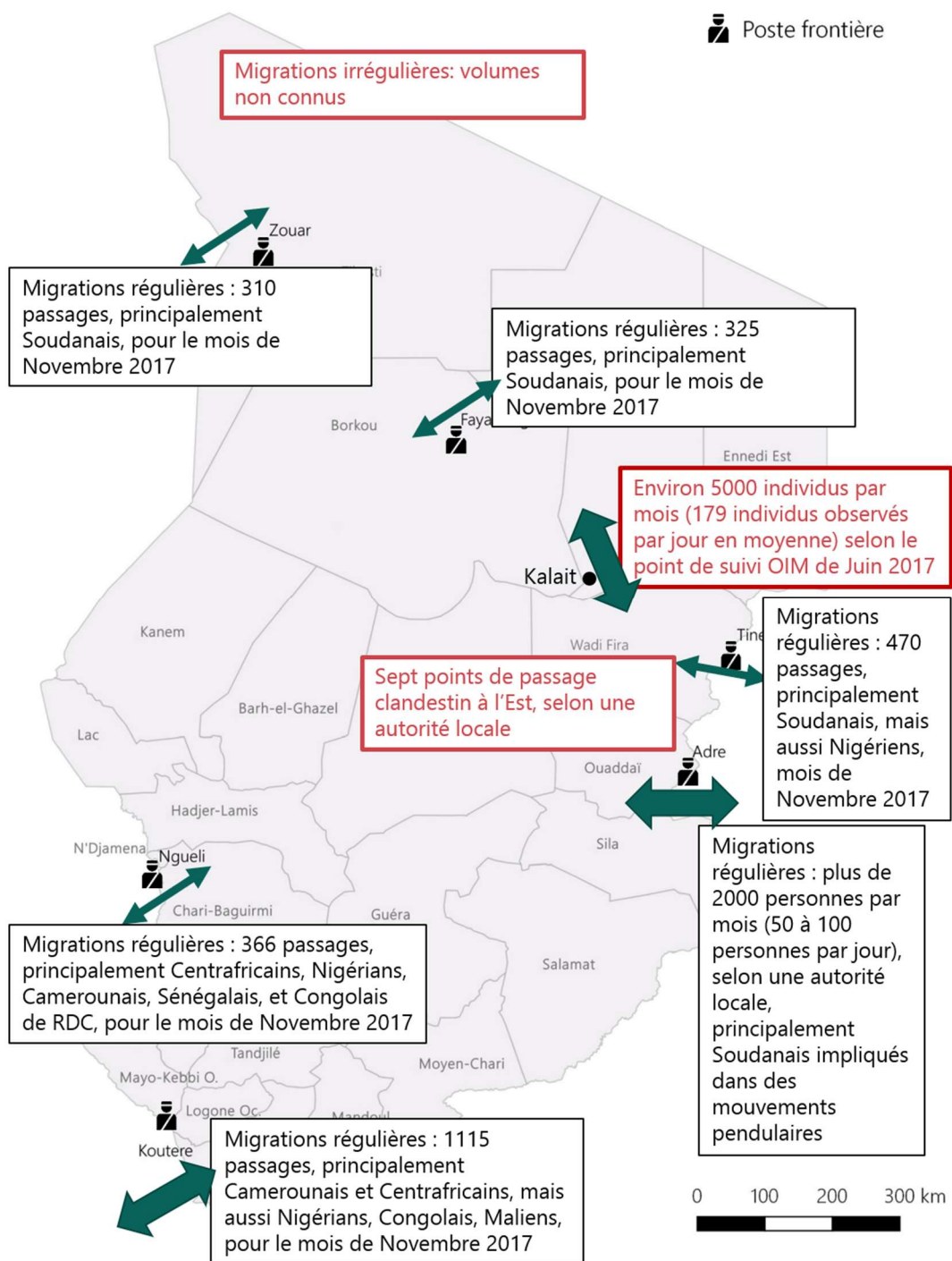
Quelques chiffres sur les flux officiels transitant par quelques postes-frontières-clés, permettent néanmoins d'appréhender au moins partiellement le volume des flux réguliers⁹⁵. Le **projet du HCR et de la CNARR**, mis en œuvre par la CRT, qui a permis d'interviewer 3 861 réfugiés et migrants, permet aussi de dégager quelques tendances (voir section 2. 2 Cartographie des migrations au Tchad).

Le **programme DTM de l'OIM** installé à Kalait permet de disposer également de quelques chiffres, même si les migrants irréguliers évitent la ville pour échapper aux contrôles⁹⁶. Les rares qui choisissent de passer par la ville disent souvent à l'OIM qu'ils ont l'intention de s'y arrêter, ou bien d'aller à Faya-Largeau, mais ne déclarent pas leurs intentions de voyage vers la Libye.

⁹⁵ Ces chiffres non vérifiés doivent être pris avec précaution dans la mesure où la méthodologie de leur collecte reste inconnue.

⁹⁶ Sur la base d'entretiens menés avec des informateurs clés dans l'Ennedi-Ouest, Novembre 2017

Carte 13 – Quelques chiffres rassemblés sur les passages dans les postes-frontières clés⁹⁷



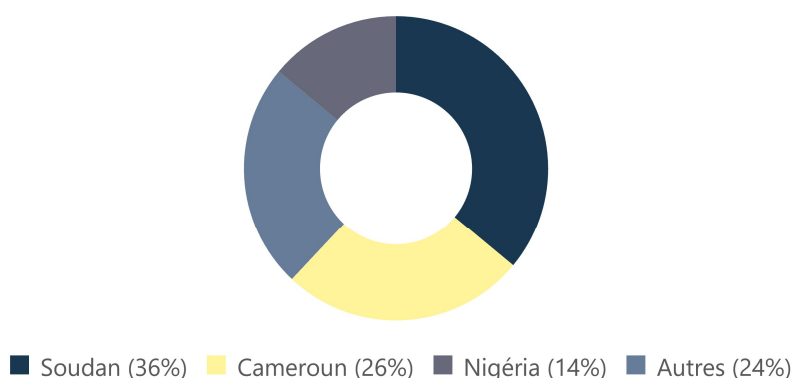
⁹⁷ Les chiffres portant sur les migrations régulières (transitant par un poste frontière) doivent être pris avec précaution dans la mesure où la méthodologie de leur collecte reste inconnue.

2.2.2. DESTINATIONS

Tchadiens

Contrairement à d'autres pays reliés à une importante diaspora en Europe (Mali ou Sénégal par exemple), l'essentiel des migrants et réfugiés tchadiens résident en **Afrique subsaharienne** (plus de 90%)⁹⁸, surtout dans les pays limitrophes. On en trouve également en Arabie Saoudite⁹⁹, qui abrite notamment une importante communauté gorane (touboue). A titre de comparaison, les migrants gambiens se trouvaient en 2015 à 23% en Afrique subsaharienne et à 53% en Europe¹⁰⁰.

Figure 22 – Localisation des migrants tchadiens à travers le monde¹⁰¹



Une proportion non négligeable de ces migrations vers les pays limitrophes du Tchad sont en réalité des **mouvements temporaires et circulaires**. Certains Tchadiens quittent le pays par exemple pour étudier, au Cameroun, au Soudan, au Niger, en Afrique du Nord, etc. On constate par ailleurs que les Tchadiens sont **peu nombreux à se rendre en Europe** (voir section 2.1.2). Certains rejoignent la Libye mais il s'agit souvent d'**émigration temporaire de travail** plutôt que de transit vers l'Europe. Seuls 76 Tchadiens ont été identifiés par le HCR en Libye au 22/01/2018, sur un total de presque 45 000 migrants ou réfugiés¹⁰².

De nombreux informateurs ont confirmé que les **Tchadiens s'éloignent globalement peu de leur pays d'origine**. Cela pourrait s'expliquer par des **facteurs économiques** (difficultés à économiser la somme d'argent nécessaire à une migration plus lointaine), **culturels** (attachement à la terre) et **sociaux** (niveau d'alphabétisation relativement faible), mais aussi par l'absence d'« effet d'entraînement » puisque les diasporas tchadiennes en Europe par exemple sont peu nombreuses. Le Ministère des Affaires étrangères tchadien ne dispose d'ailleurs pas d'une direction dédiée aux Tchadiens de l'étranger. Il envisage néanmoins de **créer en 2018 « une Direction de la diaspora et des étrangers au Tchad »**, afin notamment de mieux connaître la diaspora et de potentiellement la mobiliser comme levier de développement.

⁹⁸ Ces proportions incluent les stocks de réfugiés tchadiens, par exemple ceux enregistrés par le HCR et le COR au Soudan

⁹⁹ Sur la base d'entretiens avec les autorités tchadiennes, Décembre 2017

¹⁰⁰ United Nations, Population Division, Trends in international migrant stock : migrants by destinations and origin, table 16, 2015

¹⁰¹ Ibid.

¹⁰² UNHCR, Libya-Niger Situation, Resettlement update n°2 (internal), January 2018

Autres nationalités

Les entretiens ont permis de dégager quelques destinations clés pour les étrangers transitant par le Tchad (voir **Routes principales**) :

- L'Europe, via la Libye ou le Niger
- La Libye
- Le Soudan
- L'Arabie Saoudite

Selon les résultats au 30 janvier 2018 du projet de *monitoring* Migrations mixtes mené par le HCR et la CNARR, avec le support de la CRT, 39% des personnes en mouvement interviewées déclaraient se rendre en Libye, 23% au Tchad (hors Tchadiens), 12% en Europe, 8% au Soudan, 4% au Cameroun et 4% en RCA¹⁰³.

2.2.3. ROUTES PRINCIPALES

Les routes migratoires **changent régulièrement** pour s'adapter aux évolutions de la réglementation et au contexte politico-sécuritaire. C'est en particulier le cas sur les routes du **Nord tchadien** (Tibesti, Ennedi). De plus, la nature irrégulière d'une large part des flux migratoires, et l'absence de statistiques consolidées et fiables concernant les migrations légales, rendent les chiffres assez imprécis sur les volumes transitant par le Tchad.

Arrivée au Tchad

Le Tchad a **37 postes-frontières** à travers le pays¹⁰⁴. L'OIM fournit un appui technique aux autorités pour la gestion intégrée des frontières (*Integrated Border Management* – IBM). L'organisation a notamment construit deux postes frontières (Daboua, à la frontière nigérienne, et Léré, à la frontière avec le Cameroun), et y a installé des systèmes biométriques MIDAS reliés en temps réel avec l'administration centrale. Ces postes **manquent de moyens** pour contrôler de manière efficace les passages aux frontières. Ainsi, de nombreux migrants et réfugiés **traversent les frontières hors des points de contrôle**.

Les migrants et réfugiés en provenance du **Niger** entrent directement au Tchad par **Daboua**, ou plus haut, directement au **Tibesti**, pour rejoindre les mines d'or à la frontière, et/ou la Libye.

Les migrants et réfugiés en provenance du **Nigéria** entrent en général au Tchad via le **Cameroun** (et ce d'autant plus depuis que la situation sécuritaire autour du Lac est dégradée).

Une part importante des personnes en mouvement en provenance du **Cameroun** entrent par le pont de **N'Guéli** (au niveau de N'Djamena). Les stratégies de contournement du poste-frontière de N'Guéli sont relativement limitées pendant la saison des pluies, en raison de la montée des eaux, quoi que des pêcheurs proposent ce type de services¹⁰⁵. Une portion des personnes en provenance du **Cameroun** traverse la frontière au niveau de **Koutéré**, situé à 60 km au Sud-Ouest de Moundou. Ce point d'entrée est réputé plus aisé à traverser que la frontière à N'Djamena. Les migrants et réfugiés en provenance de **RCA** entrent généralement par **Sido**, à 130 km au sud de Sarh. Notons toutefois que la frontière avec la RCA est actuellement officiellement fermée.

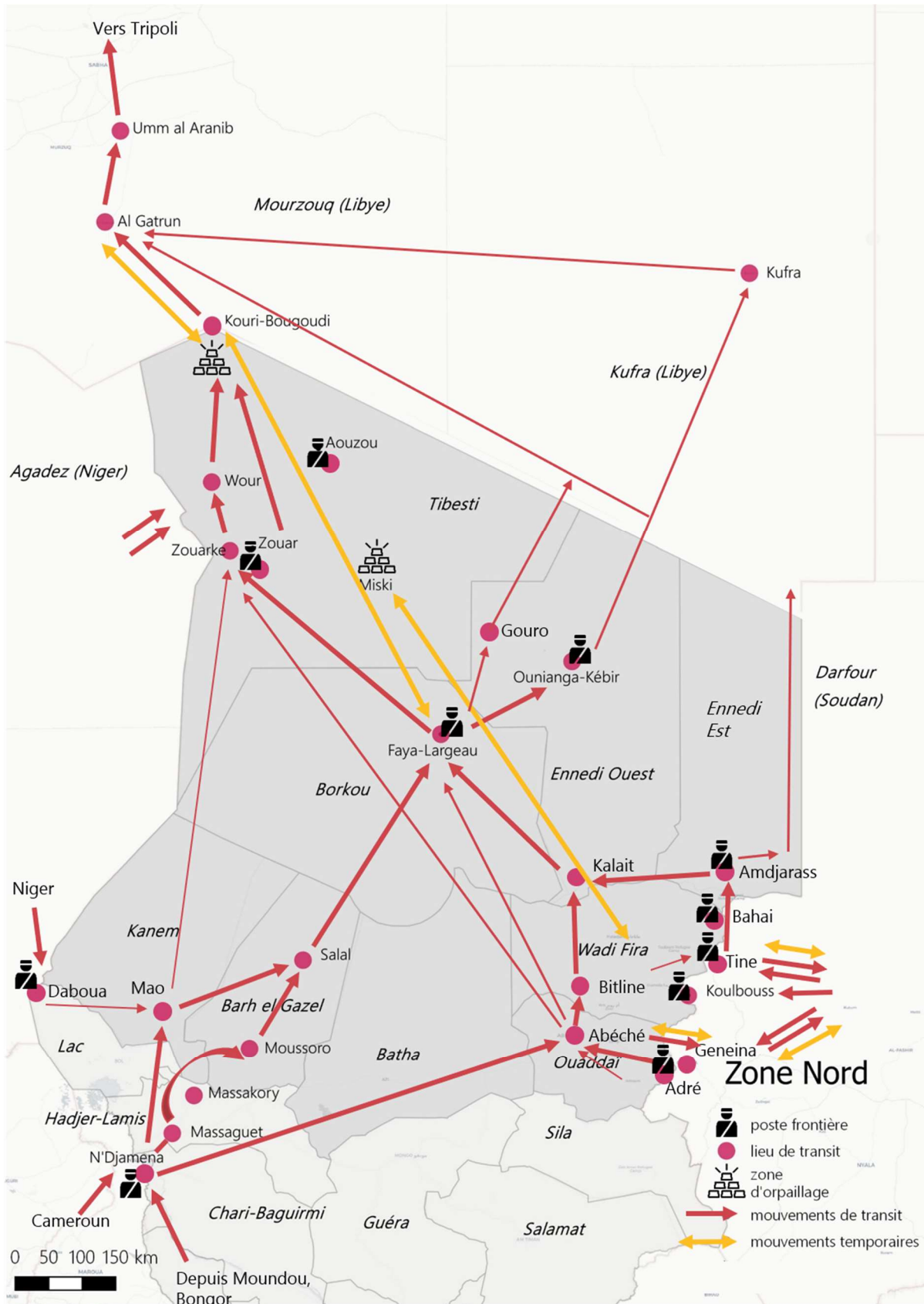
¹⁰³ HCR / CRT / CNARR, Situation Migrations Mixtes au 30 janvier 2018

¹⁰⁴ Sur la base d'entretiens avec les autorités tchadiennes, Décembre 2017

¹⁰⁵ Sur la base d'un entretien avec un représentant des autorités tchadiennes, Novembre 2017

Les personnes en provenance du **Soudan** (Darfour) désireuses de se rendre en Libye peuvent y entrer directement par le Nord-Darfour, ou bien transitent par le Tchad (notamment par Tine).

Carte 14 – Principales routes migratoires du Nord et de l'Est du Tchad



Départ du Tchad

Vers la Libye

Remarques préliminaires

Les mouvements de population vers la Libye sont travaillés par des dynamiques contraires. Il existait une **importante émigration de travail** des Tchadiens en Libye, en particulier pour les Tchadiens du Nord, qui entretiennent de longue date des relations étroites avec ce pays voisin : proximité linguistique par exemple pour les Toubous qui vivent de part et d'autre de la frontière, et relations politiques datant des années 70 et 80.

Dans un premier temps, **la chute du régime de Kadhafi en 2011** a entraîné une **augmentation globale des flux de population transitant par la Libye** (que ces flux passent par le Tchad ou non), du fait de l'effondrement de la structure étatique et du passage pratiquement sans contrôle des frontières¹⁰⁶. D'autre part, **la découverte des mines d'or dans le Tibesti** (voir Focus Box 1 - L'orpaillage dans le Tibesti) a pu entraîner la déviation d'une partie des flux vers la route migratoire traversant le Tibesti, devenu une étape permettant à certains migrants et réfugiés de gagner un peu d'argent avant de continuer leur route.

Toutefois, après 2011, l'évolution de la situation en Libye a rapidement eu un **impact négatif sur les migrations de travail vers ce pays**. Au-delà de l'insécurité elle-même, la situation économique et monétaire du pays a réduit son attractivité en termes d'opportunités d'emploi et de salaires. Il est devenu nettement plus **risqué**, et en même temps **moins intéressant financièrement**, de venir travailler en Libye. Le coût de la vie a augmenté en raison d'une inflation galopante, ce qui rend plus difficile pour les réfugiés et migrants de faire des économies. Enfin, le taux de change officiel du dinar libyen s'est largement dégradé.

En 2011 déjà, de **nombreux migrants Tchadiens ont été rapatriés de Libye** (environ 100 000 selon une autorité tchadienne) en raison de la situation sécuritaire, avec l'assistance technique de l'OIM. Par ailleurs, la multiplication des témoignages sur les **mauvais traitements subis** par les migrants tchadiens et africains en général en Libye contribue également à dissuader les migrations. Des cas de traite sont d'ailleurs observés dans la région (voir Focus Box 3 - La traite des personnes).

“ S’il n’y avait pas autant de problèmes en Libye, je serai déjà en Europe ! Ici au foyer, beaucoup reviennent de Libye et racontent les horreurs qui s’y passent »

- Migrant malien de 28 ans, N'Djamena

La frontière avec la Libye, longue d'environ 1000 km et située en plein désert, est **difficile à contrôler**. Les épisodes de fermeture officielle pour raisons sécuritaires n'entraînent pas l'arrêt des mouvements de population.

Les **passeurs**, qui appartiennent aux groupes ethniques du Nord, avec souvent des relations commerciales et familiales des deux côtés de la frontière (voire des trois : Tchad, Libye et Niger), connaissent parfaitement la région, **savent contourner les points de contrôle** et opèrent avec des moyens modernes (réserves de carburant cachées à des points dont les coordonnées GPS sont notées, communication en réseau pour repérer les mouvements des forces de sécurité, etc.). Or les forces de sécurité ne disposent que de moyens matériels et humains limités (voir Focus Box 2 - Les réseaux de passeurs dans le Nord du Tchad).

¹⁰⁶ Altai pour UNHCR, Mixed Migrations Trends in Libya : Changing Dynamics and Protection Challenges, 2017

Principales routes

Les migrants et réfugiés en provenance de l'Ouest et du Sud peuvent transiter par **Massaguet**, situé à 80 km au Nord-Est de N'Djamena, puis rejoindre **Moussoro**, et **Salal**, en prenant généralement soin d'éviter Massakory (présence de forces de sécurité), et enfin **Faya-Largeau**. Certains migrants et réfugiés en provenance de l'Ouest choisissent de transiter par **Mao** pour préparer leur voyage dans le désert (recherche de renseignements, prise de contacts avec les passeurs), avant de continuer directement sur **Zouarke**.

Les migrants et réfugiés en provenance de l'Est empruntent en particulier deux routes pour atteindre Faya-Largeau. La première débute à **Adré**, passe par **Abéché**, **Biltine**, **Kalait**, avant de rejoindre **Faya-Largeau**. La seconde part de **Tiné**, rejoint **Amjarass** avant d'atteindre **Kalait** puis **Faya-Largeau**. Certains migrants ou réfugiés vont directement d'**Abéché** ou Tiné à Faya-Largeau, ou même d'Abéché à Zouarke.

Une fois à Faya-Largeau, deux possibilités s'offrent aux migrants et réfugiés.

La première consiste à rejoindre le **Sud-Est de la Libye** via l'**Ennedi**. C'est la route traditionnelle, dans la mesure où elle suit l'ancienne route des caravanes. Toutefois, elle présente plusieurs inconvénients. Tout d'abord c'est une route considérée comme **dangereuse**, depuis la chute de Kadhafi en 2011. Ensuite, le Sud-Est libyen est **moins bien connecté** à la partie nord-ouest de la façade méditerranéenne de la Libye qui constitue la principale zone de départ pour l'Europe. Koufra se situe en effet à plus de 1700 km de Tripoli.

La seconde option, plus récente, consiste à emprunter les différentes routes qui traversent le **Tibesti** pour rejoindre le **Sud-Ouest de la Libye** (Al Gatrún). Cette route présente l'avantage d'offrir des **opportunités économiques** sur la route (mines d'or) et de déboucher dans une région libyenne relativement bien connectée à la façade ouest de la rive méditerranéenne de la Libye (750 km entre Sebha et Tripoli par exemple).

Notons que des Darfouriens passent parfois par le Tchad pour entrer en Libye, *via* Tine, et **suivent ensuite la frontière avec le Darfour jusqu'à la Libye**¹⁰⁷. Les changements de route opérés par les passeurs sont souvent fonction de la présence ou non de forces de sécurité le long des zones frontalières¹⁰⁸.

Focus Box 2 - Les réseaux de passeurs dans le Nord du Tchad

Depuis la chute du régime de Kadhafi et la découverte d'or dans le Tibesti, le nombre de passeurs dans le Nord du Tchad est en forte augmentation. La plupart appartiennent aux ethnies locales (Toubous, Zaghawas, Goranes) et sont relativement jeunes (entre 20 et 45 ans). Leur zone d'intervention s'étale sur la moitié nord du Tchad, le Nord-est nigérien, l'Ouest soudanais et le Sud libyen. Selon le groupe des experts des Nations Unies sur le Soudan, des personnes appartenant à des groupes rebelles darfouriens sont impliqués dans le transport de personnes, en particulier le long de la zone frontalière Darfour / Chad, vers la Libye¹⁰⁹.

Dans la droite ligne des caravanes de leurs ancêtres, ils transportent des marchandises, mais aussi des personnes en mouvement de manière irrégulière, et même pour certains, des armes et des drogues à travers le désert. L'augmentation du nombre de personnes en quête de transport vers la Libye depuis quelques années a constitué une « manne tombée du ciel » pour eux : ce trafic

¹⁰⁷ United Nations Security Council, Final report of the Panel of Experts on the Sudan established pursuant to resolution 1591(2005), S/2017/1125, 28 December 2017

¹⁰⁸ Ibid.

¹⁰⁹ Ibid.

leur permet de générer des profits significatifs, dépassant parfois le million de CFA (environ 1 500 euros) pour un trajet de quelques jours¹¹⁰.

Fonctionnement des réseaux

Pour trouver leurs « clients », les passeurs ont des commis de charge : **des rabatteurs qui réunissent les candidats au voyage** et qui sont payés directement par le transporteur. Il y a par exemple de ces commis parmi les réfugiés dans les camps à l'Est, qui travaillent pour des passeurs tchadiens. Le point de départ se trouve en général à l'extérieur des villes et villages, loin des postes de contrôle. Les trajets se font en convoi de deux ou trois **véhicules pick-up** dans lesquels sont transportés de 20 à 30 migrants ou réfugiés ainsi que de l'eau et des vivres pour le voyage. Le chauffeur n'est pas nécessairement le passeur lui-même, il peut être embauché par un transporteur qui possède plusieurs véhicules.

Certains passeurs sont organisés en **réseaux transfrontaliers** : en amont de la route, ils se mettent d'accord avec un transporteur soudanais ou nigérien sur le prix par voyageur et le point de rencontre. En aval, ils négocient le lot de migrants/réfugiés avec un Libyen qui les réceptionnera à l'arrivée. D'autres sont des passeurs opportunistes : un migrant / réfugié vient les voir chez eux car il a repéré un véhicule équipé pour le désert devant sa maison. Ils fixent ensemble le prix et le nombre de voyageurs et partent le lendemain pour la ville suivante. Ainsi les migrants et réfugiés les plus pauvres s'arrêtent-ils dans chaque ville pour travailler afin de payer la prochaine étape de leur trajet et trouver le transporteur qui les amènera à l'étape suivante.

Les prix de passage varient en fonction de l'offre et de la demande. Pour se rendre en Libye, les migrants et réfugiés qui partent de l'Est du Tchad payent entre 125 000 et 200 000 CFA (**200 à 300 euros**). Au départ de N'Djamena, le voyage coûte entre 200 000 et 300 000 CFA (**300 à 450 euros**) – voir Figure 23 – Budget dépensé en route par les 185 interviewés. Ceux qui veulent payer moins cher passent par Abéché mais la route est plus risquée pour le migrant / réfugié car les contrôles y sont plus fréquents. Le prix du voyage ne varie pas en fonction de la nationalité du ou de la catégorie de la personne, à l'exception des rares Syriens à qui l'on demande de payer le double ou le triple du prix sous prétexte des risques plus élevés encourus par les passeurs¹¹¹.

Mauvais traitements subis par les migrants et réfugiés

Les personnes qui n'ont pas les moyens de payer le transporteur **partent à crédit**. Le passeur les amène alors dans les mines d'or du nord du pays où ils travailleront jusqu'à rembourser leurs dettes. Des réfugiés soudanais des camps de l'Est, rapportent avoir été emmenés de force en Libye alors qu'ils pensaient être en route pour les mines d'or du Tibesti, puis avoir été emprisonnés dans le Sud libyen, torturés, et forcés d'appeler leur famille pour **payer une rançon**, généralement plus de 2 millions de Francs CFA (3 000 euros). Des passeurs profitent également du peu d'informations dont disposent les migrants et réfugiés pour rallonger la route et les faire payer plus cher.

« Il y a un mois, j'ai vu un groupe de dix Ethiopiens ici à Faya-Largeau qui cherchaient à se rendre à Mao (dans le Sud) pour aller à Zouarke (dans le Nord). Leur passeur les avait baladés pour s'en mettre plein les poches »

- Soudanais installé à Faya-Largeau depuis plusieurs années

¹¹⁰ Sur la base d'entretiens réalisés avec des passeurs, Novembre et Décembre 2017

¹¹¹ Selon un passeur interviewé à Kalait en novembre 2017

Tentatives de contrôle

Il est très difficile pour les forces de l'ordre de contrôler les flux de population. La zone de transit s'étend sur des milliers de kilomètres et les routes sont très nombreuses. Le gouvernement tente de contrôler les principaux couloirs (N'Djamena et Abéché vers Faya-Largeau, puis Faya-Largeau vers Al Gatrun en Libye), mais les passeurs, équipés de GPS, **évitent les villes et villages** et passent à plusieurs dizaines de kilomètres de chaque poste de gendarmerie. Quand l'Armée Nationale Tchadienne ou la Garde Nomade lancent des opérations de contrôle des migrations irrégulières dans la désert, les transporteurs échangent entre eux les positions GPS des forces de l'ordre au moyen de téléphones satellites.

Certaines mesures prises par les autorités semblent toutefois avoir eu un certain impact. A Kalait par exemple, depuis fin 2017 les pick-up n'ont plus le droit de transporter des voyageurs vers Faya-Largeau. Seuls les gros porteurs sont habilités à le faire (voir Photographie 6 – Gros porteur, Kalait). Les opérations des forces de l'ordre depuis 2016 ont **réduit le nombre de départs** depuis les villes de Kalait et de Faya-Largeau. Mais les passeurs s'adaptent rapidement, principalement en

« Nous transportons les gens depuis toujours dans le Sahara, Pourquoi voulez-vous l'interdire ? Les gens payent, on ne les force pas ! C'est un service que nous leur rendons »

- Ancien passeur interviewé à Faya-Largeau

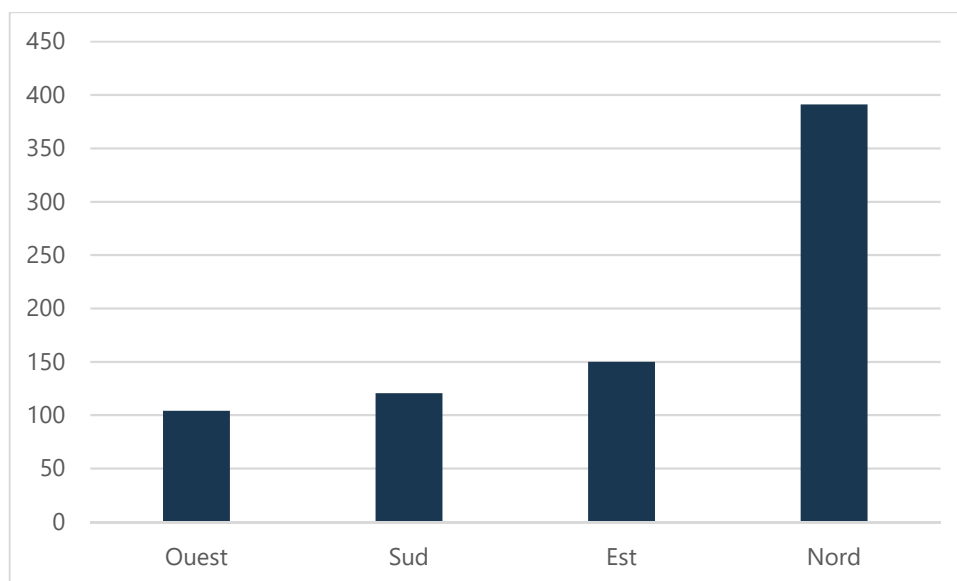
contournant les zones habitées et en récupérant leurs voyageurs à l'extérieur des villes.

Beaucoup de passeurs ne comprennent guère la diabolisation dont ils font l'objet, considérant qu'ils offrent en fin de compte **un service de transport saharien pratiqué depuis longtemps**. Dans leur perception, les frontières sont un concept politique qui ne les concerne pas, voire une importation coloniale.

Photographie 6 – Gros porteur, Kalait, 27 Novembre 2017



Figure 23 – Budget dépensé en route par les 185 interviewés au cours du dernier mouvement en date (en euros)



Vers le Soudan

Les deux principaux points de transit à l'Est du Tchad sont Tine et Adré frontaliers avec le Soudan. Pour rejoindre le Soudan, les migrants et réfugiés empruntent deux axes : le plus souvent ils passent par **Adré** pour rejoindre **Geneina**. D'autres transitent par **Amdjarass**, **Iriba**, franchissent la frontière à Tine pour rejoindre **Saraf Oumra** au Soudan¹¹². Certains continuent leur route jusqu'en Arabie Saoudite.

Retour au Tchad

L'OIM fournit de manière sporadique une **Aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR)** pour les Tchadiens désireux de rentrer au Tchad. En 2017, 140 Tchadiens ont bénéficié de ce programme, pour rentrer principalement d'Europe. Comme précisé plus haut, au moment du déclenchement de la crise libyenne, **de nombreux Tchadiens ont été rapatriés depuis la Libye**, avec le soutien de l'OIM. Notons également que des Tchadiens sont régulièrement **expulsés** d'Arabie Saoudite¹¹³.

¹¹² Selon le chef de la communauté haoussa à Abéché

¹¹³ Entretien avec une autorité nationale à N'Djamena, Décembre 2017

3. CADRE POLITICO-JURIDIQUE

PRINCIPAUX POINTS

- Le Tchad appartient à l'**espace de libre-circulation de la CEMAC**. Il est par ailleurs Etat partie à de nombreuses conventions internationales et régionales sur les migrations. Cependant, le contexte géographique et économique entraîne des limites dans le contrôle efficace aux frontières, de même que dans l'application concrète des lois.
- Un **projet de loi d'asile** est actuellement en cours d'examen et pourrait aboutir en 2018. La loi d'asile une fois adoptée améliorerait la protection des droits des réfugiés et faciliterait leur intégration socio-économique, notamment à travers la liberté de circulation et l'accès à l'emploi, pour participer et contribuer au développement de l'économie tchadienne.
- La réponse de l'Etat vis-à-vis des **déplacements internes au Lac** est demeurée centrée sur les fonctions régaliennes, au premier rang desquelles le domaine sécuritaire. Au niveau local, c'est l'action conjointe de l'Etat central et des autorités traditionnelles-religieuses qui apporte des réponses sur les questions principales liées aux déplacements, notamment l'attribution de terres. L'accès aux terres des populations déplacées demeure toutefois un problème latent.
- La crise de RCA fin 2013/début 2014 a suscité une réponse globale de la part de l'Etat vis-à-vis des **retournés tchadiens** (rapatriement sur le territoire tchadien, adoption de plans nationaux, efforts de documentation). Mais des incertitudes demeurent sur le statut de certains de ces individus, et le plan pluriannuel en faveur des retournés n'est que très partiellement mis en œuvre, faute de ressources.

3.1. POPULATIONS EN MOUVEMENT

3.1.1. CADRE JURIDIQUE

International

Liberté de circulation dans la sous-région

Les 6 Etats-membres de la **Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)**, à savoir le Cameroun, la RCA, la RDC, le Gabon, la Guinée équatoriale, et le Tchad ont signé en 2013 **un accord sur la libre-circulation des personnes dans la sous-région** (Acte du 25 juin 2013 portant suppression des visas). Cet accord est **entré en vigueur le 31 Octobre 2017**, à la suite de la ratification de l'accord fin août par le Tchad et fin octobre par la Guinée équatoriale, le Gabon, la RCA et la RDC. Afin d'assurer la mise en œuvre de l'accord, la CEMAC a décidé d'autoriser la Banque de Développement des Etats d'Afrique Centrale (BDEAC) à débloquer un montant de 1,7 milliards de CFA (2,6 millions d'euros) dédié à Interpol pour la sécurisation des frontières de la sous-région¹¹⁴. Cet accord permet en théorie **la circulation des personnes sans visa**, dans une limite de trois mois.

¹¹⁴ CEMAC, Session extraordinaire de la conférence des chefs d'Etat de la CEMAC, Communiqué final, 31 Octobre 2017

Mouvements vers l'Europe

Les mouvements de réfugiés et migrants vers l'Europe ont suscité un certain nombre de **discussions** entre les pays européens, la Libye, le Niger et le Tchad. Plusieurs réunions interministérielles sur les mouvements de population ont eu lieu en 2017. Un **mini-sommet euro-africain sur la crise migratoire** s'est tenu à **Paris** fin août. Il a réuni les dirigeants de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France et de l'Italie, la Haut-représentante aux affaires étrangères de l'UE, enfin les présidents du Tchad et du Niger et le Premier Ministre libyen du gouvernement d'union nationale¹¹⁵. La réunion s'inscrit dans le projet français d'établir des **centres d'accueil et d'orientation au Tchad et au Niger** pour identifier en amont les personnes en mouvement éligibles au droit d'asile, sous la supervision du HCR. Des missions de l'Office français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA) vont prochainement être conduites au Tchad dans le cadre de cette initiative. Le projet de centres d'accueil et d'orientation a suscité certaines inquiétudes au sein du gouvernement tchadien, qui craint que cela **génère davantage de mouvements de population vers et transitant par le Tchad**. La France s'est par ailleurs engagée le 9 octobre dernier à **réinstaller 3 000 réfugiés** ayant déjà bénéficié du statut de réfugié au Niger et au Tchad d'ici deux ans (voir section 4.2.1).

Trafic illicite

Sur le plan international, le Tchad n'a pas signé mais a **adhéré en 2009 à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée** et à son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la **traite des personnes** en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme - 2000). En revanche, le Tchad n'a pas signé ni ratifié le **Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer**.

National

Migration régulière

Le décret n°110/PG du 2 juin 1961 définit les différentes **catégories de visa d'entrée au Tchad** et fixe les **modalités de leur délivrance**. Le décret n°211/INT.-SUR du 4 décembre 1961 fixe quant à lui les **conditions d'admission** au séjour des étrangers au Tchad. Un séjour de plus de trois mois est conditionné à l'établissement d'une carte de séjour (art.6)¹¹⁶.

Les ressortissants des **pays de la CEMAC, ainsi que du Bénin, du Congo-Brazzaville, de la Côte d'Ivoire, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Nigeria, du Togo et du Rwanda, n'ont pas besoin de visa** pour entrer sur le territoire tchadien. Au-delà de trois mois néanmoins, ces personnes doivent établir une carte de séjour. Dans le cadre des mesures de réciprocité, les **Burkinabés** n'ont pas non plus besoin de visa.

Ce sont les officiers de la **Direction de l'Immigration** qui se chargent de contrôler les documents de voyage et délivrent l'autorisation d'entrer sur le territoire dans **37 postes-frontières** à travers le pays.

Le droit tchadien **limite l'embauche d'étrangers dans des entreprises tchadiennes** notamment en imposant aux travailleurs étrangers la détention d'une carte de séjour¹¹⁷ et la délivrance d'un visa de l'Office National pour la Promotion de l'Emploi pour toute signature de contrat, et aux entreprises

¹¹⁵ Le Monde, Emmanuel Macron veut « examiner » les demandes d'asile des migrants dès le Tchad et le Niger, 28 Août 2017, http://www.lemonde.fr/europe/article/2017/08/28/crise-migratoire-sommet-de-dirigeants-africains-et-europeens-a-paris_5177398_3214.html#EtxO4CQMCDizxc2H.99

¹¹⁶ Décret n°211/INT.-SUR du 4 décembre 1961

¹¹⁷ Art. 21, de l'Arrêté n°3109/INT-SUR du 4 décembre 1961

tchadiennes un quota de 2% d'étrangers dans le total de l'effectif de l'entreprise¹¹⁸. Par ailleurs, tout emploi « ne requér(ant) aucune spécialisation précise (...) ne peut être confié à des travailleurs de nationalité étrangère. Enfin, la délivrance de titres de séjour aux travailleurs étrangers est conditionnée à la signature d'un contrat avec un employeur (art. 7¹¹⁹).

En matière de services de santé et d'éducation, les migrants y ont **accès en théorie au même titre que les Tchadiens, sans discrimination**.

Migration irrégulière

L'article 5 du Décret de 1961 stipule que « les transporteurs ne doivent accepter comme passagers à destination de la République du Tchad que les voyageurs qui sont en possession des pièces mentionnées à l'article 1^{er} du présent décret » (inclut papier d'identités). L'article prévoit la **responsabilité du transporteur** pour ramener à son point d'origine le contrevenant, et prendre en charge ses éventuels frais d'hébergement¹²⁰.

Les personnes qui pénètrent sur le territoire tchadien de manière frauduleuse sont passibles d'une **amende** de 18 000 CFA (30 euros) à 360 000 CFA (550 euros) et/ou d'un **emprisonnement** d'un mois à un an (art.7)¹²¹. Ceux qui les auront aidés sont passibles des mêmes peines. L'usage de faux ou l'absence de carte de séjour peut également faire l'objet d'une des peines ci-dessus.

Si des personnes entrées au Tchad de manière irrégulière sont identifiées sur le territoire, la Direction de l'Immigration leur demande de rentrer dans leur pays d'origine, leur délivre un **sauf-conduit** et les **raccompagne** à la frontière. Il en va de même pour les personnes qui ont dépassé la durée du séjour à laquelle ils ont droit. Des brigades mixtes Police de l'Air et de Frontières / Surveillance du Territoire existent à N'Djamena, Abéché, Moundou et Sarh pour identifier ces derniers. Notons toutefois que les personnes en besoin de protection internationale peuvent demander l'asile, même s'ils sont entrés sur le territoire de manière irrégulière.

Focus Box 3 - La traite des personnes

La traite au Tchad

Le Tchad est un pays d'origine, de transit et de destination pour des enfants soumis à des travaux forcés (travaux agricoles, mendicité forcée) ou exploités sexuellement¹²². La traite des personnes y est surtout **interne**. Des enfants tchadiens originaires du Sud (en particulier du Mandoul), y compris des réfugiés, sont utilisés pour aller garder le bétail dans des élevages au Nord du pays (Ennedi, Borkou). Ces **enfants bouviers** sont régulièrement victimes de **mauvais traitements**¹²³. Des enfants tchadiens venant des régions de Batah et du Salamat sont également envoyés auprès de marabouts, pour suivre un enseignement islamique. Ces **enfants talibés** rejoignent un internat, ou bien circulent sur le territoire avec leur marabout. Certains d'entre eux sont **forcés à la mendicité**. Ces enfants sont souvent issus de familles d'éleveurs nomades, qui n'ont pas la possibilité de veiller à l'éducation de leurs enfants.

¹¹⁸ Décret n°191/PR/MFPT/96 du 15 Avril 1996

¹¹⁹ Décret n°191/PR/MFPT/96 du 15 Avril 1996

¹²⁰ Décret n°211/INT.-SUR du 4 décembre 1961

¹²¹ Décret n°211/INT.-SUR du 4 décembre 1961

¹²² United States Department of State, Trafficking in Persons Report, 2017

¹²³ Sur la base d'entretiens avec plusieurs ONG, Novembre et Décembre 2017

Enfin, des **adultes migrants ou réfugiés** subissent aussi des formes de traite (voir Focus Box 2 - Les réseaux de passeurs dans le Nord du Tchad). Certains de ceux qui font appel à des réseaux de passeurs, notamment pour se rendre dans les mines d'or, ou traverser le Nord du Tchad jusqu'au sud Libyen, sont victimes de mauvais traitements. Au cours d'une mission de reconnaissance réalisée à Bardaï en décembre 2017, conjointement avec plusieurs organisations des Nations-Unies, le HCR et Altai ont constaté que des individus en mouvement avaient été victimes de violences. Il s'agissait notamment de violences physiques et de travaux forcés dans les mines d'or infligés par les personnes auprès desquelles les migrants ou les réfugiés se sont endettés pour se rendre dans les mines. Des réfugiés soudanais ont par ailleurs rapporté avoir été emmenés de force depuis le Tchad jusqu'en Libye alors qu'ils pensaient se diriger vers les mines d'or du Tibesti. Selon les résultats du projet de *monitoring* Migrations Mixtes mené par le HCR et la CNARR avec le support de la CRT, 7% des 3861 migrants et réfugiés interviewés ont été victimes de travail forcé ou d'esclavage. Des jeunes femmes originaires d'Afrique de l'Ouest seraient également victimes de traite, pour être envoyées en Libye, voir en Europe. Un relais de la CRT à Bardaï affirme en croiser régulièrement (tous les trois mois).

Cadre juridique

Sur le plan international, le Tchad n'a pas signé mais a adhéré en 2009 à la **Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale** organisée et à son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants (**Protocole de Palerme** - 2000).

Au niveau régional, le Tchad a signé et ratifié la **Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être des enfants** (1990). Le Tchad s'est ainsi notamment engagé à protéger l'enfant de toute « forme d'exploitation économique » (art.15), de traitements inhumains et sévices sexuels (art. 16), ou d'exploitation sexuelle (art. 27) et de veiller à ce qu'« aucun enfant ne prenne directement part aux hostilités » dans un conflit armé. Le Tchad s'est également engagé à prendre les mesures appropriées pour empêcher « l'enlèvement, la vente ou le trafic d'enfants », et « l'utilisation des enfants dans la mendicité ». Le Comité d'experts de la Charte de l'Union Africaine sur le bien-être de l'Enfant a d'ailleurs formulé en juillet 2017 des recommandations au Tchad, notamment concernant la vente, l'enlèvement et le trafic des enfants (recommandation n°36). Il l'invite notamment à conduire une **enquête nationale sur le trafic et l'enlèvement d'enfants** afin de prendre les mesures appropriées.

Sur le plan **national**, il n'existe pas à l'heure actuelle de textes législatifs qui interdisent spécifiquement la traite des personnes. Toutefois, certains textes interdisent la **prostitution** des enfants (Articles 279 et 280 du Code Pénal) ou le **travail forcé** (article 5 du Code du travail). Le nouveau **Code pénal** tchadien, adopté en mai 2017, et entré en vigueur en août, intègre plusieurs articles dédiés à la criminalisation de la traite des personnes (en particulier au sein du titre V – Des atteintes à la liberté et à la dignité des personnes du Livre IV – Des crimes et délits contre les groupes de personnes et les personnes), dans le but d'aligner la législation tchadienne avec la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole de Palerme (2000)¹²⁴. Le **Code de protection de l'enfant** est également en cours de mise à jour, afin d'intégrer des éléments relatifs à la pénalisation de la traite. Son adoption a pris du retard car elle est liée à celle du code de la famille qui suscite débat.

L'UNICEF fournit un appui au gouvernement dans la **lutte contre le recrutement d'enfants dans les forces armées** (adoption d'un plan d'action en 2011, réforme de la loi sur l'Etat civil en 2013, 30 000 personnes enregistrées à l'état civil de manière tardive dans les régions du Batha, du Mandoul et du Guéra entre 2014 et 2017). L'UNICEF est également très actif sur la question des

¹²⁴ United States Department of State, Trafficking in Persons report, 2017

enfants bouviers : appui à l'élaboration d'une stratégie nationale de justice pour enfants, appui pour la modification du Code pénal, qui condamne désormais clairement le trafic d'enfants.

Une **loi sur la traite des personnes** est actuellement en cours de révision auprès du Secrétariat Général du Gouvernement¹²⁵. En l'état actuel, le projet de loi criminalise la traite, prévoit des peines d'emprisonnement dans certains cas (lorsque la victime est un enfant, lorsque l'acte mène à une blessure grave de la victime, par exemple), voire des l'emprisonnement à vie (si l'acte mène à la mort de la victime, s'il s'est accompagné d'actes de tortures ou de barbarie, ou lorsqu'il s'inscrit dans le cadre des activités d'une association de malfaiteurs). Il prévoit également des procédures en matière d'identification, de prévention, de protection et d'assistance aux victimes et aux témoins de la traite.

Poursuites, prévention, protection et assistance

Une **brigade de protection des mineurs** a été mise en place au sein du Ministère de la Sécurité et de l'Immigration et sous la responsabilité du Procureur de la République. Cette brigade enquête sur les cas d'abus et d'exploitation d'enfants, y compris la traite.

En matière de **prévention**, les efforts du gouvernement tchadien sont perçus comme « décroissants »¹²⁶ en 2017. Quelques formations ont toutefois lieu pour sensibiliser en particulier les forces de l'ordre à la question de la traite.

En matière de **protection**, le Tchad ne s'est pas encore doté de procédures standardisées pour l'identification et le référencement des victimes. Un projet de **guide** à l'intention des forces de l'ordre, des travailleurs sociaux et des organisations de la société civile, détaillant les étapes de prise en charge et d'assistance des personnes victimes de traite a été élaboré mais n'a pas encore été mis en œuvre¹²⁷. Des efforts de référencement des victimes ont récemment été réalisés, conjointement entre les autorités, l'OIM et le HCR : des victimes de traite ont récemment été identifiées au Tchad, et certaines d'entre elles ont pu demander l'asile, grâce au soutien du HCR. Des **centres d'accueil pour enfants** ont été développés avec le soutien de l'UNICEF, quoique ceux-ci ne sont pas spécifiquement dédiés aux victimes de la traite. Un centre de 384 hectares, avec une capacité de 100 à 200 enfants a notamment été rénové. Il accueille des enfants en situation de privation de protection dans un environnement familial. Enfin, l'action sociale joue un rôle dans la protection des enfants bouviers. A Abéché, par exemple, en 2016-2017, 8 cas d'enfants bouviers en fuite ont été traités (organisation de l'hébergement, recherche de la famille)¹²⁸.

¹²⁵ Selon le Ministère de la Justice

¹²⁶ United States Department of State, Trafficking in Persons Report, 2017

¹²⁷ United States Department of State, Trafficking in Persons Report, 2017

¹²⁸ Selon une autorité locale, Novembre 2017

3.1.2. ETAT DES LIEUX ET CARENCES ACTUELLES

La mise en place des 37 **postes-frontières** de la Direction de l'Immigration est très **récente**. Avant 2016, seule la Direction de la Surveillance du Territoire était présente. Ces postes **manquent** encore de **moyens matériels** (véhicules, ordinateurs) **et de personnel** qualifié, pour que les contrôles aux frontières soient effectifs. Ils ne disposent pas de moyens suffisants pour organiser des **brigades mobiles** ou mettre en place des postes avancés. De plus, les systèmes informatisés de contrôle, installés par l'OIM (MIDAS) et les Etats-Unis (PISCES) sont limités à quelques postes-frontières (MIDAS à Léré et Daboua ; PISCES à l'aéroport de Faya-Largeau, à Mao, à Nguéli, avec un centre à N'Djamena). Il y aurait également **un manque d'infrastructures**, par exemple, au Nord-Est du Tchad, l'axe Tine-Adré-Kalait nécessiterait la construction de davantage de postes-frontières¹²⁹.

La Direction de l'Immigration ne dispose pas des moyens nécessaires pour intercepter les **personnes qui contournent les postes-frontières**, ainsi que les **passeurs**. Ses officiers ne disposent pas non plus des compétences nécessaires pour identifier les cas de fraude documentaire (cas de Camerounais transportant des visas Etat Schengen ou de fausses cartes de séjour, par exemple), malgré les formations régulières organisées notamment par l'Union Européenne.

Par ailleurs, le cadre légal de la migration est régulièrement mis à mal par certains officiers sur le terrain, qui **réclament de l'argent aux personnes en mouvement**, qu'ils soient ou non dans leur droit. Des **cas de confiscation des papiers d'identité** sont rapportés.

“ J'ai payé 10 000 CFA (15 euros) à la police du côté tchadien. ”

– Migrante camerounaise de 24 ans, détentrice d'une carte d'identité camerounaise

“ La police n'a pas les moyens de gérer la migration clandestine.”

– Autorité tchadienne, N'Djamena

“ Quand je suis arrivé ici à Abéché, l'immigration m'a demandé un visa. Cela fait quatre jours qu'ils me gardent mon passeport, tant que je ne paye pas un bakchich de 10 000 CFA (15 euros). Je ne les ai pas. ”

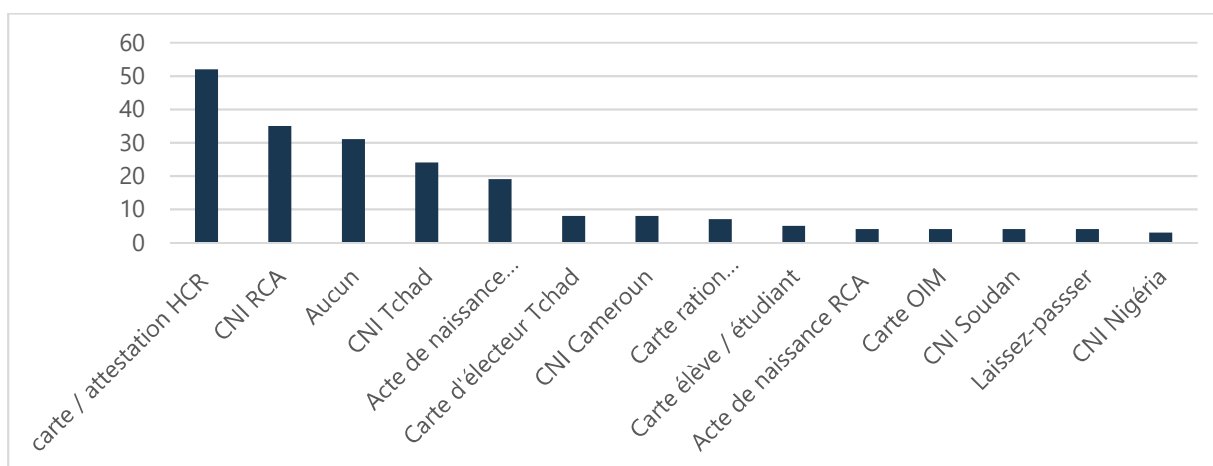
– Migrant libérien de 29 ans

“ J'ai été contrôlé à la frontière tchado-camerounaise. Les autorités tchadiennes m'ont refoulé faute de papier. Je suis re-entré en corrompant la police ”

– Migrant libérien de 40 ans

¹²⁹ Selon une autorité nationale, N'Djamena, Décembre 2017

Figure 24 – Documents d'identité détenus par les 185 individus interviewés



3.2. REFUGIES

3.2.1. CADRE JURIDIQUE

Projet de loi d'asile

Le Tchad est **partie à la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés** et à son **protocole de 1967** depuis 1981. Un processus de transposition des principes de la Convention et de son protocole dans le droit national par l'intermédiaire de l'adoption d'une **loi nationale d'asile** est en cours. Ce projet est à l'examen depuis sept ans¹³⁰ mais n'a pas encore abouti. Plusieurs facteurs peuvent expliquer les retards pris sur l'adoption de cette loi, notamment les changements de gouvernement.

Ce projet de loi devrait pouvoir aboutir **au cours de l'année 2018**. Dans sa lettre de Politique de Développement adressée à la Banque Mondiale, le Ministre de l'Economie et de la Planification du Développement a en effet identifié le fait de « mieux intégrer les réfugiés dans la société tchadienne à travers des mesures législatives et réglementaires » comme un axe stratégique d'action. Pour ce faire, le gouvernement « entend proposer au Parlement une loi sur le statut des réfugiés au Tchad »¹³¹. La mise en œuvre du **projet de développement local des zones à forte concentration de réfugiés**, porté par la Banque Mondiale au Tchad, pourrait encourager le gouvernement à accélérer le processus, en raison des retombées positives pour le pays d'une approche qui vise à renforcer les services publics et leurs infrastructures au bénéfice non seulement des réfugiés mais aussi des populations hôtes.

Si, une fois adoptée et promulguée, la loi d'asile est mise en œuvre, elle pourrait avoir une incidence importante sur les droits des réfugiés (liberté de déplacement, droit au travail) et donc sur leur **capacité à s'insérer dans la société** et à **participer à la vie économique tchadienne**. Selon la formule choisie par le Ministre de l'Economie et de la Planification du Développement dans sa lettre de Politique de Développement, le Gouvernement entend « **faire (des réfugiés) des acteurs à part entière du développement économique du Tchad** »¹³².

¹³⁰ Selon la CNARR

¹³¹ Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, Lettre de politique de développement relative à l'appui aux réfugiés et communautés-hôtes du Tchad, 2017

¹³² Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, Lettre de politique de développement relative à l'appui aux réfugiés et communautés-hôtes du Tchad, 2017

Dans un contexte où le retour massif des principales communautés de réfugiés est actuellement improbable en raison de la situation sécuritaire dans leurs pays d'origine (principalement Soudan et RCA), et où les réinstallations dans des pays tiers sont peu nombreuses, les stratégies de prise en compte des réfugiés sur le long terme, voire d'intégration, apparaissent cruciales. Ainsi le projet de loi prévoit la **libre-circulation des réfugiés** grâce à une documentation reconnue par la République du Tchad, toutes les autorités civiles, les forces de l'ordre, et les institutions financières. Il prévoit également **l'accès au travail** et aux services sociaux des réfugiés, conditions nécessaires à leur intégration régulière pour la durée de leur séjour. La possibilité de demander la nationalité tchadienne est aussi prévue pour ceux qui voudraient entamer cette procédure spécifique.

Le dernier **Plan national de Développement** (2017-2021, dont le budget nécessaire estimé s'élève à 5 500 milliards de CFA, soit environ 8,5 milliards d'euros¹³³) fait d'ailleurs mention des réfugiés et de leur nécessaire prise en charge, à la différence des documents précédents (Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, et précédent Plan National de Développement).

Procédure d'asile et documentation

La **Commission Nationale d'Accueil de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR)**, qui remplace depuis 2011 la CONAR (Commission Nationale d'Appui aux Réfugiés), a autorité pour l'accueil des demandeurs d'asile, l'examen de leur cas et le traitement des recours. Basée à N'Djamena, elle dispose d'environ 200 employés et d'un certain nombre de délégations en province (essentiellement dans l'Est, au Sud, et dans la région du Lac, pour répondre respectivement aux crises du Darfour, de la RCA et du Lac Tchad). Les vagues d'arrivée massives correspondant à ces crises ne donnent pas lieu à des examens des dossiers individuels : la CNARR (sous-commission éligibilité) examine **un nombre limité de cas plus atypiques**. Les demandeurs résident en général en ville par leurs propres moyens, plutôt que dans les camps. La création d'un centre de transit, ou « centre d'accueil et d'orientation », avec hébergement, est cependant à l'étude.

La CNARR traite actuellement un stock d'environ 300 demandes, dans des délais variables mais en général compris entre quelques semaines et un an. Les premiers recours sont traités par une sous-commission dédiée de la CNARR, dont les décisions peuvent être contestées auprès de la chambre administrative de la Cour Suprême. En cas de décision positive, les demandeurs reçoivent une carte de réfugié de deux ans, renouvelable, qui ouvre le **droit aux services de santé et d'éducation** au même titre que les citoyens tchadiens, mais sans aides sociales (les réfugiés doivent subvenir à leurs besoins). Les réfugiés doivent demander des **sauf-conduits** pour se déplacer à l'intérieur du Tchad, et des « **à qui de droit** » pour se rendre à l'étranger.

Par ailleurs, les enfants de réfugiés qui sont nés au Tchad obtiennent des actes de naissance de la part des autorités tchadiennes compétentes. Au regard du code de nationalité qui reconnaît le droit du sol (article 12), ces enfants sont Tchadiens.

¹³³ Sur la base d'un entretien au Ministère du Plan



Retours

Il semble inenvisageable pour l'heure d'organiser un retour massif des réfugiés dans les deux principaux pays d'origine des réfugiés enregistrés au Tchad (RCA et Soudan) compte tenu de la situation sécuritaire, en RCA en particulier. Toutefois, des **accords tripartites** ont été signés le 31 mai 2017 entre le HCR, le gouvernement tchadien, et le gouvernement soudanais, afin de faciliter le retour des réfugiés tchadiens présents au Soudan vers le Tchad et celui des réfugiés soudanais présents au Tchad vers le Soudan, sur une base volontaire.

Le HCR et les deux gouvernements ont élaboré un **plan opérationnel pour le rapatriement volontaire des réfugiés tchadiens**. Leur rapatriement au Tchad a déjà commencé : en décembre 2017, 942 réfugiés tchadiens ont été accueillis dans la région du Sila. Cette opération se poursuit en 2018 pour faciliter les retours des tous ceux qui voudraient profiter de l'assistance pour le rapatriement volontaire au Tchad. En mars 2016, 4 405 réfugiés tchadiens des camps de Mukjar et d'Um Shalya avaient exprimé leur souhait de rentrer¹³⁴. En définitive, le nombre de candidats au retour volontaire pour 2018 pourrait atteindre 5000 personnes.

S'agissant du **rapatriement volontaire des réfugiés soudanais**, deux **visites de reconnaissance** (« *go and see visits* » et « *come and tell* ») ont été organisées dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 11 des Accords tripartites, en Octobre et Novembre 2017. Au retour de mission, les réfugiés soudanais ont noté une « **amélioration** » sur le **plan de la sécurité**, et ont fait part de leur volonté de rentrer « sous certaines **conditions** », parmi lesquelles « le déminage et la collection des armes en circulation », le départ des personnes occupant leurs terres et leurs habitations, la sécurisation des villages, le développement d'infrastructures (EAH, santé, centres de formation, abris), la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus (AGR), et la « compensation pour les biens perdus »¹³⁵. Ces conditions présentent des défis à relever dans les zones de retour au Darfour, pour le gouvernement soudanais, le HCR et tous les acteurs humanitaires et du développement qui apportent leur soutien dans les cadre des accords de Doha et la mise en œuvre de la décision 2011/20 du Secrétaire Général des Nations Unies pour la réalisation de solutions durables en faveur des personnes déplacées internes et des réfugiés retournant dans leurs zones d'origine, le cadre stratégique en vigueur au Darfour.

Avec l'expérience gagnée de l'opération de rapatriement volontaire des réfugiés tchadiens, le Groupe de Travail Technique de la Commission Tripartite [le Tchad, le Soudan et le HCR] a finalisé un **plan opérationnel pour le retour des réfugiés soudanais au Soudan** le 26 février 2018. Ce Plan servira de fondement aux parties et partenaires pertinents dans la mise en œuvre du programme de retour. Entre autres détails, le Plan estimera les chiffres de réfugiés qui seront assistés pour retourner chez eux en 2018 ; le type d'assistance qu'ils recevront ainsi que certains aspects logistiques, notamment

¹³⁴ Sudan, / Chad / UNHCR, Operational Plan for the Voluntary Repatriation of Chadian refugees from Sudan

¹³⁵ UNHCR, Rapport de mission, Restitution des go and see visits, 8-11 novembre 2017

les points de départ et réception, les points d'entrée à la frontière et les modalités d'aide pour les personnes à besoins spécifiques.

Réinstallation

En matière de **réinstallation** vers un pays tiers, seuls les réfugiés de l'Est, du Sud du Tchad et ceux installés à N'Djamena, étaient jusqu'à présent concernés. En 2018, la réinstallation des réfugiés présents au Lac Tchad sera considérée, s'ils sont dans des situations de vulnérabilités ou ont des besoins de protections urgents. Les activités de réinstallation sont menées par le HCR en consultation avec les pays de réinstallation, et avec l'appui logistique de l'OIM. Les **Etats-Unis** étaient le principal pays de réinstallation jusqu'en 2017. A la suite du brusque changement dans la politique américaine, seuls 1 131 dossiers individuels ont été soumis en 2017 dont 250 dossiers individuels au Canada (3 226 dossiers individuels soumis en 2016). Le quota initial de réinstallation était de 5947 individus début 2017. A la suite du changement dans la politique américaine, le nombre de soumissions est tombé à 1 000 individus,

En outre, 4 000 réfugiés identifiés pour la réinstallation ont vu leurs dossiers suspendus à divers niveaux du processus. Grâce à des activités de plaidoyer de la part du HCR, plusieurs nouveaux pays ont depuis accepté des dossiers de réinstallation de réfugiés vivant au Tchad. La **France** a ainsi accepté 207 dossiers individuels en 2017 et s'est engagé à réinstaller un total de 1 500 personnes de 2017 à 2019. En 2018, le HCR projette de réinstaller environ 1 500 réfugiés vers l'Australie, la Suède, les Pays-Bas et le Canada. Un travail de plaidoyer du HCR auprès d'autres pays de réinstallation est en cours.

3.2.2. ETAT DES LIEUX ET CARENCES ACTUELLES

En l'absence de loi d'asile, les **réfugiés ne bénéficient ni d'une véritable liberté de déplacement, ni d'un véritable droit au travail**, tels que requis dans la Convention de 1951 sur les réfugiés. Les réfugiés ont le droit de se déplacer sur le territoire tchadien à condition qu'ils soient en possession d'un sauf-conduit délivré par la CNARR (et validé par la Police aux Frontières). En raison des limites apportées à leur liberté de mouvement, leur accès à la terre et aux ressources demeure limité, en particulier à l'Est du Tchad. **L'accès au travail** est lui aussi limité. Par exemple, dans les camps autour de Farchana, le HCR rencontre des difficultés à recruter des professeurs d'arabe en raison de la difficulté à embaucher des professeurs réfugiés et au manque de candidats tchadiens à ces postes¹³⁶. Dans l'Est du Tchad, le HCR encourage des concertations entre réfugiés, déplacés et populations hôtes pour permettre un certain **accès à la terre** et la pratique de l'agriculture, et des solutions *ad hoc* sont trouvées avec les chefs traditionnels qui ont généralement autorité sur les questions de propriété et d'usage du foncier.

Par ailleurs, les **réfugiés se heurtent parfois à la méconnaissance des autorités quant à leur statut et à leurs droits**. Certains officiers de police parmi les moins éduqués pensent qu'ils n'ont pas le droit de sortir du camp. Si, en théorie, les réfugiés ont les mêmes droits face à la justice tchadienne que les autochtones, des cas de **traitement différencié** ont été rapportés dans les commissariats et les gendarmeries (ex : cas de privation de liberté au cours d'affaires civiles)¹³⁷.

Les **engagements** des pays en matière de **réinstallation** restent **trop faibles** en comparaison des besoins. Dans ce contexte, le HCR prévoit la promotion d'autres voies complémentaires : réunification familiale privée financée par la famille ; bourses et programmes d'échange pour étudiants ; ou accompagnement dans la voie migratoire légale.

¹³⁶ Selon la HCR à Farchana

¹³⁷ Protection juridique, guichet unique HCR

3.3. DEPLACES INTERNES

3.3.1. CADRE JURIDIQUE

Le Tchad a signé en 2010 et ratifié en 2011 la **Convention de l'Union Africaine (UA) sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique** (Convention de Kampala), adoptée au cours du Sommet Spécial de l'UA sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées d'Octobre 2009. Un **dialogue** a été initié par la Commission de l'UA **pour la mise en œuvre de la Convention**, avec l'organisation en mai 2013 d'un atelier qui a permis d'identifier une série d'actions clés pour la transposition de la convention dans le droit national au Tchad. Parmi ces actions clés figurent l'élaboration d'un plan d'action pour la transposition en droit national de la Convention de Kampala, un effort de sensibilisation, et un travail de recensement des personnes déplacées. Le groupe de travail recommandait pour ce faire la constitution d'une équipe « technique interministérielle et multidisciplinaire »¹³⁸. Toutefois, il ne semble pas que ces efforts aient encore abouti à des résultats concrets.

Or, la question des déplacés internes a acquis une importance majeure ces dernières années au Tchad avec la crise du Lac Tchad. La réponse qui lui a été apportée de manière *ad hoc* semble insuffisante. La réponse étatique s'est surtout matérialisée par :

- **L'émission de décrets donnant l'ordre de quitter telle ou telle zone**, justifiée par la situation sécuritaire et la nécessité de faciliter les opérations militaires tchadiennes tout en protégeant les civils. Par exemple, l'Etat a émis en octobre 2015 l'ordre aux Tchadiens de quitter certaines îles du Lac Tchad
- **La décision d'orienter les déplacés vers des sites de déplacement particuliers** : ce type de décisions faisait généralement intervenir à la fois les représentants de l'Etat central (gouverneur, préfet) et les autorités traditionnelles (chef de canton)
- **La gestion du cas des personnes en situation de reddition** (PSR, voir Focus Box 4 - Les « repentis » de Boko Haram)

Par ailleurs, un « plan de développement régional du Lac » est à l'étude, sous l'autorité du gouverneur. Celui-ci ne cesse de lancer des appels aux acteurs humanitaires et du développement pour le soutien à la finalisation du plan qui englobe des solutions durables pour les déplacés internes et populations affectées par le déplacement dans la région du lac Tchad.

3.3.2. ETAT DES LIEUX ET CARENCES ACTUELLES

En lien avec les questions migratoires et de déplacement, **le rôle de l'Etat central demeure centré sur les fonctions régaliennes**, au premier rang desquelles le domaine sécuritaire¹³⁹. L'Etat, notamment à travers le gouverneur de région et les préfets de départements, joue toutefois un rôle important pour la **coordination des efforts humanitaires en faveur des déplacés**, par exemple dans la région du Lac. Il contribue aussi à la résolution des conflits entre tribus, et entre déplacés et populations hôtes. Au niveau le plus local, c'est **l'action conjointe de l'Etat central et des autorités traditionnelles-religieuses** qui apporte de réponses sur les questions principales liées aux déplacements : choix des sites de déplacement, attributions de terres, concorde entre déplacés et populations hôtes, réinsertion des Personnes en Situation de Reddition (PSR). Mais l'absence de règles bien définies quant à la décision d'attribution des sites de déplacés n'a pas permis la mise en

¹³⁸ Union Africaine, Atelier de l'Union Africaine sur la transposition en droit national et l'application de la Convention de Kampala, 2-3 mai 2013, Résumé des discussions, conclusions et recommandations

¹³⁹ Selon plusieurs ONG

place d'une stratégie globale. Dans certaines localités, les chefs de village ont octroyé des terres, dans d'autres non. Dans certaines localités, c'est la SODELAC (qui a fusionné depuis avec d'autres agences au sein de l'Agence nationale du développement rural – ANADER) qui avait autorité pour attribuer des terres. En conséquence, les déplacés rencontrent des **difficultés importantes à se procurer des terres** pour subvenir à leurs besoins.

De manière générale, il y a un manque évident de stratégie et de plans opérationnels pour organiser des solutions durables pour les déplacés internes et autres populations affectées dans la région du Lac Tchad. La transposition dans le droit national de la convention de Kampala reste un défi à relever pour faciliter les solutions durables pour les déplacés internes.

Par ailleurs, la très grande majorité des Tchadiens déplacés ne dispose pas de **cartes d'identité**, ni d'actes de naissance, mais uniquement d'une carte d'électeur pour les habitants des îles les plus proches (environ 50% des déplacés, majoritairement les hommes).

Photographie 8 – Carte OIM de déplacé, Yakoua, Région du Lac, Novembre 2017

Photographie 9 – Carte familiale HCR / PAM de déplacé, Méléa, Région du Lac, Novembre 2017



3.4. RETOURNES TCHADIENS

3.4.1. CADRE JURIDIQUE

Un **plan d'urgence** de six mois a été élaboré par le gouvernement pour gérer le retour des Tchadiens de RCA. Un **plan pluriannuel en faveur des retournés** (2015-2019) a ensuite été adopté. Un « mini plan d'action » a été élaboré pour les **retournés de Gaoui**. Ce dernier est mis en œuvre par **ACTED** sur fonds **ECHO** (Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes). Il cible 950 ménages (3 321 bénéficiaires) et se décompose en trois volets : appui à la réinsertion socioéconomique, *cash for work*, et AGR.

La question de la **documentation des retournés** est primordiale dans la mesure où la majorité d'entre eux ne disposaient pas de papiers d'identité (80% à Gaoui par exemple), entraînant d'importants risques d'apatridie. D'autres disposent de papiers d'identité d'autres pays (certains retournés du Nigéria et du Niger). Dans ce contexte, le gouvernement a lancé sur le site des retournés de RCA de **Gaoui**, en partenariat avec ACTED et le HCR, un projet consistant à **émettre des jugements supplétifs** au tribunal, permettant la délivrance d'actes de naissance. Ce projet a débuté en mai 2016 et a concerné un total de 2 981 personnes. Il s'est accompagné de la formation d'un comité composé du Ministère des Affaires Sociales, du Ministère de l'intérieur et de la Mairie du 8ème arrondissement de N'Djamena. Ces **jugements supplétifs** sont rendus sur la base de témoignages afin de certifier l'ascendance de

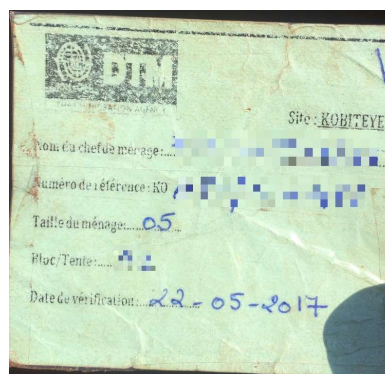
la personne concernée. Après la délivrance de l'acte de naissance, il revient à la personne de demander de sa propre initiative une carte d'identité ou un passeport.

Au Lac, un **projet pilote de documentation** est en cours, mené par Oxfam, en collaboration avec les autorités locales. Environ 30 individus ont obtenu de nouveaux actes de naissance, et environ 500 enfants attendent des jugements supplétifs, grâce à l'organisation de tribunaux itinérants appelés les « **audiences foraines** ». Ce projet cible pour l'heure les enfants nés au Tchad, et devrait à terme concerner les retournés adultes¹⁴⁰.

Photographie 10 – Carte FAO de retourné, Méléa, Région du Lac, Novembre 2017



Photographie 11 – Carte familiale HCR / PAM de déplacé, Méléa, Région du Lac, Novembre 2017



3.4.2. ETAT DES LIEUX ET CARENCES ACTUELLES

Des **incertitudes** demeurent, tant à Gaoui, qu'au Sud du Tchad et au Lac.

- Des incidents sont survenus à Gaoui durant lesquels des individus s'étonnaient de **ne pas être inscrits** sur les listes d'enregistrement. Cela pourrait s'expliquer par un phénomène **d'opportunisme** (certaines personnes seraient retournées sur le site de Gaoui afin de bénéficier du projet de réinsertion mis en œuvre par ACTED, des réfugiés se seraient par ailleurs enregistrés en tant que retournés afin de bénéficier des deux systèmes).
- Ensuite, des incertitudes subsistent quant au **statut** de certains d'entre eux. D'une part, certains pourraient en réalité être des **Centrafricains éligibles au statut de réfugié**. Cela pourrait s'expliquer par des difficultés d'enregistrement ou des erreurs au moment du rapatriement d'urgence proposé par le gouvernement tchadien.
- D'autre part, **301 réfugiés ont vu leur statut désactivé car ils étaient en réalité des retournés tchadiens** (des Tchadiens qui avaient émigré vers un pays tiers mais sont revenus en raison d'un conflit dans le pays d'émigration).
- Par ailleurs, certains ménages à Gaoui sont des **ménages mixtes** (réfugiés et retournés tchadiens dans un même ménage). Il leur a été demandé de choisir, et c'est la CNARR qui tranchera dans les prochaines semaines. Cela a une incidence sur l'assistance qui leur est fournie (le projet ACTED ne cible pas les ménages mixtes).

¹⁴⁰ Selon les autorités locales

- Enfin, le statut de certaines **personnes retournées au Lac** reste indéterminé, entre réfugiés et retournés, faute de compréhension commune entre les autorités et le HCR.

En matière de réinsertion, le **plan pluriannuel** développé par le gouvernement n'est pour l'heure mis en œuvre qu'à 4%¹⁴¹. Le **plan d'action ciblé sur Gaoui** est quant à lui bien avancé. La **réinsertion des retournés du Sud du Tchad n'a quant à elle pas débuté** – la décision d'étendre le projet de Gaoui aux retournés au Sud dépendra des résultats atteints.

« Je suis né en RCA, je ne connais rien ni personne au Tchad. C'est le cas de beaucoup de gens ici. D'ailleurs, mon petit frère a le statut de réfugié à Amboko ! »

- « Retourné », Kobiteye (Sud)

¹⁴¹ Selon plusieurs informateurs

4. ASSISTANCE AUX REFUGIES, MIGRANTS, DEPLACES ET RETOURNES TCHADIENS

PRINCIPAUX POINTS

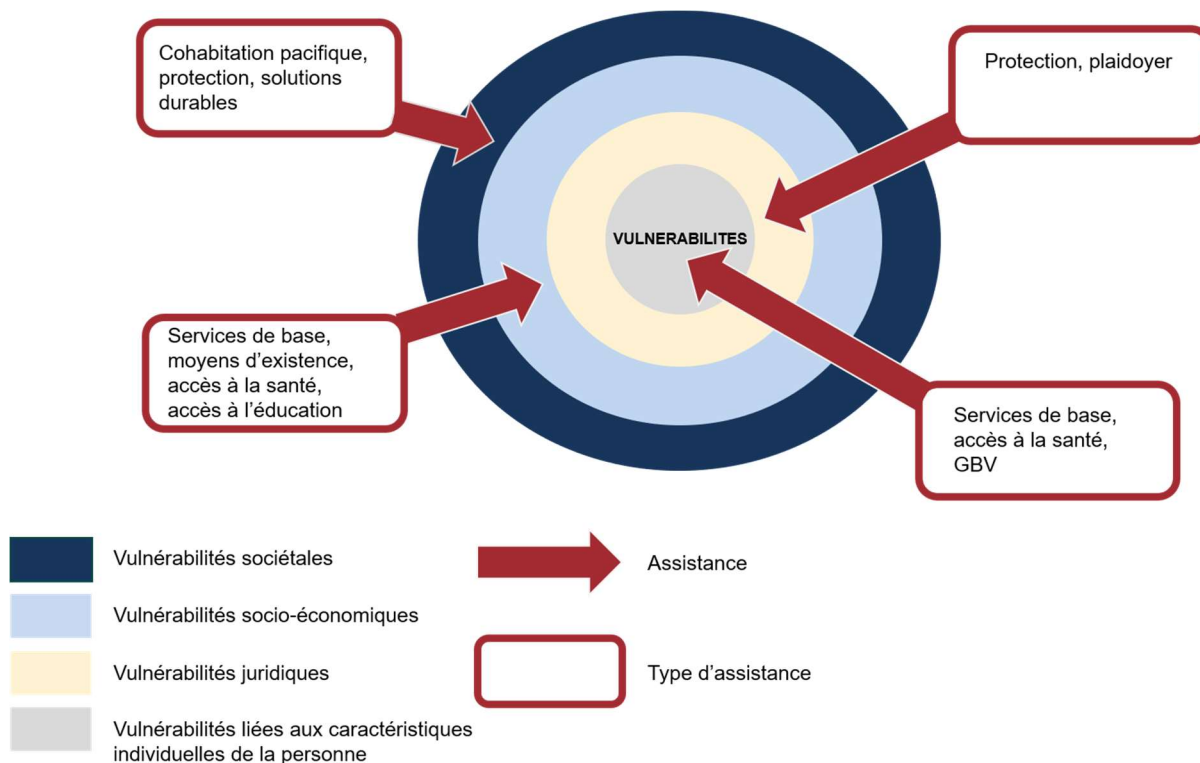
- Les réfugiés, migrants, déplacés et retournés tchadiens sont sujets à **plusieurs types de vulnérabilités** : les vulnérabilités liées à leurs caractéristiques individuelles, les vulnérabilités juridiques, socio-économiques et enfin sociétales, auxquelles répondent plusieurs volets d'assistance (alimentation, abris, santé, éducation, moyens d'existence, protection, etc.).
- Les **réfugiés** dans les camps reçoivent une assistance relativement **conséquence**, mais **en diminution**, dans un contexte de réduction des moyens et de crises de longue durée (notamment le Darfour). Les acteurs développent une réflexion stratégique sur les moyens de passer de l'assistance pure à une **dynamique de développement, d'autonomisation et d'inclusion dans les communautés locales**.
- Les **déplacés** bénéficient de **programmes d'urgence**, leur dispersion géographique et les mouvements de retours ou d'allers-retours compliquent l'accès à cette assistance. Le passage à une stratégie de développement et à des **solutions plus durables**, notamment pour accompagner leur retour quand il devient possible, dans un contexte de ressources faibles et en diminution, constitue pour cette population un enjeu majeur.
- Les **retournés** tchadiens bénéficient d'une **assistance plus limitée**, en raison du manque de moyens de l'Etat et d'un engagement limité de la communauté humanitaire et du développement sur le terrain.
- Enfin, les **migrants et réfugiés en mouvement** sont très difficiles à atteindre et ne reçoivent pratiquement pas d'assistance (hormis l'assistance de leur communauté d'origine ou de petites diasporas en chemin, aides au retour de l'OIM dans un nombre limité de cas, prise en charge par le HCR et la CNARR dans le cas des réfugiés). Ces populations comptent souvent parmi les plus vulnérables, car en transit dans des zones peu quadrillées par l'Etat ou les organisations humanitaires, et aux prises parfois avec des réseaux clandestins transfrontaliers.
- Malgré l'assistance fournie, en particulier aux réfugiés, déplacés et retournés, **certains besoins restent non couverts**. Il s'agit de besoins en protection, et d'assistance de court-terme (besoins alimentaires, abris, hygiène, santé) ou de plus long-terme (éducation, moyens d'existence). Le **manque d'opportunités**, tant en matière d'éducation que de travail, étant le facteur le plus important dans la décision de mouvements, l'assistance doit veiller à donner de véritables perspectives d'autonomisation aux personnes concernées.

Toute personne réfugiée, migrante, déplacée, ou retournée peut être considérée comme vulnérable en ce qu'elle est éloignée de sa zone d'origine et donc de son réseau habituel de solidarités (proches et communauté, et le cas échéant services publics, autorités locales et nationales). Plusieurs **strates de vulnérabilité** permettent de caractériser la situation d'une personne donnée (section 4.1) :

- Les **vulnérabilités** liées aux caractéristiques individuelles de la personne concernée (genre, âge, santé, handicap, etc.) ;
- Les **vulnérabilités juridiques**, liées aux carences des cadres légaux ;
- Les **vulnérabilités socio-économiques** ;
- Les **vulnérabilités, dites « sociétales »** relatives à l'intégration de la personne dans un tissu social donné.

L'assistance fournie vient répondre à ces différentes strates de vulnérabilités (section 4.2).

Figure 25 – Représentation schématique des vulnérabilités



Pendant certains besoins restent non couverts (section 4.3.1), ce qui est susceptible d'exacerber la vulnérabilité des populations concernées, et en inciter une partie à s'engager dans des mouvements migratoires.

4.1. VULNERABILITES

4.1.1. VULNERABILITES LIEES AUX CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES DE LA PERSONNE

Ces facteurs de vulnérabilités sont :

- **L'âge** : les populations âgées ou en bas âge sont particulièrement vulnérables. Elles ont des besoins spécifiques notamment en matière de santé et/ou de nutrition ;
- **Le genre** : le fait d'être une femme peut être considéré comme facteur de vulnérabilité : moindre autonomie, violences basées sur le genre (GBV), etc. A l'Est du Tchad, des femmes réfugiées sont par exemple victimes d'agressions morales, physiques et de viols, lorsqu'elles sortent des camps pour chercher du bois de chauffage ;
- **La santé** : les populations – réfugiés, migrants, déplacés, ou retournés – souffrant d'un handicap ou d'une maladie chronique sont particulièrement vulnérables en raison d'un accès parfois limité ou sporadique aux soins de santé.

Ces vulnérabilités sont en partie traitées par une assistance concernant les services de base, l'accès à la santé, et par des activités liées aux violences basées sur le genre (GBV).

4.1.2. VULNERABILITES JURIDIQUES

Les **faiblesses du cadre juridique lié aux mouvements de population**, décrites dans la section 3, constituent d'importants facteurs de vulnérabilité : **difficile accès à des moyens de subsistance** pour les réfugiés, les retournés et les déplacés du fait des restrictions à l'emploi et un accès limité à la terre, **risques d'apatridie** pour les retournés, **prise de risque accrue et risques d'abus** pour les individus en mouvement.

Ces incertitudes juridiques liées au statut des personnes en mouvement se combinent aux **carences du système juridique tchadien** en général, et à la prégnance de systèmes traditionnels. A titre d'exemple, certains viols dans l'Est du Tchad seraient réglés via le transfert d'une somme d'argent à la famille de la victime (1,5 million CFA, soit environ 2 300 euros, pour un viol de mineur)¹⁴².

Ces vulnérabilités juridiques sont en partie traitées par l'assistance en matière de protection, et par un travail de plaidoyer.

Réfugiés

Les lacunes juridiques relatives au statut de réfugié au Tchad rendent difficile leur **intégration** dans la société tchadienne. Les **restrictions imposées par les autorités aux déplacements** des réfugiés sur leur territoire d'accueil, et leur **accès au travail limité**, constituent deux défis majeurs pour l'autonomisation des réfugiés, puisque ces derniers n'ont qu'un accès limité à la terre et à une source de revenu. Par ailleurs, certaines lacunes dans l'application du droit ont des conséquences en matière de protection : la **méconnaissance du droit des réfugiés** conduit à certains abus, de la part des autochtones (insultes, ou actes racistes) ou des forces de l'ordre (emprisonnement dans des affaires civiles)¹⁴³.

Déplacés

La principale conséquence du manque de réponse juridique à la question des déplacements internes est de rendre **l'accès à la terre difficile** pour les populations déplacées. Cela accroît leur vulnérabilité puisque certains déplacés ne disposent ainsi d'aucun moyen d'existence. La perte, le non-remplacement des documents d'identité, ou simplement leur absence, constituent également un problème largement répandu.

Les **systèmes humanitaires ad hoc de recensement et d'enregistrement** des déplacés (par exemple par le PAM et l'OIM dans la région du Lac), ne répondent que partiellement à ce défi : les processus sont parfois interrompus faute de financement (par exemple de février à août 2017 pour l'OIM dans la région du Lac), sont souvent contestés par les bénéficiaires (notamment sur la question du nombre de parts comptées pour les rations alimentaires), et peuvent créer une certaine redondance, voire confusion, par la pluralité des organisations impliquées.

¹⁴² Selon le HCR à Farchana

¹⁴³ Sur la base d'entretiens avec des informateurs clés (chefs communautaires, notamment), Novembre et Décembre 2017

Retournés tchadiens

L'**absence de documentation** d'un grand nombre de retournés et l'**incertitude sur leur statut** accroissent leur vulnérabilité, en les plaçant en **risque d'apatridie**. Cela peut également limiter leur accès à des services, puisque certaines personnes considérées comme des retournés seraient en réalité des réfugiés en droit de demander l'assistance et la protection du HCR.

Migrants et réfugiés en mouvement

Les agents des diverses administrations restent peu formés sur le cadre juridique international et régional en matière migratoire, et sur les droits des migrants et des réfugiés. Cet état de fait combiné à l'existence de certaines pratiques de **corruption** rend les migrants réguliers eux-mêmes sujets à certains abus (paiement de sommes d'argent aux forces de l'ordre notamment).

L'absence de véritable cadre juridique pour la **migration irrégulière** (voir Section 3.1.2) et de la délivrance d'une assistance significative aux migrants irréguliers résidant ou en mouvement et aux réfugiés en mouvement, combinée aux manques de capacité des autorités pour contrôler effectivement les frontières, rendent ces populations qui entrent, résident ou passent par le Tchad, extrêmement vulnérables. En se déplaçant dans la clandestinité, ces migrants et réfugiés sont amenés à courir des risques accrus et font face à de **graves abus** pour réaliser leurs projets migratoires, de la part des personnes supposées faciliter leur voyage, par exemple (voir Focus Box 2 - Les réseaux de passeurs dans le Nord du Tchad et Focus Box 3 - La traite des personnes).

« La police exagère par ses contrôles sur nous les migrants, même quand nous sommes en règle. Ils m'ont accusé de fuir mon pays. J'ai été contrôlé par les autorités à la frontière. Malheureusement ces dernières m'ont dépouillé de certains de mes biens. Elles m'ont pris mon appareil numérique et m'ont gardé toute la journée. Il a fallu l'intervention de mon tuteur à Bongor pour qu'on me libère. Il a dû leur donner quelque chose, certainement. Sinon j'avais mes pièces au complet, pourquoi m'arrête-t-on ainsi ? »

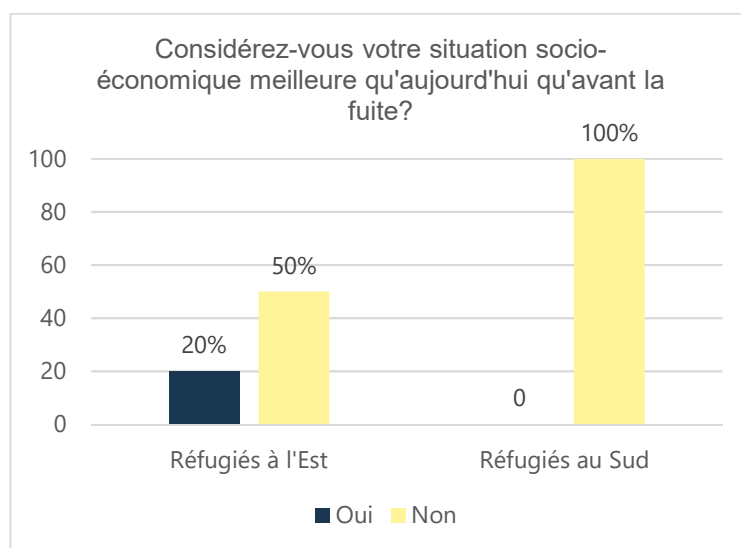
– Camerounais de 39 ans à Bongor

4.1.3. VULNERABILITES LIEES A L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

La **situation socio-économique** est généralement un facteur important de vulnérabilité. S'agissant des personnes forcées à se déplacer (réfugiés, retournés tchadiens, déplacés), la plupart ont quitté leur zone d'origine en urgence, sans prendre avec eux aucun de leurs biens, et arrivent donc au Tchad ou dans leur zone de déplacement totalement **démunis**.

Quant à ceux qui choisissent de quitter volontairement leur zone d'origine ou de résidence (migrants, réfugiés impliqués dans des mouvements secondaires), leur décision est fondée pour la grande majorité sur l'**espoir d'améliorer leurs conditions de vie**. C'est bien la précarité et/ou l'absence d'opportunité économique qui les pousse à la migration.

Figure 26 – Perception de leur situation socio-économique par les réfugiés de l'Est et du Sud (en %)



A cette situation originelle de fragilité socio-économique s'ajoutent des **difficultés contextuelles**, liées aux conditions de vie dans leur zone d'accueil. Par exemple, le manque d'eau potable, les faiblesses en matière de pratiques d'hygiène et d'assainissement, la réduction des apports alimentaires sont des facteurs de vulnérabilité. Dans les camps, ils ont notamment pour incidence d'accentuer la **malnutrition**¹⁴⁴. Une enquête réalisée par le HCR en novembre-décembre 2017 dans les 12 camps de l'Est a révélé une prévalence de **11,5% de la malnutrition aigüe** (9,8% malnutrition aigüe modérée, 1,7% malnutrition aigüe sévère). La situation est particulièrement critique dans les camps de l'Est situés les plus au Nord (Oure Cassoni, Amnaback, Iridimi, Touloum). Ces proportions sont en augmentation par rapport à 2016 (taux de prévalence global de 9,2%). La malnutrition chronique a quant à elle une prévalence de 44,7% dans les camps de l'Est.

La **crise économique au Tchad** affecte les populations autochtones mais plus encore les personnes hors de leur zone d'origine pour qui il est devenu malaisé de trouver une source de revenu. Certaines femmes et filles, dans les camps de réfugiés à l'Est et au Sud, se tournent vers la prostitution.

Ces vulnérabilités socio-économiques créent d'importants besoins en assistance (services de base, moyens de subsistance, etc.) et en matière d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle.

4.1.4. VULNERABILITES SOCIETALES

Les populations de réfugiés, migrants, déplacés, retournés tchadiens peuvent rencontrer des difficultés à s'insérer dans leur nouveau tissu social. La **cohabitation** est plus ou moins aisée avec les autochtones, selon les régions et le type de population.

¹⁴⁴ Link NCA pour UNHCR, Résultats préliminaires de l'étude Link NCA dans 7 camps de réfugiés

A l'**Est**, la proximité ethnique entre les habitants de l'Est du Tchad et les réfugiés du Darfour facilite la cohabitation. Néanmoins, la **situation relativement privilégiée des réfugiés**, en comparaison des autochtones (ou du moins une telle perception), combinée au **manque général de ressources** – terres, eau, pâturages – créent des tensions, en particulier dans le Wadi Fira. Autour d'Iriba par exemple, certains propriétaires locaux refusent de partager leurs terres, et accusent les réfugiés de vol de bétail. De nombreuses violences éclatent en particulier près des points d'eau. Des **conflits**, parfois très violents, surviennent de manière récurrente entre éleveurs et agriculteurs¹⁴⁵, en particulier à la fin de la période de récolte et au retour de la transhumance, c'est-à-dire chaque année entre Octobre et Décembre (destruction en 2015 de champs cultivés par des réfugiés, par exemple). Ces conflits sur les ressources ont des conséquences sur la **sécurité des femmes** : certaines femmes subissent des viols et des agressions lorsqu'elles vont chercher du bois de chauffe hors du camp.

« Au départ, les locaux ont accueilli les réfugiés comme des parents (...). Mais maintenant qu'ils doivent partager le peu de ressources qu'il y a sur place, les locaux vivent ça comme une injustice. Ils s'exclament : "pourquoi eux sont assistés et pas nous ? en plus, ils nous prennent notre bois de chauffe !" »

– ONG locale à Iriba (Est du Tchad)

Au **Sud**, la **pression sur les ressources naturelles** est également prégnante (violences autour des points d'eau notamment), mais les **tensions** avec les communautés hôtes sont **moins vives** qu'à l'Est. La relation entre les retournés et les communautés-hôtes est réputée très bonne. Cependant, les différences en matière d'assistance entre réfugiés et retournés peuvent créer du ressentiment. **L'important afflux de réfugiés de janvier 2018** (18 625 individus) pourrait accentuer la pression sur les ressources naturelles, et donc les tensions entre communautés hôtes et populations de réfugiés.

Dans la région du **Lac**, les relations entre les déplacés et les communautés hôtes sont **généralement bonnes**. Cela s'explique par le fait que les liens communautaires et familiaux sont forts, en particulier parce qu'un certain nombre de déplacés sont en réalité revenus sur leurs terres ancestrales (voir section 2.1.5, Zone refuge). A l'arrivée des populations déplacées, les communautés hôtes leur ont réservé généralement un très bon accueil, les accueillant souvent dans leurs maisons, ou leur offrant de la nourriture. Par la suite, l'assistance fournie aux déplacés a pu susciter certaines jalousies. Les **Buduma** font parfois l'objet **d'accusations** liées à leurs prétendus liens avec Boko Haram. L'attentat de 2015 à Bagasola, perpétré par un Buduma autochtone, a par exemple provoqué des **tensions** entre Buduma et Kanembou. Il existe également des tensions entre certaines tribus arabes présentes dans la région et les Buduma, accusés parfois de manière généralisante d'être des voleurs (vols de chameaux notamment). En matière de conflit sur les ressources, les **incidents entre éleveurs et agriculteurs sont moins fréquents dans la région du Lac** que dans le reste du pays. Quelques tensions subsistent à propos du prélèvement de bois de chauffe.

« Les réfugiés malades, on les envoie à Goré, Moundou, N'Djamena, voire en Europe pour les soigner. Mais pour les retournés, il n'y a rien. »

– Retourné, site de Kobiteye

« Quand tu viens d'arriver, tout le monde te menace. Des gens qui n'étaient même pas des policiers m'ont demandé mes papiers. Il faut tenir bon. Quand ils te connaissent, ils te laissent tranquilles, vous devenez même amis" »

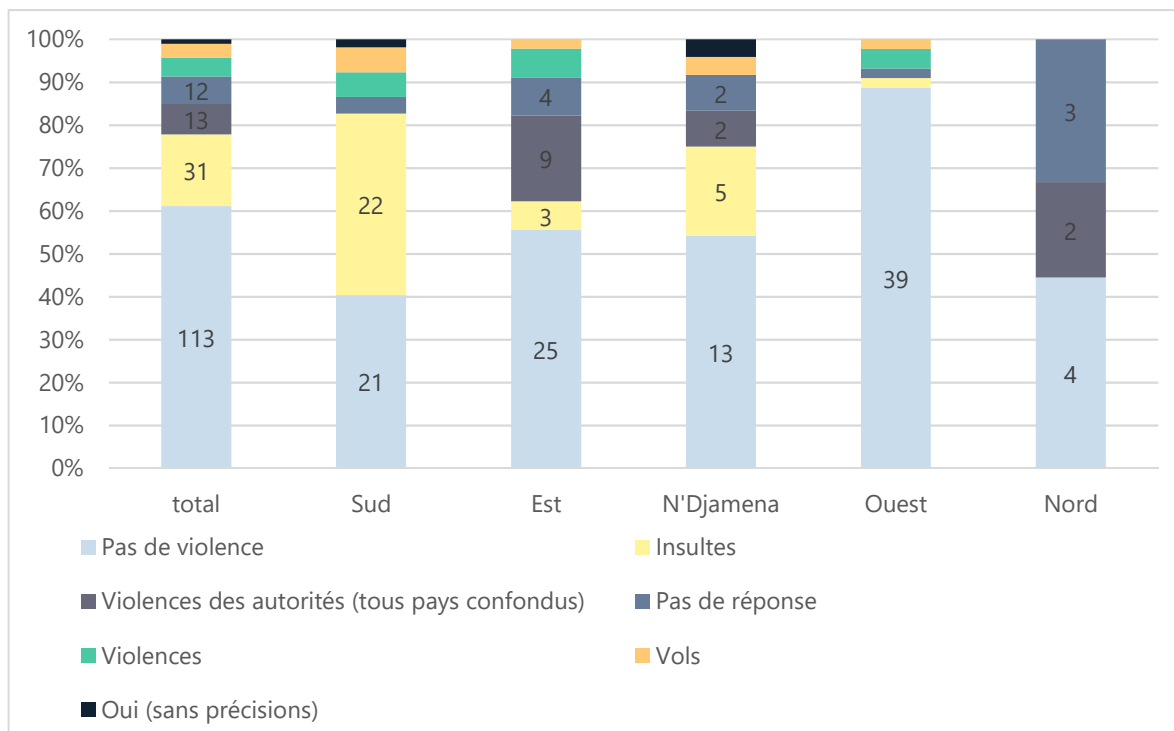
– Migrante camerounaise de 32 ans, Moundou

¹⁴⁵ Un à deux conflits par mois selon HCR Farchana

A N'Djamena, les **retournés** sont parfois victimes de **discrimination** dans leur recherche d'emploi. Les retournés seraient considérés par certains comme n'étant pas Tchadiens à part entière. Des cas **d'actes racistes** envers les **réfugiés** ont également été rapportés.

Sur tout le territoire tchadien, les **migrants** sont perçus différemment d'une zone ou d'une communauté à une autre. A Abéché par exemple, les relations sont réputées bonnes avec les populations autochtones¹⁴⁶. Selon les résultats au 30 janvier 2018 du projet de monitoring Migrations mixtes, mené par le HCR et la CNARR, avec le support de la CRT, les **migrants et réfugiés en mouvement sont parfois victimes de mauvais traitements** : à titre d'exemple, 16% des 3 861 interviewés déclarent avoir subi des mauvais traitements, 23% avoir été victimes de vol.

Figure 27 – Violences morales et physiques subies par les 185 interviewés



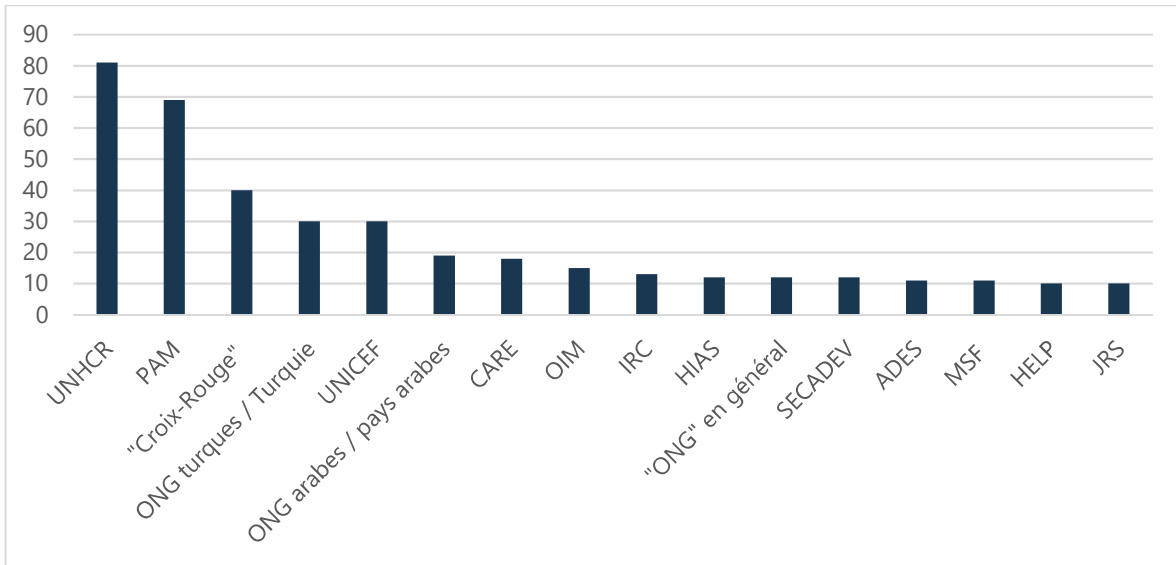
4.2. ASSISTANCE DELIVREE AUX REFUGIES, MIGRANTS, DEPLACES ET RETOURNES TCHADIENS

L'assistance fournie est principalement le fait de trois types d'acteurs :

- Les autorités nationales et locales
- La communauté humanitaire (organisations internationales et ONG)
- Les acteurs communautaires

¹⁴⁶ Selon le chef haoussa d'Abéché

Figure 28 – Organisations délivrant une assistance, mentionnées par les 185 personnes interviewées¹⁴⁷



Le volume et la nature de l'assistance sont très différenciés d'un type de population à une autre. Une **gradation** peut ainsi être observée entre d'une part les **réfugiés** qui reçoivent une quantité relativement conséquente d'assistance concentrée dans les camps, les **déplacés** qui reçoivent une assistance mais qui n'y ont pas toujours accès en raison de leur éclatement géographique, les **retournés** tchadiens, qui souffrent du manque de moyens des autorités qui en ont la responsabilité, et des **migrants**, qui en raison de leur statut souvent irrégulier, ne bénéficient de quasiment aucune assistance.

4.2.1. REFUGIES

Le HCR a pour mandat de faire respecter les principes de la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés. Il fournit ainsi aux réfugiés **protection et assistance**, en collaboration avec le gouvernement, tout en leur proposant des **solutions durables**. En matière d'assistance, l'intervention du HCR vise aussi à favoriser la coexistence pacifique entre réfugiés et populations hôtes : **une portion significative des activités doivent cibler les populations hôtes**. Sur le terrain, bon nombre d'organisations (ONG internationales et locales), sur les fonds du HCR ou d'autres bailleurs, sont chargées de mettre en œuvre les programmes dans chaque domaine d'intervention (protection, services de base, accès à la santé, accès à l'éducation, GBV, moyens d'existence, cohabitation pacifique et solutions durables). Les réfugiés dans les camps reçoivent davantage d'assistance que les réfugiés hors camps (réfugiés urbains et réfugiés sur des sites informels) car ils bénéficient en principe de davantage d'opportunités économiques.

La **réduction des moyens** mis à disposition de ces organisations pour délivrer ces services a eu une incidence tant sur la **nature** des services fournis que sur le **volume** de l'assistance. Elle a entraîné la mise en œuvre de nouvelles pratiques (assistance ciblée *via* profilage notamment). Elle est concomitante au passage d'une stratégie d'urgence et d'assistance à une stratégie de développement et d'autonomisation dans les camps de réfugiés, et à plan de « villagisation » (sortie de camps) à l'échelle nationale.

¹⁴⁷ Nombre de mentions (chaque répondant pouvant mentionner plusieurs organisations)

Services de base

Assistance alimentaire

Une assistance alimentaire est fournie aux réfugiés dans les camps dans le cadre d'un accord global **Programme Alimentaire Mondial** (PAM) – HCR, en collaboration avec les organisations de mise en œuvre. Cette assistance prend la forme d'une distribution générale de vivres (DGV), de bons d'achats, ou de cash.

L'assistance alimentaire ne cible a priori que les réfugiés – quoi que les populations hôtes bénéficient parfois de distributions de vivre de manière *ad hoc* (par exemple en 2012, dans le Ouaddaï, ou les populations-hôtes les plus vulnérables actuellement au Lac). Les programmes « *food for asset* » bénéficient par ailleurs aussi à des populations-hôtes.

Dès 2013, la réduction des moyens a entraîné une **baisse de l'assistance alimentaire** dans certains camps (fourniture d'environ 800 kCalories en moyenne par personne dans les camps de Farchana, par exemple). Des **profilages** de vulnérabilité ont été réalisés à partir de 2014 de sorte que dans certains camps, l'assistance n'est pas systématique et ne cible que les populations considérées comme les plus vulnérables.

Tableau 14 – Assistance alimentaire fournie aux réfugiés

Zone	Organisation	Type d'assistance	Bénéficiaires
Est	PAM via HIAS	DGV Coupons (trois camps du Sila et camp de Bredjing)	Assistance systématique sauf réfugiés des camps du Ouaddaï, ainsi qu'à Djabal et Kerfi (<i>via</i> profilage)
Sud	PAM via Secours Islamique de France et Association pour le Développement Economique et Social (ADES)	Cash dans les 4 camps du Logone Oriental (3000 CFA, soit 5 euros, par jour) Coupons électroniques dans les deux camps du Moyen-Chari Food for asset	Assistance non systématique (<i>via</i> profilage, environ 70% reçoivent l'assistance) ¹⁴⁸
Lac	PAM <i>via</i> plusieurs organisations de mise en œuvre	Coupons DGV pour enfants	Assistance systématique
Réfugiés hors camps	Assistance limitée aux nouveaux arrivants, pendant un mois à Diba + assistance <i>ad hoc</i> si reliquats (ex : en 2016 à Moïssala)		

A cette assistance alimentaire mensuelle s'ajoutent des **aides ponctuelles** par certaines organisations. Le Secours Islamique par exemple prévoit de fournir une assistance alimentaire limitée aux réfugiés du Lac, du Sud et de l'Est en 2018.

Le HCR, le PAM et la CNARR ont récemment refait l'intégralité du profilage et vont prochainement mettre en œuvre les nouveaux résultats (assistance conditionnée). Dans un contexte de réduction des

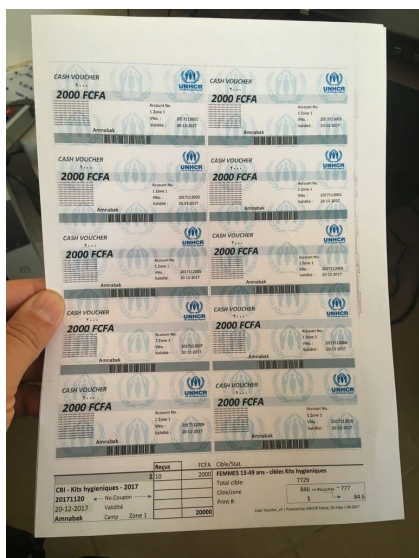
¹⁴⁸ Selon le HCR

ressources, le PAM tente de développer l'intégration des activités pour améliorer leur impact. Un projet de « **multipurpose cash** » (jusqu'à juin 2018) est notamment en cours de mise en œuvre au **Sud** : il intègre des activités liées à l'assistance alimentaire, les activités Eau, Assainissement et Hygiène (EAH) et Abri, en coordination avec quatre autres agences (Fonds des Nations Unies pour la Population - UNFPA, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - FAO, UNICEF, HCR), et ciblera surtout les retournés mais également les réfugiés.

Abri, et Eau, Assainissement et Hygiène (EHA)

Des abris ont été mis à disposition des réfugiés à leur arrivée dans les camps. Des programmes EAH existent aujourd'hui au Lac (Initiative Humanitaire pour le Développement local - IHDL, IRC), à l'Est (IRC) et au Sud. Des distributions de biens non alimentaires sont également organisées, par exemple au Lac (IHDL) et dans les camps de Farchana (HIAS) pour les personnes à besoin spécifique.

Photographie 12 – Bons d'achat pour kits hygiéniques, Camp d'Annabak, Région du Wadi Fira, 20 novembre 2017



Photographie 13 – Equipement hydraulique, Camp de Dosseye, Région du Logone Oriental, 28 novembre 2017



Assistance aux personnes à besoin spécifique (PBS)

Le HCR prévoit à N'Djamena l'**identification des PBS** (handicapés, femmes et enfants à risques, enfants non accompagnés et séparés, personnes victimes de tortures, victimes de GBV, etc.). 845 PBS ont ainsi été identifiés à N'Djamena¹⁴⁹ mais seules 38% d'entre elles reçoivent une assistance (malades chroniques, enfants non accompagnés ou séparés, handicapés, femmes à risque). Dans les camps également des **programmes d'assistance aux PBS** sont prévus (distribution de biens non-alimentaires par HIAS à plus de 1000 femmes, enfants à risques et handicapés dans les 4 camps du Ouaddaï, par exemple).

¹⁴⁹ Selon la section mobilisation communautaire du HCR

Accès à la santé

Le HCR fournit par l'intermédiaire de ses partenaires des soins de santé gratuits aux réfugiés et aux populations hôtes dans des centres de santé.

Tableau 15 – Services de santé disponibles pour les réfugiés

Zone	Organisation de mise en œuvre	Type d'assistance	Bénéficiaires
Est	IRC dans les camps du Ouaddaï, du Wadi Fira et de l'Ennedi Est (10 camps) ADES dans les camps du Sila	Un centre de santé par camp (centres en construction à Toloum et Iridimi)	Réfugiés et populations-hôtes (25% des consultations ¹⁵⁰ ; 10% de la population-hôte y accède ¹⁵¹)
Sud	ADES	Un centre de santé par camp (sauf Gondje et Amboko qui partagent un centre). NB : à Kounougou, un centre étatique appuyé par le HCR	Réfugiés et populations-hôtes (25% des consultations sauf à Haraze : 50%)
Lac	IRC	Un centre de santé à Dar Es Salam et cliniques mobiles Construction en cours d'un centre à Bagasola.	Réfugiés et populations-hôtes (50% des consultations)
Réfugiés hors camps	Certaines des personnes à besoin spécifiques identifiées parmi les réfugiés urbains à N'Djamena peuvent recevoir une assistance financière (maladies chroniques notamment).		

Un **médecin** est présent en permanence dans certains camps. Dans d'autres camps, comme ceux localisés dans le Wadi Fira, un médecin est chargé de couvrir plusieurs camps. Les **soins primaires** sont délivrés dans les centres de santé, de même que les **soins liés à la reproduction et la maternité** (planification familiale, consultation post-natale, accouchements). Les personnes nécessitant des soins plus poussés sont **référées dans les hôpitaux publics**.

Le HCR envisage de continuer à renforcer la **dynamique d'intégration** des structures de santé des camps et des structures de santé actuel. Pour l'heure, l'appui aux centres étatiques reste ponctuel (renforcement du centre étatique de santé de Hadjer Hadid au détriment du centre de santé du camp de Tréguine ; chirurgien payé par le HCR à l'hôpital d'Abéché ; financement de la rénovation de l'hôpital d'Adré ; transfert progressif des compétences du centre de santé de Tréguine vers le centre étatique, etc.).

¹⁵⁰ Selon le HCR

¹⁵¹ Selon une estimation d'IRC

Lutte contre la malnutrition

Le HCR et le PAM fournissent une **aide aux malnutris modérés et sévères** uniquement. Il finance des activités de **prévention** de la malnutrition pour tous les enfants réfugiés de six à 23 mois. IRC travaille également sur la malnutrition dans deux camps de l'Est sur fonds ECHO, et dans quatre camps sur fonds UNICEF.

Accès à l'éducation

Dans les camps de réfugiés au Tchad, le HCR assure l'éducation du préscolaire au lycée par l'intermédiaire de ses partenaires de mise en œuvre : *Jesuit Refugee Service* (JRS) dans les camps de l'Est, Association de Coopération Rurale en Afrique et Amérique Latine (ACRA) dans les camps de réfugiés du Sud, ACRA et la CRT au camp de réfugiés de Bagasola au Lac. En milieu urbain, notamment à N'Djamena, l'accent est mis sur le primaire, le collège et le lycée à travers l'usage des cash pour couvrir les charges scolaires des enfants réfugiés. C'est le **curriculum tchadien** qui est enseigné dans tous les camps de réfugiés (intégration du système éducatif tchadien effective depuis Octobre 2014). Les écoles sont accessibles aux autochtones.

Tableau 16 – Scolarisation des réfugiés¹⁵²

Type de bénéficiaires	Type de services	Nombre de bénéficiaires	Taux de scolarisation
Réfugiés dans les camps	Préscolaire, primaire, collège, lycée	Préscolaire : 14 753 enfants scolarisés (réfugiés et autochtones) Primaire : 63 608 enfants réfugiés Moyen : 10 942 enfants réfugiés Secondaire : 5 288 enfants réfugiés	Préscolaire : taux camp 34% (données indisponibles pour réfugiés urbains) Primaire : taux global 50% (77% pour réfugiés urbains)
Réfugiés hors camps	Primaire, collège, lycée	Préscolaire : données indisponibles Primaire : 1 036 enfants réfugiés Moyen : 454 enfants réfugiés Secondaire : 308 enfants réfugiés	Moyen : taux global 11% (31% pour réfugiés urbains) Secondaire : taux global 4% (19% réfugiés urbains)
Total		86 295 enfants réfugiés scolarisés	44% des enfants réfugiés en âge scolaire

¹⁵² UNHCR, Statistiques de l'éducation, fin d'année 2016-2017

S'agissant des **études universitaires**, le HCR a signé des **memoranda d'entente** avec les universités d'Abéché (2015), l'Ecole Normale Supérieure d'Abéché (2017), les universités de Moundou, Doba et Sarh (2017), pour **faciliter l'inscription** des réfugiés (dans des conditions identiques que les Tchadiens). 50 nouvelles **bourses** DAFI ont par ailleurs été distribuées en 2017, portant à 135 le nombre total de jeunes réfugiés bénéficiant de cette bourse du gouvernement allemand pour l'accès aux études des jeunes réfugiés. Dans le cadre du projet Migrations Mixtes du HCR, **400 jeunes** – 85% de réfugiés et 15% d'autochtones –**vont rejoindre l'Université d'Abéché** (350 individus) et **l'ENS** (50 individus), grâce à une **assistance partielle** (prise en charge des frais d'inscription, frais de transport, d'alimentation, et de documentation). 30 étudiants issus des camps du Sud et 30 étudiants de N'Djamena ont déjà bénéficié d'une aide partielle pour rejoindre les bancs des universités privées et publiques du Sud et de N'Djamena.

En matière de **formation professionnelle**, trois centres de formation sont opérationnels à l'Est (Hadjer Hadid, Farchana et Djabal), et quatre au Sud (Amboko, Dosseye, Maro, Moyo). Le HCR travaille avec le Ministère de la Formation Professionnelle et de la Promotion des métiers pour l'harmonisation des programmes de formation selon les normes de l'Etat et l'officialisation de ces centres. Les domaines de formation sont variés (mécanique vélo, mécanique moto, couture, teinture, chaudronnerie, maçonnerie, saponification, etc.). Ces centres ciblent les réfugiés et les autochtones. Deux centres de formation sont par ailleurs en cours de construction dans les camps de Kounoungou et d'Amnabak et devraient être opérationnels en avril 2018.

Photographie 14 – Machine à coudre reçue par un jeune réfugié, à la suite d'une formation professionnelle, Camp de Dosseye, Région du Logone Oriental, 28 novembre 2017



Protection

Tableau 17 – Liste non exhaustive de programmes de protection ciblant les réfugiés

Zone	Organisations	Type d'assistance	Détails
N'Djamena (guichet unique)	HCR	Assistance conseil juridique et judiciaire	Suivi des affaires judiciaires. Intervention en cas d'abus. Cliniques juridiques mobiles.
Camps de réfugiés	Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad (APLFT)	Assistance conseil juridique et judiciaire	Suivi de détenus, assistance juridique, appui à la rédaction dans les affaires judiciaires et juridiques, diligence dans les tribunaux, et « clinique juridique mobile » (sauf Bagasola)
Camps de réfugiés à l'Est	HIAS / APLFT	Prévention et sensibilisation aux FGBV	« Caravanes de paix »
Sud et Lac	UNICEF	Protection des enfants non-accompagnés, séparés ou associés aux groupes et forces armés	Prise en charge : enregistrement, prise en charge transitoire, recherche familiale, réunification.
Lac	CICR	Rétablissement et maintien des liens familiaux	Appels gratuits (600 appels gratuits par mois à Dar Es Salam) Réunifications (du Tchad vers le Nigéria principalement)

Moyens d'existence

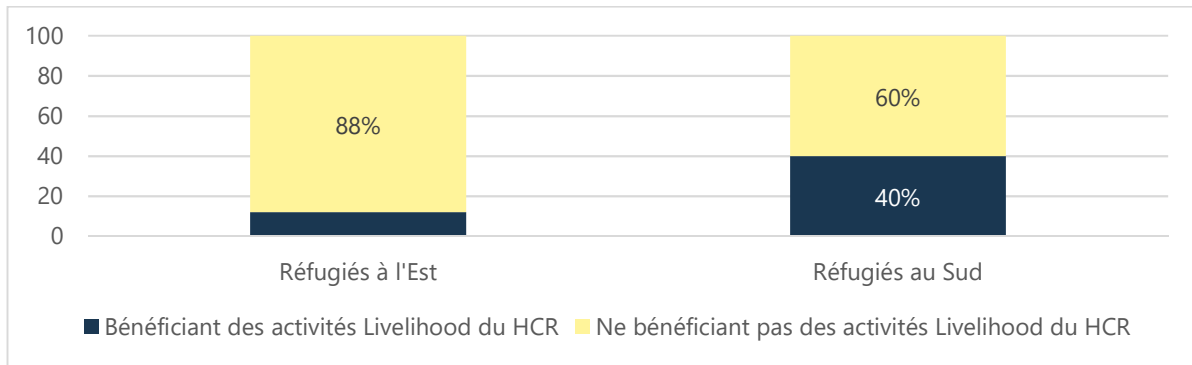
Ce volet d'intervention du HCR, plus communément appelé *Livelihood*, se développe en parallèle de la réduction de l'assistance alimentaire depuis 2014 (voir section **Assistance alimentaire**). Ces activités se déclinent en 4 volets :

- Appui à la production agricole (agriculture, élevage, pêche)
- Facilitation de l'accès aux services financiers (AGR, microfinance via le partenaire ExpressUno)
- Formation professionnelle et kits d'installation pour la conduite d'activités libérales
- Accès à un environnement durable et aux énergies renouvelables.

Les filières financées sont variées : à Iriba par exemple, deux filières sont jugées porteuses, la culture maraîchère et l'élevage de volailles de races locales. Au Lac, le HCR soutient en particulier les activités de pêches et d'agriculture, par l'intermédiaire de son partenaire la CRT.

Le HCR fait également du **plaidoyer** au niveau local – en particulier à l'Est et au Lac - **pour l'accès à la terre**, condition essentielle de la réussite des activités *Livelihood*. Au Lac, le HCR envisage d'aménager des polders (potentiel de 600 à 1000 hectares).

Figure 29 – Proportion des réfugiés bénéficiant des activités *Livelihood* du HCR¹⁵³ (en %)



D'autres bailleurs financent des activités liées aux moyens d'existence dans les camps, notamment :

- Le *Bureau of Population, Refugees and Migration* (BPRM) du Département d'Etat américain, qui met en œuvre ces activités à l'Est (via HIAS) et au Sud, autour de Goré (via *Cooperative for Assistance and Relief Everywhere* - CARE) ;
- Le Ministère de la coopération économique et du développement allemand (BMZ), au Sud autour de Maro (via CARE).

Cohabitation pacifique

La mise en place dans tous les camps de **comités mixtes** (réfugiés / autochtones) appuyés par le HCR, permet de **gérer les conflits** entre réfugiés et communautés hôtes de manière pacifique (notamment sur la gestion des ressources disponibles). Pour **l'attribution des terres**, le rôle des **autorités locales** (CNARR notamment) est également primordial pour plaider auprès des chefs traditionnels. Par ailleurs la dynamique de répartition de l'assistance entre autochtones et réfugiés, et **l'absence de discrimination en matière d'accès aux points d'eau, centres de santé, et aux écoles des camps** pour les autochtones permet d'améliorer la cohabitation.

4.2.2. DEPLACES

La crise humanitaire qui a frappé les zones riveraines du Lac Tchad, et entraîné d'importants mouvements internes de populations, a suscité une mobilisation importante de la communauté humanitaire internationale à partir de 2014. Plusieurs défis se présentent pour l'avenir :

- La **négociation du passage d'une dynamique d'urgence à une stratégie de développement et à des solutions plus durables**, d'autant que les déplacés internes ont tendance à se fixer sur leurs sites d'accueil (notons que la totalité des déplacés interviewés prévoient de rester). Cela passe notamment par le ciblage des bénéficiaires pour mettre un terme à l'aide inconditionnelle.
- La **rationalisation des sites**, très dispersés, ce qui rend leur gestion malaisée.
- **L'enrolment des déplacés** pour lequel l'enregistrement des données biométriques n'est pas systématisé. Malgré les méthodes de l'OIM pour s'assurer du bon déroulement des opérations d'enregistrement (déroulement très tôt le matin, encerclement du site, vérification visuelle du nombre d'enfants, etc.), certaines personnes sont enregistrées plusieurs fois. Or, tous les acteurs humanitaires se fondent sur ces listes pour délivrer l'assistance (sauf opérations d'enregistrement ponctuelles, par Oxfam notamment).

¹⁵³ Estimations, selon la section *Livelihood* du HCR



Services de base

Assistance alimentaire

Tableau 18 – Assistance alimentaire fournie aux déplacés

Zone	Organisation	Type d'assistance	Bénéficiaires
Lac	PAM	DGV Bons d'achat (en cours de développement)	Assistance systématique (pas de profilage) 100 000 déplacés assistés en vivres 60 000 déplacés assistés en cash (bons d'achat)

A cette assistance régulière s'ajoutent des distributions ponctuelles par certaines ONG.

Abri, et Eau, Assainissement et Hygiène (EAH)

Tableau 19 – Liste non exhaustive de programmes d'assistance Abris / EAH pour les déplacés

Organisation	Lieu	Détails de l'assistance
Action contre la faim	Lac	EAH
CICR	Lac	Construction de 42 puits, appui aux populations de Choukoutalia et Ngouboua pour le rétablissement la circulation de l'eau
Intersos	Lac	Construction de latrines et de points d'eau
CARE	Lac	EAH

Accès à la santé

Tableau 20 – Liste non exhaustive des programmes de santé ciblant les déplacés

Organisation	Lieu	Détails de l'assistance
Médecins sans frontières (MSF)	Centre de santé de Bol	Construction de bâtiments, fourniture de médicaments et d'équipements, formations, financement du recrutement de personnel (appui depuis 2015). La prise en charge y est gratuite pour tous les enfants jusqu'à 15 ans et pour les femmes souhaitant recevoir des soins de santé reproductive.
Médecins sans frontières	Iles de Fitiné et Bugumi	Vaccinations, consultations de routine, référencement pour les cas graves avec transport
ONG variées : International Medical Corps - IMC, IRC, MSF	Centre de santé de Liwa	Appui
Intersos	Fourkouloum et autres sites	Cliniques mobiles : délivrance de soins primaires et référencement des cas de malnutrition.
Action contre la faim (ACF)	3 sites de déplacés	Appui psychosocial
Médecins sans frontières	Site de Yakoua	Fourniture de soins (stoppé en mars 2017)

L'enjeu réside désormais dans la **prise en charge par l'Etat des centres de santé** mis en place par les ONG, sous supervision du Ministère de la Santé. Intersos essaye actuellement de progressivement faire passer les patients des cliniques mobiles aux centres de santé fixes.

Malnutrition

Le **PAM** prend en charge la malnutrition dans les centres de santé (8 500 personnes déplacées et communautés hôtes).

Accès à l'éducation

Tableau 21 – Liste non exhaustive des programmes d'éducation ciblant les déplacés

Organisation	Lieu	Détails de l'assistance
COOPI (avec soutien UNICEF)	îles (Gomirom-Doumou, Kilie, Narh, Ngalamia)	Soutien aux écoles, fournitures scolaires, volet pour les enfants en situation de reddition
Handicap International	10 villages et 9 sites au Kaya et au Mandil (écoles formelles et informelles)	Construction d'écoles, formation de maîtres, kits scolaires, formation en éducation inclusive, suivi personnalisé des enfants en situation de handicap, mise en place de centres d'éducation temporaires pour les 9 – 14 ans

De nombreuses **écoles informelles** se sont formées spontanément sur les sites de déplacés. De la même manière que pour les centres de santé, la question de la prise en charge par l'Etat des écoles informelles et des écoles mises en place par les ONG pour les déplacés reste ouverte.

Protection

Tableau 22 – Liste non exhaustive des programmes de protection ciblant les déplacés

Organisation	Lieu	Détails de l'assistance
COOPI	îles (Gomirom-Doumou, Kilie, Narh, Ngalamia)	Identification et prise en charge des personnes vulnérables
Oxfam	Divers	Activités de protection à base communautaire, pour lutter contre la violation des droits (arrestations arbitraires, détentions arbitraires, corruption dans le système judiciaire), les agressions sexuelles, le déni de responsabilité, la taxation illégale
CICR	Divers	Activités détention (respect des droits des détenus), protection de la population civile (plaidoyer, formation)
OCHA	Divers	Plaidoyer auprès des forces militaires et des autorités, par le biais d'une réunion de coordination civilo-militaire.

Moyens d'existence et solutions durables

Tableau 23 – Liste non exhaustive de programmes *Livelihood* ciblant les déplacés

Organisation	Lieu	Détails de l'assistance
Handicap International	Départements du Kaya et du Mandil	132 ménages sont appuyés en AGR (dons de 60 000 CFA – environ 91 euros - en matériel).
CICR		Distribution de pirogues, de filets et hameçons, appui à des femmes chefs de ménage avec dons d'animaux pour élevage
OIM	Sites de déplacés et villages	Intégration socio-économique
Intersos	Département de Fuli, 12 sites et 5 villages	Dons de semences, d'outils agricoles, aménagement de zones de maraîchage (30 000 bénéficiaires – 50% retournés, 50% déplacés)
Intersos	Environs de Kaya	Sécurité alimentaire (200 ménages)
Care	Divers	Sécurité alimentaire Lancement en cours d'un programme de 4 ans pour l'autonomisation des déplacés à Ngouri.
CICR		Distributions de semences, appui à l'élevage (vaccination), formation d'auxiliaires vétérinaires dans les communautés.
Oxfam		Sécurité alimentaire

Un **projet de développement** intitulé **RESILAC** (budget total 35 millions d'euros, pour les 4 pays, sur 4 ans) devrait démarrer en 2018. Financé par l'UE, par l'intermédiaire de l'Agence Française de Développement, il est mis en œuvre par différentes ONG (ACF, CARE, Comité catholique contre la faim et pour le développement.). Il cible les communautés-hôtes à 75% et les déplacés à 25%. Il se focalise notamment sur le développement agricole et sur l'emploi des jeunes.

La **Force Multinationale Mixte** (FMM) prévoit de mener des opérations civiles via les *Quick Impact Projects* (QUIPS), sur financement de l'Union Africaine : construction d'infrastructures (écoles, santé), et réseau d'adduction d'eau.

Cohabitation pacifique

Pour améliorer la cohabitation pacifique entre déplacés et populations hôtes, plusieurs ONG se sont engagées dans des **activités de médiation avec les autorités locales** – traditionnelles et formelles, pour l'attribution de terres aux personnes déplacées (COOPI, CARE, Intersos).

Les cas de personnes en situation de **reddition de Boko Haram** ont commencé en août 2015 : il y aurait eu **entre 1 300 et 1 800 cas**¹⁵⁴. Sur le plan judiciaire, ceux qui se sont rendus de manière volontaire bénéficient d'une **forme d'immunité**¹⁵⁵. Un programme de suivi de réinsertion avait été annoncé par le gouvernement mais n'a pas vu le jour. Leur gestion s'est donc organisée de manière *ad hoc*.

Ces personnes en situation de reddition (PSR) ont d'abord été **interrogées** par les services de renseignement à Bagasola. Les femmes et les enfants ont été **libérés** rapidement (en novembre 2016) tandis que les hommes ont été détenus plusieurs mois avant d'être libérés progressivement. Le CICR a joué un rôle dans le suivi de ces détenus.

Les « repentis », une fois libérés, ont été **remis aux chefs de canton** qui ont opéré un **travail de médiation** dans les villages pour convaincre les communautés d'accepter les repentis. L'accompagnement a donc été relativement limité.

Un **centre de transit et d'orientation** a été créé à Bol par le Ministère de l'action sociale avec le soutien de l'UNICEF pour les **mineurs « repentis » non accompagnés**. Fin 2017, **104 enfants** avaient transité par le centre (458 enfants repentis qui étaient en famille sont quant à eux directement rentrés avec leurs familles). Ces enfants étaient des garçons principalement, entre 5 et 17 ans, de nationalité tchadienne mais aussi nigérienne, nigériane et camerounaise. Ils ont été forcés de rejoindre Boko Haram, la plupart pour servir de kamikazes. Les enfants qui transitent par le centre sont ceux considérés comme ne présentant aucun risque par les services de renseignement.

Ils ont bénéficié d'un **appui psychosocial**, et ont pu rejoindre leur famille, après quelques semaines, grâce à un travail de **réunification familiale** et de **médiation** opéré par l'Action sociale. Un suivi post-réunification est organisé une fois par mois. Il semblerait que les enfants sont bien acceptés par les communautés¹⁵⁶. Les réunifications transfrontalières, opérées avec l'aide du CICR, ont quant à elles pris plus de temps (plusieurs mois).

“ Une jeune fille camerounaise de 16 ans est passée par le centre. Elle est restée avec Boko Haram pendant trois ans. Ils la préparaient à devenir kamikaze. Elle a fui du Cameroun au Nigéria. L'armée nigériane l'a remise à l'armée nigérienne qui l'a remise à l'armée tchadienne qui l'a remise à l'Action sociale. ”

– **Autorité locale, Bol**

4.2.3. RETOURNES TCHADIENS

Les retournés étant considérés comme des Tchadiens, le gouvernement est le principal responsable de leur accueil et de leur bien-être. C'est cette dynamique qui a présidé à l'adoption d'un plan national de réinsertion des retournés. Toutefois, faute de financement, ce plan n'a pas été mis en œuvre.

A l'arrivée fin 2013/ début 2014 des retournés de RCA, le Tchad a fourni à ces populations une **aide significative**. Il a assuré leur rapatriement et leur sécurité, leur a attribué des sites, a construit des

¹⁵⁴ Entretiens avec différents informateurs clés, Novembre 2017

¹⁵⁵ Entretien avec le Ministère de la Justice, Décembre 2017

¹⁵⁶ Sur la base d'entretiens avec des autorités, Novembre et Décembre 2017

abris, leur a fourni une assistance alimentaire. En avril 2014, il a attribué des conventions de gestion des sites à des ONG : Secours Catholique et Développement - SECADEV (Logone Oriental), CRT (Moyen-Chari) et ADES (Gaoui).

Mais la **crise économique** subie par le Tchad depuis 2014 a eu des conséquences drastiques sur l'assistance fournie aux retournés. Les **financements** de l'Etat ayant été arrêtés en 2015, les conventions de gestions des sites sont devenues caduques.

A **Gaoui**, l'Etat intervient peu, hormis sur le plan de la coordination et de la planification. La gestion du site est assurée par un comité composé d'un président, et de deux délégués pour chacun des blocs. Au **Sud**, l'Etat est présent, via les représentants du Ministère de l'Action Sociale.

En sus d'une présence relativement limitée de l'Etat, **peu d'ONG** sont actives dans les sites de retournés. A la construction du site de Gaoui, beaucoup d'organisations internationales (OI) et d'ONG sont venues intervenir sur le site (ADES pour la gestion globale du camp ; OIM pour l'enregistrement et la santé ; ACF pour la sécurité alimentaire et la santé ; UNICEF pour l'éducation), mais fin 2014/début 2015 tous sont partis – parfois pour se déployer au Lac. **ACTED** est aujourd'hui la seule ONG active de manière permanente à Gaoui. Au Sud, le nombre d'organisations actuellement actives dans les sites de retournés est relativement limité (PAM, Care, IHDL, OIM, UNICEF, APFLT dans les sites de Goré, nombre encore plus faible d'organisations dans les sites de Maro) en comparaison de la situation qui prévalait jusqu'à 2015 (une vingtaine d'organisations). Au Lac, le HCR fournit un soutien aux populations de retournés, dans le cadre des « populations affectées », sous la coordination du système des *clusters*.

L'OIM est l'organisation en charge de l'**enregistrement** des retournés. Des mises à jour des listes sont organisées de manière régulière – la dernière a eu lieu en juin 2017. Des incertitudes demeurent (personnes inscrites deux fois, personnes ayant quitté le camp toujours inscrites, vente de faux *token*).

Services de base

Assistance alimentaire

Tableau 24 – Assistance alimentaire fournie aux retournés

Zone	Organisations	Type d'assistance	Détails
Sud	PAM <i>via</i> : Islamic Relief Worldwide - - IRW (Logone-Oriental) IHDL (Moyen-Chari)	Coupons Cash à partir de décembre 2017 (3000 FCA par personne dans le ménage)	Assistance systématique et régulière
Gaoui	ONG, turques notamment	Vivres	Assistance ponctuelle
Lac	PAM	Distribution de vivres sur les îles	Assistance systématique et régulière

Des distributions de vivres sont organisées de manière sporadique par des ONG, en particulier turques, notamment au moment de la fête de l'Aïd.

Abris et Eau, Assainissement et Hygiène (EAH)

Tableau 25 – Liste non exhaustive des programmes Abris / EAH ciblant les retournés

Organisation	Lieu	Détails de l'assistance
Care	Maro	EAH
Secadev	Kobiteye, Danamdja, Djako	Forages, formation des comités de gestion des points d'eau (fonds CERF, 24 000 bénéficiaires, programme terminé en juin 2017)
Secadev	Kobiteye, Danamdja, Djako, Moigoma	Construction de 600+ abris pour les personnes les plus vulnérables (fonds OIM)
Oxfam	Lac	EAH

Accès à la santé

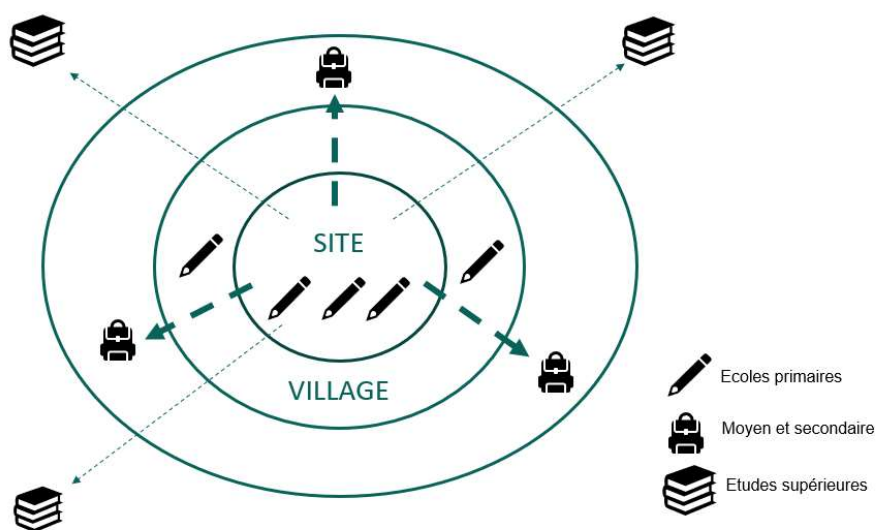
Carte 15 – Accès à la santé dans les sites de retournés du Logone Oriental et du Logone Occidental



A Gaoui, l'OIM a fermé en 2015 son centre de santé, de sorte que les délégués communautaires organisent les référencement et des collectes d'argent pour payer les soins. Au Sud, IRC a fermé en 2015 son centre de santé à Kobiteye. Une assistante psychosociale est présente sur le site depuis 2014 (financée par l'OIM). Le centre de santé de Danamdja manque de médicaments et de personnel. Les retournés peuvent être référés dans les hôpitaux de Goré et de Moundou mais les soins y sont payants. Le projet CAFAC (4 million USD, financement anonyme américain, 3 ans) mis en œuvre par CARE, soutient 50 centres de santé du Logone Oriental et du Moyen-Chari via des formations sanitaires, des formations de sages-femmes, un approvisionnement en médicaments et équipements.

Accès à l'éducation

Figure 30 – Accès à l'éducation dans les sites de retournés



Le site de **Gaoui** dispose d'une école soutenue par l'UNICEF dans laquelle le gouvernement a envoyé deux enseignants, et de deux écoles créées par des ONG. Les enfants souhaitant suivre l'école secondaire n'ont d'autre choix que de s'inscrire dans les écoles privées aux alentours, qui sont payantes. Enfin, quelques écoles coraniques ont été créées au niveau du site.

Au **Sud**, les enfants peuvent généralement aller à l'école primaire à proximité (écoles dans le village du Kobiteye, et sur le site de Djako par exemple). A partir de la 6^{ème}, les enfants vont à l'école en ville (écoles situées à 7 km tant du site de Kobiteye dans le Logone Oriental, que du site de Djako).

Protection

Tableau 26 – Liste non exhaustive de programmes de protection ciblant les retournés

Organisation	Lieu	Détails de l'assistance
UNICEF	Lac, Sud	Assistance aux enfants non-accompagnés, séparés et enfants associés aux groupes et forces armées : système de prise en charge : enregistrement, prise en charge transitoire, recherche familiale, réunification (fonds propres et financements japonais, ECHO et CERF)
OIM	Kobiteye (Sud)	Assistance PSS aux femmes victimes de violence
APLFT	Goré (Sud)	Assistance juridique aux femmes victimes de violence
CARE	Divers	FGBV : formation, sensibilisation, identification de relais, appui PSS (projet CERF)

Moyens d'existence et solutions durables

Tableau 27 – Liste non exhaustive des programmes *Livelihood* ciblant les retournés

Organisation	Lieu	Détails de l'assistance
OIM	Lac	Projet de réintégration socio-économique
Intersos	Lac (Fuli), 12 sites et 5 villages	Dons de semences, d'outils agricoles, aménagement de zones de maraîchage (30 000 bénéficiaires – 50% de retournés et de déplacés)
IHDL	Sud	Appui en matière de production maraîchère, animaux pour petits élevages, distributions de moulins à mil
PAM	Sud	Aménagement de la route Goré-Kobiteye en 2015 sur la base d'un système bons alimentaires contre travail (mais depuis 2015 aucun projet de résilience n'a été réalisé)
Care	Sud (Danamdja, Kobiteye et villages-hôtes)	Développement de maraîchages communautaires, promotion de l'élevage des petits ruminants, développement des AGR pour les femmes et les ménages pauvres, formation professionnelle pour faciliter l'insertion économique des jeunes (via plusieurs projets financés par ECHO, BPRM, BMZ)
Oxfam	Lac	Sécurité alimentaire
ACTED	Gaoui	Relocalisation (aide au logement d'une durée de 6 mois). 2 823 bénéficiaires, dont 105 ménages en province. Cash for Work (2 500 CFA, soit 4 euros, par jour pendant 10 jours du mois) AGR

Photographie 16 – Marché, site de retournés de Kobiteye, 29 novembre 2017



Cohabitation pacifique

L'OIM a organisé une campagne de sensibilisation pour promouvoir la cohabitation pacifique à Kobiteye.

4.2.4. POPULATIONS EN MOUVEMENT (MIGRANTS ET REFUGIES)

Les populations en mouvement n'entrent pas dans le champ d'intervention de la majorité des ONG. En conséquence, les **mécanismes d'assistance disponibles sont très limités**. Notons que parmi les 63 migrants interviewés, seuls 12 ont fait mention d'une quelconque assistance au cours de leur voyage.

Les migrants et réfugiés en mouvement reçoivent souvent de l'aide de la part des **communautés d'origine** présentes dans le lieu d'arrivée ou de transit. La communauté haoussa à Abéché par exemple s'organise autour d'un chef communautaire. Celui-ci accueille les migrants haoussa et tous les autres qui auraient besoin d'un logement. Le chef communautaire organise leur hébergement dans de grandes concessions contre 2 500 CFA par mois (4 euros) pour ceux qui restent et travaillent à Abéché, et 1 000 CFA (1,5 euro) pour toute la période pour ceux qui ne font que transiter. L'Eglise catholique peut également fournir une aide sporadique aux migrants : à Abéché par exemple, le **foyer catholique** fournit aux migrants en provenance d'Afrique de l'Ouest, eau et nourriture, parfois une aide à l'hébergement ou pour rentrer à N'Djamena.

Dans un nombre de cas très limité, ils peuvent bénéficier **d'aides au retour** de l'OIM ou d'une prise en charge par le HCR et la CNARR dans le cas des réfugiés. Ces populations comptent souvent parmi les plus vulnérables, car en transit dans des zones peu quadrillées par l'Etat ou les organisations humanitaires, et aux prises parfois avec des réseaux clandestins transfrontaliers.

4.3. DEFIS

4.3.1. BESOINS NON COUVERTS PAR CATEGORIE DE PERSONNES

Réfugiés

Assistance alimentaire

Pour de nombreux réfugiés, la ration alimentaire n'est pas suffisante. Dans les camps de l'Est par exemple, la durée moyenne de la ration alimentaire mensuelle est de 16,3 jours. Seuls 8,1% des ménages ont une ration qui dure la totalité du mois¹⁵⁷.

Cela s'explique par plusieurs facteurs :

- La **réalisation de profilages** pour la mise en place d'une assistance alimentaire non systématique dans les camps du Ouaddaï, à Djebal, Kerfi et dans les camps du Sud
- Les mesures *Livelihood* qui devaient accompagner la suppression de l'assistance n'ont pas été mises en place

“ Après le profilage, je me suis retrouvé dans la catégorie des nantis et ne reçois donc plus d'assistance. Mais moi je suis pauvre !”

– Réfugié centrafricain, 41 ans, Belom

¹⁵⁷ UNHCR, Résultats de l'enquête Smart / Sens auprès des réfugiés de l'Est du Tchad, Novembre-Décembre 2017

- La **réduction plus générale de l'assistance alimentaire**
- L'absence d'assistance alimentaire régulière pour les réfugiés hors camp.

Cela suscite de nombreux **mécontentements**, d'autant que plusieurs informateurs au Sud du pays ont estimé que les enquêtes de profilage n'ont pas été correctement réalisées (manque de qualification des enquêteurs en matière de collecte d'informations, par exemple). Un système de gestion des plaintes a été mis en place pour les ménages qui estimaient avoir été mal catégorisés.

“A Amdjarass, les femmes demandent à se faire retirer leurs implants car elles ont appris que les rations vont d'abord aux femmes enceintes. »

– Médecin, Iriba

Abri, EAH

Le nombre de forages d'eau est perçu comme insuffisant dans certains camps de réfugiés, au Sud comme à l'Est du pays, ce qui nuit à la cohésion sociale au sein du camp.

Tableau 28 – Perception des insuffisances de l'assistance EAH (Réfugiés)

Zones	Camp	Insuffisances ¹⁵⁸
Est	Camps du Wadi Fira	Manque d'eau (15 litres d'eau par personne durant la saison des pluies, 5 à 8 litres par personne en saison sèche)
Sud	Dosseye	36/41 forages sont fonctionnels, dont 26 seulement sont opérationnels
Sud	Doholo	7 forages sur 9 sont en fonctionnement, un quartier entier sans forage, latrines non fonctionnelles

Accès à la santé

Le manque de médicaments et de matériels dans les centres de santé peut affecter leur capacité à prendre en charge de manière effective et gratuite les réfugiés.

¹⁵⁸ Sur la base des discussions de groupe et des entretiens avec le HCR et les organisations de mise en œuvre, Novembre et Décembre 2017

Tableau 29 – Perception des insuffisances en matière d'accès à la santé (Réfugiés)

Zones	Camp	Insuffisances ¹⁵⁹
Est	Gaga	Manques de médicaments
Sud	Dosseye	Faible capacité de la maternité du camp, manque de matériels (kits d'accouchement, chaises de consultation), manque de médicaments contre la fièvre typhoïde et le paludisme
Sud	Doholo	Référencements des cas graves retardés, pas d'examen cliniques, retards de livraison des médicaments, doses contre la malnutrition insuffisantes, absence d'électricité dans le centre de santé, absence d'ambulance pour amener les cas graves à l'hôpital

Education

L'accès à l'école est perçu comme défaillant dans certains camps.

Tableau 30 – Perception des insuffisances en matière d'accès à l'éducation (Réfugiés)

Zones	Camp	Insuffisances ¹⁶⁰
Est	Bredjing / Treguine	Filière scientifique au bac non disponible, bourses trop peu nombreuses, accès aux études universitaires limité
Est	Gaga	Manque de manuels pour le primaire et le secondaire ¹⁶¹ , pas de bac scientifique, peu d'opportunités pour aller à l'université, pas d'apprentissage des langues hors arabe
Sud	Dosseye	Pas de prise en charge des frais de scolarité pour tous, insuffisance de formation des enseignants, insuffisance des fournitures scolaires, absence d'un collège /lycée dans le camp (collège/lycée situé à 7km), faible capacité et absence de sécurisation de l'Espace ami des enfants du camp.
Sud	Doholo	Pas de prise en charge des frais de scolarité pour tous, manque d'infrastructures dédiées, collège trop éloigné (6km), manque de personnel, pas de kits scolaires pour tous

L'insuffisance des opportunités en matière de **formation professionnelle** est perçue comme un manque important par les réfugiés.

¹⁵⁹ Sur la base des discussions de groupe et des entretiens avec le HCR et les organisations de mise en œuvre, Novembre et Décembre 2017

¹⁶⁰ Sur la base des discussions de groupe et des entretiens avec le HCR et les organisations de mise en œuvre, Novembre et Décembre 2017

¹⁶¹ Malgré de bons indicateurs en la matière selon le HCR (un manuel pour deux élèves en moyenne)

Tableau 31 – Perception des insuffisances en matière de formation professionnelle (Réfugiés)

Zones	Camp	Insuffisances ¹⁶²
Est	Camps d'Iriba	Pas de centre de formation professionnelle
Est	Gaga	Pas de centre de formation professionnelle
Est	Bredjing & Tréguine	Centre de formation trop éloigné (Hadjer Hadid), offre trop limitée
Sud	Dosseye	Durée trop courte des formations, absence de reconnaissance officielle des diplômes.
Sud	Doholo	Centre de formation trop éloigné (12km)

Protection

En matière de protection, les vulnérabilités des femmes ont été très souvent évoquées : violences subies par les femmes allant chercher du bois de chauffe hors du camp, cas de prostitution.

Moyens d'existence (Livelihood)

Dans tous les camps, la **question du manque d'opportunités**, en particulier pour la jeune génération, a été soulignée. Dans le camp de Doholo (Sud), la discussion de groupe a permis de détailler les besoins : AGR pour lancer des activités commerciales, bœufs d'attelage pour labourer, délivrance d' « à qui de droit » permettant de sortir du Tchad.

“ Dans le camp, il y a un problème d'absence de travail. Du coup, les jeunes ont vidé le camp, jusqu'en Algérie, au Niger, Nigéria. Moi, j'ai un projet de voyage, mais je n'ai pas d'argent. Tous les jeunes ont des projets de voyage, mais il leur manque l'argent. En plus, la réinstallation n'aboutit pas, ici. Je ne connais qu'une seule personne qui a été réinstallée, au Canada, parce qu'elle était malade. ”

– Réfugié centrafricain, Doholo

¹⁶² Sur la base des discussions de groupe et des entretiens avec le HCR et les organisations de mise en œuvre, Novembre et Décembre 2017

Tableau 32 - Besoins exprimés de manière récurrente par les réfugiés interviewés individuellement

Zone	Besoins exprimés de manière récurrente par les réfugiés interrogés
Est	Education (52%)
	Assistance financière, principalement pour achat de nourritures et lancement d'activités (45%)
	Santé (19%)
Sud	Assistance financière et matérielle (52%)
	Amélioration / rénovation des abris (32%)
	Réinstallation (29%)
Lac	Assistance financière, principalement pour lancer une activité commerciale (93%)
	Amélioration de l'assistance médicale (50%)
	Education (36%)
	Hygiène (36%)
N'Djamena / Gaoui	Santé (75%)
	Assistance financière (50%)
	Education (50%)

Déplacés internes

La **sécurité nutritionnelle** des déplacés reste problématique (fort taux de sous-nutrition). De nombreux cas de **malnutrition sévère** sont recensés. Les femmes enceintes ne sont pas suffisamment suivies.

La **sécurité alimentaire** des déplacés n'est pas assurée, dans une zone avec pourtant un fort potentiel (agriculture et élevage)

L'accès à l'eau potable reste un problème latent : manque de forages, mauvaise qualité de l'eau.

De nombreux déplacés ont accès aux **centres de santé** mis en place par les ONG, services auxquels ils n'avaient pas accès dans leur zone d'origine, délaissée des services publics. Toutefois, les distances à parcourir pour accéder aux soins sont parfois trop importantes pour certains déplacés.

De nombreux déplacés ont accès à des **écoles** mises en place par les ONG, ou à des écoles informelles, services auxquels ils n'avaient pas toujours accès dans leur zone d'origine. Mais ces écoles restent trop peu nombreuses. Les opportunités en matière de formation technique sont également insuffisantes.

La question de la **protection des femmes** (violences, mariages précoces), et des **enfants** (enfants abandonnés ou séparés en raison du conflit), déjà prégnante avant le conflit, reste un problème majeur.

Le **problème de l'accès à la terre** est très prégnant et complique la constitution de moyens de subsistance pour les déplacés, via la pêche, l'agriculture et le commerce. 75% des déplacés interviewés ont déclaré ne vivre que des aides fournies par les ONG.

Tableau 33 – Besoins exprimés de manière récurrente par les déplacés interviewés

Zone	Besoins exprimés de manière récurrente par les déplacés interrogés
Lac	Assistance financière et matérielle (76%)
	Amélioration de l'assistance médicale (48%)
	Amélioration des conditions d'hygiène (53%)

Retournés

Assistance alimentaire

L'assistance fournie par le PAM en cash (3 000 FCFA, soit 4,5 euros) est insuffisante pour couvrir les besoins en nourriture des retournés.

EAH et Infrastructures

Tableau 34 – Perception des insuffisances en EAH et infrastructures pour les retournés

Zones	Site	Insuffisances ¹⁶³
N'Djamena	Gaoui	8 forages sont tombés en panne, 10 sont en fonctionnement. Pas d'électricité (hormis un groupe électrogène privé)
Sud	Kobiteye / Danamdja	Beaucoup vivent dans des tentes depuis 2014. Kobiteye : forages insuffisants (12/18 en fonctionnement pour une population d'environ 6000 personnes) ; nombre de latrines insuffisant

Accès à la santé

Tableau 35 – Perception des insuffisances en matière d'accès à la santé pour les retournés

Zones	Site	Insuffisances ¹⁶⁴
N'Djamena	Gaoui	Pas de médecin, pas de centre de santé, pas d'ambulance, pas de système de référencement
Sud	Kobiteye / Danamadja	Kobiteye : pas de centre de santé, pas d'ambulance. Danamdja : capacité insuffisante du centre de santé.

¹⁶³ Sur la base des discussions de groupe et des entretiens avec les organisations sur place, Novembre 2017

¹⁶⁴ Sur la base des discussions de groupe et des entretiens avec les organisations sur place, Novembre 2017

Accès à l'éducation

Tableau 36 – Perception des insuffisances en matière d'accès à l'éducation pour les retournés

Zones	Site	Insuffisances ¹⁶⁵
N'Djamena	Gaoui	Absence d'écoles secondaires publiques aux alentours du site.
Sud	Kobiteye / Danamadja	Pas de prise en charge des frais de scolarité pour tous. Collège trop éloigné (7km). Pas de formation professionnelle.

Livelihood

Tableau 37 - Perception des insuffisances en matière de moyens d'existence pour les retournés

Zones	Site	Insuffisances ¹⁶⁶
N'Djamena	Gaoui	Graves difficultés à trouver du travail (opportunités peu nombreuses, discriminations à l'embauche, frais de transport pour la capitale). Besoins en AGR.
Sud	Kobiteye / Danamadja	Manque d'opportunités. Besoins de charrues, de bœufs d'attelage, d'appui en matériel agricole et pour lancer des commerces.
Lac		Pas ou peu d'opportunités économiques. Problème de l'accès à la terre

“ Les ONG ont vocation temporaire, nous avons besoin de vivre de notre propre travail. On a les compétences, mais il nous manque le capital pour démarrer. ”

Retourné de 40 ans, Lac

¹⁶⁵ Sur la base des discussions de groupe et des entretiens avec les organisations sur place, Novembre 2017

¹⁶⁶ Sur la base des discussions de groupe et des entretiens avec les organisations sur place, Novembre 2017

Tableau 38 – Besoins exprimés de manière récurrente par les retournés interviewés

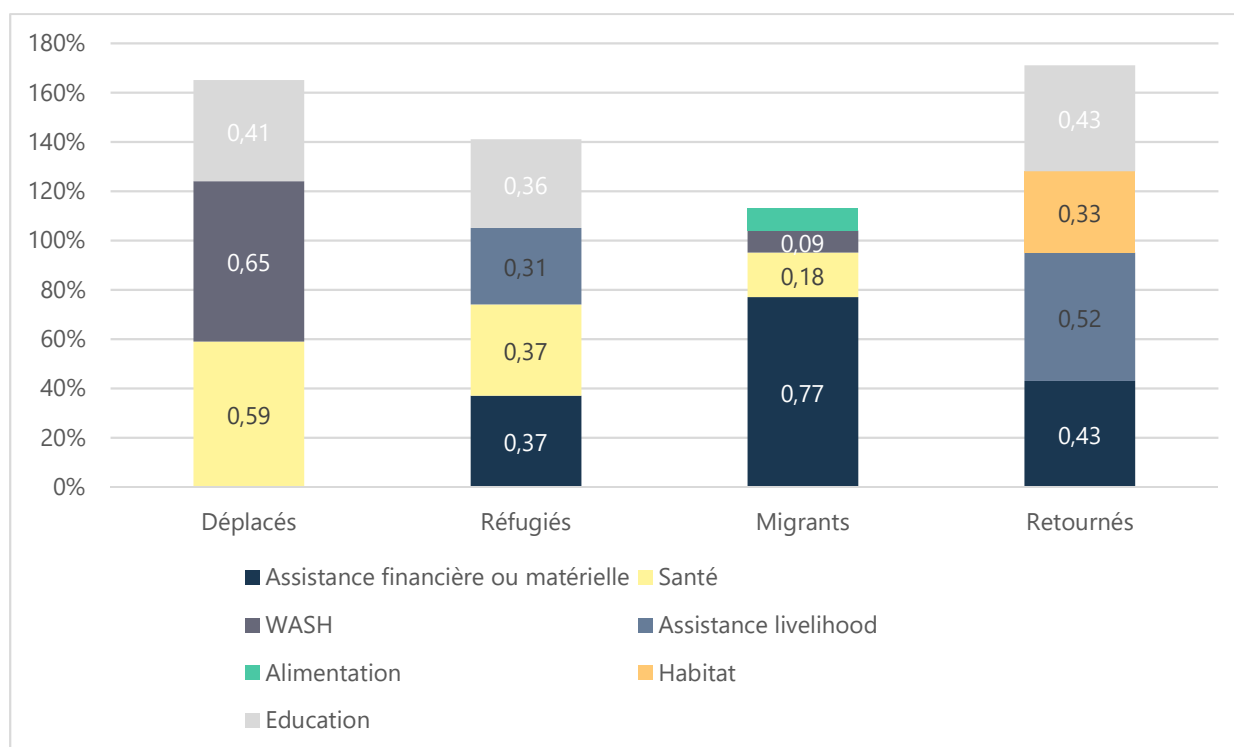
Zone	Besoins exprimés de manière récurrente par les retournés interrogés
Sud	Rénovation des abris (63%)
	Assistance financière, principalement pour lancement d'activités (50%)
	Opportunité d'emploi (38%)
	Education / formation (25%)
Lac	Amélioration de l'accès à l'éducation (60%)
	Assistance financière, principalement pour lancement d'activités (60%)
	Accès à la santé (40%)
N'Djamena / Gaoui	Assistance financière (86%)
	Amélioration de l'assistance médicale (57%)
	Education / formation (43%)

Migrants

Tableau 39 – Besoins exprimés de manière récurrente par les migrants interviewés

Besoins exprimés de manière récurrente par les migrants interrogés
Assistance financière (27%)
Assistance médicale (6%)

Figure 31 – Principaux besoins non couverts mentionnés par les 185 interviewés, par catégorie de population (en % des répondants)







4.3.2. BESOINS NON COUVERTS PAR ZONE

Nord

Au Nord, les **populations en transit** – migrants et réfugiés en mouvement – sont très peu assistés. Les organisations susceptibles de leur délivrer des services ont une présence relativement limitée dans cette zone peu peuplée et enclavée (services publics, ONG). Leur clandestinité rend toute tentative d'assistance malaisée.

Tableau 40 – Matrice des besoins non couverts par catégories de population au Nord

Secteur / Catégorie	Aide alimentaire	Shelter et WASH	Santé	Education	Livelihood et solutions durables	Recensement, protection
Réfugiés	Même situation que les migrants (ne revendiquent pas leur statut de réfugiés)		Même situation que les migrants (ne revendiquent pas leur statut de réfugiés)		Opportunités de travail dans les mines d'or mais situation sécuritaire difficile et cas d'exploitation	Protection UNHCR en cas d'identification.
Déplacés	n/a					
Retournés	n/a					
Migrants	Par leurs propres moyens	Par leurs propres moyens	Accès aux services tchadiens payants, mais services limités		Opportunités de travail dans les mines d'or mais situation sécuritaire difficile et cas d'exploitation	Recensement par OIM non exhaustif. Retours volontaires OIM.

	Besoins très peu couverts
	Besoins partiellement couverts
	Besoins correctement couverts
	Besoins relativement bien couverts

Est

A l'Est, les réfugiés bénéficient dans les camps d'un éventail complet de services. La sécurité alimentaire, l'éducation, la sécurité des femmes, et surtout le manque de travail restent toutefois des problèmes sérieux. Les migrants bénéficient quant à eux d'une assistance limitée - le cas échéant l'aide de leur communauté d'origine, et un accès (payant) aux services publics tchadiens.

Tableau 41 – Matrice des besoins non couverts par catégorie de population à l'Est

Secteur Catégorie	Aide alimentaire	Shelter et WASH	Santé	Education	Livelihood et solutions durables	Recensement, protection
Réfugiés (324 358)	Aide non systématique (profilage) Réduction de l'assistance Malnutrition critique.	Camp. Manque de forages d'eau.	Centres de santé dans chaque camp mais manque de matériel	Accès limité aux études universitaires. Absence de filière scientifique.	Manque d'opportunités en particulier pour la jeune génération.	Vulnérabilités des femmes.
Déplacés	n/a					
Retournés	n/a					
Migrants	Par leurs propres moyens	Par leurs propres moyens (aide de la communauté)	Accès aux services tchadiens payants	Accès aux services tchadiens payants	Crise économique a réduit les opportunités	Pas de recensement exhaustif.





	Besoins très peu couverts
	Besoins partiellement couverts
	Besoins correctement couverts
	Besoins relativement bien couverts

Sud

Au Sud, les réfugiés ont leurs besoins mieux couverts que les retournés tchadiens. Les migrants bénéficient quant à eux d'une assistance limitée - le cas échéant l'aide de leur communauté d'origine, et un accès (payant) aux services publics tchadiens. Tant les réfugiés, les retournés, et les migrants au Sud souffrent du manque d'opportunités lié à la crise économique.

Tableau 42 – Matrice des besoins non couverts par catégorie de population au Sud

Secteur Catégorie	Aide alimentaire	Shelter et WASH	Santé	Education	Livelihood et solutions durables	Recensement, protection
Réfugiés (72 417)	Aide non systématique (profilage) et insuffisante. Cas des réfugiés hors camp.	Camps. Nombre de forages insuffisants	Centres de santé dans chaque camp mais manque de matériel.	Pas de prise en charge des frais de scolarité pour tous. Collèges /lycées trop éloignés des camps.	Manque d'opportunités en particulier pour la jeune génération. Réinstallation limitée.	Vulnérabilités des femmes.
Déplacés	n/a					
Retournés	Aide non systématique (profilage) et insuffisante.	Habitat peu durable. Nombre de forages et de latrines insuffisants.	Nombre de centres de santé insuffisants. Faible capacité des centres de santé existant.	Pas de prise en charge des frais de scolarité pour tous. Collèges/lycées trop éloignés des camps.	Manque d'opportunités.	Pas de recensement à jour. Cas de retournés réfugiés.
Migrants	Par leurs propres moyens	Par leurs propres moyens (aide de la communauté)	Accès aux services tchadiens payants	Accès aux services tchadiens payants	Crise économique a réduit les opportunités	Pas de recensement exhaustif





	Besoins très peu couverts
	Besoins partiellement couverts
	Besoins correctement couverts
	Besoins relativement bien couverts

Lac

Dans la région du Lac, réfugiés, déplacés et retournés bénéficient de programmes d'urgence : assistance alimentaire, accès à la santé, et à l'éducation. Leur sécurité alimentaire n'est pourtant pas assurée et leur dispersion géographique peut rendre difficile leur accès aux soins et à l'éducation. Enfin, le difficile accès à la terre et l'absence de solutions durables réduisent leurs perspectives d'autonomisation. Les migrants bénéficient d'une assistance très limitée.

Tableau 43 – Matrice des besoins non couverts par catégorie de population au Lac

Secteur Catégorie	Aide alimentaire	Shelter et WASH	Santé	Education	Livelihood et solutions durables	Recensement, protection
Réfugiés (9 000)	Sécurité alimentaire non assurée, malgré un vaste programme du PAM et le fort potentiel agricole de la zone.	Camp	Centre de santé au camps de Dar Es Salam, mais état non satisfaisant	Passage de l'anglais au français pour les Nigériens	Manque d'opportunités, difficile accès à la terre. Réinstallation non commencée.	Enregistrement par UNHCR / CNARR. Défi de la protection des femmes seules.
Déplacés (150 000)		Programmes d'aide à l'auto-construction (huttes). Manque de forages, mauvaise qualité de l'eau.	Accès aux centres de santé des ONG. Mais distances parfois longues et accès limité sur les îles.	Accès à l'éducation (écoles informelles) sur les sites de déplacés. Accès limité sur les îles.	Divers programmes. Mais difficile accès à la terre.	Problématique de l'enregistrement (pas de données biométriques, nombreux déplacements). Personnes vulnérables (femmes, enfants).
Retournés (18 000)		UNHCR à Dar Naheem.	Accès aux centres de santé. Mais distances parfois longues	Passage de l'anglais au français pour certains retournés du Nigéria	Manque d'opportunités	Documentation pour Tchadiens retournés du Niger / Nigéria
Migrants (1 000)		Incertitudes quant à leur capacité à bénéficier de l'assistance alimentaire du PAM	Par leurs propres moyens	Accès aux services tchadiens, relativement limités	Manque d'opportunités. Retours volontaires.	Recensement par OIM (DTM)

	Besoins très peu couverts
	Besoins partiellement couverts
	Besoins correctement couverts
	Besoins relativement bien couverts

4.3.3. LIENS ENTRE L'ASSISTANCE ET LA MOBILITE - CONCLUSION

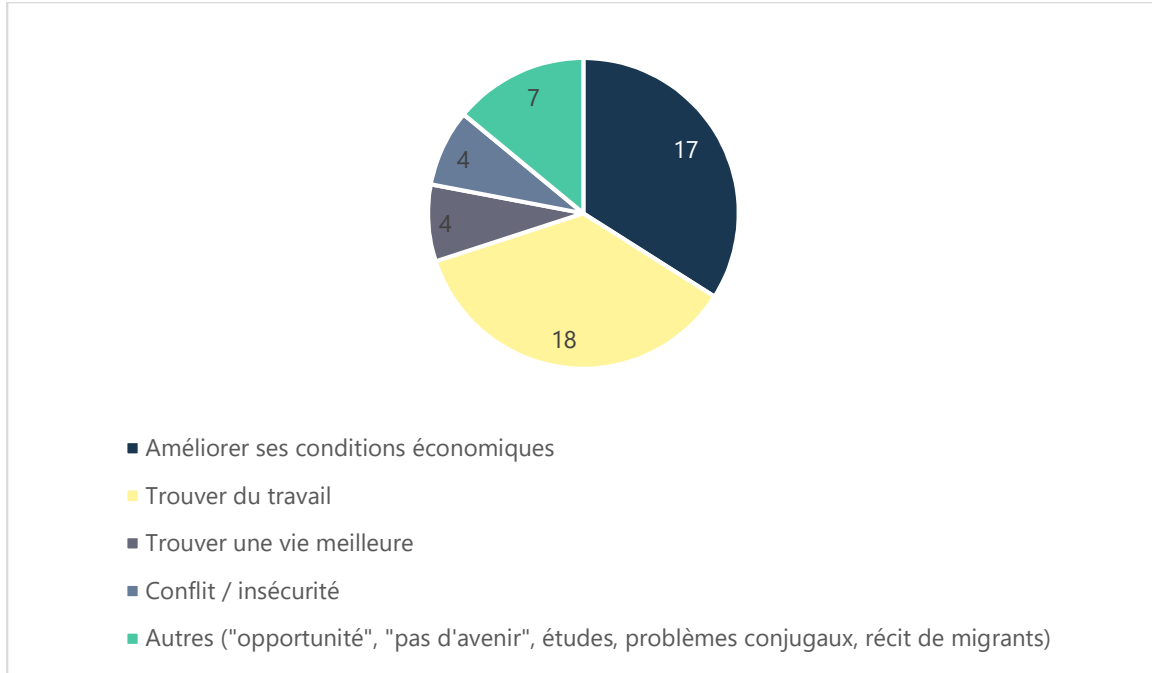
Les besoins non couverts décrits dans cette section sont de plusieurs types :

- **Les besoins en assistance de court terme** (aide alimentaire, abris et EAH, santé, recensement)
- **Les besoins en assistance de long terme** (éducation, *livelihood*, et solutions durables)

- **Les besoins en protection**

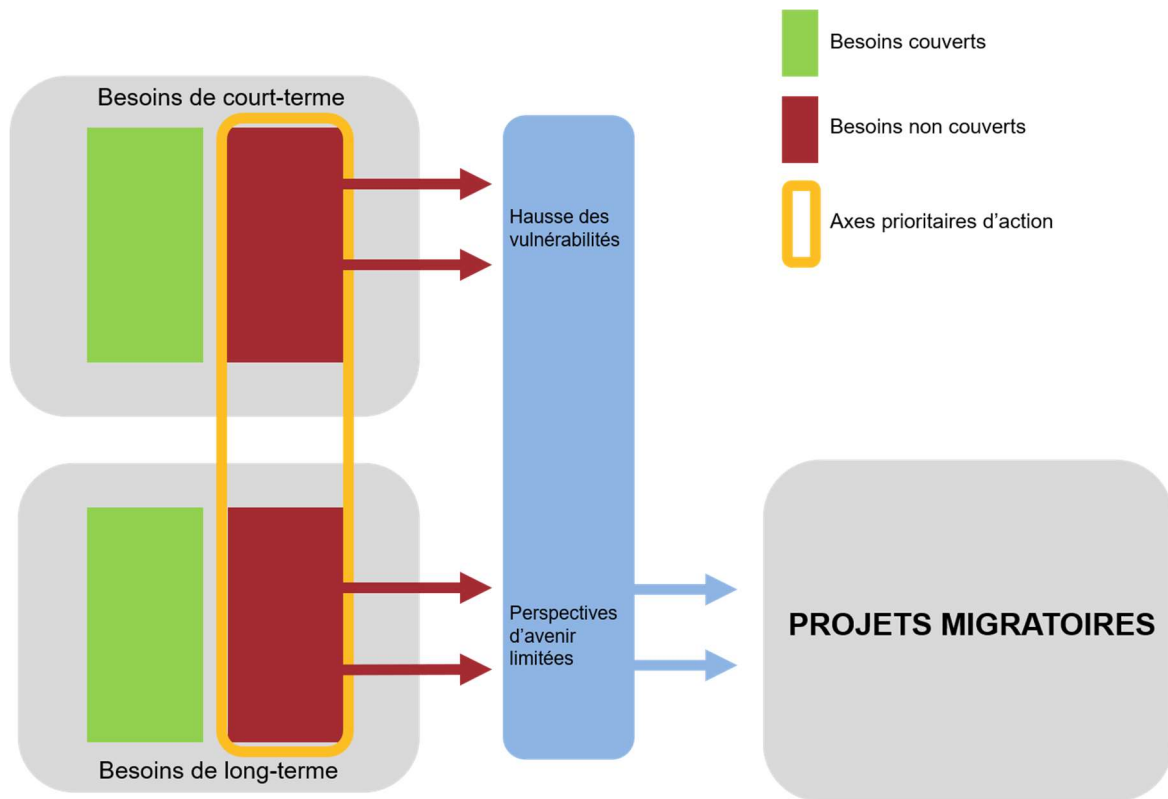
Au cours des entretiens réalisés sur le terrain avec des réfugiés et des migrants, ce sont les **manques relatifs aux besoins de long terme (manques d'opportunités, tant en matière d'éducation que de travail)** qui semblent être les facteurs les plus importants dans la décision de migration¹⁶⁷.

Figure 32 – Facteur ayant présidé à la décision de migration parmi les migrants interviewés (49 migrants ayant donné une réponse à la question « Qu'est-ce qui vous a décidé à partir ? »)



¹⁶⁷ Sur la base des discussions de groupes conduites dans les camps de réfugiés et des entretiens réalisés avec les migrants, Novembre et Décembre 2017

Figure 33 – Représentation schématique des liens entre l'assistance et la formulation de projets migratoires



Dans ce contexte, il importe d'adopter une **approche dynamique** dans la prestation de l'assistance aux **personnes qui ne sont pas encore en mouvement** (réfugiés, retournés, déplacés sur les camps / sites et hors camps / sites) qui ciblerait :

Axe 1 - leurs besoins de court-terme non-couverts, afin de réduire rapidement l'impact des vulnérabilités structurelles, juridiques, socio-économiques et sociétales, sur leur bien-être (provision de biens alimentaires, de soins, d'abris, services de protection, etc.)

Axe 2 - leurs besoins de long-terme non-couverts, afin de leur offrir pour le moyen-terme de véritables perspectives d'autonomisation. L'axe 2 pourra cibler en particulier les jeunes hommes, qui sont plus enclins à prendre la voie de la migration irrégulière.

Pour les **personnes déjà en mouvement** (migrants en transit, réfugiés en mouvement, Tchadiens en mouvement), l'approche pourra suivre les deux mêmes axes, mais sur un temps plus ramassé, afin d'en dissuader une partie de prendre les risques relatifs à la migration irrégulière.

5. RECOMMANDATIONS

A l'intention du HCR, de ses partenaires, et pour considération par le gouvernement tchadien.

MIEUX CONNAITRE LE PHENOMENE MIGRATOIRE POUR MIEUX REpondre AUX DEFIS SOUS-JACENTS

RENFORCER LA COMPOSANTE COLLECTE DE DONNEES DU PROJET MIGRATIONS MIXTES DU HCR ET DE LA CNARR¹⁶⁸

Objectifs

- Se doter de bases de données plus détaillées et plus exhaustives sur les populations en mouvement au Tchad en construisant sur les données déjà récoltées dans le cadre du projet HCR / CNARR réalisé avec le support de la CRT.
- Soutenir les efforts de cartographie détaillée des communautés de migrants étrangers dans les grands centres urbains (par exemple N'Djamena, Abéché, Moundou, Sarh) – *via* une étude quantitative et qualitative portant sur le volume des communautés, leur situation socio-économique, leurs vulnérabilités, leur accès à l'éducation et à la santé, et leurs projets migratoires.

Moyens

- Réaliser des sondages périodiques sur une sélection de routes et de nœuds migratoires, y compris au besoin dans les régions proches des pays voisins.
- Dans le cadre du projet HCR et CNARR de collecte des données sur les réfugiés et migrants, réalisé avec le support de la CRT, s'assurer que la multiplication des relais, planifiée pour 2018, permette une couverture géographique plus large du territoire tchadien, et que tous les relais soient dotés des moyens matériels nécessaires à leurs missions (téléphones portables et tablettes).
- Améliorer la méthodologie d'enquête du projet de collecte de données HCR/CNARR, sur le fondement de l'évaluation réalisée au début de l'année 2018, par la construction d'échantillons aussi représentatifs que possible, l'approfondissement du questionnaire, l'organisation d'une phase test, et la mise en place de mécanismes de contrôle qualité.
- S'assurer que les formations prévues explicitent de manière approfondie la méthodologie d'enquête révisée, qu'elles bénéficient bien à la totalité des relais CRT, et que des mécanismes assurant la durabilité des activités soient bien mis en œuvre (formations de formateurs, mobilisation des ressources, etc.).
- Organiser un système de partage d'information avec l'OIM, en particulier avec son programme DTM à Kalait, voire mettre en place un système commun de collecte de données permettant un partage d'information en temps réel.
- Associer à ces efforts le Ministère des Affaires étrangères qui envisage de créer en 2018 une Direction de la Diaspora et des étrangers au Tchad.

¹⁶⁸ Avec le soutien de la CRT

AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES MOUVEMENTS SECONDAIRES DES REFUGIES DANS LES CAMPS ET HORS CAMPS

Objectif

- Réaliser un profil migratoire détaillé de chaque camp / site de réfugiés, décrivant les tendances en matière de mouvements secondaires (mouvements réalisés et en projet) des réfugiés, en combinant études sur site et interviews de personnes du site en transit ou à destination d'autres régions / pays.

Moyens

- Continuer à mobiliser les communautés de réfugiés, en partenariat avec la CNARR et les ONG actives dans les camps, ainsi que les Présidents élus des réfugiés, chefs de blocs, membres des comités mixtes et identifier des relais communautaires (membres des communautés ayant un ancrage et une influence particulière) afin de les impliquer de manière systématique dans le suivi des mouvements secondaires des réfugiés.
- Former les relais communautaires aux techniques de collecte de données (utilisation de tablettes et de logiciels de sondage, choix aléatoires de répondants, éthique des sondages, etc.).
- Impliquer les relais communautaires dans la réalisation des profils migratoires des camps et sites de réfugiés, afin de s'assurer de la sincérité des répondants qui, face aux HCR ou à ses partenaires, pourraient craindre une suppression de l'assistance.

OPERER UNE ANALYSE PROSPECTIVE DES FLUX DE MIGRATIONS TRADITIONNELLES

Objectif

- Mieux connaître les intentions migratoires et les vulnérabilités des jeunes ruraux résidant dans la capitale.
- Mieux documenter et cartographier les migrations traditionnelles périodiques, par exemple celles liées à la transhumance, au travail, au commerce et aux études, pour alimenter une analyse prospective de la probabilité qu'ont ces flux de se métamorphoser en migrations durables.

Moyens

- Soutenir les efforts de l'OIM dans la réalisation d'une étude quantitative sur les migrations internes. S'assurer que l'étude comprend un volet sur les intentions migratoires hors Tchad de ces migrants internes.
- Réaliser des études de cas sur certains mouvements traditionnels (comme les allers-retours pour le travail avec le Sud libyen, ou la circulation « horizontale », notamment d'étudiants, avec l'Afrique de l'Ouest, le Soudan et l'Arabie saoudite), qui viendront alimenter une analyse prospective des flux.

MIEUX PROTEGER ET ASSISTER LES REFUGIES, MIGRANTS, DEPLACES ET RETOURNES TCHADIENS

AMELIORER LA PROTECTION ET L'ASSISTANCE AUX REFUGIES EN MOUVEMENT ET MIGRANTS VULNERABLES

Objectif

- Réduire la vulnérabilité des migrants et réfugiés en mouvement et leur assurer un accès aux services de base.

Moyens

- Fournir une assistance directe aux réfugiés en mouvement et migrants particulièrement vulnérables (enfants non accompagnés, victimes de traite, victimes d'abus, etc.) par le biais d'unités d'intervention mobiles dans certaines zones clés, en particulier à l'Est et au Nord (autour de Kalait, Abéché, Faya-Largeau, Bardai).
- S'assurer que l'assistance se compose de nourriture, de biens non alimentaires (couvertures, kits d'hygiène), de soins primaires de santé, d'une assistance psychosociale, de conseils et d'abris temporaires.
- Impliquer les migrants et les réfugiés eux-mêmes dans la fourniture de cette assistance.
- Impliquer les relais de la CRT dans la fourniture de l'assistance, en particulier dans son volet « conseil ».
- Créer une unité de réponse rapide avec l'OIM, et en partenariat avec la CNARR, pour identifier les cas de réfugiés, de migrants particulièrement vulnérables et les volontaires au retour, et permettre aux migrants qui le souhaitent d'interrompre leur projet et de revenir chez eux en toute sécurité, y compris depuis les pays voisins, via le projet d'Aide au retour volontaire et à la réintégration de l'OIM.
- Intégrer les migrants particulièrement vulnérables (enfants non accompagnés, victimes de traite ou tortures, handicapés, etc.) au système national de référencement des réfugiés, en partenariat avec les autorités, l'OIM, l'UNICEF et les ONG pertinentes, permettant d'assurer que leurs besoins spécifiques soient pris en compte. S'assurer auprès des autorités que ces personnes vulnérables, quand elles sont présentes sur le territoire de manière irrégulière, obtiennent un droit de séjour temporaire au Tchad.
- S'assurer que le temps de l'identification, les besoins immédiats de la personne soient couverts (en s'appuyant notamment sur les autorités locales et sur les communautés étrangères des villes alentour), dans le cadre d'une coopération effective entre le HCR, l'OIM et les autorités tchadiennes.
- Plaider pour le renforcement des structures étatiques existantes, en particulier les structures de santé, notamment au Nord du pays (hôpitaux de Faya-Largeau et Bardai notamment) et à N'Djamena.
- Renforcer, en partenariat avec l'OIM, les capacités des structures étatiques de gestion des frontières (après opérations de *due diligence*), notamment par le biais de formations sur les droits humains et sur les droits des réfugiés et des migrants, pour les intégrer dans le système national de référencement des personnes en mouvement en situation de vulnérabilité, et les impliquer dans la protection des réfugiés et l'assistance aux migrants vulnérables.
- Soutenir l'établissement de mécanismes de solidarité intra-communautaires pour les personnes en mouvement, en impliquant notamment les chefs communautaires dans les grands centres urbains.

AMELIORER L'ASSISTANCE AUX REFUGIES, DEPLACES INTERNES ET RETOURNES TCHADIENS

Objectif

- Faire évoluer la logique d'assistance à court-terme aux réfugiés, déplacés internes et retournés tchadiens, vers une dynamique d'autonomisation et d'inclusion sur le plus long terme.
- Inscrire l'amélioration de l'assistance dans une dynamique plus globale de développement des opportunités économiques et d'éducation au Tchad.
- Soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre d'une protection et d'une assistance complète pour les retournés tchadiens, au Lac et au Sud du pays.

Moyens

- Multiplier les initiatives pour la cohabitation pacifique avec les communautés hôtes.
- Continuer les actions de plaidoyer auprès des autorités locales traditionnelles pour améliorer l'accès à la terre et aux ressources des déplacés, retournés tchadiens et réfugiés au Lac, à l'Est et au Sud du pays, par des programmes profitant également aux populations hôtes.
- Renforcer, en collaboration avec les partenaires du HCR, le volet *Livelihood* de l'assistance pour les réfugiés, les déplacés internes et les retournés tchadiens. Veiller à ce que toute réduction de l'assistance en particulier alimentaire soit accompagnée de mesures d'accompagnement (activités génératrices de revenu, fournitures de matériels agricoles, etc.). Cibler en particulier les populations hors camp. Veiller à ce que les programmes *Livelihood* s'appuient sur le tissu économique existant au Tchad, dans une dynamique de promotion du développement local.
- Assurer des opportunités de formation pour les jeunes réfugiés, déplacés et retournés tchadiens : construire davantage de centres de formation professionnelle, financer davantage de bourses d'études universitaires, et identifier des programmes de bourse d'études dans d'autres universités africaines ou hors de l'Afrique. S'assurer que le développement des opportunités de formation s'appuie sur le renforcement des structures existantes au Tchad et intègre les populations hôtes, dont les besoins en formation sont très importants.
- Fournir des moyens de locomotion (tels que des vélos) pour permettre aux enfants réfugiés, déplacés et retournés tchadiens, d'accéder au collège et au lycée et s'assurer de la prise en charge des frais de scolarité pour tous.
- Construire des centres de loisir dans les camps et sites, former les jeunes, issus des populations réfugiées, déplacées, retournées et des communautés hôtes, à leur gestion, et assurer leur durabilité dans la dynamique de villagisation actuelle.
- Améliorer la connectivité des camps et sites, en relation avec son potentiel d'activités économiques, d'opportunités pour les jeunes réfugiés, déplacés et retournés tchadiens, et de maintien des liens avec les proches, voire de traçage familial.
- Renforcer la dynamique d'intégration des structures de santé et d'éducation des camps et sites dans les structures étatiques, engager une dynamique positive avec le Tchad en renforçant les services publics qui bénéficient à la fois aux Tchadiens et aux autres.
- Renforcer les programmes de lutte contre les violences faites aux femmes (appui psychosocial, sensibilisation, prévention), s'appuyer sur les femmes pour développer le tissu économique local dans les camps et sites de réfugiés, retournés tchadiens, et déplacés.
- Appuyer les autorités dans l'élaboration de plans de développement locaux dans la région du Lac, qui viseraient à stabiliser les populations de déplacés et à mettre en place des solutions durables. Rationaliser et consolider les sites de déplacés au Lac pour assurer une meilleure couverture de l'assistance et une moindre dispersion des actions, assurer une continuité des services pour les déplacés qui reviennent chez eux dans des zones reculées.

- Accompagner l'Etat tchadien dans sa recherche de financements pour l'assistance aux populations de retournés tchadiens, avec pour priorité la fourniture de services de base (protection, documentation, habitat plus durable, eau, hygiène, centres de santé, etc.).

DEVELOPPER EN PARALLELE LES AUTRES SOLUTIONS DURABLES

Objectif

- Fournir des perspectives régulières hors du Tchad aux réfugiés les plus vulnérables ou les plus enclins à s'engager dans un projet de migration irrégulière.

Moyens

- Continuer à plaider auprès des Etats concernés pour le renforcement en volume des programmes de réinstallation.
- Mobiliser et former les partenaires dans les camps pour l'identification des personnes vulnérables qui pourraient éventuellement bénéficier de la réinstallation.
- Développer en parallèle d'autres voies complémentaires, telles que les réunifications familiales, les sponsors privés, les bourses et programmes d'échange à l'étranger, l'inclusion des réfugiés dans les programmes de mobilité du travail, en collaboration avec les Etats de destination.
- Continuer à sensibiliser les populations concernées à toutes les solutions durables existantes. Expliquer que la réinstallation ne peut constituer une solution que pour un nombre très limité de réfugiés.
- Organiser lorsque cela est possible le retour volontaire des réfugiés dans leur zone d'origine, dans un cadre sécurisé et présentant les garanties suffisantes. Permettre des allers-retours encadrés et légaux sans perte de statut.

CLARIFIER LE STATUT DES REFUGIES, MIGRANTS, DEPLACES ET RETOURNES TCHADIENS POUR LIMITER LES ANGLAS MORTS DE L'ASSISTANCE

Objectif

- S'assurer que chaque individu a un statut bien défini, pour limiter les angles morts de l'assistance.

Moyens

- Finaliser les procédés d'identification et d'enregistrement des réfugiés parmi les populations de retournés tchadiens (à Gaoui, en coordination avec la CNARR, la Direction des Affaires Politiques et de l'Etat civil - DAPEC, ACTED, le Ministère de l'Action sociale, et les autorités locales, dans le Sud, en collaboration avec la CNARR, la DAPEC, l'OIM, et le Ministère de l'Action sociale), et prendre des mesures pour limiter les confusions et les dynamiques opportunistes dans l'allocation de statut.
- Clarifier le statut des retournés tchadiens du Lac pour éviter tout risque d'apatridie.
- Soutenir l'Etat tchadien dans la délivrance de cartes de séjour et/ou de papiers d'identité aux communautés de migrants installés au Tchad de longue date et aux retournés tchadiens.

MIEUX SE COORDONNER

Objectif

- Mieux partager l'information entre tous les acteurs actifs en matière d'assistance et de gestion des migrations.

Moyens

- Coordonner des activités de collectes de données avec l'OIM et développer avec les autorités, la CNARR, l'OIM, la CRT ainsi que les ONG, des systèmes de référencement permettant d'assurer une gestion globale des solutions d'assistance aux migrants et réfugiés.
- Créer une unité d'action et d'échanges d'information « Migrations Mixtes » qui regrouperait le HCR, l'OIM, et le système des Nations-Unies, avec le Ministère de la sécurité, du territoire et de l'administration locale et la CNARR.
- Créer une cartographie en ligne et actualisée en temps réel, des services disponibles pour les migrants et réfugiés en mouvement, à partager au niveau national. Explorer la possibilité d'ouvrir et de faciliter la consultation des aspects pertinents de cette base de données par les potentiels bénéficiaires eux-mêmes (migrants, réfugiés, déplacés, retournés tchadiens), en prenant en compte les limites liées à la connectivité dans certaines zones.
- Penser la section Migrations Mixtes du HCR comme une section transversale qui vient informer tous les programmes.
- Plaider auprès de la communauté humanitaire et de développement pour la réalisation d'« études d'impact migratoires » au moment de l'élaboration de chaque programme important, dans la mesure où toute modification de l'assistance fournie (en volume ou en nature) peut susciter des intentions migratoires.
- Renforcer le partage d'information et l'implication des autorités dans la mise en place des mécanismes de protection, d'assistance et de référencement pour les réfugiés et migrants vulnérables (voir section Mieux protéger et assister les réfugiés, migrants, déplacés et retournés tchadiens).

RENFORCER LES EFFORTS DE SENSIBILISATION, DE FORMATION ET LES ACTIVITES DE PLAIDOYER

RENFORCER LES EFFORTS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION SUR LA MIGRATION MIXTE

Objectif

- Améliorer le niveau de connaissance des autorités, des ONG et des populations concernées sur les risques liés aux mouvements de population

Moyens

- Sensibiliser et informer les réfugiés et migrants en mouvement sur leurs droits et devoirs.
- Les informer sur les risques des mouvements de population (par exemple en Libye et dans les mines d'or du Nord du Tchad), *via* des campagnes d'information et de sensibilisation en collaboration avec les media locaux.
- Identifier les réfugiés et migrants revenus au Tchad après une migration ou un mouvement secondaire afin de les impliquer dans les actions de sensibilisation. Impliquer notamment ceux qui ont été victimes de mauvais traitements.
- Collecter des informations afin d'identifier les réfugiés qui ont des liens familiaux avec l'Europe, les USA, le Canada afin de mettre en place des campagnes d'information sur les procédures migratoires légales, pour permettre aux réfugiés et aux migrants de prendre des décisions informées. Cibler les catégories de population les plus enclines à partir. Impliquer les relais communautaires identifiés dans les camps (voir plus haut) dans ce travail de sensibilisation.

- Mobiliser la diaspora dans les pays de destination pour les encourager à communiquer davantage sur les opportunités légales de migration, sur les conditions de vie en Europe et sur les risques de la migration irrégulière. Coordonner ces efforts de mobilisation de la diaspora avec ceux de l'OIM et du futur Département pertinent du Ministère des Affaires étrangères tchadien.
- Inscrire ces activités de formation et de sensibilisation dans le cadre du développement de la connectivité dans les camps et communautés locales voisines, en lien avec la section ICT du HCR.
- Sensibiliser les autorités et les organisations pertinentes aux différences légales entre réfugiés, migrants et demandeurs d'asile, et sur la probable présence de réfugiés dans les flux de migrations mixtes qui traversent le pays ou en partent.
- Sensibiliser et former les autorités – en particulier les forces de l'ordre – et les organisations pertinentes, aux droits de l'homme, aux droits des réfugiés et des migrants, à la problématique de la traite des personnes, et aux vulnérabilités et besoins spécifiques des personnes en mouvement. S'assurer que ces formations ciblent les autorités au niveau national, mais aussi au niveau local, à tous les niveaux de la hiérarchie et mettre en place des mécanismes assurant la durabilité de ces activités.

PLAIDER POUR L'AMELIORATION DU CADRE LEGISLATIF ENCADRANT LES MOUVEMENTS DE POPULATION

Objectifs

- Réduire la vulnérabilité des populations en mouvement, notamment les victimes de traite.
- Inscrire les étrangers installés au Tchad (réfugiés en particulier) dans une dynamique d'inclusion sociale.

Moyens

- Plaider pour l'adoption de la loi d'asile par le Parlement. Mettre l'accent sur la liberté de déplacement et l'accès légal au travail comme levier de développement local, bénéfique pour le Tchad.
- Suivre les efforts législatifs déployés par le gouvernement tchadien en matière de migration irrégulière. S'assurer que la migration irrégulière n'est pas criminalisée, et que les efforts de répression sont concentrés sur les réseaux qui en tirent profit, voire commettent de graves abus, plutôt que sur les migrants eux-mêmes.
- Plaider pour la signature du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer et s'assurer de sa transposition dans le droit national.
- Accompagner le gouvernement tchadien dans ses efforts pour développer un cadre législatif pour la lutte contre la traite des personnes. Soutenir le comité interministériel de suivi des instruments internationaux et s'assurer que le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, continue d'être transposé dans le droit national. Soutenir le gouvernement dans la rédaction et la mise en œuvre d'un plan d'action national pour améliorer la lutte contre la traite des personnes dans tous ses volets (identification, prévention, protection, enquêtes et poursuite)
- Renforcer les discussions avec les autorités tchadiennes pour réfléchir à la mise en œuvre des programmes d'intégration des réfugiés, des déplacés et des retournés au Tchad, dans un souci d'amélioration de la cohésion sociale et avec pour priorité le développement local. Engager une discussion approfondie avec les autorités sur les liens entre la crise économique et sociale au Tchad, le manque d'opportunités pour les Tchadiens comme pour les populations non-

autochtones, notamment les réfugiés, et la potentielle augmentation sur le temps long des mouvements de populations vers la Libye, puis l'Europe.

CONCLUSION DES TRAVAUX DE GROUPE A LA SUITE DE LA PRESENTATION DU RAPPORT

Des travaux de groupe se sont tenus à N'Djamena le 15 février 2018, à la suite de la présentation du rapport Altai au gouvernement tchadien, au HCR et à ses partenaires. Ces travaux de groupe avaient pour objectif de discuter des pistes de recommandations sur quatre thématiques en particulier : **la coordination et le partage de l'information, le cadre juridique, les systèmes de référencement et la sensibilisation**. Les sessions de travail ont réuni des participants issus des Ministères pertinents, des autorités locales, du HCR (Tchad, RCA, Soudan, Niger et Genève), d'organisations internationales et d'ONG et ont permis d'aboutir à quelques recommandations clés, qui viennent confirmer et compléter celles proposées par Altai. En fin de journée, les travaux ont été présentés au Ministre de l'Administration territoriale, de la Sécurité publique, et de la Gouvernance locale (MATSPGL).

COORDINATION ET PARTAGE DE L'INFORMATION

1. La coordination sur les migrations mixtes est la **responsabilité première de l'Etat tchadien**. Ce dernier doit définir sa vision sur la migration mixte, sur la base des informations à sa disposition, afin de déterminer s'il considère la migration au Tchad davantage comme une opportunité et un facteur de développement, ou une menace pour la sécurité nationale.
2. Une fois cette vision établie, la coordination devrait se reposer sur les **structures déjà existantes**, sous la houlette d'un *leadership* tripartite MATSPGL/CNARR, HCR et OIM. Pour les questions liées strictement aux réfugiés, la structure actuelle CNARR/HCR continuera à jouer son rôle de chef de file sans que cela n'empêche la participation d'autres acteurs toutes les fois que cela s'avèrerait nécessaire.
3. Les **données** collectées au niveau local par la CNARR, les autorités locales, le HCR et ses partenaires devront être partagées au niveau **central**.
4. Une coordination plus opérationnelle sera ensuite nécessaire pour permettre la mise en place d'un système de **référencement** pour les réfugiés et migrants les plus vulnérables vers des services adaptés à leurs besoins spécifiques, s'il en est. Les réfugiés doivent dans tous les cas être référés à la CNARR pour déterminer formellement leur statut de réfugiés.

CADRE JURIDIQUE

1. Il importe de bien distinguer les efforts pour améliorer le cadre juridique encadrant la situation des réfugiés (loi d'asile) et celui encadrant la migration irrégulière.
2. Un travail de **plaidoyer** est à réaliser pour l'adoption en 2018 de la **loi d'asile**, à toutes les étapes du circuit d'adoption (Conseil des Ministres, Commission des lois, Assemblée nationale), en organisant par exemple des séminaires de sensibilisation pour les parlementaires tchadiens.
3. Un travail de plaidoyer est à réaliser pour la ratification par le gouvernement tchadien du **Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer**, et pour l'adoption d'une loi spéciale qui viendrait intégrer ces dispositions dans le droit national. Le gouvernement tchadien pourrait par ailleurs communiquer davantage sur les efforts entrepris actuellement pour l'adoption d'une loi sur la lutte contre la **traite des personnes**.
4. Il conviendrait que ces efforts s'insèrent dans le cadre du **Dialogue de Khartoum** que le Tchad pourrait rejoindre.

SYSTEMES DE REFERENCEMENT DES PERSONNES EN MOUVEMENT

1. La mise en place de systèmes de référencement doit impliquer aussi bien **l'Etat** que les **autorités traditionnelles** et la **communauté humanitaire**.
2. Les systèmes de référencement ne peuvent être fondés que sur la mise en place d'**unités mobiles** qui vont à la rencontre des personnes en mouvement.
3. Les **forces de l'ordre** devront être intégrés à ces systèmes dans la mesure où elles sont plus que toute autre organisation en **contact direct** avec les populations en mouvement dans les zones frontalières ou désertiques.
4. Les **annuaires** des services gouvernementaux et de la communauté humanitaire doivent être actualisés pour assurer l'efficacité des systèmes de référencement.

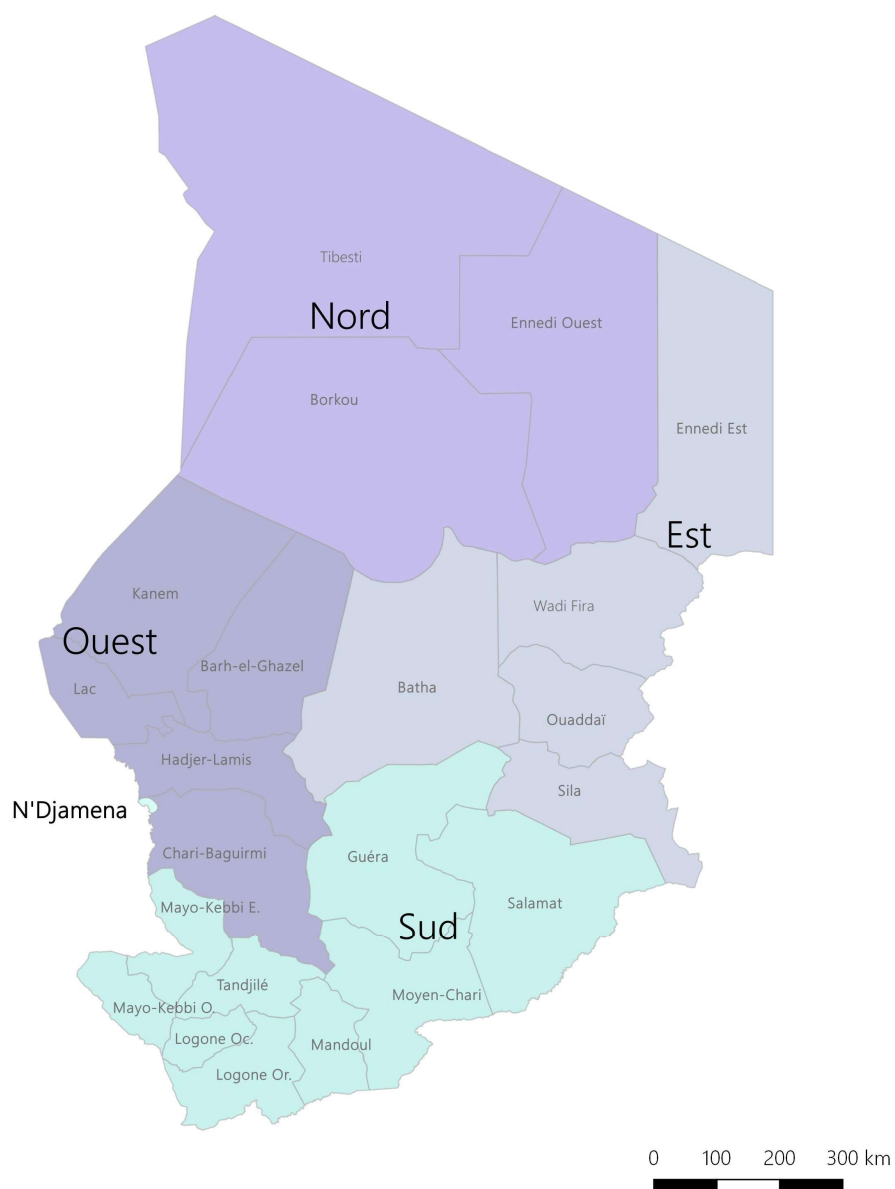
SENSIBILISATION

1. Des actions de sensibilisation sur les concepts liés aux mouvements de population (terminologie, droits des réfugiés et droits des migrants) doivent être organisées à destination des autorités. Elles devront cibler aussi bien les **autorités centrales que locales**.
2. Avant de devenir des vecteurs de la sensibilisation, **les journalistes et les médias** en général doivent être formés sur les concepts liés aux mouvements de population.
3. Bien que les **populations locales** réservent généralement bon accueil aux personnes non-autochtones, des actions de sensibilisation pourraient être organisées pour améliorer encore les relations avec les communautés-hôtes et assurer une cohabitation en bonne intelligence.
4. Les **autorités locales** devront être associés à toutes les actions de sensibilisation réalisées en région.

6. ANNEXES

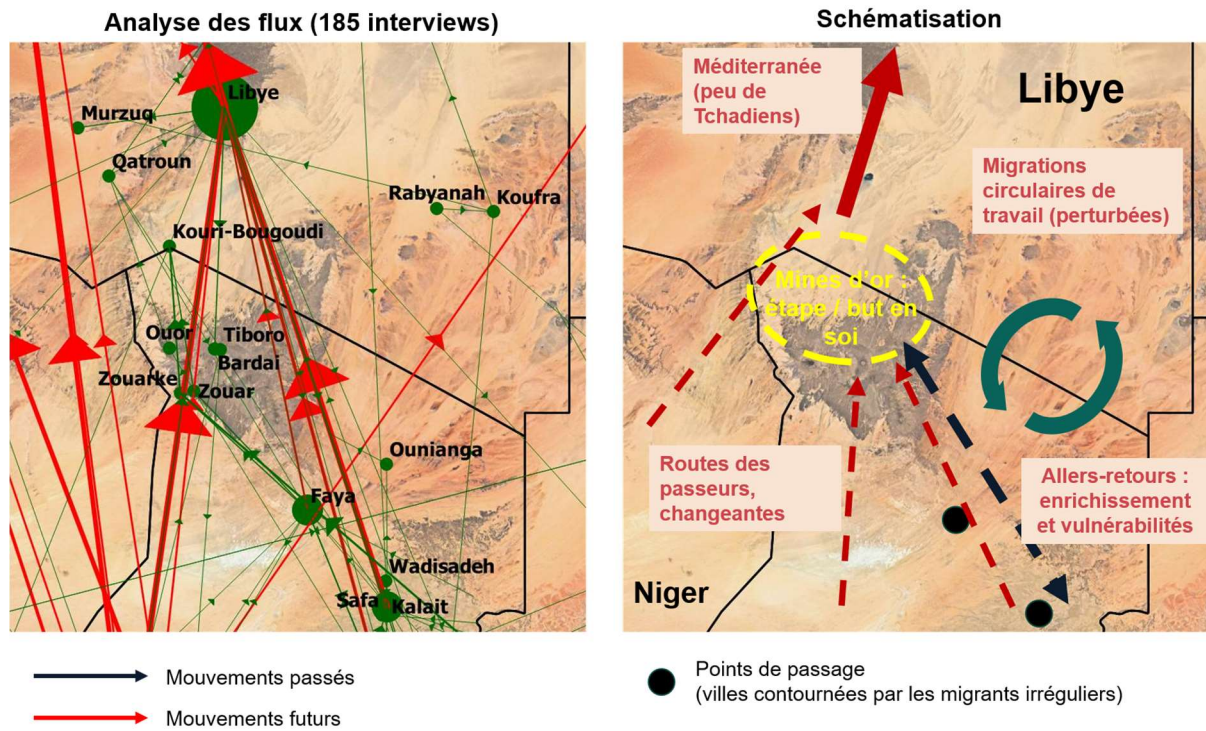
6.1. CATEGORISATION DU TCHAD PAR ZONE

Carte 16 – Catégorisation du Tchad par zone

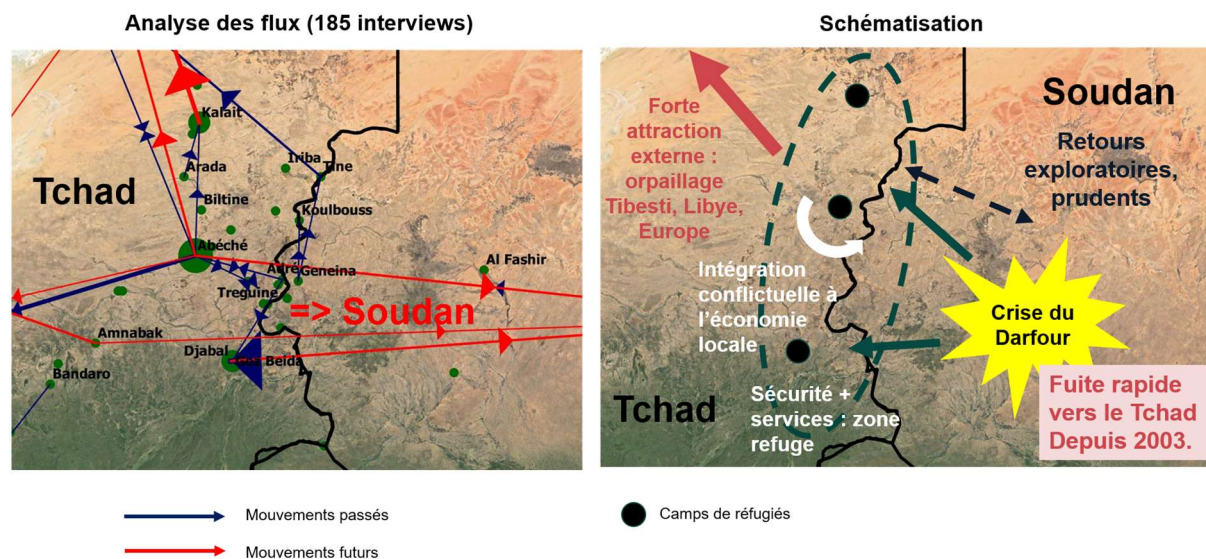


6.2. ANALYSE SCHEMATIQUE DES FLUX PASSES ET ENVISAGES DES INDIVIDUS INTERVIEWES

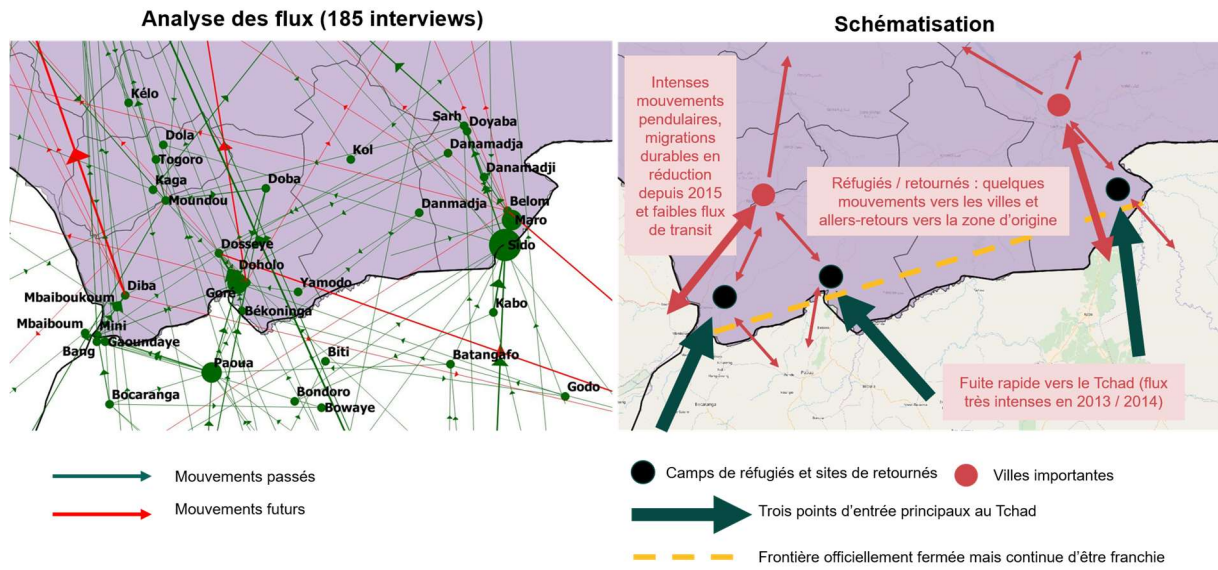
6.2.1. NORD



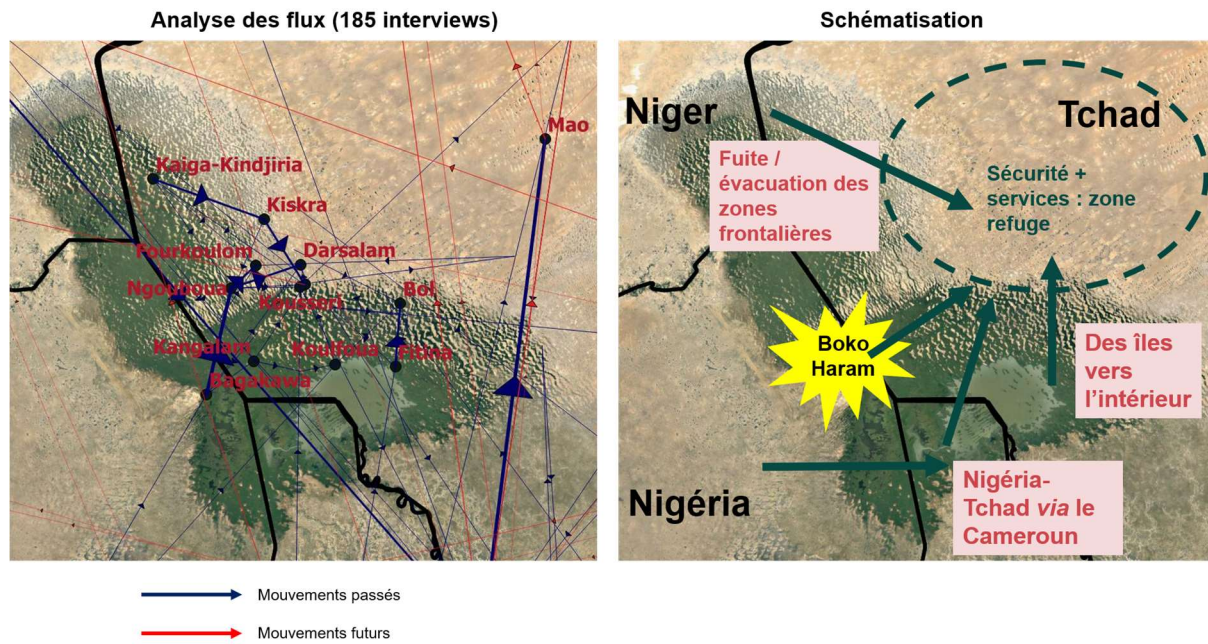
6.2.2. EST



6.2.3. SUD



6.2.4. LAC



6.3. DETAIL DES ENTRETIENS REALISES

Tableau 44 – Entretiens individuels (IDIs) réalisés

Région	Localité	Hommes				Femmes				Totaux
		Migrants	Réfugié	Retournés	Déplacés	Migrants	Réfugié	Retournés	Déplacés	
Ndjamena	Ndjamena	11	3	3		1	2	4		24
Est	Abeche	6	0			5	1			12
	Iriba		5				3			8
	Farchana (dont Adré)		9			2	2			13
	Goz Beida		4				8			12
Ouest	Bol et environs		1		6		2	1	4	14
	Dar es Salam, Dar Naeem, Fourkouloum		5	1	7				1	14
	Bagasola et environs		2	2	1		4	1	1	11
	Mao	5								5
Sud	Mundu / Bongor	7				4				11
	Gore		10	5			10	3		28
	Maro		7				4			11
Nord	Fada									0
	Kalait	6								6
	Faya	1					1			2
	Bardai	3								3
	Libye - Gatroun	11								11
Totaux		50	46	11	14	12	37	9	6	185

Tableau 45 – Liste des interlocuteurs rencontrés (entretiens KIIs)

Zone	Type	Name	Organisation	Position
Ouest	Autorités locales	Youssef Mbodou Mbami	Canton de Bol	Chef de canton
Sud	Autorités locales	M. Djaibaue Bolassoum, Mme Demba Julia	Centre d'Action sociale	Responsable
Est	Autorités locales	Ali Adboulaye Idriss	CNARR - Farchana	Délégué régional du Ouaddaï (Farchana)
Est	Autorités locales		CNARR - Farchana	Délégué
N'Djamena	Autorités locales	Adoum Mahamat Ahmat	CNARR - Gaga	Chef de bureau
Est	Autorités locales		CNARR - Iriba	Délégué
Est	Autorités locales		Délégation régionale de l'Action sociale	Délégué de l'action sociale à Abéché
Ouest	Autorités locales	Konayel Belem Joel	Délégation régionale de l'Action sociale - Bol	Délégué régional du Lac
Sud	Autorités locales	Elie Sinyabé	Délégation régionale de l'action sociale - Logone Occidental	Chef de bureau
Est	Autorités locales		Direction de la surveillance du territoire à Abéché	Commissaire et adjoint
Nord	Autorités locales		Direction de la surveillance du territoire à Kalait	Commissaire
Est	Autorités locales	Omar Mahmadine	Direction de l'Immigration - Adré	Commissaire
Nord	Autorités locales		Gouvernorat du Borkou	Gouverneur
Ouest	Autorités locales	Adoum Forteye Amadou	Gouvernorat du Lac	Gouverneur
Sud	Autorités locales		Gouvernorat du Logone Occidental	Gouverneur du Logone occidental
Sud	Autorités locales		Gouvernorat du Logone Occidental et Direction de la Surveillance du Territoire	Gouverneur et représentant de la DST
Est	Autorités locales		Gouvernorat du Ouaddaï	Gouverneur
Nord	Autorités locales		Gouvernorat du Tibesti	Gouverneur

N'Djamena	Autorités locales		Mairie du 8ème arrondissement	2ème adjoint
Ouest	Autorités locales		Préfecture de Bagasola	Secrétaire Général
Nord	Autorités locales		Préfecture de Bardaï	Sous-préfet
Nord	Autorités locales		Préfecture de Faya	Préfet
Nord	Autorités locales		Préfecture de Kalait	Préfet
N'Djamena	Autorités nationales	Abakar Djimet Cherif	CNARR	Point focal réinstallation
N'Djamena	Autorités nationales	Mahamoud Mahamat Acyl	CNARR	Secrétaire permanent
N'Djamena	Autorités nationales	Ousman Hassir Cherif	Direction de l'immigration et de l'émigration	Commissaire Divisionnaire de Police
N'Djamena	Autorités nationales	Mahamat Korom Zene	Direction de l'immigration, sous-direction de la police de l'air et des frontières	Sous-directeur
N'Djamena	Autorités nationales	Djanmon Waissala	Institut statistique national	Chef du service des mouvements de population et de l'Etat civil
N'Djamena	Autorités nationales	Fatima Zenaba	Ministère de la Justice	Magistrat
N'Djamena	Autorités nationales	Abdelnasser Ngarboua	Ministère de la Justice	Directeur général des Droits de l'Homme
N'Djamena	Autorités nationales		Ministère de la Sécurité et de l'Immigration	Secrétaire général
N'Djamena	Autorités nationales	Appoline Moudalbaye Noubandissem	Ministère de l'action sociale	Secrétaire générale adjointe
N'Djamena	Autorités nationales	Carole Bidi Deneguedmbaye	Ministère de l'Action sociale	
N'Djamena	Autorités nationales	Jules Pabame Djonfine	Ministère de l'Action sociale	Chef de division de la protection sociale
N'Djamena	Autorités nationales	Ismael Adoum Hamid	Ministère de l'Action sociale - Direction générale de l'Action sociale et de la solidarité nationale	Directeur général adjoint

N'Djamena	Autorités nationales	Mainadjo Babbarou / Ache Haroum Saleh	Ministère de l'administration du territoire - Direction des études et de la gestion des frontières	
N'Djamena	Autorités nationales	Tahir Oloy Hassan	Ministère de l'administration du territoire et de la gouvernance locale	Secrétaire général
N'Djamena	Autorités nationales	Moguinangar Dono	Ministère des Affaires étrangères	Assistant du Secrétaire Général
N'Djamena	Autorités nationales	Abdelrahman Abdoulaye	Ministère du Plan, Direction de la prospective et de la planification	Conseiller de développement, Point focal de la GIZ, du HCR, du PAM
N'Djamena	Autorités nationales	Sirandi Ongtoin	Police Nationale	Directeur général adjoint
Nord	Autres		Armée française	Militaires de la Base Barkhane à Faya
N'Djamena	Autres	Franck Ahmed Ahaffane	Association des réfugiés centrafricains	Président
Sud	Autres	Youssoufa Moussa	Camp de réfugiés de Dosseye	Président du camp
Est	Autres		Chef de la communauté haoussa à Abéché	
N'Djamena	Autres	Mamadou M'baïolo Alain	Commission nationale des droits de l'homme	Commissaire aux droits de l'homme - chargé des requêtes - formateur en droits humains
Nord	Autres	Kowa	Communauté soudanaise à Faya	Chef de la communauté soudanaise à Faya
Est	Autres	Père Philippe	Eglise Catholique d'Abéché	Curé
France	Autres	Antoine Pérouse de Montclos	IRD	Chercheur
N'Djamena	Autres	Tanga Bienvenu	Réfugiés urbains à N'Djamena	Président des réfugiés congolais
N'Djamena	Autres	Abdel Bassit el Moramin	Réfugiés urbains à N'Djamena	Président des réfugiés centrafricains
N'Djamena	Autres	Moussa Bachir	Site de retournés de Gaoui	Président
Sud	Autres	Ahmed Mohammed	Site de retournés de Kobiteye	Président
N'Djamena	Autres	Isabelle Bouyo	Université de N'djamena	Professeur de géographie du développement
France	Autres	Jerôme Tubiana		Expert Tchad et Soudan

N'Djamena	Autres	Ngaro Ahidjo Ahmadou		Ancien gouverneur de Faya
N'Djamena	Autres	Passeur 4		
N'Djamena	Autres	Passeur 5		
Nord	Autres	Passeur 1		
Nord	Autres	Passeur 2		
Nord	Autres	Commis charge de		
Nord	Autres	Passeur 3		
Est	HCR	Jacques Baikita	HCR	Associé de protection pour la sous-délégation Farchana et Goz Beida
N'Djamena	HCR	Sally O'Donnell	HCR	Migrations Mixtes
N'Djamena	HCR	Moise Olouwadara Inandjo	HCR	Migrations Mixtes
N'Djamena	HCR	Edward O'Dwyer	HCR	Représentant Adjoint
N'Djamena	HCR	Mohammed Doumbia	HCR	Administrateur chargé des données
N'Djamena	HCR	Yankeu Yankeu Yanik	HCR	Administrateur associé à l'éducation
N'Djamena	HCR	Soulaiman Hajjaj	HCR	ICT
N'Djamena	HCR	Papa Moussa Ndoye	HCR	Administrateur principal chargé des moyens de subsistance
N'Djamena	HCR	Mobebe Reoutou	HCR	Migrations Mixtes
N'Djamena	HCR	Florent Didier Dongombe	HCR	Migrations Mixtes
N'Djamena	HCR	Atchirund Mij	HCR	Nutrition Officer
N'Djamena	HCR	Blaise Bokundi	HCR	Administrateur chargé des programmes
N'Djamena	HCR	Remadji Ngarone	HCR	Protection communautaire
N'Djamena	HCR	Juliet Wolanya Garr	HCR	Administratrice chargée de la réinstallation
N'Djamena	HCR	Moialbaye Magloire Tampele	HCR	Administrateur national à la santé publique
N'Djamena	HCR	Ambaoumba Mbilli	HCR	Représentant

Ouest	HCR	Fode Bada Condé	HCR - Bagasola	Chef de bureau Bagasola
Est	HCR	Karthik Vanniasingam	HCR - Farchana	Administrateur associé aux programmes - HCR Farchana
Est	HCR	Ante Galic	HCR - Farchana	
Est	HCR	Bolde Madjiadoum	HCR - Farchana	Protection Associate Officer
Sud	HCR	Jérôme Merlin	HCR - Goré	Administrateur principal de protection - HCR Goré
N'Djamena	HCR	Doumlah Marsou Sidoine	HCR - Guichet unique	Protection juridique
Est	HCR	Bertrand Bazel	HCR - Hadjer Hadid	Head of Office HCR Hadjer Hadid
Est	HCR	Marcel Eyebiyi	HCR - Iriba	Responsable de l'enregistrement
Est	HCR	Aimé Mbaïndiguim	HCR - Iriba	Responsable de la protection
Est	HCR	Yvette Ravaosolonirina	HCR - Iriba	Responsable Livelihood
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	François Tiro	AFD	Directeur
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Frédéric Pichon	Ambassade de France	Attaché de défense
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Philippe Patisson	Ambassade de France	Attaché de sécurité intérieure
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Lanre Kassim	Banque Mondiale	Economiste Pays
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Arnaud Gotoraye	Banque Mondiale	Consultant
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Djekombe Rony Mba Minko	Banque Mondiale	Operations Analyst, GSP07
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Marie Schärli	Bureau de la coopération suisse au Tchad	Responsable du programme régional Aide humanitaire
Ouest	OI / bailleurs / Ambassades	Merick Freedy Alagbe	CICR - Bagasola	Chef de bureau Bagasola
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Arnaud Borchard	Délégation de l'UE au Tchad	Chef de coopération
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Wim Schaerlaekens	Délégation de l'UE au Tchad	Chef de section politique

N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Jeroen Witkamp	Délégation de l'UE au Tchad	Chef d'équipe - secteurs sociaux, gouvernance, économie
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Cecile Unternaehrer	Délégation de l'UE au Tchad	Chargée de programme FFU
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Roman Poznanski	Délégation de l'UE au Tchad	
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Olivier Brouant	ECHO	Chef de bureau
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Molengar Ngoundo	FAO	Assistant technique, chargé de programmes par intérim
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Rico Langeheine	GIZ	Directeur de portefeuille de la Giz au Tchad
Est	OI / bailleurs / Ambassades	Cletus Degboevi	GIZ - Abéché	Chef d'équipe et coordinateur de programme
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Florent Méhaule	OCHA	Chef de bureau
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Philippe Rambure	OCHA	Coordination militaires / ONG dans la sous-région
Ouest	OI / bailleurs / Ambassades	Gilbert Sengamali Kipaka	OCHA - Bagasola	Chargé des affaires humanitaires, chef de sous-bureau Bagasola
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Ermanna Favaretto	OCHA / Consulat d'Italie	Consule honoraire
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Martin Ocaga	OIM	Chef de Bureau
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Ndolembai Sade Njesada	OIM	Directeur de projet
Ouest	OI / bailleurs / Ambassades	Ahmat Lool	OIM - Bagasola	Senior Project Assistant - Bagasola
Sud	OI / bailleurs / Ambassades	Mahamat Hassane Djibrine	OIM - Goré	Senior Project Assistant
Nord	OI / bailleurs / Ambassades	Mahamat Akouya	OIM - Kalait	Enumérateur
N'djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Achta	OIM - Kobiteye	Assistante psychosociale
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Issa Sanogo	PAM	Directeur adjoint
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Ali Ouattara	PAM	Chargé de programme transferts monétaires

Ouest	OI / bailleurs / Ambassades	Antoine Hauzeur	PAM - Bol	Chef de Base pour la région du Lac
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Etienne Langkal Soussia, Mbaississene Koulatolum	PAM - Farchana	Agent de suivi (intérim chef de bureau) et logistique
Sud	OI / bailleurs / Ambassades	Nadjiadjim Ngarbaye	PAM - Goré	Senior program Assistant - Goré suboffice
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades		Turkish Cooperation and Coordination Agency	
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Stephen Tull	UNDP	Chef de mission, Coordinateur Résident des Nations Unies au Tchad
Est	OI / bailleurs / Ambassades	Nicolas Kaburaburyo	UNHCR - Iriba	Chef du sous-bureau
N'Djamena	OI / bailleurs / Ambassades	Bakary Sogoba	UNICEF	Chef du programme protection de l'enfant
N'Djamena	ONG	Eve Hackius	ACTED	Directrice pays
N'Djamena	ONG	Togoum Atikang	ACTED	Assistant chef de projet
N'Djamena	ONG	Mickael Testa	ACTED	Chef de projet
Ouest	ONG	Abdi Minami	Action contre la Faim - Bagasola	Coordinateur terrain - Bagasola
Est	ONG	Mounbaye Ngodro	APLFT - Iriba	Coordinateur de terrain
Ouest	ONG	Richard Bizimana	CARE	Coordinateur de zone
Sud	ONG	Jean-Jacques Dunia	CARE - Giré	chef de zone Sud
Sud	ONG	Aimé	CARE - Goré	
N'Djamena	ONG	Yann Bonzon	CICR	Chef de délégation
N'Djamena	ONG	Clément Dubarry	CICR	Detention Team Leader
Ouest	ONG	Luc le Craz	Coginta	Chef de projet
Ouest	ONG	Fabio Allarasse / Francis	COOPI	Directeurs de projet
N'Djamena	ONG	Cécile Tomemte	Croix rouge du Tchad	Chef de projet adjointe Migration mixte
Nord	ONG	Mohammed Abdoulaye	Croix rouge du Tchad - Faya	Superviseur

Sud	ONG	Adam	Croix rouge du Tchad - Moundou	Président
Est	ONG		Croix-Rouge du Tchad à Abéché	Equipe
Nord	ONG	Youssef Mourry Issa	Croix-Rouge du Tchad à Bardai	Relais
N'Djamena	ONG	Emmanuel Bossennec	ESSOR	Coordinateur pays
Ouest	ONG	Cyril Lambolez	Handicap International - Bol	Chef de projet éducation aux risques - région du lac
Ouest	ONG	Manon Gruner	Handicap International - Bol	Chef de projet insertion économique - région du lac
N'Djamena	ONG	Joyce Kanja Magua	HIAS	Directeur pays
Est	ONG	Klamadji Isidore, Rema Dji	HIAS - Farchana	Superviseur psychosocial du service communautaire / assistante aide GBV
Est	ONG	Ernest	HIAS - Iriba	
Sud	ONG	Issa Doubragne	IHDL Tchad	Directeur national
Ouest	ONG	Saturnin Olenga Olaba	Intersos - Bagasola	Chef de projet - sécurité alimentaire - protection des populations du lac Tchad
N'Djamena	ONG	Alekssandra Roulet-Cimpric	IRC	Directrice des programmes
Est	ONG	Dr. Daniel Lamadokou	IRC - Iriba	Coordinateur de terrain
Est	ONG	Midaanga Koudema	JRS - Iriba	Directeur de projet
N'Djamena	ONG	Abdramane Youssouf Saleh	Ligue Islamique mondiale - Organisation de Secours Islamique Mondiale	Directeur financier
N'Djamena	ONG	Marianne Chmitelin	MAG	Programme Officer
Ouest	ONG	Dede Mudinga	Médecins sans frontières Suisse	Coordinateur de projet - Bol
Nord	ONG	Simon Neuhaus et "Wardougou"	Mosko Hanadii - Bardai	
Ouest	ONG	Yaou Chekaraou	OXFAM - Bagasola	Field Manager Bagasola

Ouest	ONG	Marabey Stéphane Bale	REACH - Bagasola	Point focal Bagasola
Sud	ONG	Yani Ndjongo	Secadev - Goré	Responsable régional WASH
Est	ONG		Secadev - Iriba	Coordinateur de terrain

6.4. QUESTIONNAIRES

6.4.1. QUESTIONNAIRE IDIS

Interviewer	
Date	
Province	
Commune	
Lieu (camp formel, camp informel, village hôte, zone urbaine)	
Nationalité	
Age	
Genre	
1. Savez-vous lire/écrire ?	
2. Etes-vous allé à l'école ? jusqu'à quel niveau ? (ne pas énumérer)	Primaire Moyen Secondaire Université Madrasa/école religieuse Formation professionnelle
3. Statut familial :	Marié Célibataire Enfants (âges, lieux de naissance) Veuf
4. Langue maternelle Langues parlées	
5. Etes-vous ?	Réfugié

	Demandeur d'asile Déplacé interne Migrant Retourné Autre
6. Quel document d'identités avez-vous ? Les aviez/ avez-vous en votre possession au cours du voyage ? ▪ (prendre en photo si la personne est d'accord, à des fins documentaires l'entretien reste anonyme)	
7. POUR REFUGIES POTENTIELS SEULEMENT Avez-vous demandé l'asile ? Quand ? Quelles ont été les différentes étapes ? Avez-vous obtenu le statut de réfugié ? Au bout de combien de temps ?	

HISTORIQUE DE MOBILITE	
8. Lieu de naissance	Interviewé : Parents : Grands-parents :
9. Liste des lieux de résidence successifs (dans l'ordre chronologique, depuis la naissance jusqu'à aujourd'hui)	
10. Raisons des départs successifs de chaque lieu de résidence	

<p>NE PAS POSER - Conclusion : statut de la personne (réfugié, migrant, déplacés, retournés, migrant potentiel...) sur la base des 9 premières questions</p>	
DERNIER MOUVEMENT EN DATE	
<p>11. Qu'est-ce qui vous a décidé à partir ? Comment avez-vous décidé de partir (en urgence ou de manière réfléchie)</p>	
<p>12. Quelles ont été vos sources d'information au moment du départ ? (proches, média,...)</p>	
<p>13. Quelle destination aviez-vous l'intention de rejoindre ? Si vous n'avez pas atteint votre destination, pourquoi ?</p>	
<p>14. Quel a été votre itinéraire ? (point de départ, points de passage, point d'arrivée, avec détails, et moyens de transport s'aider de la carte si besoin) ?</p>	
<p>15. Durée du périple : date de départ, temps passé sur la route (détails par segment de voyage), date d'arrivée sur le lieu actuel</p>	
<p>16. Avez-vous été contrôlés sur le chemin ? (à une frontière ou autre)</p>	
<p>17. Avec quels effets personnels êtes-vous partis ?</p>	
<p>18. Budget dépensé sur la route</p>	
<p>19. Qui vous a aidé sur la route ? (parents, autorités, passeurs, guide, autochtones, ONG, etc)</p>	

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si vous avez fait appel à un passeur, combien l'avez-vous payé ? 					
20. Etiez-vous accompagné ? par qui ? pourquoi ? (seul, famille, groupe)					
21. Avez-vous subi des mauvais traitements au cours de votre voyage ? (violences, agressions sexuelles, rétention, vol, kidnapping, insultes, racisme). Par qui ?					
SITUATION SOCIOECONOMIQUE					
22. Où résidez-vous ? (habitat communautaire, maison individuelle, maison qui vous appartient, maison d'un proche, habitat informel) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec qui ? 					
23. Comment gagnez-vous votre vie ? (revenus propres, transferts, aides)					
24. Quels métiers successifs exerciez-vous dans vos précédents lieux de résidence ? Considérez-vous votre situation socio-économique meilleure aujourd'hui qu'auparavant ?					
PRISE EN CHARGE					
25. Comment les autorités tchadiennes vous ont-elles accueillis à votre arrivée ? (enregistrement, entretiens, conseils, rétention, assistance) <ul style="list-style-type: none"> ▪ 					
	TYPE D'AIDE	DE QUI	OU	QUAND	COMMENTAIRES (qualité)

<p>26. Quelle aide avez-vous reçu depuis votre arrivée ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance médicale - Soutien psychosocial - Nourriture - Articles d'hygiène - Vêtements, couchages, couvertures - Abris - Education - Conseil - Liens familiaux - Assistance matérielle ou financière (argent, bêtes) 					
<p>27. Citez les autres organisations et ONG que vous connaissez</p>					
<p>28. Comment sont vos relations avec les communautés hôtes ? (ambiance générale, éventuels conflits, concurrence pour les terres / le travail / les services)</p>					
BESOINS					
<p>29. Quels sont vos besoins non couverts ?</p>	<p>Secteur (santé, éducation, hygiène, assistance matérielle ou financière, etc.) à remplir par le consultant</p>	<p>Description détaillée du besoin</p>			
PERSPECTIVES					
<p>30. Quels sont vos plans concrets pour l'année à venir ?</p>					

<p>31. Si vous avez l'intention de vous déplacer à nouveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vers où ? (retour, départ ailleurs) ▪ Pourquoi ? ▪ Comment ? ▪ Quel budget ? ▪ Qu'est-ce qui vous retient ? 	
<p>32. Que feriez-vous si les camps étaient amenés à fermer ? (retour, départ pour un autre pays dans la région, Europe)</p>	
<p>33. Connaissez-vous des personnes qui envisagent de prendre la route vers l'Europe, qui partent prochainement, qui ont essayé, qui ont réussi ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ (Si oui : prendre numéro de téléphone) 	
<p>34. Souhaitez-vous obtenir des papiers tchadiens ? pourquoi ? Essayez-vous ?</p>	
<p>35. Recevez-vous des nouvelles de votre zone d'origine ? Par quels moyens ? Leur conseillerez-vous vous rejoindre ? Vous conseillent-ils de rentrer ?</p>	
<p>36. Etes-vous en contact avec des personnes de votre nationalité dans d'autres pays ? Par quels moyens ?</p>	
<p>37. Quel espoir nourrissez-vous pour vous ou vos enfants dans le futur ? Quels sont les obstacles et éléments favorables pour satisfaire ces espoirs ? Où vous voyez-vous dans 10 ans ?</p>	
<p>38. Numéro de téléphone</p>	

Informations sur les migrations fournies par la personne interrogée :

6.4.2. QUESTIONNAIRE KIIS

Date	
Lieu	
Nom	
Organisation	
Fonction	
Téléphone	
Email	

<p>Détails sur l'activité de l'organisation relative aux migrations ou sur les services fournis aux personnes en mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Quoi (objectifs, activités)- Où- Budget- Nombres de bénéficiaires- Partenaires de mise en œuvre- Rôle de l'Etat- Durée- Perspectives futures	
---	--

<p>Situation générale du Tchad en matière de migration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ampleur (comparaison avec pays voisins) - Principaux bassins / routes - Problématiques propres - Push & pull factors - Mouvements primaires / secondaires / retours - Statistiques disponibles 	
<p>Cadre légal (relatif à la migration, à l'asile, à la traite, au trafic de migrants, à la protection, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Catégories et statut - Documents d'identité - Enregistrés / non enregistrés - Autorités de référence - Conventions internationales / régionales / lois / règlements / plans d'action 	
<p>Rôle de l'Etat dans la gestion des populations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Documentation - Services publics (santé, éducation, protection) - Contrôle frontières (fermé / contrôlé / libre / informel) - Répression / expulsion / déplacement / rétention 	
<p>Situation de la région concernée en termes de migrations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Points de concentration - Routes de passage - Facteurs favorisant les déplacements/migrations 	
<p>Profils des migrants : nationalités, ethnies, âge, genre, niveau d'éducation, niveau socio-économique, motivations</p>	
<p>Migrations de transit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qui traverse le Tchad ? - D'où vers où ? - Principaux points de passage / routes - Conditions de voyage 	

<p>Migrations s'arrêtant au Tchad :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Perspectives historiques - Gros bassins - Pays d'origine et routes - Motivations - Evolutions récentes et futures possibles - Mouvements secondaires (retour / poursuite de l'émigration) - Intégration au Tchad (économique / éducation / habitat / documentation et nationalité) 	
<p>Réfugiés et demandeurs d'asile :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volume et provenance des flux actuels - Evolutions récentes et futures possibles - Mouvements secondaires - Intégration au Tchad (économique, éducation, habitat, documentation et nationalité) 	
<p>Migrations traditionnelles, circulaires (inclus migrations temporaires, et déplacements internes volontaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Où exactement, vers où ? - Quelles ethnies ? - Quelles activités économiques ? - Quelles modalités de franchissement des frontières ? - Evolutions récentes et futures possibles 	
<p>Migrations de retour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'où ? - Pourquoi ? - Perspectives (intégration, marginalité, retour) - Quel statut (documentation, nationalité contestée, etc.) ? 	

<p>Déplacements forcés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Routes - Causes - Perspectives (intégration, marginalité, retour) 	
<p>Trafics et traite des personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ampleur des deux phénomènes - Victimes (nationalités, genre, âge, profil) - Routes - Pour traite : finalités (exploitation sexuelle, travail forcé) - Processus (dès le début / en cours de route) 	
<p>Temporalité des migrations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crises anciennes / plus nouvelles - Passages rapides / mouvements circulaires / installation - Evolutions futures possibles 	
<p>Quelles sont les vulnérabilités, besoins de protection des personnes en mouvement ?</p>	
<p>Services disponibles pour les personnes concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bien couverts / peu couverts / pas couverts - Même système que les autochtones ou différenciés ? - Différence d'accès avec autochtones 	
<p>Cartographie des services disponibles dans un lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels services ? - Pour quels bénéficiaires ? - Où ? - Quelle échelle (budget, nombre, etc.) ? 	

<p>Perception publique des phénomènes migratoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par les populations autochtones - Par les autorités - Représentations médiatiques et culturelles 	
<p>Contacts d'autres organisations, chercheurs, personnalités, autorités, etc., à rencontrer</p>	
<p>Activités d'autres organisations sur les migrations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels services ? - Pour quels bénéficiaires ? - Où ? - Quelle échelle (budget, nombre, etc.) ? 	

6.5. SOURCES

Tableau 46 – Liste des sources étudiées au cours de la revue préliminaire de la littérature existante

Textes de loi et réglementations		
Titre	Auteur	Année
<i>Décret n°191/PR/MFPT/96 du 15 Avril 1996</i>	Gouvernement tchadien	1996
<i>Décret n°211/INT-SUR du 4 décembre 1961</i>	Gouvernement tchadien	1961
<i>Arrêté n°3109/INT-SUR du 4 décembre 1961</i>	Gouvernement tchadien	1961
Articles académiques et rapports de recherche		
Titre	Auteur	Année
<i>Mixed Migrations Trends in Libya : Changing Dynamics and Protection Challenges</i>	Altaï pour le HCR	2017
<i>Freedom House, Freedom in the World 2017 - Chad, 12 July 2017, en ligne: http://www.refworld.org/docid/59831e9d4.html, consulté en novembre 2017</i>	Freedom House	2017
<i>Boko Haram au Tchad : au-delà de la réponse sécuritaire, Rapport Afrique n°246</i>	International Crisis Group	2017
<i>In Backing Chad, the West Faces Moral Hazards, 8 September 2017</i>	International Crisis Group	2017
<i>The human cost of Chad's war against Boko Haram</i>	IRIN	2016
<i>Le cadre général de la migration au Tchad : une approche sociopolitique</i>	Emmanuel D'nalbaye Golhé, Robert Schuman Center for Advanced Studies	2010
<i>Migrations tchadiennes : statistiques et réglementations</i>	Bedaou Oumar Caman, Robert Schuman Center for Advanced Studies	2010
<i>Cadre juridique de la migration au Tchad</i>	Macra Tadin, Robert Schuman Center for Advanced Studies	2010
Rapports / statistiques des organisations internationales et des ONG		
Titre	Auteur	Année
<i>Projet d'appui à la réinsertion socio-économique des retournés tchadiens provenant de la RCA installés sur le site de transit de Gaoui, Rapport d'enquête initiale et rapport d'intention, Juin 2017</i>	ACTED	2017
<i>Data Bank, Population estimates and projections, 2015, en ligne : http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=population-estimates-and-projections, consulté en janvier 2018</i>	Banque Mondiale	2015
<i>Stratégie du cluster Abris, Articles Ménagers Essentiels, Coordination des camps et gestion des camps, 20 décembre 2016</i>	CCCM Cluster	2016

<i>Ressources et documents du cluster CCCM, Annexe 1, liste des acronymes et clarification des concepts clés</i>	CCCM Cluster	2016
<i>Evaluation participative, Situation des réfugiés et demandeurs d'asile en mouvements migratoires au Tchad, au 17/01/2018</i>	CRT	2018
<i>Situation des migrants réfugiés / demandeurs d'asile localisés sur le territoire tchadien par les relais communautaires de la Croix-Rouge Tchadienne, au 17/01/2018</i>	CRT	2018
<i>Situation en matière de migrations mixtes au 30 janvier 2018</i>	HCR / CNARR	2018
<i>Libya-Niger situation – Resettlement update n°2 (internal) – January 2018</i>	HCR	2018
<i>Rapport d'évaluation des sites des retour des rapatriés tchadiens, 15-19 janvier 2018</i>	HCR	2018
<i>Operational Plan for the Voluntary Repatriation of Chadian refugees from Sudan</i>	Soudan / Tchad / HCR	2017
<i>Rapport de mission, Restitution des go and see visits, 8-11 novembre 2017</i>	HCR	2017
<i>Chiffres de la population concernée par le HCR au Tchad (Résumé), à la date du 31/12/2017</i>	HCR / CNARR	2017
<i>Chiffres de la population concernée par le HCR au Chad (Résumé), à la date du 30/09/2017</i>	HCR / CNARR	2017
<i>Operational Portal, Refugee Situations, Mediterranean Situation, UNHCR, en ligne : http://data2.unhcr.org/en/situations/mediterranean, consulté en janvier 2018</i>	HCR	2017
<i>Regional Protection Strategic Framework for the Lake Chad Basin, 2017-2018</i>	HCR	2017
<i>Chad – Persons of Concern – August 2017</i>	HCR	2017
<i>Statistiques de l'éducation, fin d'année 2016-2017</i>	HCR	2017
<i>Résultats préliminaires de l'étude Link NCA dans 7 camps de réfugiés</i>	Link NCA pour UNHCR	2017
<i>HCR, UNHCR Statistics – The World in numbers, 2015, en ligne], www.popstats.unhcr.org, consulté en janvier 2018</i>	HCR	2015
<i>Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, E/CN.4/1998/53/Add.2</i>	HCR	1998
<i>Chad : situation in the Lac region and impact of the Nigerian crisis, Situation Report n°25, 10/07/2017</i>	OCHA	2017
<i>Profil humanitaire de la région du Logone Occidental, Janvier 2017</i>	OCHA	2017
<i>Profil humanitaire de la région du Logone Oriental, Décembre 2016</i>	OCHA	2016
<i>Profil humanitaire de la région du Moyen-Chari, Novembre 2016</i>	OCHA	2016
<i>Matrice de suivi des déplacements (DTM), Tchad – Région du Lac, Septembre 2017</i>	OIM	2017
<i>Chiffres validés du DTM, Région du Lac, 21 décembre 2017</i>	OIM / CCCM Cluster	2017
<i>Within and beyond borders: tracking displacement in the Lake Chad basin. Regional Displacement and Human Mobility Analysis, Displacement Tracking Matrix, December 2016</i>	OIM	2016

<i>Etude préliminaire du phénomène des migrations au Tchad</i>	OIM	2012
<i>Human Development Report 2016</i>	UNDP	2016
<i>Migration de travail et protection des droits humains en Afrique, les obstacles à la Convention Internationale sur la Protection des Droits de tous les Travailleurs migrants et des membres de leur famille en Afrique subsaharienne</i>	Babacar Sall (étude UNESCO sur les migrations)	2007
<i>Atelier de l'Union Africaine sur la transposition en droit national et l'application de la Convention de Kampala, 2-3 mai 2013, Résumé des discussions, conclusions et recommandations</i>	Union Africaine	2013
<i>Trends in international migrant stock : migrants by destinations and origin, table 16</i>	United Nations, Population Division	2015
<i>Chad Migration Profile</i>	United Nations	2013
<i>Final report of the Panel of Experts on the Sudan established pursuant to resolution 1591(2005), S/2017/1125, 28 December 2017</i>	United Nations Security Council	2017
<i>Insecurity in the Lake Chad Basin – Regional Impact, Situation Report n°26, 31st May 2017</i>	World Food Programme	2017
Documents et déclarations gouvernementaux		
Titre	Auteur	Année
<i>Joint Communiqué of January 26th, 2018</i>	Chad / Sudan / HCR	2018
<i>Lettre de politique de développement relative à l'appui aux réfugiés et communautés-hôtes du Tchad</i>	Ministère tchadien de l'Economie et de la Planification du Développement	2017
<i>Joint Communiqué of the Chadian Ministry of Public Security and Immigration and the Peace and Security Commissioner of the African Union about the management of reformed Boko Haram members, 17th February 2017</i>	Ministère tchadien de la sécurité publique et de l'immigration et Union Africaine	2017
<i>Session extraordinaire de la conférence des chefs d'Etat de la CEMAC, Communiqué final, 31 Octobre 2017</i>	CEMAC	2017
<i>Trafficking in persons Report</i>	United States Department of State	2017
<i>Country Reports on Terrorism 2016</i>	United States Department of State	2017
<i>Déclaration conjointe « Relever le défi de la migration et de l'asile », Paris, le 28 Août 2017</i>	Allemagne, Espagne, France, Italie, Niger, Tchad, UE et Conseil présidentiel libyen	2017
<i>Deuxième Recensement général de la population et de l'habitat</i>	Ministère du plan, de l'économie et de la coopération internationale	2009
Articles de presse		
Titre	Auteur	Année
<i>Emmanuel Macron veut « examiner » les demandes d'asile des migrants dès le Tchad et le Niger, 28 Août 2017, en ligne :</i>	Le Monde	2017

http://www.lemonde.fr/europe/article/2017/08/28/crise-migratoire-sommet-de-dirigeants-africains-et-europeens-a-paris_5177398_3214.html#EtXO4CQMCDizxc2H.99 , consulté en janvier 2018		
<i>L'Italie a signé un accord avec la Libye, le Tchad et le Niger pour contenir l'afflux de migrants</i> , 23 mai 2017, en ligne : http://www.jeuneafrique.com/441266/societe/litalie-a-signe-accord-libye-tchad-niger-contenir-lafflux-de-migrants/ , consulté en novembre 2017	Jeune Afrique	2017
<i>Migrants : Paris veut créer des centres d'enregistrement au Niger et au Tchad</i> , 1 ^{er} Août 2017, en ligne : http://www.rfi.fr/afrique/20170801-migrants-paris-veut-creer-centres-enregistrement-niger-tchad , consulté en novembre 2017	RFI	2017
<i>African and European leaders agree action on migration crisis</i> , 28 th of August 2017, en ligne : https://www.theguardian.com/world/2017/aug/28/emmanuel-macron-hosts-summit-to-tackle-migration-crisis , consulté en novembre 2017	The Guardian	2017